



**ETUDE DES DYNAMIQUES VIOLENTES CONJUGALES ET DE LA
TRAJECTOIRE DE VIE DU COUPLE AUTEUR/VICTIME DE
VIOLENCE CONJUGALE**

**RAPPORT FINAL
Mai 2017**

Sous la responsabilité scientifique de :

- Sonia Harrati, Maître de conférences, HDR, en psychologie et psychopathologie, Université de Toulouse Jean-Jaurès, co-directrice du Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées, Laboratoire Cliniques Psychopathologique et Interculturelle.
- David Vavassori, Maître de conférences, HDR, en psychologie et psychopathologie, Université de Toulouse Jean-Jaurès, co-directeur du Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées, Laboratoire Cliniques Psychopathologique et Interculturelle.

Ingénierie technique et scientifique :

Mathilde Coulanges, psychologue clinicienne, Doctorante en psychologie clinique, Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), chercheur associé au Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Collaborateurs scientifiques :

Sandra DaSilva, Psychologue clinicienne, Centre Hospitalier Gérard Marchant, Toulouse.

Marie Salanié, Psychologue clinicienne, chercheur associé au Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI) et au Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Marion Puech, Psychologue clinicienne, Fondation Bon Sauveur, Albi.

Yann Zoldan, Psychologue clinicien, Docteur en psychologie clinique, chercheur associé au Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Stagiaires étudiants :

Kathleen Beuvelet, doctorante en psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Charlotte Bourlard, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès

Laura Manaa, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Michel Marques, Etudiant en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Manon Nihouarn, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Anne Pezet, Etudiante en master 2 de psychologie, Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Collaborateurs de terrain :

Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Rangueil, Toulouse.

Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Albi et Montauban.

Association Vivre Autrement ses Conflits, Toulouse.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont aux personnes victimes et auteurs de violence conjugales qui ont accepté de participer à cette recherche mais également à l'ensemble des professionnels *de l'Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Rangueil-Toulouse, des Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Albi et Montauban, de l'Association Vivre Autrement ses Conflits de Toulouse* pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail. Leur accueil, leur disponibilité, leur collaboration, leurs apports et réflexions et la richesse des échanges engagés nous ont permis de mener à bien cette recherche-action. Nos remerciements également les professionnels de la Mission Droit et Justice pour leur soutien, leur confiance et leur compréhension dans les moments difficiles de cette recherche.

SOMMAIRE

Préambule.....	7
1. La violence conjugale : contexte socio-politique.....	8
1.1. Quelques repères historiques et juridiques.....	8
1.2. Des politiques de la prise en charge de la violence conjugale	13
1.2.1. Du côté des victimes.....	13
1.2.2. Du côté des auteurs.....	15
2. Etayage théorique de la recherche	17
2.1. Définir la violence conjugale.....	17
2.2. Les différentes formes de la violence conjugale	18
2.3. Approches théoriques de la violence conjugale	20
2.3.1. Une diversité des approches théoriques.....	20
2.3.1. Complexité du lien conjugal et de la violence au sein du couple	24
2.3.1.1. Couple et conjugalité	24
2.3.1.2. Le couple : une co-construction d'un espace partagé.....	26
2.3.1.3. De la relation à la crise conjugale.....	27
2.3.1.4. La crise au sein du couple : un mode d'entrée dans la violence conjugale	28
2.3.1.5. Le cycle des violences conjugales.....	30
2.3.1.6. Le couple auteur/victime de violence conjugale	32
3. Méthodologie de la recherche	34
3.1. Problématique et objectifs de recherche.....	34
3.2. Protocole de recherche.....	36
3.2.1. Phase 1 : Etude des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales.....	36
3.2.1.1. L'étude des dossiers des personnes victimes de violences conjugales	37
3.2.1.2. L'étude des dossiers des personnes auteurs de violences conjugales.....	39
3.2.2. Phase 2 : Etude des modalités de prise en charge des violences conjugales du point de vue des professionnels.....	41
3.2.3. Phase 3 : Etude clinique des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales.....	44
3.2.4. Phase 4 : Retour des résultats et premières préconisations auprès des professionnels	46
3.3. Principes d'analyse des données	46
3.3.1. L'analyse quantitative des dossiers des personnes victimes ou auteurs de violences conjugales.....	48
3.3.2. L'analyse qualitative des dossiers pénaux et des entretiens de recherche.....	49
3.3.3. L'interprétation clinique et psychocriminologique des résultats	52
4. Résultats.....	55

4.1. Analyse des dossiers : du côté des victimes de violences conjugales	55
4.1.2. Caractéristiques des victimes de violences conjugales	55
4.1.2.1. Données sociodémographiques	55
4.1.2.2. Données anamnestiques.....	56
4.1.2.3. Parcours de violence	59
4.1.2. Caractéristiques de la configuration conjugale du couple auteur/victime.....	60
4.1.2.1. Contexte et dynamique relationnelle conjugale	60
4.1.2.2. Caractéristiques des violences conjugales.....	62
4.1.3. Synthèse et discussion des résultats issus des dossiers des personnes victimes de violences conjugales.....	63
4.1.3.1. Données sociodémographiques	63
4.1.3.2. Données anamnestiques.....	64
4.1.3.3. Caractéristiques de la configuration conjugale du couple auteur/victime.....	66
4.2. Analyse des dossiers : du côté des auteurs de violences conjugales	68
4.2.1. Caractéristiques des auteurs de violences conjugales.....	68
4.2.1.1. Données sociodémographiques	68
4.2.1.2. Données judiciaires	68
4.2.1.3. Données expertales	68
4.2.1.4. Données psychiatriques, psychologiques et somatiques	69
4.2.1.5. Données anamnestiques.....	70
4.2.2. Caractéristiques des violences conjugales	71
4.2.2.1. Description des faits de violences conjugales par les professionnels.....	71
4.2.2.2. Description des faits de violences conjugales par les auteurs.....	77
4.2.2.3. Nature et caractéristiques des antécédents de violences judiciairisées	82
4.2.2.4. Caractéristiques de la configuration conjugale.....	83
4.2.2.5. Caractéristiques des victimes	87
4.2.2.6. Parcours de détention.....	87
4.2.3. Synthèse et discussion des résultats relatifs aux dossiers des personnes auteurs de violences conjugales.....	88
4.3. Analyse des entretiens de recherche	93
4.3.1. Les entretiens avec les personnes victimes de violences conjugales.....	93
4.3.1.1. Présentation des personnes victimes rencontrées	93
4.3.1.2. Le parcours de vie	93
4.3.1.3. La dynamique et la violence conjugales	96
4.3.1.4. Les vécus de la prise en charge.....	102
4.3.2. Les entretiens avec les personnes auteurs de violences conjugales	104
4.3.2.1. Présentation des personnes auteurs rencontrées	104
4.3.2.2. Le parcours de vie	104
4.3.2.3. La dynamique et la violence conjugales	107
4.3.2.4. Les vécus de la prise en charge.....	110
4.3.3. Les entretiens avec les professionnels.....	113
4.3.3.1. Présentation des professionnels rencontrés	113
4.3.3.2. Représentations des professionnels autour des notions d’auteur et victime de violences conjugales	113
4.3.3.3. Caractéristiques des parcours de prise en charge des auteurs et des victimes de violences conjugales.....	120
4.3.3.4. Expériences et vécus de la prise en charge.....	124

4.3.4. Synthèse des entretiens.....	129
4.3.5. Retour aux objectifs de recherche.....	136
5. Discussion et préconisations de la recherche	140
5.1. Relancer le débat scientifique sur la définition de la violence conjugale pour sortir de l'ambiguïté d'une désignation genrée.....	140
5.2. L'intervention de la loi comme fonction de tiers « séparateur »	142
5.2.1. Savoir distinguer temps judiciaire et temps psychique du côté des victimes	142
5.2.1. Systématiser une prise en charge socio-éducative et médico-psychologique pour l'ensemble des auteurs de violence.....	143
5.3. Prendre en compte l'expression polymorphe des vulnérabilités psychique et sociale des personnes auteurs et victimes de violence conjugale	144
5.4. Parcours de vie et trajectoire pénale et/ou sanitaire : une reconstitution nécessaire et préalable.....	146
5.5. Soutenir et renforcer une approche pluridisciplinaire et interinstitutionnelle de la violence conjugale	149
5.6. Concevoir et prendre en compte la modalité circulaire et dynamique de la violence conjugale.....	151
5.7. Promouvoir et soutenir une prise en charge plurielle et articulée de la violence conjugale.....	152
5.7.1. Du point de vue du couple	152
5.7.2. Du point de vue de la victime.....	153
5.7.3. Du point de vue des auteurs	157
5.7.4. Considérer les enfants du couple auteur/victime de violence conjugale comme des co-victimes.....	159
5.8. Poursuivre l'effort de formation et encourager la supervision des professionnels.....	159
5.9. De l'information à la prévention des violences conjugales	161
6. Conclusion	164
7. Bibliographie	165
ANNEXES.....	173

PREAMBULE

L'appel à projet lancé au deuxième trimestre 2013 par le GIP Mission de recherche Droit et Justice sur les violences conjugales témoigne d'un souci manifeste quant à une meilleure connaissance de ce phénomène et une évaluation des dispositifs mis en place. Les violences conjugales font désormais l'objet d'un regain d'attention de la part de l'autorité publique, la prévention de ces violences étant au cœur des évolutions politiques et législatives. En effet, le phénomène de violences conjugales retient l'attention des pouvoirs publics et a donné lieu à trois plans triennaux de lutte contre les violences ainsi qu'au renforcement du cadre législatif en vigueur. Les pratiques professionnelles se sont donc vues affinées, se souciant alors de diversifier les moyens de protection et d'accompagnement des victimes ainsi que les programmes d'intervention auprès des auteurs. Les violences conjugales renvoient à une hétérogénéité de formes dans leur dimension genrée et dans les comportements manifestes, pouvant aller des violences psychologiques aux homicides conjugaux. En plus du regard porté sur l'auteur ou la victime de violences conjugales, il convient d'interroger la sphère conjugale en tant que situation ordonnée par un réseau de relations complexes déterminant chaque échange et enserrant le couple dans un tissu relationnel psychologiquement et physiquement pathogènes.

Compte tenu de ce contexte, cette recherche propose l'étude conjointe d'une typologie des violences conjugales et des dispositifs de prise en charge en envisageant les violences conjugales dans une perspective dynamique, c'est à dire en les considérant dans la trajectoire de vie du couple auteur/victime de violences conjugales. Ainsi, elle vise à mieux repérer le phénomène dans sa globalité et sa complexité afin d'aboutir à des formulations de préconisations adaptées à la réalité des sujets concernés. Cette recherche vise à faire progresser les savoirs en vue d'enrichir prioritairement la réflexion psychopathologique, éthique et praxéologique au sujet des liens et de l'articulation entre trajectoires de vie, vulnérabilité, conjugalité, violence et prise en charge. Par ailleurs, le partenariat entre équipe de recherche et professionnels de terrain se justifie par le choix d'une démarche de recherche-action où l'objectif est de créer une dynamique permettant l'appropriation par les praticiens et les chercheurs d'espaces collaboratifs. Ceci, afin de répondre aux attentes toujours plus importantes des professionnels. Cette démarche concrétise une nécessité éthique, inhérente à tout travail de recherche portant sur un sujet aussi complexe que celui des violences conjugales. Ainsi, les retombées scientifiques attendues de cette recherche-action débordent largement sur le champ de l'intérêt public. Elles viennent renforcer les connaissances et les pratiques des professionnels ayant pour mission l'accompagnement des situations de violences conjugales.

1. LA VIOLENCE CONJUGALE : CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

La prise de conscience des pouvoirs publics et du corps judiciaire a mis des siècles à voir le jour. Pendant longtemps, les violences faites aux femmes et celles commises au sein du couple ont été ignorées par les autorités publiques et judiciaires car l'autorité maritale était considérée comme un droit quasi inaliénable. La femme était soumise à l'autorité de son époux qui la représentait dans tous les domaines de la vie publique (devant le tribunal par exemple).

1.1. Quelques repères historiques et juridiques

L'égalité et la hiérarchie prirent une nouvelle dimension à partir de 1789 avec la Révolution française et les idées de liberté et d'égalité. Ainsi, la première mesure législative dite « révolutionnaire », intervient avec la loi du 22 juillet 1791, qui considère comme pénalement responsable tout homme se rendant coupable de coups et blessures sur les enfants, les femmes et les vieillards. Par extension, lorsque l'agresseur s'en prend physiquement à sa propre épouse, ce geste constitue - déjà à cette période - une circonstance aggravante. Pour autant, l'article 213 du Code civil publié en 1804 pose le principe de « l'obéissance de la femme à son mari ». Il semble alors que cette époque sanctionne la violence des hommes sans regard particulier sur la problématique de « la violence conjugale », la place de la femme et ses droits dépendent de son époux.

Jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle, face aux violences conjugales, l'autorité publique réagissait peu, voire pas du tout, l'essentiel étant de préserver l'ordre social incarné par une institution familiale traditionnelle pérenne. En somme, la préservation de l'unité du couple importait beaucoup plus que la répression des comportements objectivement contraires à la loi pénale. Cette préoccupation prévalait clairement sur celle de protection des personnes qui composaient le couple, et notamment de l'épouse. Dans cette configuration, la question de la protection des femmes contre les violences occupait peu d'importance. Ainsi, en matière pénale, branche du droit chargée de protéger les valeurs fondamentales de la société, le droit « *n'était pas particulièrement bienveillant à l'égard des femmes : les dispositions concernant des actes commis contre les femmes étaient fragmentaires, souvent instituées plutôt dans l'intérêt de la paix des familles que dans celui des femmes elles-mêmes et, qui plus est, la plupart du temps ineffectives* » (Mayer, 1989).

Malgré la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, force est de constater qu'à cette époque les femmes étaient considérées ni comme des individus, ni comme des citoyens.

Cependant, durant ce siècle où les femmes sont privées de liberté, d'accès au savoir et au contrôle de leur fécondité, certaines parviennent à lutter pour faire entendre leurs voix, parfois au péril de leurs vies. L'écrivaine Olympe de Gouge, pionnière du féminisme français - morte guillotinée - mis en lumière et revendiqua la liberté et l'égalité pour les femmes dans sa « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne ».

Ainsi, la « première vague du féminisme » voit le jour avec pour objectif de réformer les institutions, de sorte que les hommes et les femmes deviennent égaux devant la loi. Les féministes obtiennent, par la loi du 18 février 1938, la suppression de la puissance maritale, de l'incapacité juridique de la femme mariée ainsi que de son devoir d'obéissance. A la fin des années 1960, une nouvelle génération de femmes apparaît. Elles ont un niveau d'instruction plus élevé que leurs aînées, ont connu la mixité à l'école ainsi qu'à l'université. C'est en 1944 que les femmes accèdent au Droit de vote et enfin, le préambule de la Constitution de 1946 posera le principe d'égalité des droits entre les hommes et femmes.

La « deuxième vague féministe », qui intervient alors à travers la naissance du Mouvement de libération des femmes (MLF), a ainsi élaboré plusieurs concepts qui entendent rendre compte de la spécificité du rapport de domination exercé sur les femmes. C'est à cette période qu'est reformulé le concept de patriarcat, élaboré celui de sexisme et que l'accent est mis sur la sphère privée comme lieu privilégié de la domination masculine. Cette sphère devient alors zone de droits.

A partir d'octobre 1968, autour de l'écrivain Monique Wittig, d'Antoinette Fouque, Marcia Rothenberg, etc., des réunions composées uniquement de femmes peuvent avoir lieu. Il est alors question d'une union pour dénoncer les violences faites aux femmes et en particulier les violences conjugales. A partir de 1970 sont alors créés des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement gérés par des associations qui, en 1987, se fédèrent au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Par la suite, les actions sur le terrain des associations féministes, des travailleurs sociaux, des associations d'aide aux victimes, entre autres, ont contribué à lever le tabou. Ainsi, la société a commencé à prendre conscience de l'existence et de l'ampleur de ces violences. Notons alors que, dans une organisation sociale donnée, l'agressivité peut être instrumentalisée et transformée en capacité à recourir à la violence, lorsque les cadres de référence et les règles de socialisation le permettent.

La fin du XXe siècle marqué par l'émergence de la prise de position féministe, couplée à un contexte politique favorable à sa réception du fait de l'arrivée de la gauche au pouvoir, amène l'autorité publique à se préoccuper du problème des violences au sein du couple (Jaspard, 2007). La mise en mouvement de l'action publique fut sans doute plus tardive en France qu'en d'autres pays d'Europe (Zemrak, 2004). Mais, suite à la vive stimulation provoquée par les résultats d'une enquête nationale sur ce sujet publiés en 2002 (Jaspard et coll., 2002), la réaction connut une nette amplification. Dès lors, le droit s'est profondément enrichi en ce sens au travers de l'apparition de divers dispositifs visant à protéger le partenaire de vie, quelles que soient la nature de son couple (mariage, PACS, union libre) et son orientation sexuelle, contre les violences commises au sein du couple.

Ainsi à partir des années 1970, l'avènement d'une conception personnaliste de la société a amené le droit à modifier son intervention. La protection s'est déplacée de l'institution familiale vers les personnes composant le couple (marié, pacsé, en union libre, homosexuel). Diverses évolutions, manifestées par la légalisation de la contraception et de l'IVG, la dépénalisation de l'adultère et l'intégration du concubinage dans l'ordre juridique, amenèrent des modifications successives du discours autour des violences sexuelles commises dans le mariage. Elles illustrent le passage, en droit, d'un régime de protection de la famille en tant qu'institution à un régime de protection de la famille comme réunion de différentes personnes. Plus précisément, deux mouvements principaux caractérisent les années 1980 à 1992 et les années 2004 à 2006. La loi de 2010 est venue renforcer l'édifice.

- *La première période (1980-1992)* est marquée par deux évolutions essentielles du droit français, l'une concerne l'institution d'une définition du viol par la loi du 23 décembre 1980 et l'autre correspond à l'adoption du Code pénal nouveau, consistant à poser la protection des personnes contre les violences physiques comme fondement du système répressif. Le code pénal de 1992, entré en vigueur en 1994, a érigé en circonstance aggravante la qualité de conjoint ou de concubin de la victime en cas de crime ou de délit. Du point de vue du couple, cela opère deux changements : 1) l'époux ne peut plus imposer à l'épouse un acte de pénétration sexuelle devant le refus de celle-ci ; 2) les violences commises par un membre du couple sur l'autre sont désormais intégrées parmi les causes légales d'aggravation.

- *La seconde période (2004-2006)* se caractérise par plusieurs textes faisant apparaître une diversification des moyens de lutte contre les violences conjugales.

Sur le plan civil, la loi n°2004-439 du 26 mai 2004 relative au divorce instaure un dispositif nouveau permettant à l'époux victime de violences conjugales, avant même de déposer une requête en divorce, de saisir en urgence le juge aux affaires familiales pour solliciter, au terme d'une procédure contradictoire, l'éviction de son conjoint du domicile conjugal. Sur le plan pénal, de nombreuses améliorations sont intervenues. Le législateur a en effet pris en compte l'absolue nécessité de prévenir les violences commises au sein du couple en faisant du lien affectif entre l'auteur des violences et la victime une circonstance aggravante des faits de violence (notons ainsi la différence avec la loi du 22 juillet 1791 qui ne prenait pas en compte le lien affectif). Le domaine d'application de cette circonstance aggravante résultant du statut de la victime est désormais étendu au meurtre et au viol ainsi qu'aux autres agressions sexuelles.

Cette période est principalement incarnée par la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple. Celle-ci poursuit deux objectifs fondamentaux et complémentaires : assurer la protection des victimes, notamment par la généralisation, à tous les stades de la procédure, de la mesure d'éviction du conjoint violent ; et permettre, au-delà de la sanction pénale, un véritable suivi thérapeutique des auteurs dont l'état le justifie (CIDFF, Bouches-du-Rhône, 2012). Le législateur a également eu le souci d'éviter la réitération des violences en instaurant, d'une part, l'éviction pénale du conjoint violent du domicile du couple et d'autre part, des peines minimales s'appliquant aux violences conjugales en cas de récidive (loi du 10 août 2007). La loi du 4 avril 2006 constitue la traduction la plus manifeste de la volonté de lutter contre les violences conjugales mise à l'ordre du jour à partir de 2002 par l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes (Viriot-Barrial, 2006). La mise en place d'outils législatifs renforce la sanction des auteurs et la sécurité des victimes « *dans les cas prévus par la loi, les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise par le conjoint, le concubin ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité* » (Rebourg, 2006 ; Couturier, 2011). C'est pourquoi, la loi de 2006 a étendu la cause d'aggravation au meurtre et aux comportements constitutifs de violences sexuelles en augmentant la durée de la peine pouvant aller jusqu'à de la réclusion criminelle à perpétuité (Larribau-Terneyre, 2009).

Enfin, la loi de 2006 a ajouté un important volet préventif portant sur l'éloignement de l'auteur des violences. En effet, diverses mesures sont possibles dans ce cadre : éviction de l'auteur des violences du domicile du couple, interdiction d'y paraître et prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique de l'auteur des faits.

L'auteur d'un homicide ou de violences physiques ou sexuelles peut aussi être condamné, outre les peines principales, à une peine de suivi socio-judiciaire, à une injonction de soins, interdiction de fréquenter certains lieux ou personnes. Ces dispositions sont prévues pour toute forme de couple (mariage, union libre ou PACS) ce qui implique qu'il peut s'agir d'un couple homosexuel. De plus, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a prévu d'étendre le suivi socio-judiciaire aux auteurs de violences conjugales et l'injonction de soins en matière correctionnelle lorsque les violences présentent un caractère habituel.

La loi du 9 juillet 2010 – relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants – renforce la répression des violences faites aux femmes en créant de nouvelles infractions et en aggravant des délits existants par de nouvelles circonstances aggravantes. Dans cette optique, le texte crée trois nouveaux délits : le délit de violences psychologiques ; le délit de harcèlement au sein du couple ; le délit de violences habituelles au sein du couple (INAVEM, 2010). Cette loi opère un renforcement de l'efficacité des dispositifs de lutte contre les violences conjugales (Bourrat-Guéguen, 2010). En effet, si elle ne modifie pas foncièrement les dispositifs mis en place par les lois de 2004, 2005 et 2006, elle les assortit de nouvelles modalités en ce sens où elle :

- permet d'interdire à l'auteur des violences, pour une durée temporaire (quatre mois), d'entrer en contact avec la victime et d'attribuer à cette dernière le logement commun en attendant une décision prononcée sur le fond.
- généralise le recours aux dispositifs électroniques (placement sous surveillance électronique mobile de l'auteur des faits, remise à la victime d'un dispositif d'alerte des services de police) et offre ainsi plus de possibilités à l'autorité judiciaire pour s'assurer du respect des mesures d'éloignement décidées dans le cadre d'une procédure pénale ;
- supprime la notion de présomption de consentement aux relations sexuelles entre époux. Ensuite, elle consacre la répression des violences psychologiques.

Actuellement, la loi du 4 août 2014 pour « *l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* » apporte certaines modifications et un renforcement de l'ordonnance de protection créée par la loi du 9 juillet 2010. Elle a pour vocation d'aborder l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions, entre autres, la protection des femmes contre les violences. Parmi les mesures notables, notons la généralisation à l'ensemble du territoire français du dispositif « *Téléphone Grave Danger* ».

Expérimenté avec succès en Seine-Saint-Denis en 2009 puis dans douze autres départements, ce dispositif s'adresse aux personnes menacées par un actuel ou un ancien compagnon ainsi qu'aux personnes victimes de viol. Il s'intègre dans un accompagnement global de la victime, mobilisant l'Etat, les associations et les collectivités territoriales. Ce dispositif a été imaginé de façon à ce qu'il puisse être destiné tout à la fois à empêcher le passage à l'acte et à sécuriser les femmes – et les enfants – confrontés à un très grand danger. Sa mise en place est le fruit d'une mobilisation, sur le sujet de la protection des femmes menacées, entre les intervenants publics et privés, les collectivités territoriales et les associations (INAVEM, 2014).

Les mutations du droit, en matière de prévention et de répression des violences conjugales, illustrent l'important basculement que le système juridique a connu à compter de la fin du XXe siècle. Selon Couturier (2011), au plan éthique, ces réformes instituant une protection des femmes face à des situations intolérables de violence ne sont évidemment pas contestables. Mais faire intervenir toujours plus la rigueur de la loi, surtout pénale, dans la vie du couple implique d'en penser les conséquences induites. L'une des conséquences concerne la multiplication des prescriptions toujours plus minutieuses afin de s'adapter à la diversité et la complexité des situations particulières que le social génère au travers des relations interpersonnelles (Couturier, 2011). Le couple constitue une de ces situations singulières.

1.2. Des politiques de la prise en charge de la violence conjugale

Le plan global de la lutte contre les violences au sein du couple a été renforcé un an après son lancement, à l'occasion de la journée internationale de la lutte contre les violences au sein du couple (23 novembre 2005). Ce renforcement agit sur trois composantes : l'hébergement et la santé, y compris psychologique, des victimes de violences ; la sensibilisation des professionnels et du grand public au phénomène de la violence au sein du couple ; enfin, la prise en compte des auteurs de violences, à la fois dans un renforcement des sanctions à leur encontre mais aussi dans leur prise en charge thérapeutique (Coutanceau, 2006). Actuellement, il est donc question de la prise en charge des victimes de violences conjugales mais également des auteurs de ces dites violences.

1.2.1. Du côté des victimes

Compte tenu de la notion de danger, la problématique des violences conjugales induit la priorité de la protection des victimes (ordonnance générale de protection, dispositif de télé protection).

Afin de mettre en place un accompagnement, de pouvoir proposer un soutien psychologique et juridique, la formation des professionnels s'est vue renforcée et différentes associations de victimes ont vu le jour (INAVEM, Stop violences femmes, SOS femmes battues, CIDF). Ainsi, la victime peut bénéficier du soutien de différents interlocuteurs (médecin, policier, gendarme, psychologue, intervenant social, etc.). Des numéros dédiés à l'écoute des victimes ont été créés afin de libérer la parole, ce qui demeure souvent être le plus difficile. En effet, la victime s'interroge à la fois sur son devenir, sur celui de son (ex-)compagnon mais également sur celui de son couple, que ce soit en termes de mise à l'écart du danger et/ou de nécessité de soin. Ainsi, les inquiétudes de la victime peuvent être multiples : de sa sécurité à celle de ses enfants, de ses droits de femme/homme à ses devoirs de mère/père, de l'amour à la haine, de la honte à l'envie de liberté, de la douleur à la souffrance sans oublier la peur. Dans ce contexte, émerge une réelle nécessité d'une coordination des acteurs accueillant des victimes de violences. Néanmoins, les professionnels font part de difficultés pour répondre à la demande d'aide des victimes, du fait de différents facteurs internes (questionnement individuel, inquiétude, etc.) et externes (isolement de la victime, difficulté d'accès aux acteurs judiciaires, etc.).

Pour autant, un correspondant « aide aux victimes » est présent dans chaque département et a pour mission de développer les relations avec les associations, d'améliorer l'accueil, de centraliser les renseignements utiles aux victimes. Par ailleurs, 150 permanences d'associations d'aide aux victimes, relevant en majorité de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM), sont assurées dans les services de police et de gendarmerie. Cette collaboration permet en particulier à l'intervention policière de ne pas seulement être réactive et judiciaire mais de constituer aussi le point de départ d'un réel accompagnement social et d'un soutien psychologique par la mise en contact rapide avec les structures adéquates. D'autre part, le Ministère de l'Intérieur s'attache à développer un partenariat avec les associations afin que la prise en compte des femmes victimes de violences conjugales soit la plus précoce possible. Une convention a ainsi été signée le 7 mars 2006 avec des associations spécialisées (Centre national d'Information aux droits des femmes et des familles, Fédération nationale solidarité femmes). En lien avec certaines collectivités territoriales volontaires, des intervenants sociaux sont également présents dans les services de police depuis le début des années 1990, permettant un accueil et une prise en charge plus adaptée des victimes, notamment des femmes victimes de violences au sein du couple.

Les unités de gendarmerie accueillent également des intervenants sociaux depuis le milieu des années 2000. Au total, 181 intervenants sociaux (dont 19 postes mutualisés entre la police et la gendarmerie) sont aujourd'hui en poste. La police nationale dispose également de 52 psychologues, exerçant au sein même des commissariats, pour offrir une écoute et une orientation aux victimes de violences, notamment intrafamiliales. Les partenariats établis avec l'ensemble des acteurs concernés (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, personnel de l'éducation nationale, associations, etc.) visent notamment à partager les informations permettant de déceler le plus en amont possible les actes de violence.

Finalement, la prise en charge des victimes se voit guidée par la volonté de l'arrêt des violences, d'une mise à l'abri (souvent par éviction du conjoint), d'un rappel à la loi, d'une orientation vers un médecin traitant ou un service d'urgence, d'un suivi psychologique ou encore d'un soutien juridique.

1.2.2. Du côté des auteurs

Pour les auteurs de violences conjugales, des alternatives à l'incarcération émergent des évolutions législatives. Selon la gravité des faits, le juge peut ainsi décider d'un simple rappel à la loi, de l'indemnisation de la victime, d'interdictions de rencontrer la victime et/ou d'obligations à quitter le logement conjugal. Des stages de sensibilisation peuvent également être proposés par des associations mandatées. Ces groupes à visée éducative mettent l'accent sur la citoyenneté, la responsabilité et la reconnaissance des faits et de leurs conséquences. Ces dispositifs, permis par la composition ou médiation pénale (Mokadem, 2009), peuvent être assortis d'une obligation de soin ou de suivi social. Dans le cadre de poursuites judiciaires effectives, des suivis socio-judiciaires peuvent être prononcés en tant que peines principales ou complémentaires. Ils ont pour principal objectif de prévenir la récidive par l'obligation pour le condamné de se soumettre à des mesures de surveillance et d'assistance (placement sous surveillance électronique), assorties éventuellement de mesures de soins, sous le contrôle du juge d'application de peines.

L'injonction de soins est l'une des modalités importantes de ces suivis socio-judiciaires et se réalise dans un cadre plus strict que l'obligation de soin qui permet seulement au juge d'inciter à une prise en charge. En effet, il s'agit d'une condamnation qui implique la mise en place d'un réseau autour de l'auteur des violences afin de favoriser l'émergence d'une demande de soin.

Une expertise médicale préalable est nécessaire pour ordonner l'injonction de soins et un médecin coordonnateur est désigné pour servir d'interface entre le médecin traitant ou le psychologue et le juge d'application des peines. Dans ce contexte où s'entrecroisent deux logiques différentes, punir et soigner, les prises en charge médico-socio-psychologiques se révèlent alors délicates. La difficulté réside dans la possibilité de créer et de faire exister un espace clinique dans cet entre-deux. Les dispositifs de soins proposés vont des thérapies individuelles (notamment lors de délais judiciaires courts) aux techniques de groupes pouvant conduire à une prise en charge individuelle par la suite. Il existe à l'heure actuelle des dispositifs de prise en charge de couple auteur/victime de violences conjugales tenant compte de la place et du rôle de chacun dans la relation pathogène existante. Néanmoins, outre le fait que ces dispositifs soient trop peu nombreux, le travail d'échange sur la conjugalité peut se révéler complexe du fait de la cristallisation des positions de victime et d'auteur dans l'espace conjugal.

Enfin, s'il est vrai que dans la plus grande majorité des cas, la violence conjugale concerne des faits de violence d'un homme envers une femme, les cas d'hommes victimes de ces violences sont une réalité. Ils demeurent marginalisés et relèvent ainsi peu du domaine social désigné par les violences conjugales. Cependant, il apparaît indispensable de ne pas les exclure de tout essai de compréhension du phénomène « violences conjugales », notamment si l'on veut en saisir sa complexité.

Finalement, les interventions de l'Etat au sein de l'intimité du couple visent prioritairement à séparer les partenaires du couple auteur/victime de violences. Pourtant, la réalité montre souvent d'une impossibilité pour ces partenaires de ne plus se voir ou même de ne plus vivre ensemble. Certains professionnels témoignent ainsi d'une difficulté à accompagner ces situations lorsque l'injonction à se séparer n'est pas effective (Curato et Bisson dans Grihom et Grollier, 2012). Dès lors, il paraît pertinent d'interroger les modalités d'évaluation et de prise en charge de ces situations de violence, ainsi que les dispositifs complémentaires qui permettraient un accompagnement du couple dans la globalité de sa dynamique.

2. ETAYAGE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

2.1. Définir la violence conjugale

La violence conjugale se définit comme un processus inscrit dans le temps au cours duquel, dans le cadre d'une relation de couple (mariage avec ou sans communauté de vie, concubinage, pacte civil de solidarité (PACS)), un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs. Les violences par conjoint ou concubin se développeraient le plus souvent de manière cyclique et progressive, selon des crises de plus en plus intenses et de plus en plus fréquentes, entrecoupées de périodes de rémission de plus en plus courtes (Guide de l'action publique, Novembre 2011).

Le phénomène de violences conjugales est plus particulièrement appréhendé sur un plan social du point de vue des rapports sociaux de sexe et de rapports de force homme/femme (Jaspard, 2006). Selon Gillioz, Depuy et Ducret (1997), les processus sociaux « de construction de la masculinité et de la féminité préparent les comportements qui peuvent conduire à la violence conjugale ». Aujourd'hui, il paraît nécessaire de considérer l'acceptation commune qui tend vers la reconnaissance de différentes formes de violence pouvant prendre place dans une relation de couple (violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, économiques, matérielles, etc.) et comme s'inscrivant dans un processus évolutif d'emprise. Malgré la reconnaissance du caractère complexe des violences conjugales, il semble important de chercher à aller au-delà du dualisme auteur/victime lié par un processus de contrainte (l'un cherchant à avoir du pouvoir sur l'autre). Ne considérer que l'un par rapport à l'autre dans des positionnements bien délimités, c'est oublier que le couple s'inscrit dans la co-construction d'un espace spécifique au sein duquel les expériences personnelles de chacun s'intriquent à l'histoire du couple. De fait, l'espace conjugal peut alors réunir des sujets aux parcours de vies fragiles marqués par des répétitions (violences, traumatismes, rupture, etc.) ; individus qui trouveraient ainsi un écho à leur souffrance chez l'autre.

Ces perspectives nous amènent à considérer d'une part les violences conjugales comme s'inscrivant dans un ensemble dynamique entre deux partenaires mais également en tant que signe des fragilités individuelles et des tentatives conjugales de réparation psychologique (Garcia, 2007).

Il semble dans un premier temps, important d'examiner plus avant ce que chacune de ces conceptions particulières de violence recouvrent pour ensuite s'intéresser plus spécifiquement à ce qui se joue, du point de vue dynamique, au sein d'un couple dans lequel prennent place ces dites violences.

2.2. Les différentes formes de la violence conjugale

Les violences conjugales désignent particulièrement des comportements au sein du couple « qui menacent l'intégrité physique et psychique de la personne qui en est victime » (Souffron, 2000). Elles renvoient à une hétérogénéité de formes dans leur dimension genrée et dans les comportements manifestes, pouvant aller des violences psychologiques aux meurtres conjugaux. De manière générale, on distingue :

- *Les violences psychologiques* : en référence à la loi du 9 Juillet 2010, elles se caractérisent par des agissements répétés ayant pour conséquence une dégradation des conditions de vie qui se manifestent par une altération des facultés physiques ou mentales. Au sein du couple, ces violences se manifesteraient par la création d'un climat d'insécurité, de contraintes (intimidation, pression, dénigrement, critique incessante, humiliation) qui, associé à des attitudes et des messages (verbaux et non-verbaux) incohérents et contradictoires de la part de l'auteur, contribueraient au développement d'un sentiment de doute et de confusion chez la victime. L'auteur des violences psychologiques se trouverait alors en position de force pour exercer sur la victime une certaine emprise dont elle ne parvient pas à se dégager (manipulation, dicter les émotions, imposer des pensées et/ou un rôle). Cette dernière se retrouverait dans un état de « paralysie psychique, de grande confusion » (Salmona, 2010), associé à une importante douleur morale. Les défenses mises alors en place par la victime (stratégies d'évitement et de survie) se feront au détriment de l'image d'elle-même laissant s'installer un « sentiment douloureux d'incompétence que ce soit au niveau intellectuel, comportemental, relationnel, social et émotionnel très culpabilisant » (Salmona, 2010).

- *Les violences physiques* : ces violences constituent l'atteinte à l'intégrité de l'autre la plus visible car elles laissent des traces sur le corps. Aussi, elles sont celles qui sont les plus médiatisées, les plus dénoncées et par conséquent les plus sanctionnées. Les violences physiques seraient un continuum des violences psychologiques (Hirigoyen, 2009). Elles apparaîtraient notamment lorsque la victime résisterait au contrôle, aux humiliations, etc.. Le recours à la violence physique n'aurait de but que la peur afin de soumettre et de garder le pouvoir sur sa victime.

L'auteur de violences physiques prendrait pour cible le corps de l'autre, non pas pour le simple fait de frapper, mais bien pour asseoir sa domination. Les violences physiques seraient généralement introduites par ce que l'on peut nommer des « micros violences ». Avant les coups, il y a les bousculades, les gestes de rejet, etc. qui deviendraient pour la victime une sorte d'habitude. De par cette assuétude, beaucoup de victimes violentées physiquement ne se considèrent pas comme telles car elles ne reconnaissent pas l'intentionnalité des actes.

Quand elle n'est pas dénoncée, cette violence physique, s'inscrit bien souvent dans une escalade en intensité et en fréquence. Bien au-delà, elle laisserait planer un climat de tension qui serait tel que l'anticipation d'un coup serait tout aussi dommageable pour la santé psychique que le coup réellement porté (Hirigoyen, 2009).

- *Les violences sexuelles* : encore taboues, les violences sexuelles sont bien souvent passées sous silence. Elles semblent plus difficiles à nommer pour les victimes car la question de la sexualité vient toucher la question de la vie intime personnelle et conjugale. Elles renvoient généralement à des relations sexuelles forcées, à des actes imposés, à du harcèlement et à de la brutalité pendant l'acte. La violence conjugale est à considérer comme sexuelle notamment lorsque pour la victime le « devoir conjugal » se transforme en une obligation du partenaire à avoir des rapports sexuels ou à exercer ses fantasmes malgré elle. Depuis la reconnaissance du « viol conjugal », les devoirs du mariage ont cédé devant le droit au respect de l'intégrité. Les rapports contraints et répétés entraînent souvent une sensation de dégoût, une perte d'estime de soi, des sentiments de honte et de culpabilité ; ces tourments sont d'autant plus vifs que la victime éprouve des sentiments amoureux forts pour la personne.

- *Les violences économiques* : cette violence est pratiquée dans la plupart des cas pour rendre l'autre dépendant monétairement, mais aussi pour justifier la culpabilisation de la victime « dépensière », qui mériterait alors « une punition » (Souffron, 2007). Sur un plan plus concret, elle apparaît de différentes façons : il peut s'agir d'empêcher l'autre de travailler ; de le déposséder de ses revenus en les confisquant ou en refusant de participer aux frais du foyer. Il peut s'agir également d'un contrôle strict des dépenses de l'autre, après-coup ou en lui donnant une somme d'argent établit aléatoirement, pour faire les courses par exemple. L'auteur de violence peut parfois accumuler des dettes au nom de l'autre. Il peut enfin faire travailler l'autre à son compte, gratuitement, dans certains cas extrêmes ceci pouvant aller jusqu'à la prostitution de l'autre.

En conclusion, il est clair de constater des distinctions et délimitations dans l'examen des définitions scientifiques données aux violences conjugales. Cela vient témoigner d'une large acception des violences conjugales. Effectivement, celles-ci ne se limitent pas aux violences physiques mais incluent des formes de violences différenciées. Ces formes plus ou moins proximales de domination se combinent selon les cas. Une telle catégorisation des violences permet un repérage et une distinction méthodique des manifestations de violences. Pour autant, elles présentent le risque de s'interdire de saisir la complexité du phénomène en laissant de côté le fait que les formes de violences vont, pour beaucoup, dépendre des opportunités situationnelles offertes au couple au sein duquel elles se produisent. Nous devons questionner l'intérêt scientifique et praxéologique de raisonner selon ces délimitations ; une ré-interrogation de cette conception scientifique, comme des pratiques qui en découlent, paraît essentielle pour pouvoir rendre opératoire les définitions données aux violences conjugales.

2.3. Approches théoriques de la violence conjugale

2.3.1. Une diversité des approches théoriques

Au cours des dernières décennies, différents modèles ont été développés pour rendre compte de la diversité des situations de violence conjugale (Appel et Holden, 1998 ; Richie, 1996 ; Starks, 2007). Les connaissances empiriques et théoriques développées dans le domaine de la violence conjugale soutiennent toutefois une diversité de modèles explicatifs. On distingue ainsi plusieurs approches théoriques. Sans prétendre être exhaustif, nous reprenons les principales hypothèses, psychopathologiques, sociologiques et féministes, sur lesquelles se fondent le débat et la réflexion scientifiques afin de mieux situer notre approche de la violence conjugale.

- *La lecture (psycho)pathologique* : Certaines approches tentent de proposer un modèle explicatif des violences conjugales qui repose sur l'exploration des caractéristiques psychologiques de l'auteur de ces violences ainsi que celles de la victime. Les études réalisées dans une perspective intra-individuelle portent sur les traits de personnalité et la psychopathologie et ont donc permis d'établir des typologies des auteurs et des victimes de violence conjugale. L'objectif étant d'identifier un profil type pour les hommes violents et pour leurs victimes sur la base d'une évaluation diagnostique de la personnalité (*ex. trouble de la personnalité sociopathique, état-limite, antisocial, narcissique ou passif-agressif* (Gondolf, 1985 ; Dutton, 2007)). Cette approche, psychopathologique, tente aussi d'associer la violence à l'usage abusif d'alcool ou d'autres substances psychoactives. La consommation d'alcool est en ce sens considéré comme un facteur de risque important.

Bien que dans 25 % à 60 % des cas, les deux conjoints puissent souffrir d'alcoolisme (Gondolf, 1988 ; Hamberger et Hasting, 1986), la relation entre l'abus d'alcool et la violence n'est cependant pas causale (Tolman et Bennett, 1990), il semble que d'autres variables puissent entrer en jeu dans l'explication des causes de la violence conjugale.

- *La lecture sociologique* : Plusieurs théories portant sur la violence conjugale sont également soutenues par l'approche sociologique. Dans la perception contemporaine, il est reconnu que les conditions socio-économiques défavorables peuvent causer du stress, mais cette variable est rejetée comme explication causale de la violence (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). Belsky (1981) avance que le chômage et l'isolement social peuvent être des sources de stress importantes qui viennent amplifier l'impact des autres stress familiaux ou personnels. Walby (1990) affirme cependant que le statut socio-économique ne représente qu'un facteur parmi d'autres dans les rapports de pouvoir qui peuvent exister entre les hommes et les femmes dans une société patriarcale. Plusieurs recherches nuancent cependant ceci en soulignant qu'il est incontestable que la violence conjugale puisse être reliée à ces divers facteurs, notamment par un effet de cumul de plusieurs sources de stress (Larouche, 1987).

Pour expliquer la violence conjugale, les théories de l'apprentissage social avancent l'hypothèse de « *l'agression apprise* » et examinent le processus de la transmission intergénérationnelle de la violence (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). Bien qu'un certain nombre d'enfants vivant dans un contexte de violence puisse reproduire à l'âge adulte le même style d'interaction pathologique et que ces enfants demeurent à risque, on ne peut cependant ici encore conclure à un lien causal entre ces deux variables (Gondolf, 1985 ; MacLeod, 1989). D'autres approches sociologiques postulent que la violence peut trouver son explication dans l'identification aux rôles traditionnels de l'homme et de la femme. Le processus de socialisation veut que la femme soit douce, faible, passive, soumise et écoutante. L'homme se doit de contrôler la femme, d'être « viril » et de paraître dur et sans émotions. Pagelow (1981) et Philippe (1986) soutiennent que l'adhésion formelle à une idéologie traditionnelle peut contribuer à perpétuer la violence entre les conjoints. L'approche sociologique permet donc non seulement de constater que la violence *conjugale* est inscrite dans toutes les couches de la société mais aussi de mettre en lumière certains attributs liés au processus de socialisation qui caractérisent les hommes et les femmes de notre société occidentale.

Dans la même lignée, certains chercheurs signalent que la violence pourrait être le produit d'une société qui tolère celle-ci. La société tolérerait les hommes qui font usage de violence pour exercer leur autorité et leur contrôle sur les femmes (Frankel-Howard, 1989). Aussi, la violence ne peut être justifiée, comme certains le prétendent, par le statut procuré à l'homme d'être pourvoyeur et chef de famille (Lundberg, 1990). Ce statut aurait pour conséquence de justifier et de déresponsabiliser l'homme face à ses conduites agressives. Les approches féministes vont s'imposer en faveur d'une reconnaissance de l'égalité des sexes et des rôles.

- *La lecture féministe* : C'est en premier lieu au mouvement féministe que l'on doit la défense des droits de la femme. Les femmes de ce mouvement vont rompre le silence sur la question de cette violence. L'un des principes fondamentaux de ce mouvement est que l'inégalité des sexes (tant aux niveaux économique, social, politique que culturel) est un phénomène appartenant à notre structure sociale. Pour corriger le déséquilibre du rapport de forces entre les hommes et les femmes, une action politique doit être entreprise (Dankwort, 1992). Selon la conception féministe, la société patriarcale légitime, à la limite, le droit de violence des hommes sur les femmes. En conséquence, cela débouche sur une tolérance généralisée de la violence masculine aussi bien sur le plan individuel qu'institutionnel (Dankwort, 1992).

En raison de la force historique et des enjeux en cause de cette façon de penser, les défenderesses des droits des femmes se heurtent donc à de nombreuses résistances face aux changements désirés. Selon elles, l'homme hésite à abandonner l'idéologie patriarcale car il y voit encore des privilèges à exercer son pouvoir et sa domination (Stoltenberg, 1989).

En dépit de ceci, l'approche féministe a reçu de nombreux appuis au cours de la dernière décennie ; les gouvernements, les ministères, les autorités policières ainsi que plusieurs intervenants en matière de violence conjugale posent des actions politiques, sociales et individuelles en accord avec les postulats de base de cette approche.

Plusieurs données sur l'ampleur de la violence conjugale indiquent que les principales victimes en sont les femmes. L'ONU (2013), qui définit explicitement la violence conjugale comme une forme de violence faite aux femmes, fait le constat qu'elle en est la forme la plus fréquente et la plus persistante, et qu'elle touche toutes les classes sociales. Non seulement les femmes cumulent un plus grand nombre d'incidents de violence que les hommes, mais les violences qu'elles subissent sont nettement plus graves et leurs conséquences le sont aussi, tant sur le plan physique qu'émotionnel (Ansara et Hindin, 2010 ; Damant et Guay, 2005).

Par ailleurs, les enfants et les adolescents sont des victimes indirectes qu'il convient de ne pas négliger (Holden, 2003). Les recherches indiquent clairement les conséquences à court, moyen et long termes de la violence conjugale sur les enfants (ex. problèmes de santé physique et mentale, problèmes de fonctionnement social et scolaire, troubles d'adaptation graves, état de stress post-traumatique) (Bogat et al., 2006 ; Bourassa, 2006 ; Camacho et al., 2012 ; Chang et al., 2011 ; Evans et al., 2008 ; Harding, et al., 2013 ; Kelly et El-Sheikh, 2013 ; Kitzmann et al., 2003 ; Lessard et al., 2009 ; Levendosky et al., 2013 ; Sternberg et al., 2006a, 2006b ; Wolfe et al., 2003).

En outre, les conjoints ayant des comportements violents vivent également des conséquences de la violence conjugale. En plus du blâme social associé au fait d'avoir exercé de la violence envers une femme et du risque de compromettre la qualité de la relation avec leur conjointe (ou ex-conjointe) et leurs enfants, cette violence entraîne des conséquences d'ordre judiciaire lorsqu'elles sont connues et reconnues par la justice.

Si ces données indiquent que les victimes de la violence conjugale sont principalement les femmes et les enfants, d'autres données soutiennent l'hypothèse de la symétrie de la violence conjugale. Ainsi, la typologie de Johnson (2008, 2013) pose à juste titre l'hypothèse de l'existence de différents types de violence entre partenaires intimes. Celui-ci identifie trois types de violence conjugale : le terrorisme intime, qui désigne la violence inscrite dans une dynamique de pouvoir et de contrôle d'un conjoint sur l'autre ; la violence résistante, qui renvoie à la violence exercée par la victime avec l'intention de résister ou de se défendre d'un contexte de contrôle coercitif ; et la violence situationnelle, qui peut être exercée par un ou les deux conjoints dans une dynamique de conflits de couple plus ou moins sévères.

L'enjeu de l'appréhension du phénomène appelle à une analyse plus globale qui permet d'établir ces distinctions de genre et de contexte. En effet, il nous apparaît plus judicieux de parler *des* violences conjugales plutôt que d'un seul type de violence conjugale. Sans minimiser les violences dont les femmes sont majoritairement victimes, il importe de reconnaître la variété des dynamiques de violence conjugale et la possibilité que des hommes puissent aussi en être victimes. Le fait que plusieurs approches conceptualisent la violence conjugale comme une forme de violence faite aux femmes permet de reconnaître qu'il existe une grande diversité de violences dont les femmes et les enfants sont les principales victimes. Toutefois, une telle conception omet de considérer les réalités particulières comme la victimisation de certains hommes en contexte conjugal.

Laing et al. (2013) soulignent bien le défi d'une conceptualisation adéquate. S'il est nécessaire de réaffirmer que les femmes sont majoritairement victimes de certains types de violence conjugale, il faut entendre les particularités et les conséquences de ce type de violence conjugale, ainsi que leurs besoins (Laing et al., 2013 ; Lupri et Grandin, 2004). De même, il est important d'étudier davantage les besoins spécifiques des femmes qui exercent de la violence (Damant et al., 2014 ; Dowd et Leisring, 2008 ; Swan et al., 2008 ; Harrati et al., 2015).

L'approche que nous soutenons dans le cadre de cette recherche admet que les dynamiques de violence conjugale sont multiples, qu'elles concernent plusieurs acteurs sociaux (hommes, femmes, enfants) et plusieurs réseaux de services (santé, services sociaux, sécurité publique, justice, éducation). Il s'avère essentiel d'adopter une analyse globale du phénomène qui permet de rendre compte de sa complexité. Pour ce faire, la section suivante discute de la pertinence d'étudier davantage les liens complexes de la violence dans le cadre de relations intimes. Elle soutient le positionnement théorique sous-tendu par nos objectifs de recherche à savoir une lecture :

- clinique psychanalytique prenant en compte le fonctionnement psychique du sujet et du couple auteur/victime de violences conjugales,
- psychocriminologique envisageant les dynamiques violentes/criminelles selon le parcours de vie du couple auteur/victime et les vulnérabilités émergentes.

Les principes de cette double lecture (clinique et psychocriminologique) sont énoncés dans la partie méthodologie de la recherche.

2.3.1. Complexité du lien conjugal et de la violence au sein du couple

2.3.1.1. Couple et conjugalité

Le couple, depuis longtemps objet d'attention de la sociologie et depuis une dizaine d'années revêtant l'intérêt des anthropologues, peut se définir aujourd'hui par le partage entre deux personnes d'une sexualité reconnue socialement et accompagnée, mais pas toujours, de la cohabitation (Joye et Santinelli-Foltz, 2013). Le couple se trouve également à la conjonction de deux notions fondamentales que sont la famille et la parenté. Cette notion de couple est partiellement institutionnelle ; la répartition des rôles, des relations et la constitution même du couple ne se réduisant pas aux lois du mariage. Le discours sur les liens entre public et privé, entre intime et social constitue un élément essentiel pour aborder la notion de couple : celui-ci met l'accent sur la relation entre deux individus et pas uniquement leur unité.

Sur le plan juridique, il y a quelques dizaines d'années, le couple revêtait une définition qui apparaîtrait aujourd'hui dépassée. En effet, selon le dictionnaire de l'Académie Française, le couple se définissait par « deux êtres humains de sexe opposé, unis par amour, par mariage ou par métier ». Aujourd'hui, les instances juridiques reconnaissent bien d'autres formes de vie en couple et l'adhésion à l'institution du mariage ne constitue plus un élément fondamental, de même que la différence des sexes. Nous sommes désormais confrontés à d'évidents changements sociaux et aux transformations familiales qui les accompagnent : divorces, pluralité des formes de familles, recompositions, etc.

De fait, dès que deux personnes décident d'être ensemble, elles constituent désormais un couple et ce quel que soit la différence des sexes, l'adhésion à une institution juridique prédéfinie ou encore la durée de l'engagement. L'intérêt va alors porter sur les relations qu'entretiennent entre eux les deux partenaires liés par une volonté de former une communauté matérielle et/ou affective, potentiellement concrétisée par une relation sexuelle.

On emploie alors le terme « conjugal » lorsque l'accent est mis sur la relation qu'entretiennent deux personnes engagées l'une envers l'autre et qui se reconnaissent des sentiments réciproques. Deux types de relations conjugales sont à distinguer : la relation fonctionnelle et la relation d'intimité (De Butler, 2008). La première unit deux personnes qui collaborent dans le but d'obtenir quelque chose qui se trouve en dehors de la relation en soi. Dans ce type de relation, les sentiments amoureux n'existent pas, le couple conjugal est construit en raison des aspects pratiques et matériels qu'il constitue. L'objectif pour chaque partenaire est de conserver un certain nombre d'avantages, ils vivent ensemble pour des motifs extérieurs à leur relation elle-même. La relation intime, quant à elle, est une relation caractérisée par le fait que son unique but est situé au sein d'elle-même. Désormais, ce type de relation se retrouve davantage au sein des mariages contemporains. En effet, ces derniers se caractériseraient par des aspects intimes alors qu'autrefois le mariage reposait davantage sur des choix stratégiques, qui plus est, choix majoritairement opéré par les familles (De Butler, 2008).

Quant à la conjugalité, elle regroupe les différents modes de relations, de « vivre ensemble », qui peuvent exister entre deux personnes, et ce au regard de la loi (p. ex., mariage, Pacte Civil de Solidarité, union libre, concubinage). Les notions de couple et de conjugalité nous permettent ici de repérer les différentes modalités selon lesquelles deux personnes s'unissent pour se reconnaître dans un espace commun, qu'il soit matériel ou affectif.

Cette distinction nous amène dès lors à interroger plus spécifiquement les motivations, conscientes et inconscientes, qui peuvent guider chacun des deux partenaires l'un vers l'autre.

2.3.1.2. Le couple : une co-construction d'un espace partagé

Si la perspective sociologique permet d'appréhender la question du choix amoureux sous le prisme d'une dimension genrée, il semble nécessaire de considérer que le couple est sous-tendu par d'autres facteurs qui vont guider le choix de l'autre comme partenaire.

Des travaux de biologistes (Vincent, 2006) évoquent l'idée d'une complémentarité recherchée entre deux individus : il a été montré que dans la majorité des couples, le système immunitaire des deux partenaires étaient opposés et complémentaires, de sorte à offrir un patrimoine génétique extrêmement varié à leur descendance permettant alors une plus grande immunité. Au-delà de ces considérations, la notion de complémentarité invite à s'interroger davantage sur le rôle des mécanismes psychiques en jeu lorsqu'il s'agit d'entrer en interaction dans une relation amoureuse.

D'un point de vue psychologique, les rôles parentaux apparaissent déterminants dans la construction de l'identité sexuelle de l'enfant et par conséquent, non sans lien avec le choix du partenaire futur et donc de la dynamique de couple qui s'instaurera entre les deux partenaires. Pour l'homme, le choix du partenaire s'effectuerait plus généralement par étayage, en ce sens que la partenaire serait choisie sur le modèle du premier objet d'amour, c'est-à-dire « la mère ou son substitut » (Freud, 1914 ; Garcia, 2009). Le sujet rechercherait l'objet qui le comble sur le mode des soins que lui prodigue la mère. Quant à la femme, le choix d'objet se ferait le plus souvent sur le mode narcissique, c'est-à-dire qu'elle investirait un objet d'amour qui lui ressemble. L'autre serait choisi parce qu'il représenterait la meilleure partie de soi-même ou qu'il figurerait tout ce que l'on a été ou ce que l'on voudrait devenir. La relation de couple permettrait alors à chacun de consolider son identité dans un contexte sécurisé où le désir évolue en fonction de soi et de l'autre. Le choix du partenaire se révélerait, ici, comme la condition préalable pour créer un espace protégé où cette expérience réunit toutes les chances de réussir (Dejours, 2002), l'accomplissement de la rencontre amoureuse ; choisir et être choisi, procurerait l'occasion de réalisation personnelle dans l'amour de l'autre.

Le couple est ainsi la co-construction d'un espace spécifique à deux au sein duquel les expériences personnelles (conscientes et inconscientes) de chacun s'intriquent à l'histoire du couple.

L'espace ainsi créé témoigne d'une rencontre qui ne doit souvent rien au hasard et qui peut ainsi réunir des sujets aux parcours de vie fragiles marqués par des répétitions (violences, traumatismes, ruptures...) ; sujets qui trouvent ainsi un écho à leur souffrance chez l'autre. En ce sens, le couple peut permettre une réparation du vécu de chacun et une protection vis-à-vis des dangers extérieurs (Garcia, 2009). En perpétuel mouvement, le couple vient redéfinir les contours de la subjectivité de chacun des partenaires et ce, à partir des dynamiques relationnelles de chacun, extérieures au couple.

2.3.1.3. De la relation à la crise conjugale

Si à l'origine un couple est constitué de deux entités séparées, la situation conjugale est ce qui va les conduire à confronter deux espaces psychiques provoquant une « personnalité » de couple qui mènerait vers l'unicité. Cependant, la création de ce « nous » pourrait engendrer la perte de l'un des deux partenaires amoureux au sens où ne « faire qu'un » entraînerait une disparition de la subjectivité, une dissimulation de l'altérité de l'autre (De Neuter, 2007). Pour autant, si dans un premier temps la passion amoureuse peut être pensée sous le regard de la perte de l'identité, elle pourrait également permettre aux deux conjoints de se découvrir autrement. La place que chacun occuperait dans le couple et qui serait celle d'« intermédiaire » (Alberoni, 1993), leur permettrait de découvrir la vérité, celle de leur identité. Les interactions à l'œuvre au sein du couple permettraient une expression de la personnalité, sous des aspects parfois inconnus, pouvant même conduire à la découverte de nouvelles aspirations jusque-là insoupçonnées. L'autre, par un regard à la fois nouveau et en miroir, aurait ainsi un impact sur l'image de soi.

Ce nouvel espace psychique dans lequel se confrontent deux entités, qui forment désormais un couple, peut être envisagé comme un lieu qui permettrait une circulation psychique, en ce sens qu'il amènerait la création de lien en permettant la circulation de la parole ; nouvel espace que Bastien (2007) nomme « *conjugo* ». Le « *conjugo* » correspondrait donc à « *l'espace psychique conjugal* » qui se crée au sein d'un couple et dans lequel chacun est porteur de sa propre dimension subjective en termes de mécanismes inconscients ou conscients (traumatismes, fantasmes, attentes, etc.). Le « *conjugo* » serait porteur d'un cadre qui délimiterait l'espace de la mise en scène des dimensions que vont partager les deux partenaires. Il s'agit là d'un enchevêtrement de scénarios dans lesquels s'inscrivent des désirs inconscients, des représentations et des attentes de l'un et de l'autre.

Mais il se fait aussi le lieu de ce qui peut contenir le matériel psychique des deux partenaires, et c'est ce que les conjoints vont tenter d'y mettre qui va permettre soit de consolider leurs liens, soit de les rendre inaptes à entendre ce que l'autre a à dire (Bastien, 2007). « *C'est dire combien le couple offre [...] de possibilités de réaménagement interne dans le sens d'une évolution et d'une maturation constante. À condition d'être deux à pouvoir avancer dans une direction progressante compatible. L'incompatibilité apparaît dans les crises conjugales : l'autre n'est plus (suffisamment) contenant, rassurant, « aimant »* » (Garcia, 2011).

2.3.1.4. La crise au sein du couple : un mode d'entrée dans la violence conjugale

Lemaire (2005) aborde la dynamique conjugale, et plus précisément la question de crise au sein du couple, par le biais d'un principe qu'il emprunte à Willi (1982) « le principe de collusion ». Pour ce dernier, l'attirance des partenaires s'explique par un conflit inconscient profond, de même nature. L'un et l'autre posséderaient les mêmes conflits mais ils y répondraient par des mécanismes de défenses différents, ce qui serait à la base de l'attirance et ce qui donnerait, plus tard, sa spécificité à la dynamique conjugale. Ainsi le partenaire serait choisi comme une défense contre ses propres conflits. Lemaire (2005) développe sa conception de la dynamique conjugale en l'inscrivant dans une série de cycles répétitifs qui seraient formés de clivages idéalisant puis de phases de deuil constamment renouvelées ; ce qui l'amène à considérer la « crise » au sein du couple dans une dialectique avec ce qu'il nomme la phase de « lune de miel ». Dans cette dite phase de « lune de miel », il serait question pour chacun des partenaires d'écarter tout élément agressif à l'égard de l'autre. Le défaut de l'autre serait ici méconnu et l'on retrouverait une idéalisation massive du compagnon ainsi que celle de la vie amoureuse que les deux partenaires partagent.

Le processus de crise serait introduit dans la dyade amoureuse dès lors que l'un des partenaires percevrait chez l'autre une défaillance (même prétendue) venant déposséder le partenaire jusqu'à maintenant considéré idéal. C'est la déception de l'autre qui entraînerait l'apparition de la crise au sein du couple. En effet, les partenaires ne vont malheureusement pas pouvoir se comporter pleinement selon la logique inouïe du coup de foudre, ne serait-ce que parce que les événements de vie obligent à des réaménagements émotionnels (naissance d'un enfant, décès, contraintes professionnelles etc.). Les comportements non escomptés du partenaire se transforment alors en une source de reproches. La complémentarité du couple est mise à mal, et peut ainsi se déployer tout un arsenal de manifestations de crise conjugale : disputes, frustration, rancœur etc.

Lemaire (2005) repère alors plusieurs évolutions possibles à cette phase de crise : un désinvestissement qui conduit à la mort du couple ; le déni de la part défaillante de l'autre et du couple dans un but de protection de la relation ; un réaménagement des liens par le biais de nouveaux apprentissages permettant l'instauration d'une nouvelle dynamique après une période de deuil. L'auteur considère la crise comme un processus maturant tant pour la relation intersubjective, sollicitant la créativité des partenaires dans la réalisation de remaniements bénéfiques, que pour le couple qui doit conserver un niveau d'investissement narcissique suffisant. Dès lors, « *le couple humain, doit être fonctionnellement considéré comme un ensemble structuré, rythmé par des alternances de phases marquées, chez chaque individu, par des clivages idéalisants et un travail de deuil de l'objet idéalisé constamment renouvelé. Il vit des processus d'organisation-désorganisation et réorganisation des interrelations entre les partenaires lui donnant un équilibre de caractère dynamique* » (Smadja, 2013).

L'affrontement dans la crise au sein du couple peut également être une manière de se rencontrer à nouveau (Assoun, 2009) ; cela rendu possible par un retour à l'altérité érotique : c'est ce que nous appelons, dans le langage commun, une réconciliation sur l'oreiller.

Pour autant, c'est bien dans ce contexte de crise que peut alors survenir la violence conjugale. Le conflit, dans un contexte de crise, impliquerait une circulation de la parole dans un espace partagé (Jaspard, 2005) et c'est bien lorsque ce souci d'ajustement réciproque et d'attention porté à soi et à l'autre tant à s'effacer que le conflit – encore à ce moment constitutif de la relation – sera menacé par la violence. Le conflit tendrait alors à s'installer dans une dynamique de violence, le conflit et la violence conjugale ne participant pas de la même logique relationnelle. Le conflit serait envisagé comme un « mode relationnel impliquant la réciprocité entre les protagonistes et susceptible d'entraîner du changement » (Jaspard, 2005). Dans cette situation, une place pour l'expression et la négociation est maintenue (Frogneux, De Neuter, 2009). La place de l'autre est reconnue et cette considération permet ainsi aux partenaires de venir s'ajuster sans cesse, de réinventer.

A l'inverse, la violence serait « univoque, la même personne subit les coups et cède lors des altercations » (Jaspard, 2005). Le conflit pourrait trouver sa place dans toutes relations qui acceptent son caractère dynamique ; et donc souvent aussi, fragile. La violence, en tant que dysfonctionnement de la dynamique de couple (Mathieu et Bélanger, 2012), serait le signe de fragilités individuelles et de tentatives conjugales de réparation (Grihom, 2012 ; Garcia, 2011 ; Smadja et Garcia, 2011).

Dans ce sens, notre travail vise à repérer et analyser les rapports entre un auteur et une victime au regard de leurs parcours de vie et de leurs modalités de fonctionnement psycho-conjugal afin d'identifier les noyaux de vulnérabilités qui sous-tendent la dynamique de violence(s) conjugale(s).

2.3.1.5. Le cycle des violences conjugales

Bien qu'il existe une multitude de variations au sein des différents couples, les travaux scientifiques mettent tout de même en évidence une cyclicité présente dans la plupart des relations violentes. Ce cycle, repris dans la plupart des travaux contemporains, comprend quatre phases principales (Walker, 1979). En effet, contrairement à ce qui peut être imaginé, les violences ne seraient pas présentes de façon continue mais seraient, en premier lieu, le résultat de l'accumulation d'un certain nombre de tensions ; accumulation qui constituerait ici la première phase du cycle des violences. Lors de cette première phase, un climat de tension s'installerait dans la relation conjugale dans laquelle un des partenaires serait porteur de paroles et d'attitudes (menaces, contrôles, reproches, etc.) amenant l'autre à douter de soi (peur de faire des erreurs, anxiété, etc.). S'accumulant progressivement, ces « mécontentements » finiraient par éclater au cours d'un accès de violences (physique, psychologique, sexuelle, etc.) dont le but principal serait la décharge de toute tension. Elles seront prônées par l'auteur des violences comme autant d'éléments justifiant le comportement haineux à l'égard de l'autre (deuxième phase du cycle de violence).

Les différentes violences évoquées précédemment seraient utilisées pour atteindre l'intégrité de l'autre, pour le rabaisser, l'humilier, et l'identifier comme étant « responsable » de ce qui lui arrive à présent. Les victimes de ces violences seraient ainsi passives, tétanisées devant les hurlements qui déferlent, rabaisées par différentes tortures psychologiques, se sentant finalement coupable d'avoir provoqué la colère de l'autre. La sidération psychique couplée à la peur du redoublement de la violence les confinerait à se soumettre, à ne surtout pas tenter de résister ou de s'opposer. *« Elle font alors l'apprentissage de l'impuissance »* (Souffron, 2007).

C'est ce que l'on peut nommer la deuxième phase du cycle de violence. Cette phase, qualifiée par Walker (1979) de « crise », est suivie d'une phase dite de « justification » dans laquelle le recours à la violence serait légitimé par l'attitude « provoquante » de l'autre, l'ayant contraint(e) à agir ainsi. Ce processus amènerait la victime à se sentir responsable des actes posés à son endroit. Dans une tentative de déresponsabilisation des faits, l'auteur invoquerait parfois des causes externes à l'acte violent tels que le stress, la fatigue, des moments de vie particuliers...

Enfin, un retour au calme se manifesterait au travers d'une dernière phase qualifiée de « lune de miel ». On assisterait à une rémission de l'auteur, qui tout en exprimant des regrets, en promettant de ne pas recommencer, adopterait une attitude plus affectueuse, plus attentionnée. Tant d'attitudes qui tenteraient d'effacer l'épisode violent. Quant à la victime, elle s'inscrirait dans une attitude d'espoir relative aux comportements que son partenaire lui laisse voir à ce moment-là. Cette phase (dernière phase) d'apaisement, dite de « lune de miel », ne durerait qu'un temps, jusqu'à l'apparition d'une nouvelle phase de crise relançant le cycle des violences conjugales précédemment décrit. Petit à petit, les espaces entre les crises vont tendre à disparaître ; la régularité et l'intensité des épisodes violents ne laissant plus de place à ces moments de respiration, d'apaisement.

Une telle théorisation autour du processus qu'est la relation conjugale violente permet de mettre en lumière la complexité d'un tel mode relationnel pour autant qu'elle interroge sur l'existence d'un continuum dans le phénomène des violences conjugales. On voit naître une véritable relation d'emprise dans laquelle chacun peut se voir dépendant de l'autre. La spécificité de la mise en place des caractéristiques des violences au sein du couple tiendrait à la particularité relationnelle qui lie les deux protagonistes entre eux. Ce qui peut également venir expliquer les difficultés que peut rencontrer une victime à se détacher de son partenaire, qui pourtant lui fait subir des violences. Le désir de « sauver » le couple, la famille ; l'isolement social relatif à des violences économiques ou sociales ; un sentiment de honte ou bien même de culpabilité ; etc., sont autant de facteurs qui peuvent retenir la victime dans une situation qui pourtant la met à mal.

Tout au long de ce développement, nous nous sommes attachés à définir, à repérer ce que pouvaient représenter les violences conjugales. Leurs places au regard de l'histoire et plus largement de la société, leurs conceptions au cours du temps, leurs différentes formes et articulations dans une inscription temporelle au sein d'un couple donné. Si l'établissement de caractéristiques propres aux comportements de violences conjugales offre des moyens de repérages nosographiques, cette perspective apparaît réductrice et présente l'écueil de considérer uniquement le comportement de l'auteur plutôt que la dynamique conjugale en jeu. Qu'en est-il de la prise en compte de la dimension subjective au carrefour de l'individualité de l'autre, pris dans une histoire commune construite autour d'une relation amoureuse ?

En effet, si l'on considère les positionnements individuels de chacun dans une perspective dynamique, il convient de s'intéresser au parcours de vie du couple auteur/victime, aux enjeux psychiques mobilisés dans leur relation et dans la mise en acte des violences conjugales. Or, il apparaît qu'aucune histoire de vie ne semble « prédisposer » à l'établissement d'une relation conjugale future violente, que ce soit en tant qu'auteur ou victime, bien que l'on puisse retrouver des éléments communs. Dès lors, il semble pertinent de non pas considérer des histoires de vies prises séparément mais bien comme s'inscrivant dans une dynamique commune qui tendrait vers la construction d'un espace où interagissent à la fois des dynamiques individuelles et duelles : la relation de couple. L'auteur et la victime ne seraient plus alors considérés indépendamment l'un de l'autre mais bien comme un couple auteur/victime dans lequel la relation conjugale et donc, dans notre cas, la violence conjugale prendrait sens au regard de la trajectoire de vie de l'un et l'autre. Histoires respectives qui auraient permis de construire cet espace commun d'influence dans lequel le couple évolue.

Les violences conjugales renvoient à un agir infractionnel/criminel, qui par subversion des normes, met en cause, de façon dommageable et transgressive, soi, les autres et les institutions. De fait, nous soutenons l'intérêt d'une approche psychocriminologique dont la spécificité est d'inscrire ces agirs – ici les violences conjugales – dans un trajet existentiel dont les formes ne sont jamais exclusives mais dépendent des opportunités situationnelles (contexte, victime) et des organisations et enjeux psychiques du couple auteur/victime.

2.3.1.6. Le couple auteur/victime de violence conjugale

De manière générale, le lien établi entre un auteur et une victime de violences n'a de cesse d'être interrogé par l'actualité. Dans un contexte judiciairisé, le lien victime/auteur peut paraître aller de soi : le cadre juridique souhaite pouvoir désigner les rôles d'agresseur et d'agressé, la place de l'auteur et de la victime, pour ensuite définir les sanctions et les peines. L'auteur est alors défini comme celui qui commet les faits ou celui qui tente de les commettre (art. 121-4 du code Pénal). La peine est imposée à l'auteur de l'infraction pour compenser quelque chose de l'infraction commise. La condamnation éventuelle d'un auteur peut en effet faire l'objet de sanctions pénales (pouvant aller de l'amende à la réclusion criminelle à perpétuité).

La victime quant à elle, est « celui ou celle qui subit personnellement un préjudice par opposition à celui ou celle qui le cause » (Cornut, 2000). C'est parce qu'elle considère qu'elle a subi un dommage dont elle souffre qu'elle va avoir recours et accès à une procédure pénale.

Et, c'est parce qu'elle est considérée comme étant un sujet passif, par opposition au sujet actif causant le dommage, qu'il incombe à la justice de compenser ses souffrances et de réparer l'injustice. Or, « *dans l'action pénale, la victime n'a pas pour objet d'obtenir la réparation du dommage, ou du moins, tel n'est pas son objet premier* » (Bonfils, 2012).

La participation de la victime au procès pénal vient répondre à une logique de vindication et d'accusation. Bien souvent, ce n'est pas la compensation pécuniaire qui est espérée en premier lieu par la victime, mais réclamer justice renvoie davantage à la quête de reconnaissance de la culpabilité de l'auteur. Dans ce contexte, le lien existant entre victime et auteur paraît simple car c'est la recherche de la responsabilité pénale qui a pour objectif de trancher sur les événements et les propos qui appartiennent à l'un ou à l'autre : « c'est la recherche du mobile de l'agression, en deçà de la psychologie de l'agresseur et des circonstances situationnelles. Parmi celles-ci, il y a le rôle que la victime a pu tenir » (Villerbu et Pignol, 2008).

Parler du couple auteur/victime, c'est reconnaître que ce « couple » n'a pas du tout la même réalité ni le même sens selon une analyse du point de vue de l'auteur ou du point de vue de la victime. Aussi, il est nécessaire de définir, dans un contexte situationnel précis, comment l'auteur et la victime prennent place dans le couple ainsi que les enjeux psychiques mobilisés dans cet espace. Cela s'avère d'autant plus fondamental lorsqu'on s'intéresse au phénomène de violences conjugales dont les avatars se construisent au sein même du couple conjugal. Il convient dès lors d'étudier les modalités du rapport de l'auteur et de la victime, les facteurs qui influencent les relations de l'un et de l'autre et les mécanismes qui interviennent dans le jeu de ces relations. En effet, au-delà du comportement de violence d'un auteur sur une victime, le phénomène de violences conjugales interroge plus largement les places et positions prises par les partenaires du couple. Il s'agit de repérer, d'analyser les implications sociales et historiques de la désignation de la victime (Harrati, 2013) et d'envisager une relation spécifique entre conjoints (Christen, Heim et Silvestre, 2005). Le couple est en effet le résultat de deux parcours de vie singuliers et l'union de deux individus témoigne toujours d'une succession de choix en lien avec l'histoire et la situation de chaque partenaire (histoire familiale, sociale..., fonctionnement psychique, problématique psychopathologique...). C'est dans cette perspective que nous nous proposons d'étudier la violence conjugale.

3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

3.1. Problématique et objectifs de recherche

Parler du couple auteur/victime, c'est alors parvenir à penser des dynamiques relationnelles au sein desquelles chaque partenaire va prendre sa place et entrer en relation de manière singulière. Chacun, avec ses ressources et vulnérabilités, contribue à constituer une configuration relationnelle au sein de laquelle peuvent se déployer les violences conjugales. Par conséquent, ces éléments nous amènent à considérer la violence conjugale sous un autre prisme que celui de la dualité « victimisation » de la femme et « pathologisation » de l'homme auteur. En effet, un comportement infractionnel, tel que l'homicide par exemple, résulte d'un mouvement conjugal dans lequel s'actualise sous différentes formes une relation violente. Il n'y a donc pas de profil type mais plutôt des configurations situationnelles et relationnelles spécifiques au couple auteur/victime.

Dans ce contexte, il s'agit de parler de situations et de configurations, plutôt que d'individus, et de rapport victimant/victimé au sein du couple dans la mesure où une circularité des places s'impose dans un schéma sans fin. Ainsi, le parcours de la violence conjugale se présente comme la manifestation d'une situation de crise particulière dans laquelle se confrontent deux espaces psychiques de vulnérabilité(s). Effectivement, la confusion qui peut être engendrée par la situation violente conduit les partenaires à ne plus distinguer à qui attribuer la responsabilité et la culpabilité de chacun. Or, il n'y a de victime que dans ce qu'elle offre, à son insu ou non, à l'auteur ; et tout auteur le devient par renversement d'une position antérieure. Cela conduit alors à une alternance des positions dans le couple auteur/victime. On pourrait également parler de position vulnérant/vulnéré si l'on accepte l'idée que ce qui fera l'agression de l'agresseur tient très étroitement à ce qui le rend le plus vulnérable : « nous ne sommes plus dangereux que là où nous sommes vulnérables » (Villerbu, 2003).

Cette perspective inscrit les violences conjugales dans un trajet existentiel qui se décline dans des conditions jamais exclusives, dont les formes apprises sont des modes opératoires, des identifications aliénantes, des opportunités situationnelles et des organisations psychiques. Ainsi, pour appréhender toute la complexité des violences conjugales et permettre de se dégager de la dualité pénale auteur/victime, il est fondamental de rechercher les modes de construction du rapport auteur/victime.

Cela en donnant une place centrale à une analyse dynamique des modalités de constitution des positions d'auteur et de victime dans la sphère conjugale mais aussi dans d'autres (familiale, sociale, professionnelle...). Une analyse psychocriminologique des situations de violences conjugales rendrait compte de typologies dynamiques articulant un ensemble de positions (victimant/victimé ou encore vulnérant/vulnéré) et de dimensions (existentielles, psychologiques, sociales...) particulières du point de vue du couple auteur/victime. Autrement dit, comprendre ces violences nécessite de repérer et d'analyser les rapports entre un auteur et une victime au regard de leurs parcours de vie et de leurs modalités de fonctionnement psycho-conjugal afin de repérer les noyaux de vulnérabilités qui sous-tendent la dynamique de violence(s) conjugale(s). Cette mise en perspective introduit la possibilité d'entrevoir les violences conjugales comme des dynamiques situationnelles/relationnelles et non pas comme le comportement d'individus.

Les éléments développés jusqu'ici témoignent de la complexité des situations de violences conjugales dans leur pluralité de formes et de causes, ainsi que de la difficulté des prises en charge compte tenu de la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu. L'objectif de cette recherche-action répond au souci d'introduire et de préserver une analyse globale et continuïste des violences conjugales. En partenariat avec les professionnels concernés par cette réalité, elle vise à offrir une fine compréhension de ces situations afin d'optimiser la prise en charge des auteurs et des victimes, et de mieux cibler les aspects préventifs. Cette recherche se donne ainsi pour principe de tenir compte des réalités du phénomène en question et des réalités de terrain (ressources, besoins, demandes) pour faire émerger des préconisations adaptées à celles-ci. Visant à la fois à une meilleure connaissance du phénomène « violences conjugales » ainsi qu'à une évaluation de l'efficacité des dispositifs mis en place (notamment par le 3^{ème} plan triennal), cette recherche se donne plus précisément pour objectifs :

- D'établir une typologie des dynamiques de violences conjugales qu'elles qu'en soient ses formes et ses manifestations et dans lesquelles peuvent s'actualiser les homicides conjugaux.

Pour ce faire, nous envisageons les violences conjugales au sein d'un processus dynamique et considérons qu'elles peuvent se présenter à différents moments et sous différentes formes dans la sphère conjugale, pouvant atteindre son paroxysme lors du meurtre conjugal. L'objectif est de repérer les caractéristiques anamnestiques, sociales, psychopathologiques et somatiques des auteurs et des victimes de violences conjugales.

Il s'agit de mettre en évidence les facteurs individuels, familiaux, conjugaux et environnementaux structurant le parcours de vie et de repérer et signifier la place de la vulnérabilité psychique en ses diverses expressions. Cela afin d'offrir une meilleure connaissance des facteurs de vulnérabilité et de protection en jeu dans une dynamique conjugale violente au regard du couple, et donc du lien auteur/victime.

- D'évaluer l'efficacité des dispositifs de prise en charge du point de vue de l'auteur, de la victime et du couple auteur/victime de violences conjugales.

Cette évaluation se propose de dégager les intérêts, les ressources et les besoins s'agissant des prises en charge existantes pour les auteurs, les victimes et/ou les couples auteur/victime de violences conjugales. Il s'agit d'identifier comment (modalités, moyens et actions) les professionnels répondent à ces problématiques en s'appuyant sur leur pratique, sur les intérêts et limites qu'ils repèrent. Nous explorerons également comment les auteurs et les victimes de violences conjugales se situent par rapport à leur prise en charge au regard de leur problématique et de leur parcours de vie. Nous repérons ici quels sont leurs besoins et attentes en termes d'aide et de prise en charge, ainsi que les motivations explicites et implicites de leurs demandes éventuelles.

3.2. Protocole de recherche

Afin d'opérationnaliser ces objectifs de recherche, nous proposons une méthodologie déclinée en quatre phases.

3.2.1. Phase 1 : Etude des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales

Cette étape consiste en l'étude de dossiers de victimes de violences conjugales et de dossiers pénaux d'auteurs de violences conjugales. Dans un premier temps, nous avons consulté 105 dossiers de victimes de violences conjugales ayant été suivies par la Consultation de Prévention de la Violence (CPV) (*Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, Hôpital Rangueil*) sur les huit dernières années. Plus précisément, nous avons sélectionné 7 à 15 dossiers de personnes victimes prises en charge par le service entre 2006 et 2013. Au final, 15 dossiers concernent respectivement les années de 2006 à 2011, 8 dossiers concernent l'année 2012 et 7 dossiers l'année 2013. Le nombre restreint de dossiers pour les années 2012 et 2013 est lié à une réduction de l'effectif de l'équipe de la CPV impactant de fait l'activité du service.

Dans un second temps, nous avons consulté 52 dossiers pénaux d'auteurs de violences conjugales ayant été jugés par les Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Montauban et Albi pour des faits commis entre 1994 et 2014. Nous avons sélectionné des dossiers relevant de faits de viols, des violences physiques et psychologiques, des tentatives de meurtre et des meurtres du conjoint/concubin/partenaire jugés sur une période allant de 2000 à 2014. Compte tenu du faible nombre de dossiers relatifs aux crimes et délits commis entre conjoints ou concubins disponibles au Tribunal de Grande Instance de Toulouse, nous avons élargi notre terrain de recherche à ceux d'Albi et de Montauban. En effet, il s'est avéré difficile de constituer un échantillon de dossiers pénaux puisque jusqu'en 2003 les infractions commises entre époux ou conjoints sont peu ou pas caractérisées et motivées d'après les arrêts criminels. Par ailleurs, la circonstance aggravante des infractions commises entre époux ou conjoints n'existait pas dans le code pénal jusque-là ou n'était pas appliquée.

3.2.1.1. L'étude des dossiers des personnes victimes de violences conjugales

- Terrain de recherche et méthode de recueil de données

La région Midi-Pyrénées compte un nombre relativement important d'acteurs mobilisés dans la prise en charge des victimes de violences conjugales. Le réseau associatif, particulièrement dense dans le département de la Haute-Garonne, travaille en étroite liaison avec les pouvoirs publics afin de soutenir l'écoute, l'accompagnement, le conseil juridique et la prise en charge médico-psycho-sociale des victimes. Le service de médecine légale du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rangueil à Toulouse constitue une plateforme essentielle d'accueil des victimes de violences conjugales. En étroite collaboration avec les autorités judiciaires, ce service comprend l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ), les Unités de Soins et de Consultations Ambulatoires (UCSA) de la Maison d'Arrêt de Seysses et du Centre de Détention de Muret, l'Unité Médicale du Centre de Réception Administrative de Cornebarrieu, l'Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale (UHSI) et la chambre mortuaire.

L'activité de l'Unité Médico Judiciaire (UMJ) concerne d'une part la Consultation de Constatation de Coups et Blessures Volontaires (CCBV) où sont réalisés les examens médico-légaux de victimes à la demande des services de police et gendarmerie afin d'évaluer et de constater les lésions, les traumatismes ainsi qu'une éventuelle Incapacité Totale de Travail (ITT) ;

Accueillis par une équipe pluridisciplinaire (*médecin légiste, psychologue, psychiatre...*), les patients peuvent bénéficier de soins spécifiques (*certificat médico-légal, information juridique et évaluation psychologique*) ; et d'autre part, la Consultation de Prévention de la Violence (CPV)¹ propose une évaluation globale des personnes en situation de violence et une prise en charge pluridisciplinaire en réseau. L'intervention proposée ne se limite pas à un rôle certificateur, elle devient accompagnatrice et complémentaire aux soins classiquement dispensés. En effet, la prise en charge se fonde sur l'écoute, le soutien et l'orientation de toute personne majeure confrontée à une problématique de violence, quelle que soit sa position : victime, auteur, alternativement victime et auteur, témoin direct ou indirect (entourage...). De plus, elle se veut interdisciplinaire (sanitaire, sociale, juridique) et sur le court terme (orientation en réseau).

- La grille de lecture des dossiers

De manière à homogénéiser le recueil de données, nous avons élaboré une grille de lecture des dossiers des personnes victimes prises en charge par la CPV.

Celle-ci optimise une observation et une analyse systématisées des données. Elle vient guider le repérage d'éléments significatifs du parcours de vie des victimes de violences conjugales à partir des dimensions suivantes :

- Les renseignements généraux : sexe, âge, lieu et mode de vie, nationalité...
- Le parcours conjugal : vie sentimentale et sexuelle, dynamique de couple actuelle et antérieure...
- Le parcours familial : situation familiale et filiative, traumatismes familiaux (*décès, séparation, placement, adoption, violences...*).
- Le parcours scolaire et professionnel : parcours et situation scolaires et/ou professionnels...
- Le parcours médico-psychologique : éléments somatiques (*présence ou non de problèmes de santé, d'accidents passés et actuels du sujet, hygiène de vie*), psychopathologiques (*mode de fonctionnement psychique et organisation psychopathologique, présence ou non de troubles psychiques (angoisses, phobies...), d'épisodes de décompensation psychiatrique, de comportements addictifs, de tentatives de suicide, consultations ou suivis psychologiques et/ou psychiatriques*), repérés au travers des expertises ordonnées.
- Le parcours socio-éducatif : mesures de protection, de placement, informations préoccupantes, signalement, enquêtes sociales, suivis éducatifs et/ou judiciaires.
- Le parcours juridique : filière pénale (*situation pénale au moment des faits judiciairisés, nature du chef d'inculpation principal*), nature de la peine (*emprisonnement ferme et/ou avec sursis, sursis avec mise à*

¹ La Consultation de Prévention de la Violence a débuté son activité 2006, en collaboration avec le réseau de Prévention Violence et Orientation Santé (PREVIOS) en complément de l'accueil médico-légal dispensé à la CCBV de l'UMJ.

l'épreuve, travail d'intérêt général, obligations spécifiques au suivi socio-judiciaire), antécédents judiciaires (*primo délinquant, réitération, récidive*) et mesures libératoires.

Après avoir pris connaissance de la constitution des dossiers CPV et de la nature des renseignements présentés, cette grille de recueil des données a fait l'objet de réajustements. Nous l'avons complétée des dimensions « *antécédents de violences subies et/ou agies chez la victime* », « *antécédents de violences subies et/ou agies chez l'auteur* » et « *problématiques psychologiques et/ou psychiatriques de l'auteur* » et allégée d'autres faute d'informations consignées (ex. données expertales). Aussi, les premiers dossiers consultés à partir de la première version de la grille de recueil des données ont été révisés à partir de la seconde version. L'ensemble de ces données a fait l'objet d'un traitement statistique tel que nous le décrivons plus loin (*cf. principes d'analyse*).

3.2.1.2. L'étude des dossiers des personnes auteurs de violences conjugales

- Terrain de recherche et méthode de recueil de données

Afin d'accéder aux dossiers pénaux, nous avons adressé une demande écrite, accompagnée d'une lettre de recommandation du Directeur du GIP Mission Droit et Justice, auprès du Président et Procureur Général de la Cour d'Appel de Toulouse.

Ces démarches, en vue d'obtenir les autorisations d'accès aux dossiers, ont pris un temps conséquent et ont de fait retardé la planification du recueil de données. Néanmoins, une fois les autorisations obtenues, la mise en place du travail a été facilitée par un accueil très favorable des chercheurs de la part de la direction des greffes. Dans la mesure où l'accès aux dossiers pénaux est sécurisé, la direction des greffes a pris le temps ou a missionné des agents pour accompagner les chercheurs dans la sélection et l'accès aux archives. Aussi, les variables sécuritaires quant à l'entrée et la sortie des dossiers des archives mais également les contraintes liées à la capacité d'accueil des locaux ou à la possibilité de nous réserver un lieu de travail ont inévitablement ralenti le déroulement du recueil de données.

L'étude des dossiers repose sur deux grilles de lecture complémentaires élaborées afin d'homogénéiser la lecture des chercheurs. D'un point de vue méthodologique, une première période de test est mise en place sur la base de 10 dossiers pénaux afin d'éprouver la validité de ces grilles de lecture et la pertinence des indicateurs qu'elles regroupent.

La première grille centralise les données telles que :

- Les renseignements généraux : sexe, âge, lieu et mode de vie, nationalité...
- Le parcours conjugal : vie sentimentale et sexuelle, dynamique de couple actuelle et antérieure...

Etude des dynamiques violentes conjugales et de la trajectoire de vie du couple auteur/victime
de violence conjugale

- Le parcours familial : situation familiale et filiative, traumatismes familiaux (*décès, séparation, placement, adoption, violences...*).
- Le parcours scolaire et professionnel : parcours et situation scolaires et/ou professionnels...
- Le parcours médico-psychologique : éléments somatiques (*présence ou non de problèmes de santé, d'accidents passés et actuels du sujet, hygiène de vie*), psychopathologiques (*mode de fonctionnement psychique et organisation psychopathologique, présence ou non de troubles psychiques (angoisses, phobies...), d'épisodes de décompensation psychiatrique, de comportements addictifs, de tentatives de suicide, consultations ou suivis psychologiques et/ou psychiatriques*), repérés au travers des expertises ordonnées.
- Le parcours socio-éducatif : mesures de protection, de placement, informations préoccupantes, signalement, enquêtes sociales, suivis éducatifs et/ou judiciaires.
- Le parcours juridique : filière pénale (*situation pénale au moment des faits judiciairisés, nature du chef d'inculpation principal*), nature de la peine (*emprisonnement ferme et/ou avec sursis, sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, obligations spécifiques au suivi socio-judiciaire*), antécédents judiciaires (*primo délinquant, réitération, récidive*) et mesures libératoires.

Ces données ont été codées en vue d'un traitement statistique tel que nous le décrivons plus loin (*cf. principes d'analyse*). Ce mode de traitement des données nous permet de caractériser la population conformément aux objectifs de recherche.

- *La grille de lecture des dossiers*

Une seconde grille de lecture de données a été formalisée selon les dimensions suivantes (*cf. annexes p.3*) :

- Les faits de violences conjugales : éléments de qualification et de description des violences conjugales.
- Les modalités opératoire de ces violences : caractéristiques des violences conjugales, nature des violences, modalités d'implication du couple auteur/victime, caractéristiques spatio-temporelles, modalités de la mise en acte violente et éventuellement de ses répétitions.
- Caractéristiques de la configuration/situation conjugale : cadre conjugal, mode de vie, modalités du choix du partenaire, de distribution des rôles et des tâches de chacun, vécu de cette distribution, nature de la configuration relationnelle et de la dynamique conjugo-relationnelle.
- Dynamiques de violences conjugales : situations susceptibles d'engendrer des comportements violents dans le cadre conjugal, rapport du sujet aux violences conjugales, modalités d'attribution de la responsabilité et de culpabilité, mode de traitement de ces situations, conséquences évoquées.

- Victime : présentation de la victime : son histoire, sa (ses) situation(s) conjugale(s), les violences conjugales, les violences autres.
- L'auteur : parcours judiciaire de l'auteur, comportement en détention (incidents...), suivis médico-psychologique (contexte, événement particulier, raison, durée, diagnostics...).

Ces données ont fait l'objet d'une analyse qualitative afin de rendre compte des problématiques qui s'actualisent dans le parcours de vie des auteurs de violences conjugales, et de repérer et signifier l'expression et la place éventuelles de vulnérabilités (*cf. principes d'analyse*).

3.2.2. Phase 2 : Etude des modalités de prise en charge des violences conjugales du point de vue des professionnels

Cette phase, complémentaire à la première, vise l'étude des modalités de prise en charge des victimes et auteurs de violences conjugales.

Elle s'appuie sur l'analyse de 9 entretiens de recherche auprès de professionnels des champs sanitaire, social et juridique (psychiatres, psychologues...) afin de situer comment les professionnels répondent à ces problématiques, quels sont les intérêts et les limites qu'ils repèrent. Ces retours sur expérience nous permettent de repérer les réponses (thérapeutiques, éducatives, sociales...) apportées, les modalités d'action, les ressources et les besoins s'agissant des prises en charge existantes pour les auteurs, les victimes et/ou les couples auteur/victime de violences conjugales.

- Terrains de recherche et méthode de recueil de données

Nous avons rencontré 5 médecins légistes, 3 psychologues et 1 juriste de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de Ranguel précédemment présentée et 1 psychologue du Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) de Toulouse. Le SMPR assure les soins psychiatriques pour l'ensemble de la population pénale de la Maison d'Arrêt de Seysses ainsi que du Centre de Détention de Muret et permet l'hospitalisation, avec leur consentement, des personnes détenues en région Midi-Pyrénées. Les services médico-psychologiques régionaux sont créés en milieu pénitentiaire lorsqu'ils répondent aux besoins de santé mentale de la population incarcérée dans les établissements relevant d'une région pénitentiaire. Ces services sont actuellement considérés comme des secteurs de psychiatrie (aire géographique délimitée et desservie par un service de psychiatrie).

À ce titre, ils sont rattachés au centre hospitalier spécialisé de leur département. Ils assurent ainsi le dépistage, la prophylaxie et le traitement des maladies mentales. Les professionnels (psychiatres, psychologues, infirmiers et assistante sociale) sont les mêmes que ceux d'un service hospitalier de psychiatrie. De ce fait, les possibilités thérapeutiques sont identiques, à l'exception de celles qui nécessitent la sortie à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire. La circulaire interministérielle du 30 octobre 2012 a proposé une réorganisation de la prise en charge sanitaire des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ). Celle-ci prévoit le regroupement des SMPR et des UCSA (Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires) sous la dénomination d'« unités sanitaires ».

Ces unités sanitaires se déclinent en 3 niveaux :

- Niveau 1 : soins ambulatoires somatiques et psychiatriques (consultations et activités de groupe)
- Niveau 2 : activités d'hospitalisation de jour
- Niveau 3 : hospitalisations à temps complet avec et sans consentement en milieu hospitalier.

Les rôles sont ainsi redéfinis, les UCSA assurent désormais une prise en charge psychiatrique et les SMPR assure une mission de coordination au niveau régional et de formation. Cette unité fonctionnelle a pour fonction de coordonner les soins entre les différents dispositifs de soins psychiatriques en milieu pénitentiaire de Midi-Pyrénées et dépend du Centre Hospitalier Gérard Marchant de Toulouse.

Nous avons reçu un très bon accueil de la part des professionnels de l'UMJ et de la CPV de l'hôpital Rangueil de Toulouse : partenaires de la recherche, ils se sont particulièrement montrés sensibles aux intérêts de ce travail. Nous avons pu mener des entretiens d'1h30 environ auprès de l'équipe sur une période de deux mois (décembre 2014 - janvier 2015). En revanche, malgré nos sollicitations actives et répétées auprès des professionnels du SMPR de Toulouse, nous regrettons leur faible implication et participation. Leur expérience s'avère pourtant précieuse et incontournable à propos des dispositifs de prise en charge des auteurs de violences conjugales et des besoins de cette population. De ce fait, cette phase de recherche se trouve impactée par l'absence du regard et du positionnement des professionnels intervenants auprès des personnes placées sous main de justice pour des faits de violences conjugales. Néanmoins, sur la totalité des professionnels rencontrés, 7 témoignent de plus de 10 ans d'expérience dans le cadre de la prise en charge des victimes et/ou auteurs de violences conjugales.

- Le guide d'entretien semi-directif

Pour cette étape de recherche, nous avons constitué un guide d'entretien semi-directif visant à interroger les représentations, les pratiques, les expériences et les vécus des professionnels concernant la prise en charge des auteurs/victimes de violences conjugales. (*cf. annexe p.7, p.9*).

Ce guide d'entretien se structure selon trois dimensions :

- La présentation du professionnel : formation, parcours professionnel...
- Les missions du professionnel : rôle au sein de l'institution, cadre, contexte, type d'accompagnement proposé aux auteurs/victimes de violences conjugales, moyens/outils mis en œuvre, durée de la prise en charge...
- Les caractéristiques des auteurs/victimes de violences conjugales perçues par les professionnels : sexe, moyenne d'âge, histoire personnelle, modalités de vie conjugale particulières au contexte de violence conjugale, les modalités de la prise en charge, écarts et similitudes des attentes des auteurs/victimes et de l'offre de suivi, de soin ou de prise en charge proposé par l'institution, le professionnel...
- L'expérience et le vécu du suivi des auteurs/victimes de violences conjugales : difficultés, ressources, intérêts et limites de la prise en charge...

Nous sommes ainsi attentifs aux moyens et mises en œuvre mobilisés dans les prises en charge des auteurs/victimes de violences conjugales, mais également aux savoirs des professionnels sur le couple auteur/victime de ces violences. Par ailleurs, nous pensons pertinent d'aborder les intérêts et les limites que les professionnels perçoivent de leur pratique afin de mieux cerner la « réalité opérationnelle » des dispositifs de prise en charge des auteurs auteurs/victimes de violences conjugales et de faire progresser la réflexion en ce domaine. Les entretiens ont été réalisés sur la base du volontariat selon les disponibilités respectives des professionnels, après signature d'un formulaire de consentement signifiant le cadre éthique et déontologique de la recherche (*cf. annexe p.12*).

Au final, ce guide d'entretien s'est révélé particulièrement adapté pour les psychologues et les juristes mais davantage éloigné de la pratique professionnelle des médecins légistes dont la mission consiste à recevoir les patients pour constater et certifier les coups et blessures. Ces consultations sont uniques et ne s'inscrivent pas dans un suivi à court, moyen ou long terme.

3.2.3. Phase 3 : Etude clinique des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales

Cette troisième étape constitue une phase clinique. Elle vise à soutenir les première et seconde phases de la recherche à partir de témoignages d'auteurs et de victimes de violences conjugales.

Nous avons rencontré 8 personnes victimes de violences conjugales suivies par l'Unité Médico-Judiciaire CHU de Toulouse et 2 personnes auteurs de violences conjugales suivies par l'Association Vivre Autrement ses Conflits de Toulouse (AVAC). A partir d'entretiens de recherche, nous proposons d'une part d'explorer la trajectoire de vie de la personne et la place de la problématique de violences conjugales afin d'identifier les dimensions de vulnérabilité (complément phase 1), et d'autre part d'interroger ses vécus, bénéfices, besoins et attentes s'agissant de sa prise en charge (complément phase 2). Cela afin de mieux comprendre les processus relationnels, le contexte de vie, l'histoire du couple, la définition des liens affectifs, la façon dont les personnes concernées vivent et voient leur situation.

- Terrains de recherche et méthode de recueil de données

Cette phase de recherche s'est particulièrement révélée ardue et prenante en raison des difficultés auxquelles nous nous sommes confrontés pour l'accès aux terrains de recherche. Ces difficultés nous ont d'ailleurs conduit, à deux reprises, à requérir auprès de la Mission Droit et Justice un report de la remise du rapport final.

Nous avons adressé des demandes d'accès au terrain au SMPR de Toulouse, aux SPIP de Haute-Garonne, de Mont-de-Marsan et de Montauban, au Centre de Détention de Muret, au Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan, à l'Association Vivre Autrement ses Conflits de Toulouse, à l'Unité Médico-Judiciaire de Toulouse.

Conscients des clivages agissants entre la réalité scientifique et la réalité des terrains, nous avons explicité oralement ou joint à nos courriers une présentation détaillée de la recherche et de ses préalables éthiques, déontologiques et méthodologique ainsi que le soutien financier de la Mission Droit et Justice et administratifs de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (*bureau des statistiques et des études de la DAP*). Nous avons mis en exergue les « gages » des chercheurs visant à ne pas porter atteinte à l'environnement dans lequel la recherche tente de s'insérer (*ex. confidentialité et l'anonymat des données, composer avec les conditions fixées par les terrains, un retour de la recherche auprès des participants*) et à amoindrir d'éventuels vécus de méfiance, d'étonnement, d'incompréhension et de faire reconnaître la légitimité, les intérêts scientifiques et praxéologiques de l'étude pour les professionnels mais aussi pour les auteurs/victimes de violences conjugales.

Au final, la demande de rencontre des PPSMJ sollicitée auprès du SPMR a été refusée. Le SPIP de Montauban et le Centre de Détention de Muret ont donné leur accord mais aucune des PPSMJ sollicitée n'a répondu favorablement.

Malgré nos relances répétées, les demandes adressées aux SPIP de Haute-Garonne et de Mont-de-Marsan, et au Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan sont restées sans réponse.

Force est de constater que le terrain et/ou ce contexte de recherche ne se laisse pas aisément « *approcher* ». L'impossibilité de lever les barrières qui se sont présentées à nous, à dépasser les frontières qui séparent les chercheurs des professionnels de terrain et de la population de recherche a suscité un véritable inconfort méthodologique. En effet, la flexibilité qu'il est nécessaire de déployer s'est montrée fort coûteuse sur le plan méthodologique et s'est traduit par une entrave, voire une paralysie, de l'activité de recherche.

Nous avons perçu qu'aussi rigoureuses et malléables que soient les méthodes de recherche adoptées, elles ne permettent pas, dans la phase active de recueil de données, de rendre le chercheur « maître » des relations engagées. C'est pourquoi, nous considérons aujourd'hui que ces difficultés se présentent comme inhérentes à l'objet étudié « les violences conjugales » ou induites par ce contexte de recherche. Les limites du terrain sont par conséquent fonction du sujet et de l'objet d'étude. Nous y reviendrons dans la partie discussion/préconisations où nous évoquons les limites de la recherche.

Finalement, c'est par l'intermédiaire de l'Unité Médico-Judiciaire (*précédemment présenté*) et de l'Association Vivre Autrement ses Conflits de Toulouse que nous avons pu réaliser 10 entretiens auprès de personnes victimes ou auteurs de violences conjugales (*8 personnes victimes suivies par l'UMJ de Toulouse et 2 personnes auteurs suivies par l'AVAC*).

L'AVAC est une association régie par la loi de 1901, fondée en 1995, pour l'accompagnement thérapeutique ou la psychothérapie des malaises psychiques en lien avec les malaises sociaux et, en particulier, les violences familiales et conjugales. Elle s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Les prises en charge sont faites par des psychothérapeutes psychanalystes, psychothérapeutes familiaux psychanalytiques, psychothérapeutes de couple. L'action est complémentaire du travail des institutions : sociales, juridiques, médicales, policières dans le domaine des violences familiales et conjugales.

- Le guide d'entretien semi-directif

Pour la rencontre avec les personnes victimes ou auteurs de violences conjugales, nous avons élaboré un guide d'entretien semi-directif (*cf. annexes p.14*).

Celui-ci nous permet d'interroger l'histoire de vie de la personne et les dynamiques conjugo-relationnelles pouvant conduire aux violences dans la sphère conjugale. Son organisation permet alors d'investiguer du côté des personnes auteurs et victimes :

- Le parcours de vie : scolaire/professionnel, familial/amical, sentimental/conjugal, médico-psychologique, socio-éducatif, juridique...
- L'expérience conjugale : modalités du choix du ou des partenaires, modalités des expériences de vie en couple, vécus...
- La problématique de la violence agie et/ou subie : descriptions détaillées des faits de violences, contexte(s), caractéristique(s) des violences, vécus...
- La prise en charge : vécus, bénéfices, besoins et attentes...

Ces entretiens ont été réalisés sur la base du volontariat selon les disponibilités respectives des participants, après signature d'un formulaire de consentement signifiant le cadre éthique et déontologique de la recherche (*cf. annexe p.18*).

3.2.4. Phase 4 : Retour des résultats et premières préconisations auprès des professionnels

La synthèse des premiers résultats a fait l'objet d'un retour oral informel auprès de certains professionnels. Cette restitution nous a permis d'échanger et de discuter des implications pratiques afin de réfléchir les axes de préconisations concrètes optimisant les dispositifs de prise en charge des problématiques de violences conjugales. Toutefois, après la remise du rapport final (novembre 2017), nous prévoyons d'organiser une journée d'étude internationale (invitations de chercheurs et de professionnels belges et canadiens) dans laquelle seront présentés les résultats et les premières préconisations de la recherche. Cette rencontre constitue non seulement une occasion d'enrichir les avancées de ce travail mais également une opportunité de confronter différentes réalités et cultures de terrain face aux situations de violences conjugales. Celle-ci fera l'objet d'une synthèse que nous remettrons à la Mission Droit et Justice.

3.3. Principes d'analyse des données

Un des enjeux de cette recherche réside dans la possibilité d'établir une typologie prenant en compte la diversité des manifestations de la violence conjugale, ainsi que la complexité des dynamiques et processus au sein desquels elles s'actualisent.

Afin de prendre en compte les différents facteurs et caractéristiques des situations de violences conjugales, ainsi que leurs aspects synchroniques et diachroniques, nous nous inscrivons dans une démarche méthodologique mixte.

Aussi, la méthodologie préconisée repose sur une stratégie de triangulation. La triangulation peut être définie comme une méthode de recherche au cours de laquelle le chercheur réunit et combine plusieurs méthodologies de recherche ou une diversité de modes de collecte de données afin de compenser les biais inhérents à chacune prise individuellement. Cette stratégie permet également de vérifier la justesse et la stabilité des interprétations. Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour :

- Une triangulation par la complémentarité des méthodes et des techniques de recueil de données et d'analyse (*étude des dossiers et rencontre des professionnels, des personnes auteurs et victimes de violences conjugales, approches qualitatives et quantitatives*) ;
- Une triangulation des données par l'envergure des points de vue recueillis (*entretiens avec les professionnels, dossiers de prise en charge des victimes, dossiers pénaux des auteurs, sources bibliographiques et documentations diverses*).

Notre étude prétend répondre à des critères fondamentaux, décrits notamment par le courant de la recherche qualitative en France, tels que la transparence de la démarche de recherche et la triangulation des méthodes, des données et des analyses (Santiago-Delefosse et Rouan, 2001).

Dès lors, cette étude vise à dépasser le clivage quantitatif/qualitatif dans lequel l'utilisation du nombre viserait à apporter une légitimité (Maxwell, 2010). Nous concevons que la scientificité des résultats ne dépend pas de l'utilisation de chiffres ou d'un certain type de méthode, mais d'une exigence de réflexion sur la démarche de recherche.

C'est plus précisément la confrontation entre certaines variables statistiques et la compréhension des processus qui nous paraît pertinente à analyser (« process theory » et « variance theory » décrits par Mohr, 1982). En effet, l'épistémologie qui guide cette recherche s'inscrit dans une prise en compte de l'expérience subjective des sujets concernés par les situations de violences conjugales. Notre approche permet ainsi de considérer différentes modalités fondamentales : la dimension relationnelle consciente et inconsciente, l'impact des facteurs contextuels (sociaux, culturels, institutionnels), la temporalité et les évolutions (expériences passées individuelles et sociales). L'analyse clinique des entretiens reste ainsi fondamentale et l'apport des statistiques descriptives permet de confronter l'analyse détaillée des cas à des variables dégagées sur une plus grande quantité de situations.

L'approche mixte permet ainsi aux chercheurs d'élargir la compréhension du contexte et de son interaction avec les situations : « *focused on detailed contextual knowledge of specific cases and how variables interact within the context of these cases* » (Brady et Collier, 2004).

Plusieurs méthodes d'analyse des données ont été mises en œuvre pour le traitement des données issues des dossiers et celles relatives aux entretiens réalisés avec les professionnels de terrain, les personnes victimes ou auteurs de violences conjugales. On distinguera l'analyse statistique quantitative des dossiers des personnes victimes ou auteurs de violences conjugales et l'analyse qualitative des dossiers pénaux et des entretiens semi-directifs.

3.3.1. L'analyse quantitative des dossiers des personnes victimes ou auteurs de violences conjugales

L'étude des dossiers pénaux des auteurs et de prises en charge des victimes présente, outre la photographie sociale et clinique d'une population spécifique, prise sous l'angle de vue du professionnel, des pistes d'analyse et d'interprétation en vue de favoriser la compréhension des violences conjugales. L'analyse statistique quantitative des données nous permet d'identifier les caractéristiques sociales, anamnestiques, psychopathologiques, somatiques des auteurs et des victimes de violences conjugales. Les dossiers, et plus particulièrement les dossiers pénaux, présentent un matériel riche et dense. Bien qu'ils s'intéressent aux auteurs et/ou victimes de violences conjugales, nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif.

Ces données qualitatives ont été codées et transformées en valeurs numériques selon des règles préétablies en vue d'un traitement statistique descriptif à l'aide du logiciel SPSS®. Ce logiciel est un logiciel généraliste, bien qu'à l'origine orienté vers la statistique en sciences sociales (Statistical Package for Social Sciences). Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, son utilisation est largement répandue dans le monde professionnel et ce dans les secteurs les plus variés. Il rencontre un succès moins large en France mais occupe cependant une place importante. Il couvre tous les champs de la statistique et il est basé sur l'utilisation de menus déroulants avec des procédures prédéfinies. Les statistiques descriptives visent à représenter des données dont on veut connaître les principales caractéristiques quantifiant leur variabilité. Dans cette recherche, la démarche de la statistique descriptive consiste à décrire de manière brute les caractéristiques d'un échantillon de la population auteurs et victimes de violences conjugales. L'enjeu est de pouvoir effectuer une organisation synthétique des observations portant sur ces sujets (passage du particulier au général) afin de proposer des tirer des conclusions et prendre des décisions.

3.3.2. L'analyse qualitative des dossiers pénaux et des entretiens de recherche

L'analyse qualitative concerne d'une part les dossiers pénaux des personnes auteurs de violences conjugales, et plus particulièrement les caractéristiques des violences conjugales en vue de mettre en exergue leurs modalités et dynamiques, et d'autre part les entretiens de recherche réalisés auprès des personnes victimes/auteurs de violences conjugales et des professionnels de terrain afin d'explorer les besoins en termes de prises en charge.

S'agissant des dossiers, l'étape préalable et initiale de l'analyse est celle du dépouillement des dossiers des auteurs et des victimes de violences conjugales. Ce dépouillement, certes tributaire de la lisibilité du dossier, est néanmoins structuré selon quatre grands axes thématiques : les caractéristiques du parcours de vie du sujet auteur ou victime de violences conjugales ; les caractéristiques du parcours conjugale, les modalités et la dynamique de la violence conjugale ; la prise en charge du sujet auteur ou victime de violences conjugales. La structuration proposée par le chercheur à travers ce travail de dépouillement est déjà un premier traitement des données. Aussi, la logique de dépouillement dépasse les multiples logiques de constitution des dossiers par les différentes instances professionnelles afin d'unifier, de clarifier et de réduire les informations. Nous avons donc opéré des choix : les informations jugées significatives selon les quatre axes thématiques ont été rassemblées en vue de mieux cerner la compréhension des violences conjugales.

En outre, tout au long de cette phase de travail un regard critique s'est développé eu égard à la fixité des données et à leur inévitable subjectivité. La dimension subjective occupe une place centrale tant dans le travail des professionnels que dans le travail de recherche. En effet, la personnalité, l'histoire, l'expérience professionnelle influencent les représentations sociales et étayent les dispositions de chacun des professionnels face à la problématique des violences conjugales. Trop souvent perçue en termes de biais face aux principes de rationalité, d'objectivité, de scientificité, la subjectivité humaine, parfois niée ou refoulée, s'inscrit pourtant au cœur de toute action.

Le caractère qualitatif de la démarche d'analyse implique de considérer le statut des données contenues dans les dossiers (auteurs et victimes) sachant que ces derniers ont été constitués dans une visée de prise en charge et non dans une perspective de recherche.

De ce fait, les données dont le chercheur dispose sont rétrospectives. Ce sont celles contenues dans les dossiers de prise en charge des victimes ou les dossiers pénaux des auteurs, retranscrites par un ou plusieurs professionnels dont l'objectif est l'intervention et/ou la prise en charge. Dès lors, les données transcrites sont hétérogènes et présentent des particularités ou des spécificités d'écrits selon qu'il s'agit d'écrits judiciaires, thérapeutiques, d'enquêtes sociales, de rapports d'expertise, de rapports d'hospitalisation, de courriers divers. Elles reflètent inévitablement des déformations liées à l'écoute et à la retranscription sélectives des professionnels intervenant dans le parcours judiciaire et/ou la prise en charge des auteurs et/ou des victimes de violences conjugales. Nous travaillons donc sur un « discours écrit » celui que les professionnels élaborent sur base de la situation qu'ils perçoivent à un moment donné.

Compte tenu du caractère complexe du phénomène étudié nous refusons toute généralisation, toute explication causaliste des violences conjugales résultant d'une somme de facteurs. C'est pourquoi, le développement d'une analyse qualitative et clinique² des dossiers pénaux des auteurs et de prise en charge des victimes signifie que notre intérêt se porte davantage sur une analyse de contenu des données que sur leur quantification. Ainsi, chaque donnée n'a de sens que comprise en relation avec les autres. Cette analyse consiste donc en une étude approfondie des données présentées dans chacun des dossiers, complétée par une approche transversale de l'ensemble des dossiers. Si l'analyse qualitative vise à rendre compte de processus à la fois complexes et dynamiques, elle se heurte cependant à la fixité des données, aspect qui rappelle les limites de ce type d'étude.

Les entretiens de recherche, quant à eux, ont été soumis à une analyse de contenu. L'analyse de contenu est un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés et fondé sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité (Bardin, 1977). L'analyse de contenu s'organise autour de trois phases chronologiques : la pré-analyse, l'exploitation du matériel ainsi que le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation. Elle implique un effort d'identification des thèmes, de construction d'hypothèses (idées) émergeant des données ainsi que de clarification du lien entre les données, les thèmes et les hypothèses conséquentes (Tesch, 1990).

² Les principes de l'analyse clinique sont détaillés plus loin (cf. partie 2.3.3).

Ce processus comprend donc deux moments distincts mais complémentaires: l'organisation des données impliquant une « segmentation » et entraînant une « dé-contextualisation », d'un côté, et, leur interprétation, ou encore catégorisation, menant à une « recontextualisation » de l'autre (Savoie-Zajc, 2000).

Pour soutenir l'analyse qualitative des données (*des dossiers pénaux et des entretiens de recherche*), nous avons choisi d'utiliser le logiciel NVivo®. Ce logiciel, spécialement utilisé dans le champ des sciences humaines et sociales, promeut les démarches de recherche qualitative et mixte à travers la collecte, l'organisation et l'analyse de contenus provenant de différentes sources de données. Il favorise la qualité de l'analyse des données mais également la finesse de l'interprétation des résultats par la possibilité de croisement des données. Sa souplesse d'utilisation offre ainsi une grande liberté au chercheur tout en permettant une structuration des idées et des réseaux conceptuels (Roy et Garon, 2013).

Notre équipe de recherche a bénéficié d'une formation approfondie à l'utilisation de NVivo® (codage et traitement des données) par C.-J. Bourque, PhD, référente francophone de ce logiciel. A noter que cette application méthodologique a pu être supervisée sur une recherche précédente par P. Bazeley, PhD, présidente de l'association internationale de recherche en méthodologie mixte (MMIRA). Ainsi, la compétence et l'expérience des chercheurs relatives au maniement de ce logiciel ont ainsi permis une mise en œuvre optimale dans le cadre de cette recherche. Cependant, il paraît important de relever l'investissement temporel que nécessite un tel traitement des données. Incontestablement, celui-ci doit être soutenu par des rencontres continues des chercheurs-codeurs afin de définir, d'homogénéiser et affiner les thématiques.

Concernant les entretiens (auteurs, victimes et professionnels), le discours relevé a été analysé en tant que tel dans des catégories thématiques construites a posteriori par les chercheurs. Par conséquent, ces récits n'ont pas fait l'objet d'une réduction liée à la codification. Différents temps ont structuré notre démarche. Chaque entretien a été thématiquement codé par le chercheur l'ayant réalisé. Le codage sur NVivo® se fait sous la forme de « nœuds » correspondant à une catégorisation des données. Le codage se décline selon trois étapes successives visant à préciser les « nœuds thématiques parents » (propres à l'analyse thématique du discours) pour donner forme à des « nœuds analytiques enfants » permettant un codage analytique approfondie des entretiens. La première étape relève d'une analyse thématique au sein de laquelle les éléments du discours sont discriminés et codés dans une arborescence de « nœuds parents », construite sur la base du guide d'entretien.

Dans une seconde étape, cette analyse thématique est affinée par la distinction de sous-thèmes (« nœuds enfants »). Celle-ci caractérise les premières pistes d'interprétation des résultats. La troisième étape du codage porte sur la clinique de la relation. Il s'agit d'appréhender les effets, les vécus intersubjectifs de la rencontre chercheur/participant. A noter que certains entretiens ont fait l'objet d'un codage inter-juge, soit parce qu'ils suscitaient un questionnement soit pour affiner la grille d'analyse thématique et croiser les premiers éléments d'interprétation.

Concernant les dossiers pénaux des auteurs de violences conjugales, les informations à propos des caractéristiques de la violence conjugale ont été ensuite codés et analysés – toujours à l'aide du logiciel NVivo® selon les deux premières étapes retracées précédemment. La première permet de distinguer des thèmes ou « nœuds parents » sur la base des données des dossiers et de grille de lecture des dossiers et la seconde donne lieu à la mise en évidence des éléments significatifs dans chaque sous-nœud créé.

Au final, ces résultats sont soumis à une interprétation ou une mise en sens, soutenue par une lecture clinique et psychocriminologique dans le but de mieux comprendre les dynamiques de violences conjugales, cela, au regard des trajectoires de vie, des modalités relationnelles conjugales et des vulnérabilités du couple auteur/victime. C'est dans l'échange réciproque entre la réflexion et l'observation, entre concepts et clinique, que vient prendre place la théorisation. Les unes et les autres s'enrichissent mutuellement dès lors qu'il est possible de reformuler les problèmes, de penser des dispositifs, de faire émerger de nouvelles formes de pensées théoriques et de pratiques.

3.3.3. L'interprétation clinique et psychocriminologique des résultats

Pour cette recherche, l'interprétation de l'ensemble des résultats est orientée par une lecture : clinique et psychocriminologique. Ainsi que l'avons souligné précédemment, nous considérons la violence conjugale comme une manifestation clinique qui n'a de sens que mise en lien avec l'histoire de vie, le fonctionnement psycho(patho)logique et l'espace socio-environnemental du sujet/auteur. Ce positionnement est soutenu par l'orientation épistémologique/théorique clinique et psychocriminologique sous-tendu par l'objectif de cette recherche. La lecture clinique est sous-tendue par l'orientation psychanalytique du fonctionnement psychique du sujet et du couple auteur/victime de violences conjugales tel que nous l'avons présenté dans la revue de la littérature.

L'orientation psychanalytique, en tant que science du fonctionnement psychique, vise l'analyse et la compréhension des conduites de l'individu et en particulier celles qui le mettent en relation avec ses semblables. Elle concerne aussi les traits de caractère, les productions mentales (*ex. souvenirs, sentiments, idées, actes, fantasmes, rêves nocturnes, rêveries diurnes*), les symptômes psychiques et/ou corporels. Cette lecture ne considère pas un individu isolé, mais le situe dans son contexte relationnel et historique. Nous portons donc un intérêt particulier aux relations interpersonnelles qui s'instituent dans l'enfance/adolescence et forment les prototypes des relations ultérieures puisqu'il s'agit de schèmes relationnels ainsi reconstitués. C'est pourquoi, nous concevons de fait que l'histoire individuelle intervient au présent en tant qu'elle est mémorisée et subit des remaniements. Ainsi, pour cette recherche, la violence conjugale subie et/ou agie est appréhendée selon les dires du sujet (auteur et/ou victime), de son histoire de vie, de son vécu, de son rapport à l'acte et à l'altérité mais aussi de sa construction psychique. La réalité psychique du sujet est une réalité historique pour lui et elle prédomine toujours sur la réalité matérielle.

Cette lecture clinique et dynamique de la violence conjugale implique de considérer non seulement l'histoire singulière du sujet auteur/victime dans son rapport au fonctionnement psychique, mais aussi toutes les complications subjectives et sociales qui en découlent. En effet, la violence conjugale agie et/ou subie ne procède pas des mêmes parcours biographiques, des mêmes situations, des mêmes organisations psychiques et relève de logiques distinctes. Cette analyse oblige le chercheur à se dégager d'une approche réductionniste qui tendrait à réduire le sujet à son acte pour la compléter d'une analyse situationnelle dynamique (prescrite par l'approche psychocriminologique), non limitée à la sphère infractionnelle.

La lecture psycho-criminologique, quant à elle, instruit plus spécifiquement les dynamiques violentes/criminelles et pose en contraste ce qui s'est joué ou se joue en analogie avec des espaces non criminels. C'est pourquoi, les notions de parcours de vie et de vulnérabilités sont centrales dans le cadre de cette analyse. Dans le cadre de cette recherche, elle suppose d'appréhender la violence conjugale agie et/ou subie comme le produit d'articulations multiples et réciproques impliquant le sujet auteur et/ou victime, son histoire de vie, son mode de fonctionnement psychique, ses relations interpersonnelles et l'environnement social. Interrogeant les vulnérabilités individuelles et sociétales du couple auteur/victime, c'est donc une lecture qui incite à :

- tenir compte du retentissement des environnements traumatiques sur les perturbations psychiques et les ruptures,

- repérer les trajectoires d'impasses ou d'écarts du lien social dans lesquelles basculent ces sujets qui n'ont pu tenir face aux accidents de la vie ou aux catastrophes familiales ou résister au déclassement faute de ressources psychiques/psychologiques et environnementales (familiales et de réseaux sociaux) suffisantes et/ou satisfaisantes.

Cette formulation s'étayait sur les postulats du modèle de la sérialité, présentés précédemment (Villerbu, 2001 ; Harrati et al., 2009), selon lesquels l'agir violent agi et/ou subi se caractériserait par un comportement observable (modus operandi), une trajectoire de vie personnelle (modus vivendi), une organisation psychique (dynamique des processus mobilisés dans le fonctionnement psychique), mais aussi par un cadre d'opportunités nécessaires à son actualisation (environnement socio-culturel et spatio-temporel). L'analyse qui en découle permet ainsi de :

- saisir par quels mécanismes et processus le sujet auteur ou victime de violence conjugale en vient à se retrouver dans cette situation donnée,
- découvrir les caractéristiques profondes de cette situation, notamment les tensions qui la traversent et la caractérisent,
- repérer de quelle manière ces sujets se mettent en pratique dans les différents domaines de leur existence et dans le rapport aux autres, ainsi que ce qu'ils mettent en acte dans la scène conjugale, dans le schéma mis en œuvre, avant, pendant et après.

Finalement, l'enjeu de cette articulation, approches clinique et psychocriminologique, réside dans la prise en compte de la position subjective du sujet auteur/victime, des modalités opératoires des violences conjugales et du contexte situationnel/environnemental dans lequel elles se manifestent. Cette prise en compte répond à l'exigence de restituer une lecture complexe des situations de violences conjugales supposant dès lors une appréhension de la multitude des interactions et des interférences qui y sont impliquées, autrement dit de la dynamique des facteurs individuels internes et des facteurs situationnels externes dans une perspective singulière.

4. RESULTATS

4.1. Analyse des dossiers : du côté des victimes de violences conjugales

Pour cette phase de la recherche, nous avons consulté 105 dossiers de personnes victimes de violences conjugales suivies par le service de Consultation de Prévention de la Violence (CPV) de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) (Centre Hospitalier de Toulouse-Rangueil). Le dépouillement des dossiers s'est fait à partir d'une grille de lecture présentée dans la partie méthodologie. Aussi, nous rappelons que les dossiers sont des données relevant non seulement du discours des personnes victimes de violences conjugales mais encore des différents professionnels conformément à leur mission.

4.1.2. Caractéristiques des victimes de violences conjugales

4.1.2.1. Données sociodémographiques

Les données sociodémographiques concernent le sexe, l'âge moyen des personnes victimes de violences conjugales, leur nationalité, leur niveau scolaire, leur mode de logement et leur(s) ressource(s) financière(s) ainsi que l'investissement dans une activité associative et/ou bénévole, sportive ou artistique.

- Sexe, âge moyen et nationalité

Parmi les dossiers consultés, 88,6% d'entre eux concernent des femmes et 11,4% des hommes. Les victimes qui ont consulté à la CPV ont entre 19 et 76 ans, pour une moyenne d'âge de 38 ans³. La majorité des dossiers (77,1%) ne renseigne pas la nationalité. (*cf. annexe p.25, tableaux 1, 1a, et 2*).

- Niveau scolaire

Le niveau scolaire est également peu renseigné. Sur 36 % des dossiers renseignés 19,0% font état d'un niveau d'étude supérieur des victimes, 6,7% d'un niveau secondaire, 1% d'un niveau primaire et 8,6% d'une formation en cours. (*cf. annexe p.39, tableau 48*).

³ Cette dimension, renseignée dans 102 dossiers, a été calculée selon l'année de première consultation de la victime à la CPV.

- Mode de logement et ressources financières

S'agissant du mode de vie, les dossiers mentionnent que la majorité des victimes (43,6%) dispose d'un domicile fixe, 11,4% d'entre-elles sont hébergées chez un tiers, 7,6% vivent dans un logement itinérant et 1% sont sans domicile fixe. Cette dimension n'est pas été renseignée pour 36,2% des dossiers (cf. annexe p.26, tableau 3).

Pour ce qui relève des ressources financières, 50,5% des victimes expriment une indépendance financière contrairement à 16,2% d'entre-elles. Les données ne sont pas renseignées pour 33,3% des dossiers.

- Activité professionnelle

Concernant l'activité professionnelle, les données indiquent que 27,6% des victimes sont sans activité professionnelle. La catégorie « employé » est la plus représentée : 26,7% des victimes. Viennent ensuite les catégories « cadres supérieurs » (7,6%), « cadres moyens » (6,7%), « étudiants » (3,8%), « ouvriers » (2,9%) et « retraités » (1%). Notons que pour 22,9% des dossiers, cette dimension n'est pas renseignée.

Parmi les 11 dossiers pour lesquels il est mentionné une période d'inactivité, les raisons évoquées relèvent d'un licenciement (1%), d'un évènement particulier (6,7%) ou d'un autre motif non renseigné (2,9%). (cf. annexe p.40, tableaux 61 et 62).

- Investissement dans des activités associatives et/ou bénévoles, sportives et/ou artistiques

L'investissement dans des activités associatives et/ou bénévoles, sportives et/ou artistiques n'est peu voire pas renseigné. (cf. annexe p.40 et p.41, tableaux 63 à 67).

4.1.2.2. Données anamnestiques

- Parcours familial

Le parcours familial renseigne la configuration et les caractéristiques de la famille d'origine, de la situation familiale antérieure à l'actuelle et de la condition familiale actuelle des personnes victimes de violences conjugales. Il s'agit de repérer les évènements de vie familiaux significatifs dans le parcours de vie des victimes mais aussi les modes relationnels.

- Famille d'origine

Les données relevées signalent que 28,6% des victimes ont été élevés par leurs deux parents, 7,6% d'entre-elles par le père ou la mère pour et 2,9% par un autre membre de la famille. Pour 60% des dossiers cette dimension n'est pas renseignée.

De manière générale, peu d'informations concernant les caractéristiques de la famille d'origine telles que la présence ou l'absence d'une fratrie, les éventuelles ruptures sont quant à elles très peu mentionnées (*cf. annexe p.29, p.35 et p.36, tableaux 33 à 38*).

Concernant la qualité des relations au sein de la famille d'origine, les dossiers sont aussi peu renseignés (76,2% non renseignés). Lorsqu'ils le sont, nous relevons un climat conflictuel pour 16,2% des victimes, une bonne entente pour 6,7% d'entre elles et un climat détaché pour 1% d'entre elles. (*cf. annexe p.39, tableau 39*).

- Situation familiale antérieure

En ce qui concerne la situation familiale antérieure, 46,7% des victimes étaient en couple avant d'être avec l'auteur des faits, 1% d'entre elles étaient célibataire et 9,5% étaient séparées et/ou divorcées. 42,9% des dossiers ne renseignent pas cette dimension. Concernant la qualité des relations antérieures, 16,2% des dossiers rapportent un climat familial conflictuel et 1,9% une bonne entente. 81,9% des dossiers ne font pas état de ces informations. (*cf. annexe p.32, tableaux 23 et 24*). D'autre part, toujours en lien avec leur situation familiale antérieure, 56,2% des victimes ont un ou des enfants à charge, 36,2% n'ont pas d'enfants et 1,9% ont des enfants dont la garde a été attribuée à un tiers. 63,8% des dossiers ne renseignent pas la nature des relations avec les enfants. En revanche, 34,3% des dossiers mettent en avant que les victimes n'avaient aucune relation avec ces derniers (*cf. annexe p.32, tableaux 25 et 26*).

- Parcours scolaire et professionnel

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, les données relatives aux parcours scolaire et professionnel permettent de relever que 19% des victimes ont un niveau d'études supérieures. Cependant, cette poursuite d'études aboutit à l'obtention d'un diplôme supérieur pour 13,3% d'entre-elles. Enfin, 18,1% des victimes ont obtenu un diplôme professionnalisant. Notons qu'un grand nombre de dossiers ne renseignent pas ces dimensions (*cf. annexe p.39, tableau 60*).

En ce qui concerne le redoublement, les ruptures avec le système scolaire ou encore la qualité de la scolarité, les dossiers sont en majorité peu renseignés (96%) (*cf. annexe p.40, tableaux 61,62 et 63*).

S'agissant du parcours professionnel, les dossiers signalent que 26,7% des victimes occupent un emploi alors que 27,6% sont sans activité professionnelle. L'âge du premier emploi n'est pas mentionné. (*cf. annexe p.40, tableaux 64*).

- Données psychiatriques, psychologiques et somatiques

Les données concernant la santé physique et psychique des personnes victimes sont peu mentionnées. Lorsqu'elles sont relatées, nous relevons 8,6% des victimes révèlent une consommation de substances psychoactives licites, 1% une consommation de substances psychoactives illicites (cf. annexe 42, tableau 71). 16,2% des victimes présentent des troubles de l'humeur, 7,6% des troubles anxieux, 6,7% des troubles du comportement alimentaire, 5,7% des troubles du sommeil et 4,8% d'entre-elles présentent des troubles somatoformes. (cf. annexe 43, tableau 76). 1,9% des victimes signalent avoir fait une ou plusieurs tentatives de suicide (cf. annexe p.42, tableau 72). 18,1% des victimes indiquent avoir bénéficié d'un suivi psychiatrique et 27,6% d'un suivi psychologique (cf. annexe p.43, tableaux 74 et 75). 4,8% des victimes font état d'une ou plusieurs hospitalisations psychiatriques (cf. annexe p.42, tableau 73). 15,2% des victimes signalent la prise de traitement anxiolytique. (cf. annexe p.43, tableau 77).

A propos de la santé physique des victimes, les dossiers indiquent la présence d'une maladie chronique pour 22,9%, d'un handicap pour 1,9%. 28,6% des victimes signalent un suivi médical pour des troubles somatiques. Ici encore, la majorité des dossiers est peu renseignée. (cf. annexe p.44, tableaux 78 à 80).

- Données expertales

Les données expertales sont relatives aux différentes dimensions explorées dans le cadre des expertises médicales, psychologiques et psychiatriques.

Lorsque les dossiers sont renseignés, ils indiquent que 8,6% des victimes ont été sujets à des expertises psychologiques, 2,9% à des expertises psychiatriques, 1,9% à une enquête sociale, 1,9% à un bilan de la famille. (cf. annexe p.44, tableau 81).

Les données expertales médicales montrent que 5,7% des victimes ont une longue maladie, 1% d'entre-elles souffrent de trouble du sommeil, 1% souffre de trouble cardiaque, 3,8% souffrent d'autres troubles somatiques. 87,6% des dossiers ne renseignent pas cette variable. (cf. annexe p.45, tableau 82).

Les données expertales psychologiques et psychiatriques font état d'une disposition pathologique de la personnalité pour 1,9% des victimes, d'un trouble obsessionnel pour 1%, d'un trouble dissociatif pour 1% et d'un trouble dépressif pour 14,3% d'entre-elles. (cf. annexe p.45, tableaux 83 à 85).

4.1.2.3. Parcours de violence

Nous interrogeons ici les antécédents de violence vécus par les victimes dans leur famille d'origine, lors de précédente(s) relation(s) conjugale(s) mais aussi dans leur famille actuelle.

Au niveau des antécédents de violence, 24,8% des dossiers signalent que les victimes n'avaient jamais connu de situation de violence auparavant, 19% indiquent que les victimes avaient déjà subi des violences conjugales avant leur relation actuelle et 11,4% des victimes avaient connu des maltraitances dans leur cadre familiale.

Par ailleurs, 1,9% des sujets avaient connu des violences en dehors de la sphère familiale. Il est important de noter que 42,9% des dossiers cette dimension n'est pas renseignée. (*cf. annexe p.27, tableau 8*).

- Violence au sein de la famille d'origine

Lorsque ces données sont indiquées, c'est généralement pour préciser l'absence de violence dans la famille d'origine. Cependant, si la majorité des dossiers (85%), ne renseignent pas la nature des violences exercées au sein de la famille d'origine, nous repérons que ces dernières se manifestent sous diverses formes de violence (psychologique, physique et sexuelle). Il s'agit de violences physiques pour 5,7% des victimes (*cf. annexe p.37, tableau 40*), de violences psychologiques pour 5,7% d'entre-elles et de violences sexuelles pour 2,9% (*cf. annexe p.37, tableaux 41 et 42*).

- Violences conjugales antérieures

De manière générale, le vécu de situations de violence conjugale antérieures à celles relatées dans la famille actuelle est peu renseigné : 61,9% des dossiers n'en font pas état. Lorsque les dossiers sont renseignés, nous relevons que 20% des personnes ont été victimes de violences conjugales antérieurement à leur relation actuelle. Pour 21%, il fait mention de violences psychologiques et pour 5,7% de violences sexuelles. (*cf. annexe p.33, tableaux 27 à 29*).

- Violences survenues au sein de la famille actuelle

Les violences vécues au sein de la famille actuelle sont en revanche bien renseignées. Les dossiers signalent des violences physiques pour 81% des victimes, des violences psychologiques pour 71,4% d'entre-elles et/ou des violences sexuelles pour 12,4%. (*cf. annexe p.30 et 31, tableaux 18 à 20*).

4.1.2. Caractéristiques de la configuration conjugale du couple auteur/victime

Cette partie s'intéresse aux caractéristiques de la configuration conjugale du couple auteur/victime de violences conjugales. Nous précisons que cette dernière concerne la situation familiale des victimes de violence conjugale au moment où elles sont prises en charge par la CPV.

Nous investiguons le contexte et la dynamique relationnelle conjugale (*situation et climat familial actuel, place des enfants, migration, vie sexuelle conjugale, consommation de substances psychoactives, attentes de la victime*) ainsi que les modalités de la violence conjugale (*début des violences, évolution et répétition, mode d'entrée, nature de la violence, motif allégué, place de l'environnement*).

4.1.2.1. Contexte et dynamique relationnelle conjugale

- *Situation et climat familial actuel*

S'agissant de la situation familiale actuelle des victimes, les dossiers rapportent que 57,1% d'entre elles sont en couple, 40% sont séparées ou divorcées. 2,9% des dossiers ne renseignent pas cette dimension. Concernant le climat familial, 49,5% des dossiers font état d'un climat conflictuel. (*cf. annexe p.29, tableaux 13 et 14*).

- *Place des enfants*

Au sujet des grossesses, 80% des dossiers signalent qu'il n'y a pas de grossesse en cours au sein du couple, et 5,7% mentionnent que la femme était enceinte au moment des faits. D'autre part, 14,3% des dossiers n'ont pas permis de répondre à cette question. (*cf. annexe p.29, tableau 15*).

Quant aux enfants, 69,5% des dossiers soulignent que le couple conjugal a la garde des enfants tandis que 25,7% indiquent que le couple n'a pas d'enfant à charge. De plus, 2,9% des dossiers révèlent que les sujets ont des enfants en garde alternée et pour 1% des dossiers, l'enfant est à la charge d'un tiers. Seulement 1 dossier ne renseigne pas cette dimension. (*cf. annexe p.30, tableau 19*).

Pour ce qui est de la nature des relations avec les enfants de la famille actuelle, 3,8% des dossiers signalent une bonne entente, 1 dossier qualifie la relation de conflictuelle et pour 25,7% il est évoqué une absence de relation. Cette variable n'a pas été renseignée dans 69,5% des dossiers. (*cf. annexe p.30, tableau 17*).

S'agissant des faits de violence, il est indiqué dans les dossiers que dans 30,5% des cas, cette dernière s'exerce devant les enfants et dans 13,3% des cas, elle s'exerce sur les enfants.

Qui plus est, 6,7% des dossiers soulignent le fait que la violence s'exerce hors de présence de tout sujet et dans 15,2% d'entre eux, il n'y a pas d'enfant concerné. Notons que 32,4% des dossiers ne mentionnent pas cette information.

A propos des mesures de protection sur les enfants de la famille actuelle, 62,9% des dossiers ne renseignent pas cette dimension. Pour 2,9% des sujets, la mesure de protection sur les enfants a été levée et pour 6,7% d'entre eux, la mesure est toujours actuelle. Il convient d'ajouter que pour 26,7% des dossiers, il a été précisé qu'aucune mesure de protection n'était mise en place.

Quant aux mesures de placement, 27,6% des dossiers révèlent que les enfants n'en n'ont jamais connu et 3,8% indiquent que les enfants en suivent actuellement une. Il convient d'ajouter que cette donnée n'a pas été renseignée dans 68,6% des dossiers. . (cf. annexe p.38 et 39, tableaux 45 à 47).

- Migrations

Au niveau du parcours migratoire, 5,7% des dossiers font état d'une migration au sein de la famille actuelle tandis que 6,7% indiquent que la famille n'en a jamais vécu. Il est important de noter que 87,6% des dossiers n'ont pas permis de renseigner cette modalité. (cf. annexe p.31, tableau 22).

- Vie sexuelle du couple

Concernant la nature des relations sexuelles actuelles, sur 105 dossiers, 6,7% rapportent que le sujet est hétérosexuel (6,7%), 1 dossier indique que le sujet n'a aucune relation sexuelle et 92,4% des dossiers ne renseignent pas cette dimension. (cf. annexe p.33, tableau 30).

S'agissant de la qualité des relations sexuelles actuelles, 1,9% des dossiers font état de relations sexuelles satisfaisantes, la même proportion (1,9%) met en avant des relations sexuelles contraintes et 1 dossier signale que le sujet n'a pas de relation. Sur 105 dossiers, 95,2% n'ont pas été renseignés. (cf. annexe p.34, tableau 31).

A propos des pratiques sexuelles, 5,7% des dossiers stipulent que les sujets ont un partenaire unique (5,7%). De plus, 1 dossier révèle que la victime connaît des partenaires multiples et 1 autre souligne le fait que le sujet n'a aucune pratique sexuelle. Cette donnée n'a pas été notifiée dans 92,4% des dossiers. (cf. annexe p.34, tableau 32).

- Consommation de substances psychoactives

Concernant les consommations de substances psychoactives, les dossiers font état d'une consommation de substances licites pour 13,3% des victimes, d'une consommation de substances illicites pour 1% d'entre-elles et d'une absence de consommation pour 2,9%. Un dossier indique qu'une victime présente une polyconsommation. Enfin, 81,9% ne renseignent pas cette dimension. (cf. annexe p.31, tableau 21).

- Attentes judiciaires et relationnelles des victimes

Pour ce qui est des attentes judiciaires des victimes, les dossiers mentionnent que 10,5% d'entre elles n'ont formulé aucune attente judiciaire.

En revanche, 45,7% des victimes ont souhaité entreprendre des poursuites judiciaires, 5,7% ont déposé plainte et 2,9% une main courante. De plus, 4,8% d'entre elles ont souhaité avoir recours à la justice mais ne l'ont pas fait.

Enfin, 28,6% des dossiers n'ont pas été renseignés en ce qui concerne les attentes judiciaires des victimes. Quant à leurs attentes relationnelles, 64,8% des dossiers rapportent que les victimes souhaitent une séparation totale de la relation. Toutefois, ils soulignent également que 3,8% des victimes souhaitent un maintien de la vie commune, 6,7% n'attendent pas de changement et l'une d'entre elles n'a émis aucune attente. D'autre part, cette donnée n'a pas été prise en compte dans 23,8% des dossiers. (cf. annexe p.29, tableau 12).

4.1.2.2. Caractéristiques des violences conjugales

- Début des violences

31,4% des dossiers spécifient que les violences conjugales ont commencé dès le début de la relation, pour 5,7% d'entre eux elles auraient débuté après une/la séparation, pour 4,8% au moment de la vie en commun, dès la première année de mariage pour 1%, lors d'une grossesse pour 1% et après la naissance d'un enfant pour 1% des dossiers. 46% des dossiers ne sont pas renseignés.

- Répétition des violences

La majorité des dossiers (77,1 %) indique une répétition de la violence conjugale alors qu'il s'agit d'une première situation de violences pour 4,8% des dossiers. Pour 18,1% des dossiers, cette dimension n'est pas renseignée (cf. annexe p.28, tableau 10). 62,9% des dossiers révèlent que les violences seraient toujours actuelles contrairement à 1% des dossiers (cf. annexe p.26, tableau 4).

- Nature des violences

En ce qui concerne le type de violence, 60% des dossiers indiquent qu'il s'agit de violences diverses notamment physiques, verbales et/ou psychologiques. 21,9% des dossiers concernent des violences physiques, 11,4% des violences psychiques et 1,9 % des violences sexuelles. 4,8% des dossiers ne sont pas renseignés. (cf. annexe p.27, tableau 6).

- Motif allégué des violences

Au sujet du motif allégué des violences, 12,4% des dossiers signalent une problématique de santé mentale, 10,5% d'entre eux une consommation d'alcool et 5,7% une consommation de drogues. Enfin, 62,9% des dossiers ne sont pas renseignés. (cf. annexe p.28, tableau 9).

- Révélation des violences

41% signalent qu'un membre de la famille des victimes avait connaissance des violences au sein du couple, pour 6,7% il s'agit d'un proche alors que pour 3,8% des dossiers l'environnement des victimes n'est pas informé. 45,7% des dossiers ne sont pas renseignés. (cf. annexe p.27, tableau 7).

- Demande de prise en charge

53,3% des dossiers signalent que les victimes ont été orientées par une unité médico-judiciaire, 17,1% d'entre-elles par la police ou par la gendarmerie, 1,9% par un service hospitalier, 3,8% par une association et 1% par un médecin traitant. Pour 5,7% des victimes, il s'agit d'une démarche personnelle. Enfin, 6,7% des dossiers ne renseignent pas cette variable. (cf. annexe p.28, tableau 11).

4.1.3. Synthèse et discussion des résultats issus des dossiers des personnes victimes de violences conjugales

4.1.3.1. Données sociodémographiques

Sur 105 dossiers de victimes consultés au service de consultation de prévention de la violence, une grande majorité concerne des femmes (N=93) comparativement aux hommes (N=12). L'âge moyen est de 37,4 ans pour les femmes et de 41,8 ans pour les hommes. De manière générale, ces dossiers sont très peu renseignés à propos de l'histoire de vie. Lorsqu'ils le sont, nous apprenons que 19% des victimes ont un niveau d'études supérieur, 6,7% un niveau d'études secondaire et 1% un niveau primaire. La plupart d'entre-elles disposent d'un domicile fixe (43%), d'autres sont logées chez un tiers, en général un membre de la famille ou un ami ou sont itinérants. Seule la moitié de l'échantillon possède une activité professionnelle (50,5%). L'approche rétrospective du parcours scolaire et professionnel reste alors absente ou limitée selon les dossiers.

L'investissement d'activités sportives, culturelles et sociales est également peu interrogé. Pourtant, il s'agit d'indicateurs essentiels car ils renseignent sur la qualité des processus de socialisation. En d'autres termes, ils permettent de comprendre en quoi et comment la présence ou l'absence d'intérêts sociaux dynamise les parcours individuels. L'analyse de la dynamique des intérêts sociaux dans la trajectoire sociale afin d'apprécier les modalités d'inscription sociale à l'œuvre, qu'elles soient adaptées ou défailtantes.

4.1.3.2. Données anamnestiques

- Données familiales

Quand les données anamnestiques sont renseignées, nous relevons que 28,6% des victimes ont été élevées par leurs parents. Cependant, bénéficier d'un environnement familial n'implique pas nécessairement une harmonie puisque sur 23,8% des dossiers renseignés, 16,2% font état d'un climat conflictuel en l'espèce de ruptures relationnelles, de difficultés financières, de violences intrafamiliales et/ou de comportements de consommation de substances psychoactives. Les antécédents judiciaires, somatiques, psychiatriques et psychologiques au sein de la famille d'origine sont peu renseignés.

Nous repérons que la majorité des sujets vit en couple (46,7%) alors que 1% d'entre eux sont célibataires et 9,5% séparés ou divorcés. La grande majorité de notre échantillon a un ou plusieurs enfants à charge (73 sujets sur 105). La moitié des dossiers signale une situation familiale conflictuelle (52 sujets sur 105) sauf que la nature et la qualité des relations affectives/sexuelles sont peu ou pas renseignées. L'investigation de la sphère familiale (origine, antérieure et actuelle) apparaît pourtant intéressante puisqu'elle permet de relever la qualité de l'environnement primaire, ce qui permet d'identifier les ressources que le sujet peut mobiliser mais aussi les nœuds de vulnérabilité qui peuvent fragiliser ce dernier. L'analyse de la dynamique du parcours familial des victimes permet ainsi de comprendre comment elles se sont construites et en quoi, leur parcours a pu impacter leur situation actuelle.

- Données psychiatriques, psychologiques et somatiques

Lorsqu'elles sont renseignées, les données psychiatriques, psychologiques et somatiques témoignent d'une vulnérabilité psychique et physique des victimes. En effet, en ce qui concerne la consommation de substances psychoactives, sur 10,5% des dossiers qui renseignent cette dimension 8,6% révèlent la présence d'une consommation de substances psychoactives licites chez les victimes.

Les trajectoires individuelles sont également marquées d'une part par la présence de troubles psychiques. En effet sur 43,8% de dossiers qui renseignent cette dimension, 41% indique la présence de troubles tels que des troubles de l'humeur, des troubles anxieux, des troubles du comportement alimentaire, des troubles du sommeil ou encore des troubles somatoformes. D'ailleurs, parmi les 21,9% de dossiers qui renseignent la présence ou non d'un traitement médicamenteux, 15,2% signalent que les sujets ont été mis sous traitement anxiolytique, 5,7% font état d'un autre traitement pharmacologique. 27,6% des victimes ont déjà bénéficié d'un suivi psychologique.

D'autre part, les trajectoires des victimes sont marquées par la présence de maladies chroniques puisque parmi les dossiers qui renseignent cette variable (soit 26,7%), 22,9% des victimes présentent une maladie chronique alors que 3,8% ne sont pas touchés par des maladies chroniques. Qui plus est, 29,5% des dossiers soulignent le fait que la victime a un suivi médical régulier. Ainsi, ces résultats mettent en évidence une certaine vulnérabilité psychique et somatique chez les victimes de violences conjugales, ce qui témoigne de l'intérêt d'explorer ces dimensions.

- Données expertales

Alors qu'elles se révèlent être un véritable outil, autant pour les professionnels de la justice que ceux de la santé, les expertises psychologiques et psychiatriques présentent un caractère obligatoire uniquement en matière criminelle. De ce fait, elles ne sont donc pas nécessairement requises dans le cadre des violences conjugales, ce qui explique pourquoi peu d'expertise constitue les dossiers (26,7%). Parmi ces données que nous constatons que ce sont les aspects médicaux qui semblent primer sur les aspects, psychologique et psychique.

- Données relatives au parcours de violences des victimes

S'agissant du parcours de violence, la moitié des dossiers renseigne les violences physiques subies antérieurement notamment au sein de la sphère conjugale (57,1%). 32,3% d'entre eux indiquent que les victimes avaient déjà connu une situation de violence auparavant. Cette proportion, non négligeable, interroge sur la répétition de situation de victimisation. Pour la majorité des victimes ces violences - essentiellement physiques et psychologiques - sont vécues au sein de la sphère conjugale (20%) ou dans leur famille d'origine.

Les violences actuelles sont davantage investiguées par les professionnels de la CPV. Les violences physiques apparaissent les plus représentées (81%), suivies des violences psychologiques (71,4%) puis des violences sexuelles (12,4%).

Au regard de ces résultats, les violences sexuelles semblent être les moins répandues, néanmoins on peut également s'interroger sur le fait qu'elles sont les plus difficiles à définir et à discerner. En effet, la limite est parfois fragile chez les victimes entre ce qu'elles considèrent comme étant leur devoir conjugal ou des violences sexuelles. Ainsi, la description du parcours de violence des victimes permet de mettre en avant le fait que leur trajectoire de vie apparaît, pour plusieurs d'entre elles, marqué par des faits de violences de différentes formes. Pour la plupart, ces violences ont été rencontrées pour la première fois, lors d'une précédente relation conjugale.

Ces éléments soulignent, d'une part le fait qu'il existerait une certaine répétition des configurations conjugales et d'autre part, que même si l'environnement primaire est adapté et exempt de violence, la victime est toujours susceptible de rencontrer des situations de violence pouvant la fragiliser et impacter son parcours de vie.

4.1.3.3. Caractéristiques de la configuration conjugale du couple auteur/victime

- Données liées au contexte et à la dynamique relationnelle conjugale

Concernant le contexte et la dynamique relationnelle conjugale, les données renseignées dans les dossiers permettent de mettre en avant plusieurs éléments. Tout d'abord, elles rapportent que 57,1% des victimes sont en couple alors que 40% d'entre elles sont séparées ou divorcées. Les dossiers renseignés sur le climat familial font état d'un climat conflictuel. Dans 30,5% des cas, les enfants du couple sont témoins des violences conjugales et dans 13,3% des cas les enfants sont également victimes de violences intrafamiliales. Alors que peu de données relatives aux mesures de protection des enfants sont renseignées.

A propos de la dynamique relationnelle et de vie sexuelle du couple la majorité des dossiers ne renseigne pas cette dimension. Pourtant, l'investigation de la configuration et de la dynamique conjugales présente l'intérêt de repérer les conflictualités manifeste en couple – mais également en famille - concernant l'identité sexuelle, la fantasmagorie sexuelle, les investissements entre conjoints et les liens conjugaux qui en résultent. La dynamique entre conjoints dynamise des mouvements psychiques et des angoisses compromettant le lien conjugal au point d'engendrer humiliation, rejet, mépris, disqualification et agression de l'un et/ou de l'autre. Les agirs se substituent à la pensée. L'omnipotence et l'auto-engendrement règnent en maître absolu. Ces modalités de fonctionnement retentissent inévitablement sur la question de la prise en charge des victimes. C'est pourquoi cette prise en charge doit reposer sur l'observation d'un processus dynamique suscité par la rencontre des conjoints et la complexité de leurs investissements réciproques.

- Données liées aux caractéristiques des violences conjugales

Lorsque les caractéristiques des violences conjugales sont renseignées, la majorité des dossiers met en évidence que les violences sont présentes dès le début de la relation (31,4% des dossiers sur 53,3%). Nous repérons que la majorité des dossiers (77,1 %) mentionne une répétition de la violence conjugale et que 41% d'entre eux signalent qu'un membre de la famille des victimes avait connaissances des violences au sein du couple.

Les facteurs mentionnés comme étant à l'origine de ces violences concernent la prise de substances psychoactives par l'auteur et/ou la victime comme la prise d'alcool (10,5%) ou de drogues (5,7%), ou encore l'expression d'un trouble psychopathologique chez l'auteur (12,4%). 53,3% des dossiers signalent que les victimes étaient orientées par une unité médico-judiciaire. Pour seulement 5,7% des victimes, il s'agit d'une démarche personnelle. Ces résultats témoignent de la difficulté pour les victimes à entreprendre une démarche de demande d'aide. Comment permettre aux personnes victimes de reconnaître l'intérêt de s'inscrire dans un processus d'élaboration d'une demande consciente dans une temporalité de l'urgence ? Comment leur permettre de se représenter leurs propres conceptions des difficultés, et la nature de l'aide qu'elles recherchent ?

Un des résultats essentiels de cette phase de recherche qui nous paraît fortement impacter l'analyse des caractéristiques sociales, anamnestiques, psychopathologiques, somatiques, familiales et environnementales, des dynamiques conjugales et des violences conjugales, concerne l'impossibilité de reconstituer la trajectoire complète des personnes victimes. Ces informations sont souvent absentes et rendent le suivi longitudinal irréalisable. Ce défaut d'informations peut susciter un manque de compréhension pour une analyse qui tienne compte de la manière dont ces sujets se soutiennent d'une position de victime de violences conjugales. Aussi, ces résultats nous permettent de mettre en relief les manques d'informations (ou les pertes), auxquels il est important de remédier particulièrement concernant l'investigation du parcours de vie et la prise en compte de la temporalité (ou du facteur temps). Nous faisons le constat d'une différence entre les dossiers des personnes victimes prises en charge et les dossiers pénaux des auteurs de violences conjugales qui pour leur part sont davantage renseignés.

Aussi, ces résultats offrent des pistes de discussions et de préconisations que nous présenterons dans notre dernière partie.

4.2. Analyse des dossiers : du côté des auteurs de violences conjugales

Pour cette phase de recherche, nous avons eu accès à 52 dossiers de personnes auteurs de violences conjugales jugées par les Tribunaux de Grande Instance de Montauban et d'Albi et la Cour d'Appel de Toulouse pour des faits commis entre 1994 et 2014. Comme indiquée dans la partie méthodologie, le dépouillement de ces dossiers repose sur deux grilles de lecture complémentaires : la première guide l'observation des caractéristiques des auteurs de violences conjugales et la seconde l'analyse des caractéristiques des violences conjugales. (*cf. annexe p.3*)

4.2.1. Caractéristiques des auteurs de violences conjugales

4.2.1.1. Données sociodémographiques

Sur ces 52 dossiers, 44 concernent des hommes et 8 des femmes. La moyenne d'âge est de 37,8 ans pour les hommes et de 36,3 ans pour les femmes. Parmi ces hommes et femmes, 43 sont de nationalité française, a niveau d'études secondaires (filères techniques et professionnelles), 41 d'entre eux disposent d'un logement fixe et occupent une activité professionnelle. Pourtant, les dossiers signalent une précarité financière pour la majorité (29 sur 52). (*cf. annexe p.48, tableaux 87 à 90 et 96*).

4.2.1.2. Données judiciaires

Plus de la moitié des dossiers (30 dossiers sur 52) n'indique aucun antécédent judiciaire en rapport avec les faits actuels. Cependant, pour 16 sujets il s'agit d'une réitération et pour 4 d'entre eux d'une récidive. Sur ces 52 dossiers pénaux, 24 concernent une condamnation pour atteintes volontaires à la vie, 10 pour atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique et 18 sujets pour viol. 37 dossiers indiquent une peine d'emprisonnement de 4 à 15 ans. Les longues peines, de 20 ans à perpétuité, et les courtes peines, de 4 mois à 3 ans, sont minoritaires. Seul un dossier mentionne une inscription FIJAIS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles). 15 des dossiers mentionnent un suivi socio-judiciaire, il y a peu d'obligation de soin (3 dossiers). Notons qu'il y a également peu de SME, mais ils impliquent généralement un suivi socio-judiciaire et/ou une obligation de soin (6 dossiers). (*cf. annexe p.66 et 68, tableaux 148, 152 et 153*).

4.2.1.3. Données expertales

Pour la majorité des dossiers (49 dossiers), les expertises psychiatriques et psychologiques sont requises. Seuls trois dossiers sont constitués soit d'une expertise psychiatrique soit d'une expertise psychologique soit d'une enquête sociale/de personnalité.

En ce qui concerne les expertises psychologiques, 42 d'entre-elles ne relèvent pas de disposition pathologique de la personnalité. Alors que 23 expertises psychologique ne font pas état de troubles de la personnalité, 12 mentionnent des troubles dépressifs et 10 un trouble du comportement de type agressif. En ce qui concerne le niveau intellectuel, les expertises signalent une intelligence supérieure pour 3 sujets et une intelligence normale pour 23 d'entre eux. Enfin, le niveau intellectuel est repéré comme moyen pour 14 des sujets et faible pour 5 d'entre eux. Une prise en charge est conseillée pour 18 sujets ou jugée nécessaire/obligatoire pour 18 autres.

Les expertises psychiatriques indiquent l'absence de pathologie mentale pour 46 des sujets. 40 d'entre-elles font état d'un discernement préservé.

Seul un dossier mentionne un discernement aboli et 6 un discernement altéré. 22 des auteurs reconnaissent totalement les faits qui leur sont reprochés, 19 d'entre eux les reconnaissent partiellement alors que 9 ne les reconnaissent pas. Toujours selon les expertises psychiatriques, 19 des sujets se perçoivent coupables de leur acte, pour 10 d'entre eux il s'agit d'une culpabilité partielle alors que 10 n'éprouvent aucune culpabilité. 42 des sujets sont reconnus comme responsables des faits au sens des articles 122-1 et 122-2 du Code Pénal. L'investigation de ces indicateurs est essentielle car ils informent sur la manière dont les sujets se réapproprient leurs actes, sur les modalités de prise de conscience de l'aspect transgressif de leurs actes, et des conséquences pour la victime et/ou la société.

Enfin, pour 50 dossiers, les expertises concluent une accessibilité à la sanction. 30 d'entre-elles font état d'une possible réadaptation sociale. (*cf. annexe p.67 et 70 à 74, tableaux 151 et 159 à 170*).

4.2.1.4. Données psychiatriques, psychologiques et somatiques

Sur les 52 dossiers, 34 relèvent une consommation d'une ou plusieurs substances psychoactives licites et/ou illicites n'ayant fait que rarement l'objet d'une prise en charge thérapeutique (5 dossiers). Hormis cela, la majorité des dossiers ne fait pas état d'antécédents psychiatriques. Nous relevons cependant une ou plusieurs tentatives de suicide pour 11 des auteurs, des troubles de l'humeur pour 10 d'entre eux, un épisode de décompensation psychique pour 9 d'entre eux. C'est pourquoi, 17 des sujets ont bénéficié d'un suivi psychiatrique, 10 autre d'un suivi psychologique et 11 d'une hospitalisation psychiatrique. Notons que 17 dossiers révèlent la prise d'un traitement pharmacologique de type antidépresseur et/ou anxiolytique. (*cf. annexe p.6 à 65, tableaux 138 à 146*).

Les antécédents médicaux sont en généralement peu renseignés dans les dossiers.

4.2.1.5. Données anamnestiques

Sur les 52 dossiers consultés, 35 des sujets ont été élevés par les deux parents avec la fratrie. Pour la moitié d'entre eux, le milieu familial d'origine se caractérise par une bonne entente alors pour l'autre moitié la répétition de conflits et de disputes intrafamiliales (événements marquants, problématiques alcooliques) conduisant à des ruptures et des séparations est signalée. Notons cependant, que pour la plupart des dossiers l'histoire familiale des sujets est peu ou pas renseignée. Pour la majorité des sujets, le parcours scolaire est décrit comme chaotique en raison d'absentéisme, d'illettrisme et du faible niveau scolaire entraînant un désinvestissement de la sphère scolaire, des ruptures scolaires et/ou des arrêts volontaires. (cf. annexe p.52 à 53, tableaux 92 et 98 à 105). Le parcours professionnel est lui aussi marqué pour la majorité des sujets par des ruptures liées à des périodes d'instabilité, d'inactivité, de réorientation et/ou de reprise d'étude. (cf. annexe 50, tableau 95).

Les débuts de la vie sexuelle et affective sont qualifiés, pour la moitié des sujets, comme satisfaisantes. Pour l'autre moitié, les dossiers ne sont pas renseignés. La majorité des dossiers ne signalent aucune violence physique, psychologique et/ou sexuelle au sein de la relation conjugale antérieure des sujets. Les sujets qualifient leurs expériences conjugales comme satisfaisantes. Ces résultats soutiennent l'intérêt d'une analyse de la dynamique conjugale et de ses manifestations violentes. Les violences conjugales résultent en effet, d'une histoire de vie, d'une temporalité psychique, d'une chronologie donnée, et ce dans un contexte situationnel particulier. (cf. annexe p.56 à 58, tableaux 113 à 118).

Concernant la famille actuelle, 43 des sujets vivent en couple au moment des faits, 9 sont séparés ou divorcés et 39 ont un ou plusieurs enfants. Pour 38 des sujets, la relation conjugale est qualifiée de conflictuelle de par la manifestation de disputes et de violences répétées de l'auteur sur la victime, et pour 6 sont mentionnés des relations extraconjugales. Sur les 52 sujets, 37 des sujets font état de violences physiques envers leur conjoint, 19 signalent des violences sexuelles et 25 évoquent des violences psychologiques. Au sein du couple, la manifestation de violences n'est pas unilatérale puisque 14 des sujets rapportent avoir été victimes de violences physiques de la part de leur conjoint, pour 12 d'entre eux, il s'agit de violences psychologiques et pour 4 des violences sexuelles. (cf. annexe p.58 à 60, tableaux 119 à 127).

4.2.2. Caractéristiques des violences conjugales

Ces résultats sont relatifs à l'analyse qualitative des dossiers pénaux. Ainsi que nous l'avons discuté dans la partie méthodologie de la recherche, les données mentionnées dans les dossiers sont retranscrites par un ou plusieurs professionnels dont l'objectif est l'intervention et/ou la prise en charge. Elles reflètent inévitablement une retranscription sélective des professionnels intervenant dans le parcours judiciaire et/ou la prise en charge des auteurs. Dès lors que nous travaillons donc sur un « discours écrit », celui que les professionnels élaborent sur base de la situation qu'ils perçoivent à un moment donné, nous avons différencié le discours des professionnels et celui des personnes auteurs afin d'en proposer une analyse distincte.

4.2.2.1. Description des faits de violences conjugales par les professionnels

Les atteintes volontaires à la vie de la personne (homicide volontaire, meurtre, assassinat ou tentative d'homicide, meurtre, assassinat) constituent le chef d'inculpation principal relevé dans les dossiers pénaux consultés.

- *La période avant acte*

La période avant acte est renseignée par les professionnels pour 41 dossiers. L'élément majoritairement évoqué concerne la *présence de violences antérieures, menaces, harcèlement* (23 dossiers sur 52).

Il s'agit de violences anciennes répétées mais non judiciairisées, de violences matérielles ou sur animaux au cours des jours précédents l'acte, de menaces verbales exercées dans un contexte de dispute, d'idée de séparation ou de jalousie dans les jours ou les heures précédant l'acte. Les violences et/ou les menaces antérieures à l'acte sont en majorité exercées par l'auteur. Toutefois pour certains dossiers (cas d'homicides), elles sont exercées par la victime : « *elle était allée chercher le couteau dans la cuisine, lui avait dit que s'il voulait la tuer il n'avait qu'à le faire* » ; « (...) *une réaction violente de la part de Mme B. qui s'étant saisie d'un couteau posé sur le comptoir, lui en avait porté un coup au niveau du bras gauche* ».

Pour 22 dossiers, les professionnels signalent la présence de « disputes » précipitant la violence conjugale quel que soit le type d'acte infractionnel (homicides, tentatives d'homicide, violences sexuelles et violences autres). Le motif des disputes n'est pas systématiquement relevé par les professionnels. Lorsqu'il l'est, il concerne essentiellement l'idée d'une rupture de la relation entre les partenaires, réelle ou pressentie (séparation réelle, soupçons de relations extraconjugales, jalousie).

Plus rarement, l'alcoolisation de l'auteur constitue le motif de la dispute entre les partenaires. *« Les faits s'inscrivent dans une rupture à rebondissements, mal acceptée et négociée dans un cadre conflictuel » ; « ils ont eu une explication, il était question de se séparer » ; « elle dit à son compagnon qu'elle ne l'aime plus et qu'il faut qu'il le comprenne » ; « il soupçonnait sa femme d'infidélité (...) la victime avoue à son mari qu'elle avait parlé avec un autre homme » ; « ils s'étaient disputés, elle lui affirmant qu'elle voulait divorcer malgré la reprise de la vie commune ».*

Notons que dans le discours des professionnels, il s'avère complexe de repérer ce à quoi renvoi les vocables de « dispute » de « conflit » et/ou de « violence ». *« une dispute violente avait éclaté un soir très peu de temps avant les faits, au cours de laquelle il reconnaissait avoir frappé son épouse » ; « c'est une nouvelle dispute qui va finir de façon dramatique ».*

Pour 5 dossiers, le refus de communication de la victime participe à l'émergence de l'acte : *« il avait voulu discuter avec elle, elle avait refusé » ; « il a voulu lui parler pour s'expliquer mais elle était au téléphone » ; « le soir des faits, l'auteur est à bout, il veut discuter avec sa femme ».*

Pour 22 dossiers, tout chef d'inculpation confondu, les professionnels font état d'une *consommation de substances psychoactives*. Il s'agit d'alcool pour la quasi-totalité des cas (20/22 dossiers). Seuls 2 dossiers d'homicides volontaires font état d'une consommation de drogue, et pour 4 dossiers (tout type d'acte) il s'agit d'une polyconsommation. Pour une grande partie des cas, cette consommation concerne l'auteur et la victime.

Pour 5 dossiers, elle s'inscrit dans un contexte festif (apéritif, soirée arrosée, baptême, 1^{er} de l'an). S'il n'apparaît pas de lien significatif entre la consommation de substances psychoactives et le type d'acte, dans la majorité des cas, celle-ci constitue un facteur désinhibant.

Pour 18 dossiers, les professionnels relèvent une séparation du couple ou une intention de séparation *« la victime annonçait son intention de partir deux mois loin de sa famille » ; « la perspective d'une séparation conjugale » ; « la victime veut se séparer de son concubin (...) elle lui téléphona pour annoncer qu'elle partait ».* Pour une grande partie des dossiers, il s'agit d'une prise de distance ou d'une fuite du domicile de la victime ou encore d'un éloignement de l'auteur du domicile sur décision judiciaire résultant d'un contexte de violences répétées *« elle a été contrainte de quitter son domicile pour se réfugier chez des amis en banlieue » ; « après dépôts de plainte (...) le concubin se voit dans l'obligation de quitter le domicile ».*

Sur 52 dossiers, 17 dossiers signalent une *dégradation relationnelle du couple, d'un contexte de jalousie, d'absence de relation sexuelle ou encore de relation extraconjugale*. La séparation du couple, l'éloignement d'un des partenaires et la crainte de perdre le conjoint sont majoritairement relevés.

Les professionnels présentent ces éléments comme favorisant un contexte de disputes et/ou violences conjugales. Ils évoquent, pour 15 dossiers, la *sollicitation d'un tiers, l'appel à l'aide ou une procédure judiciaire* durant la période avant acte. Pour 9 situations, les autorités sont alertées, que ce soit par dépôt de plainte, main courante, appels téléphoniques...

Dans 12 dossiers les professionnels relèvent des *difficultés individuelles pour l'auteur et/ou la victime*. Il s'agit d'éléments de vulnérabilité psychique (tentatives de suicide ou idées noires, fragilité psychologique, hospitalisation suite à dépression, sentiment d'abandon), et ce quel que soit le chef d'inculpation.

A l'inverse, 8 dossiers ne révèlent aucun élément *laissant présager l'émergence de l'acte*. En effet, sont mentionnés des éléments de vie du quotidien (jardinage, rangement, discussions entre voisins, promenade en famille ou du chien...).

Enfin, pour 7 dossiers (atteintes volontaires à la vie de la personne uniquement), la *préméditation de l'acte* est signalée par les professionnels. Les professionnels relèvent l'idée d'un acte réfléchi et pensé par l'auteur : « *il décidait après une longue réflexion de supprimer son épouse et ses trois enfants* » ; « *Monsieur aurait rédigé une lettre quelques jours avant les faits. Il y mentionnait « ça y est ils y sont arrivés j'ai envie de les tuer* » ; « *Le jour du meurtre il s'est réveillé à 6h et est resté au lit jusqu'à 7h15. L'idée a germé à ce moment-là* » ; « *Le soir, madame avait prémédité son acte, avait sorti le revolver du tiroir du meuble de l'entrée, avait armé le chien à l'insu de son compagnon, avec lequel une fois de plus elle s'était disputée (...) le matin, l'arme est placée sous le matelas puis, au cours de la journée, entreposée dans le tiroir supérieur du meuble situé entre la chambre et le local où se trouve le poste de télévision. Dans l'après-midi, madame vérifie l'arme : celle-ci est approvisionnée de deux cartouches modifiées* ».

L'investigation de la période avant acte nous paraît essentielle en ce sens qu'elle permet de repérer l'ensemble des circonstances événementielles et émotionnelles qui précèdent les faits, entourent sa perpétration telle qu'elle est perçue et vécue par l'auteur. Sur les 52 dossiers analysés, ces circonstances concernent deux temporalités identifiables : l'une concerne les heures précédant les faits et l'autre les jours/mois qui les précèdent.

S'agissant des heures avant les faits, la préméditation de l'acte, la consommation de substances psychoactives, la présence de violences, menaces, harcèlement est le plus souvent relevée dans les dossiers). Ces données relèvent du comportement et des représentations psychiques ayant précipités les faits.

A propos des jours ou des mois avant les faits, les dossiers font le plus souvent état de la vulnérabilité psychique et/ou sociale de l'auteur et/ou de la victime, de la dégradation relationnelle du couple, de la séparation des partenaires dans un contexte « menaces » ou de violences répétées, l'appel aux autorités. Ces données renvoient aux facteurs de personnalité et aux modalités relationnelles du couple ayant eu un impact sur le déclenchement des faits.

- *Les caractéristiques de l'acte*

Les caractéristiques de l'acte sont évoquées dans 47 dossiers.

L'élément le plus renseigné concerne *la partie du corps de la victime atteinte par la violence* de l'auteur (44 dossiers). Le visage ou la tête apparaissent souvent ciblés par l'auteur, et constituent le lieu privilégié des agressions (*ex. étranglement, égorgement, brûlure, coups...*).

Les violences physiques sont majoritairement portées à l'aide d'une arme ou d'un ustensile (30 dossiers) et particulièrement le couteau. Les attaques à mains nues (coups de poing, claques, coups de pieds) concernent les 24 dossiers. Celles-ci s'accompagnent parfois de *menaces et d'humiliations physiques* (17 dossiers) ou à l'aide d'une arme ou d'un objet divers.

Lorsque les dossiers font état de violences sexuelles, celles-ci sont généralement perpétrées sans arme (16 dossiers sur 23).

Pour 23 dossiers, les professionnels relatent un mode d'opposition ou de défense *de la victime durant l'acte* (cris, violences (morsure, griffure, coup), refus verbal, tentative de fuite).

Pour 13 dossiers, les professionnels signalent la présence de témoins passifs (le plus souvent les enfants) et, dans 4 dossiers, de témoins actifs (intervention physique). Ces derniers, sont mentionnés exclusivement pour des faits de tentative d'homicide/assassinat. Dans 5 dossiers, les professionnels mentionnent que l'auteur de l'acte s'est blessé au cours de celui-ci (ou juste après).

Il s'agit d'un acte intentionnel pour 3 dossiers : une où l'auteur tente de sauver la victime (*« Réalisant ce qui se passait, Mme. D avait tapé sur ses vêtements pour éteindre les flammes, ce qui lui avait occasionné des blessures aux mains »*) ; deux où l'auteur tente de se suicider (*« Il s'attache les bras avec pour intention de se tailler les veines (...) il était très triste de la dispute qu'il a eue avec une forte culpabilité et a voulu se tuer lorsque sa femme est entrée »* ; *« un homme, assis sur le capot d'un véhicule, muni d'une scie égoïne électrique, en train de se trancher la gorge »*).

Pour 3 des dossiers, les *enfants présents au domicile conjugal sont victimes* des violences intrafamiliales.

Les professionnels mettent en évidence des caractéristiques spatio-temporelles des faits pour 44 dossiers. Sur 52 dossiers 33 mentionnent le lieu : pour la majorité, il s'agit du domicile conjugal (24 dossiers), pour 9 dossiers il s'agit d'un lieu en dehors du domicile conjugal ou de celui d'un des deux conjoints (dans un bar, à l'entrée d'un bois, dans un parking, en Espagne...). De manière générale, les faits sont réalisés le soir ou la nuit (16 dossiers), et très peu ont lieu en journée (5 dossiers).

- La période après-acte

Sur 52 dossiers 38 renseignent la période après-acte.

Les professionnels mentionnent l'intervention d'un tiers après l'acte dans 21 dossiers. Ils indiquent *l'intervention des secours, des autorités ou la nécessité d'une hospitalisation* dans 18 dossiers. Pour 11 dossiers, l'auteur fait appel aux autorités alors que pour 5 dossiers c'est la victime qui les sollicite.

Pour 4 dossiers les professionnels évoquent une tentative de réconciliation ou de reprise de la vie conjugale à l'initiative de l'auteur (3 dossiers) *« le lendemain son mari lui apportait un bouquet de fleurs, des croissants et des magazines »* ; *« il se projette en disant vouloir vivre avec sa femme et ses enfants quand il sortira »* ou de la victime (1 dossier).

Pour 4 dossiers, concernant exclusivement des homicides, les professionnels relèvent une tentative de dissimulation des preuves de la part de l'auteur (arme du crime dissimulée, corps de la victime caché, véhicule de la victime déplacé).

Pour 4 dossiers d'homicide ou tentative d'homicide exclusivement, *l'auteur émet le souhait ou tente de se suicider*. Dans 2 dossiers qui concernent des tentatives d'homicide, *l'auteur prend la fuite après les faits*.

La reconnaissance des faits est renseignée dans 30 dossiers sur 52. Pour 13 dossiers, les professionnels mentionnent que l'auteur *« reconnaît »* les faits. Il s'agit dans ce cas d'une reconnaissance de la culpabilité juridique *« Mr. A reconnaissait que Mme Y était morte à la suite des coups qu'il lui avait portés durant la nuit précédente »* ; *« Mr. X s'est présenté à la brigade de gendarmerie pour dire qu'il venait de tuer son fils avec un pic dans un hangar et sa femme avec un poignard dans sa chambre parce qu'il était au bout du rouleau »*.

Pour 12 dossiers, les professionnels font état d'une reconnaissance partielle lorsque les auteurs minimisent leur responsabilité et/ou culpabilité juridiques ou ne reconnaissent pas le caractère délictueux des faits « *L'intéressé hésite encore à s'attribuer la responsabilité de la mort de son épouse* » ; « *le sujet ne s'attribue pas l'entière responsabilité, il ne sait pas et ne comprend pas comment il a fait tout ça* ». « *M. M., s'est défendu de toute culpabilité, en expliquant que s'il avait effectivement pratiqué la sodomie sur son épouse, celle-ci avait toujours été consentante* ».

Pour 4 dossiers (tout type d'acte confondu), les professionnels signalent que les auteurs nient et se défendent de toute culpabilité et responsabilité (« *d'accusations mensongères* » ; « *d'une machination organisée par sa belle-mère* ») « *le sujet affirme que toutes les accusations dont il est l'objet sont fausses ou fantaisistes* ».

Synthèse

Concernant la ***période avant-acte***, pour la majorité des dossiers consultés, les professionnels relèvent :

- la manifestation de violences, de menaces, et/ou de harcèlement essentiellement de la part de l'auteur des faits, mais aussi de la victime.
- un contexte antérieur de disputes conjugales liées à une menace et/ou un désir de séparation ou à une séparation effective de l'un ou l'autre des partenaires. A ce propos, nous avons relevé la complexité pour les professionnels de discriminer ce qui relève du conflit conjugal et/ou de la violence conjugale.
- la dégradation de la relation conjugale liée à des vécus de jalousie, des relations extra-conjugales ou encore à l'absence de relation sexuelle.
- la consommation de substances psychoactives de l'auteur et/ou de la victime.
- la sollicitation d'un tiers, l'appel à l'aide aux proches ou l'engagement d'une procédure judiciaire de la part des victimes.
- des difficultés individuelles pour l'auteur et/ou la victime. Il s'agit d'éléments de vulnérabilité psychique (tentatives de suicide ou idées noires, dépression, angoisses d'abandon...).

S'agissant des ***caractéristiques de l'acte***, les professionnels renseignent :

- la partie du corps atteinte par la violence de l'auteur : Le visage ou la tête apparaissent souvent ciblés par l'auteur, et constituent le lieu privilégié des agressions (étranglement, égorgement, brûlure, coups...).

- les modalités des violences conjugales : les violences physiques sont généralement portées à l'aide d'une arme ou d'un ustensile à l'inverse, des menaces, des humiliations et des agressions sexuelles. Elles peuvent s'exercer en présence de témoins, le plus souvent les enfants du couple.

- les réactions de la victime : le plus souvent les victimes s'opposent ou se défendent de l'auteur (cris, violences (morsure, griffure, coup), refus verbal, tentative de fuite).

A propos des *caractéristiques spatio-temporelles*, pour la majorité des dossiers consultés, les professionnels mentionnent que le domicile conjugal et la soirée/nuit constituent le lieu et le moment des faits.

Enfin, pour la *période après-acte* les professionnels relèvent :

- l'intervention des secours, des autorités ou la nécessité d'une hospitalisation parfois à l'initiative des auteurs et peu souvent à celle des victimes pour un tiers des dossiers.

- une tentative de réconciliation ou de reprise de la vie conjugale à l'initiative de l'auteur ou de la victime pour quelques dossiers.

- une reconnaissance totale des faits pour un tiers des auteurs, une reconnaissance partielle des faits pour un tiers d'entre eux. La reconnaissance des faits, qu'elle soit totale, partielle ou absente, s'énonce toujours en termes de culpabilité et de responsabilité juridiques.

4.2.2.2. Description des faits de violences conjugales par les auteurs

- *La période avant-acte*

Pour la période avant acte, quel que soit le type d'acte les éléments les auteurs relatent leur *état émotionnel* (24 dossiers). Dans la plupart des cas (12 dossiers), il est question de jalousie et/ou de séparation ; ou bien il est évoqué par les auteurs des idées et/ou menaces suicidaires (6 dossiers).

Pour 2 dossiers, les auteurs décrivent un état de colère (« *Je voulais leur faire peur. Je me suis mis dans un état de colère pour rien* », « *Lorsque je suis arrivé au domicile de ma compagne, j'étais très énervé car j'avais eu un accident de voiture* »).

Pour 3 dossiers relatifs à des faits d'homicide (2 dossiers) et actes de torture et barbarie (1 dossier), les auteurs, des femmes, décrivent un sentiment de peur envers la victime ou envers des voisins.

La question de *l'intentionnalité de l'acte* est évoquée dans 18 dossiers tous chefs d'inculpation confondus. La préméditation de l'acte est signalée essentiellement pour des cas d'homicide (6 sur 8 dossiers).

Pour le reste, les auteurs présentent leur acte comme accidentel consécutivement à des idées suicidaires « *On ne peut pas dire que mes actes soient prémédités bien que mes idées tournaient toutes autour de la même chose. Soit je partais, soit je me suicidais et puis la décision finale que l'on connaît s'est imposée lundi matin* » ; « *J'avais écrit un mot « lundi ou mardi je ne serais plus là ni moi ni elle car je ne le supporte plus* » ; « *Je ne voulais pas la tuer mais simplement la balafre* » ou un contexte de menace de la victime « *Elle continuait à m'insulter. J'ai pris un couteau de cuisine qui se trouvait dans l'égouttoir, j'ai rejoint ma femme qui était allée dans notre chambre, elle continuait de me dire « casses-toi » je l'ai menacée de me tuer, j'ai pris le couteau, je l'ai retourné contre mon ventre et lui disant que j'allais me tuer* ».

Pour 17 dossiers, les auteurs évoquent une *dégradation relationnelle* au sein du couple liée le plus souvent à la vie quotidienne (belle-mère, « *comme d'habitude* », « *parce que j'ai pas fait ça* », etc.) (10 dossiers), notamment pour les cas d'homicide. Pour 7 dossiers, cette dégradation relationnelle est relative à la vie sexuelle du couple (5 dossiers) ou à un contexte d'infidélité (2 dossiers).

Dans 13 dossiers, les auteurs relatent des *antécédents de violence* physiques dans l'histoire du couple notamment pour les cas d'homicide ou de tentative d'homicide. Pour les autres, il s'agit d'antécédents de violences avec arme (4 dossiers), de violences psychologiques (insultes, « *faire peur* », dispute avec menaces) (4 dossiers) ou de violences sexuelles (1 dossier).

Pour 13 dossiers, les auteurs évoquent une *relation extra-conjugale de leur conjointe* (6 dossiers) *et/ou le soupçon d'une relation extra-conjugale* (7 dossiers). Ils font état d'une séparation conjugale effective ou à venir dans 6 dossiers. Selon leurs dires, celle-ci ne constitue pas un facteur précipitant l'acte (« *tout se passait bien, nous parlions des problèmes liés à notre séparation. A un moment donné, nous en sommes venus à parler de notre fils de 2 ans et demi. Là le ton est monté, elle ne voulait pas que je prenne l'enfant vendredi* », « *j'ai commencé à faire mes affaires et c'est là qu'elle a commencé à parler de sa mère et qu'on s'est engueulé* »).

Dans le contexte de conflits et de violences conjugales, *la présence des enfants* est évoquée dans 10 dossiers. Les auteurs mentionnent leur préoccupation de « protéger » les enfants d'une position de témoin (4 dossiers) ou les assignent comme cause des conflits/violences conjugaux (désir de l'auteur de voir son fils suite à une séparation, problème financier en lien avec la prise en charge des enfants, rapport conflictuel entre le père et sa fille).

Selon les récits des auteurs, le déclenchement de l'acte est précipité par :

- *La consommation de substances psychoactives* (18 dossiers) : Pour la moitié des 18 dossiers, cette consommation concernent les auteurs et pour l'autre le couple. Il s'agit principalement d'une consommation d'alcool « *Elle était agitée avec des excès de colère, dans une rage aigüe. Elle s'en est prise à moi et était sous l'effet de l'alcool* », « *la veille j'ai tondu le matin, dispute au lever* ».
- *La présence de disputes* conjugales (20 dossiers) pour des divers motifs relatifs aux manquements des rôles, des tâches, des devoirs, (tâches ménagères ou administratives, relation/soupçon relation extra-conjugale, éducation des enfants, absence d'activité sexuelle) (« *On se chamaillait à propos de sa mère qui ne m'appréciait pas* » ; « *On s'est disputé, j'avais remarqué qu'il manquait des RIB à mon chéquier, elle m'a dit qu'elle les avait pas pris* » ; « *Il y a eu une dispute, il cherchait son tabac, il disait que c'était à lui* »). Concernant ces dossiers dans lesquelles il est question des difficultés au sein du couple, les auteurs attribuent le plus souvent la responsabilité à autrui à propos des difficultés rencontrées au sein du couple (9 dossiers).

- *Les caractéristiques de l'acte*

Concernant les caractéristiques de l'acte, les auteurs évoquent le plus souvent sa dimension opératoire (relative aux violences physiques notamment), contextuelle et émotionnelle.

Ainsi, les auteurs décrivent le recours à une arme ou à un ustensile (22 dossiers) ou la partie du corps visée ou atteintes dans la mise en acte de violences physiques (19 dossiers).

Les auteurs relatant des violences sexuelles attribuent la responsabilité (totale ou partielle) de l'acte à la victime (9 dossiers) « *pour lui, ces accusations sont le signe de la paranoïa de la victime* ».

Selon leurs dires l'acte s'inscrit dans un contexte de *conflits/disputes* (21 dossiers) lié à une séparation du couple ou une crainte de séparation du couple (17 dossiers), ou encore à une relation extra-conjugale avérée ou soupçonnée du conjoint (9 dossiers). Certains auteurs évoquent la *consommation de substances psychoactives* (11 dossiers) le plus souvent de l'alcool. Dans ces récits l'acte apparaît comme impulsif parfois en présence de témoins aidant la victime (4 dossiers) (père de la victime, père d'un collègue de la victime, amie de la victime, fils du couple) ou de témoins impuissants (3 dossiers) (enfants du couple ou ami du couple).

L'état émotionnel des auteurs comme caractéristique de l'acte apparaît également central dans leurs récits (pour 24 dossiers). Les éprouvés relatés renvoient à un sentiment de dépersonnalisation (7 dossiers), de colère (6 dossiers) ou encore à une angoisse de mort (6 dossiers), de perte (5 dossiers).

- La période après-acte

Concernant la période après acte, un tiers des auteurs signalent *l'intervention d'un tiers* (14 dossiers). Il s'agit essentiellement de personnes proches/connues (famille, voisins), des services de police et/ou des secours. Ces interventions sont à l'initiative des auteurs pour 7 dossiers.

S'agissant *des ressentis* après l'acte (12 dossiers), les auteurs évoquent majoritairement un sentiment d'incompréhension (4 dossiers quel que soit l'acte) « *C'est ma femme, un coup de couteau lui a été mis... [par qui ?] Je ne sais pas j'avais bu, on s'est disputé. C'est parti, je sais pas, j'arrive pas à comprendre* », « *j'ai vu la mère de A. arriver, je le dit car je trouve ça bizarre car elle avait dit à sa fille qu'elle ne voulait plus lui parler parce qu'elle était avec moi* ». Pour deux d'entre eux, le récit met en évidence une angoisse de mort et un sentiment de colère « *lorsque le médecin m'a dit que ma femme était morte, je me suis énervé* », « *j'étais en colère que le corps se soit détaché* ».

Selon les récits des auteurs, l'acte semble induire après-coup un épuisement/apaisement psychique (7 dossiers) « *je me suis allongée à côté d'elle 5/10 minutes. J'ai fait mon lit, j'ai vidé le lave-vaisselle, j'ai débâché la piscine [...] ce dont je me souviens c'est que je me suis réveillé allongé à côté d'elle* », « *je suis resté assis* », « *j'ai erré avec l'arme, j'ai déambulé dans la maison* », un état de panique et une fuite en avant « *j'étais en panique [...] je suis parti de chez moi* », la crainte des conséquences judiciaires et la dissimulation des preuves (6 dossiers), un vécu de perte/d'abandon précipitant une tentative de suicide (2 dossiers). Certains auteurs évoquent une prise de conscience de l'état physique de la victime et une tentative de lui porter secours (11 dossiers) « *je l'ai soigné ; j'ai voulu la réanimer ; en attendant les secours je vérifiais sa respiration* ».

De manière générale, nous relevons une difficulté pour les auteurs de se réapproprier leur acte et ses conséquences. Sur les 52 auteurs, 14 semblent reconnaître leur acte en totalité alors que 10 d'entre eux font état d'une reconnaissance partielle en minimisant sa gravité ou leur responsabilité, ou encore en évoquent une *altération de la mémoire* dans l'après-coup de l'acte. Enfin, 9 des auteurs ne le reconnaissent pas.

Ainsi, pour 17 dossiers, tout chef d'inculpation confondu, la responsabilité de l'acte est attribuée - en totalité ou partiellement - à la victime « *Je voulais qu'elle avoue ses liaisons ; si elle les avait avouées cela ne serait pas arrivé* » ; « *Par rapport à la sodomie (...) elle m'avait dit qu'elle voulait essayer (...) je crois qu'elle ne savait pas trop ce qu'elle voulait (...) mais je maintiens qu'elle m'en avait parlé c'est pour ça que j'en ai profité ce soir-là* », à autrui (enfants, gendarmes, voisins) ou à un facteur externe (consommation de substances psychoactives...).

Peu d'auteurs expriment des conséquences de l'acte pour la victime (10 dossiers) « *Je suis inquiet pour sa santé* » ; « *je pense qu'elle doit souffrir un peu de ce que j'ai fait* ». D'autres énoncent des conséquences – essentiellement psychologiques - pour eux-mêmes (14 dossiers) « *Je me sens abattu tant physiquement que moralement, je me sens fatigué, épuisé par les événements* » ; « *J'ai essayé de mettre fin à mes jours. J'ai eu un moment de déprime.* ».

Synthèse

Concernant la **période avant-acte**, les auteurs relatent leur *état émotionnel* en particulier des sentiments de jalousie ou la crainte d'une séparation. Dans la majorité des cas, les auteurs présentent leur acte comme accidentel consécutivement à des idées suicidaires ou un contexte de menaces de la victime.

Selon le récit des auteurs, les faits s'inscrivent dans un contexte de dégradation relationnelle conjugale, dans lequel existent des antécédents de violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles, des relations extra-conjugales (avérées ou soupçonnées) du conjoint.

L'analyse du discours des auteurs signalent que le déclenchement de l'acte est précipité le plus souvent par :

- la consommation de substances psychoactives (principalement de l'alcool) par l'auteur et/ou le couple.
- des disputes conjugales continues ou répétées liées aux manquements des rôles, des tâches, des devoirs, (tâches ménagères ou administratives, relation/soupçon relation extra-conjugale, éducation des enfants, absence d'activité sexuelle).

S'agissant des **caractéristiques de l'acte**, les auteurs les évoquent le plus souvent en référence aux dimensions :

- opératoire : le recours à une arme ou à un ustensile ainsi que l'atteinte d'une partie du corps apparaissent comme des modalités de la mise en acte des violences physiques.
- contextuelle : le contexte de *conflits/disputes* conjugales se révèlent comme une modalité de la mise en acte violente. L'acte se présente comme impulsif, comme le résultat d'une mise en tension progressive nécessitant une décharge émotionnelle.
- émotionnelle : les éprouvés relatés renvoient à un sentiment de dépersonnalisation, de colère, ou encore à une angoisse de mort ou de perte.

La *période après-acte* apparaît moins renseignée par les auteurs. Nous retenons que les auteurs mentionnent la présence, l'intervention ou l'appel à un tiers après les faits. Ils font également part de leur état émotionnel après les faits. Pour la majorité, il s'agit d'un sentiment d'incompréhension de leur acte alors que d'autres évoquent un sentiment de colère ou une angoisse de mort. L'acte semble induire après-coup un épuisement/apaisement psychique, un état de panique et une fuite en avant, la crainte des conséquences judiciaires et la dissimulation des preuves ou plus rarement un vécu de perte/d'abandon précipitant une tentative de suicide.

De manière générale, nous relevons une difficulté pour les auteurs de se réapproprier leur acte et ses conséquences. Certains évoquent une prise de conscience de l'état physique de la victime et une tentative de lui porter secours. Seul un quart des auteurs reconnaît totalement leur acte. Les autres minimisent ou nient la gravité des faits ou leur responsabilité.

Enfin, peu expriment des conséquences de l'acte pour la victime. Lorsque des conséquences sont évoquées, il s'agit de retentissements psychologiques sur eux-mêmes (fatigue morale, épuisement psychique, tentative de suicide, état dépressif...).

4.2.2.3. Nature et caractéristiques des antécédents de violences judiciairisées

Nous interrogeons ici les antécédents de violences judiciairisées, qu'il s'agisse de violences conjugales relatives à de précédentes relations ou d'autres violences.

Pour 19 dossiers, nous relevons des antécédents de condamnations pénales. Les chefs d'accusation sont multiples et regroupent essentiellement le vol, la consommation ou la détention de stupéfiants, l'outrage à agent dépositaire de l'autorité publique ou le viol/agression sexuelle.

Des antécédents de violences conjugales sont renseignés et concernent majoritairement des violences physiques (23 dossiers). Pour 21 dossiers, il s'agit de violences psychologiques (*12 dossiers concernent des menaces de mort ou des menaces de l'intégrité physique, 6 dossiers des insultes répétées et 4 des cas de harcèlement*). Pour 9 dossiers, il est question de violences avec une arme ou un objet faisant fonction d'arme.

Les dossiers signalent également des antécédents de violences intrafamiliales physiques, psychologiques ou sexuelles (20 dossiers) le plus souvent envers les enfants.

Certains dossiers font état des violences physiques, psychologiques ou sexuelles envers des personnes connues (8 dossiers) ou inconnues (4 dossiers), de violences sur la voie publique (6 dossiers).

Enfin, les dossiers mentionnent la consommation de substances psychoactives notamment d'alcool (13 dossiers).

Synthèse

Concernant les antécédents de violences judiciairisées, 19 dossiers, indiquent des antécédents de vol, de consommation de stupéfiants, d'outrage à agent dépositaire de l'autorité publique ou de viol/agression sexuelle, 23 dossiers des antécédents de violences conjugales, 20 dossiers des antécédents de violences intrafamiliales, 12 dossiers des violences en dehors de la sphère familiale. Sur l'ensemble de ces dossiers, 13 signalent la consommation d'alcool de l'auteur.

4.2.2.4. Caractéristiques de la configuration conjugale

- *Le contexte de la rencontre*

Sur les 52 dossiers analysés 33 décrivent le contexte de la rencontre du couple. Pour la totalité des sujets, la configuration conjugale se caractérise par un couple hétérosexuel. Dans la majorité des cas (27 sur 52), la rencontre du couple se fait dans un contexte festif, par le réseau socio-amical ou le réseau familial. Pour 5 dossiers la rencontre a eu lieu dans une *institution de soins psychiatriques généraux ou spécialisés en addictologie*.

- *Les modalités de choix du partenaire*

Seuls 11 dossiers mentionnent certaines caractéristiques comme modalités du choix du partenaire. Il s'agit essentiellement de traits de caractère (maturité, gentillesse, calme...). Pourtant, il s'avère pertinent de repérer ce qui constitue la nature du lien et l'objet couple pour chacun des partenaires. Le couple n'est pas uniquement la mise en association de deux passions mais aussi celle de deux lignées, de deux groupes familiaux, de deux modèles de liens de couple.

- *Le début de la relation*

Sur les 52 dossiers, les débuts de la relation sont mentionnés dans 30 situations. Ils sont présentés comme précipités pour 10 cas sur 52, ou encore comme difficiles en raison d'une relation refusée par la famille du partenaire (7 cas sur 52) ou passionnel (7 cas sur 52). Dans la plupart des cas (25 cas sur 52), la dynamique relationnelle conjugale apparaît comme dysfonctionnelle.

Ces résultats signalent l'intérêt de questionner quel rôle occupe le regard que posent les autres (en particulier l'entourage proche) sur les partenaires approuvant ou non l'union. Comment chacun des partenaires peut-il se vivre en couples rejetés et s'organiser par rapport à un déplaisir à la suite d'un regard négatif.

- *Le contexte de vie conjugale*

Sur l'ensemble des dossiers, 17 font état d'une *précarité sociale* du couple : 4 dossiers mentionnent un hébergement précaire (sans domicile fixe, hébergement itinérant.), 9 une précarité financière (absence de revenus ou revenus minimum) et 6 situations une précarité professionnelle (sans activités professionnelles, licenciement, « petits boulots »). *La place des enfants* dans la vie conjugale est mentionnée pour 13 dossiers. Ceux-ci concernent les situations dans lesquelles :

- des difficultés conjugales sont liées au désir d'enfant ou à l'arrivée d'un enfant (6 dossiers).
- les enfants sont témoins de la violence conjugale (4 dossiers)
- les enfants sont également victimes de violences intrafamiliales (4 dossiers).

Les relations sociales et/ou familiales du couple sont évoquées dans 33 situations. L'isolement du couple ou d'un des deux partenaires est mentionné dans 18 situations. Celui-ci résulte d'une relation d'emprise exercée par l'un du partenaire sur l'autre et/ou d'un rejet de la famille lié au refus de l'union des partenaires.

- *La dynamique conjugale*

Sur les 52 dossiers, pour 25 d'entre eux la manifestation de conflits et de disputes conjugales apparaît liée à *la répartition des tâches et des rôles des partenaires au sein du couple*. Ainsi, il est question des manquements liés aux tâches ménagères (12 dossiers), éducatives (11 dossiers), administratives (6 dossiers) et/ou à la garantie financière (7 dossiers).

Pour autant, *l'engagement amoureux, l'état passionnel/affectif* est repéré dans 34 dossiers. Le renversement et l'alternance de modalités relationnelles extrêmes - soit relation amoureuse/passionnelle et relation conflictuelle/violente - semblent caractéristiques de ces dossiers. Ces données soulignent l'intérêt d'interroger des modalités - psychiques - qui sous-tendent le rapport à l'altérité dans le fait amoureux violent.

Pour 39 des dossiers, la sphère conjugale révèle *un contexte de jalousie, des expériences extra-conjugales* et pour 43 un *vécu d'insécurité* au sein du couple. Les sentiments de jalousie et d'insécurité s'accompagnent d'éprouvés d'emprise, de doute, de soupçons, de possession vis-à-vis de l'autre venant ainsi troubler les limites physiques, psychiques, corporelles du couple et des partenaires. Par ailleurs, 28 dossiers font référence à des relations extraconjugales participant à la dégradation de la relation conjugale ou à l'origine des faits pour lesquels les auteurs ont été condamnés.

Sur les 52 dossiers, 34 renseignent la *qualité de la vie sexuelle du couple* (dont 14 sur 18 relatifs aux faits de violences sexuelles).

De manière générale, les dossiers révèlent une insatisfaction sexuelle ponctuelle ou régulière au sein du couple. Ainsi, 16 dossiers mentionnent des périodes d'abstinence, de baisse de la fréquence des rapports sexuels ou de troubles sexuels de la part d'un conjoint, 9 dossiers relatent des pratiques sexuelles imposées au conjoint et 6 autres évoquent des relations sexuelles contraintes au motif d'un flou du consentement ou d'un devoir conjugal.

La *régularité de la consommation de substances psychoactives*, notamment d'alcool, est mentionnée dans 27 situations. Celle-ci concerne le couple dans 11 dossiers, l'un des deux conjoints dans 16 dossiers.

La *manifestation de violences antérieures* au sein du couple est signalée dans 38 dossiers. Ici, les violences répétées (physique, sexuelle, psychologique) s'inscrivent dans la dynamique conjugale et dans l'histoire du couple.

Dans la majorité des cas (37 sur 52), *des périodes de séparation à répétition* sont relevées. Elles sont le plus souvent douloureuses pour les deux partenaires car elles réactivent des vécus de détresse ou des angoisses d'abandon, de perte et/ou de mort, et/ou refusées et sources de menaces, de chantage et/ou de violences de la part de qui la subit.

Synthèse

Pour la totalité des sujets, la *configuration conjugale* se caractérise par un couple hétérosexuel. Dans la majorité des cas, *la rencontre du couple* se fait dans un contexte festif, le réseau socio-amical, voire le réseau familial. *Les modalités du choix du partenaire* sont très peu renseignées, pourtant, il s'avère pertinent de repérer ce qui constitue la nature du lien et l'objet couple pour chacun des partenaires. Le couple n'est pas uniquement la mise en association de deux passions mais aussi celle de deux lignées, de deux groupes familiaux, de deux modèles de lien de couple.

Sur les 52 dossiers, pour la majorité *les débuts de la relation* semblent précipités à tel point que lorsqu'un des deux partenaires est déjà en couple, il se sépare pour privilégier cette relation naissante fréquemment qualifiée de « coup de foudre ». Cet entrain quant au choix du partenaire de même que la rapidité de la vie commune semblent refusée par la famille et sources de conflits et de rupture entre le couple et la belle-famille. Cette coupure du lien familial participe à l'isolement social du couple créant un fonctionnement en huis clos, et de façon plus marginale au retrait social d'un conjoint par son partenaire.

Ces résultats signalent l'intérêt de questionner quel rôle occupe le regard que pose l'entourage, en particulier proche, sur les partenaires approuvant ou non l'union.

Comment chacun des partenaires peut-il se vivre en couple et s'organiser suite à des attitudes de rejets, des vécus de déplaisir répétés.

Pour un grand nombre de cas (25 cas sur 52), la *dynamique relationnelle conjugale apparaît comme dysfonctionnelle*. Pour autant, *l'engagement amoureux, l'état passionnel/affectif* sont repérés dans 34 dossiers. Le renversement et l'alternance de modalités relationnelles extrêmes - soit relation amoureuse/passionnelle et relation conflictuelle/violente - semblent caractéristiques de ces dossiers. Ces données soulignent l'intérêt d'interroger les modalités - psychiques - qui sous-tendent le rapport à l'autrui dans le fait amoureux violent. En effet, la relation s'inscrit dans un *contexte amour/passion* cependant les besoins et *les désirs du couple ne sont pas rencontrés* ou satisfaits dans la relation de couple.

Du côté du sujet auteur de violences conjugales, le partenaire est vécu comme défaillant quant à son rôle de femme/mère au foyer (dénigrement des tâches éducatives, ménagères, administratives) et non conforme à ses désirs (refus de la parentalité). Du côté du sujet victime, le partenaire est vécu comme défaillant dans son rôle de chef de famille (dénigrement de son rôle, reproches de l'absence ou de faibles revenus) et non conforme à ses désirs (refus de parentalité).

Ainsi, *la distribution des tâches* au sein du couple semble relative à une image patriarcale selon laquelle le sexe du partenaire lui confère des devoirs précis. La femme doit s'occuper du foyer et l'homme de la rentrée d'argent. Ce système semble cependant rester à un niveau fantasmatique car il est rapidement remis en cause lorsque des disputes éclatent à ce sujet. En effet, dans la pratique, il semblerait que la gestion complète du quotidien soit assumée par un des partenaires créant des situations conflictuelles.

Pour 39 des dossiers, la sphère conjugale révèle *un contexte de jalousie/rerelations extra-conjugale* et pour 43 un *vécu d'insécurité* au sein du couple. Les sentiments de jalousie et d'insécurité s'accompagnent d'éprouvés d'emprise, de doute, de soupçons, de possession vis-à-vis de l'autre venant ainsi troubler les limites physiques, psychiques, corporels du couple et des partenaires. Il est intéressant de relever le basculement entre un début de relation pouvant être qualifié d'idyllique ; vers une insécurité s'installant subrepticement et provoquant de la jalousie, de la souffrance et une tentative de contrôle sur le ou la partenaire ; et enfin un climat de conflit et de séparations relativement ambigus comme une folie passionnelle où l'un et/ou l'autre des partenaires choisit la haine à l'indifférence. Cette évolution peut déboucher sur un *contexte de violences répétées* de la part d'un ou des deux conjoint(s) aboutissant à une dynamique conflictuelle voire de destruction de soi et de l'autre comme identité du couple.

En prenant en compte le *couple comme entité et identité*, il est possible qu'une désillusion face place à l'idéalisation du début. Une forme de régression s'installe alors dans le couple, c'est-à-dire dans la dyade que forment les partenaires. Des attentes narcissiques, un besoin d'emprise, de réassurance et une forme de toute puissance sont présents et non satisfaits par le conjoint. Ceci entraîne le renversement d'une image fantasmatiquement « toute bonne » à une plus décevante, à blâmer voire plus, mais toute aussi paradoxalement essentielle pour « l'équilibre-déstabilisé » du couple. Chacun des partenaires se vit/dit opprimé, menacé, dénigré par le comportement de l'autre. Du côté des auteurs de violences conjugales, le partenaire est vécu comme potentiellement infidèle et devient un objet sadisé.

Du côté des victimes de violences conjugales, le partenaire est vécu comme coercitif et impose une relation à prédominance narcissique. Tout cela semble contribuer à une dégradation de la relation conjugale caractérisée par des disputes et des conflits répétés.

Aussi, *le lien conjugal* apparaît relever d'une dynamique dans laquelle les positions victimant/victimé sont susceptibles de renversement. En effet, la relation conjugale est structurée sur le mode dominant/dominé dans laquelle alternent pouvoir et emprise exercés sur l'autre et soumission de l'autre. Ici, les partenaires s'arrogent le droit « d'être » (ex : violent sexuellement) et exigent que l'autre réponde au devoir « de » (ex : devoir conjugal).

Dans la majorité des cas (37 sur 52), *des périodes de séparation à répétition* sont relevées. Elles sont le plus souvent douloureuses pour les deux partenaires car elles réactivent des vécus de détresse ou des angoisses d'abandon, de perte et/ou de mort, et/ou refusées car sources de menaces, de chantage et/ou de violences de la part de qui la subit.

4.2.2.5. Caractéristiques des victimes

Compte tenu de l'hétérogénéité des sources des discours (professionnels, famille, voisin) relatifs aux parcours de vie des victimes et sans possibilités de les distinguer nous avons fait le choix de ne pas les traiter de manière à optimiser la validité de notre étude.

4.2.2.6. Parcours de détention

Peu d'informations concernant le parcours de détention des auteurs constituent les dossiers pénaux.

Lorsqu'elles sont présentes, celles-ci s'intéressent à la qualité du comportement du détenu (ex : problèmes disciplinaires), à la présence de suivis médico-psychologiques (les suivis psychiatriques et psychologiques sont majoritaires), aux activités en détention (en particulier les activités professionnelles), aux relations avec l'extérieur (familiale pour la plupart), au vécu de l'incarcération (difficile la plupart du temps).

4.2.3. Synthèse et discussion des résultats relatifs aux dossiers des personnes auteurs de violences conjugales

En résumé, sur 52 dossiers pénaux, 24 concernent une condamnation pour atteintes volontaires à la vie, 10 pour atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique et 18 sujets pour viol. Sur ces 52 dossiers, 44 concernent des hommes et 8 des femmes. La moyenne d'âge est de 37,8 ans pour les hommes et de 36,3 ans pour les femmes.

Sur la totalité de ces hommes et femmes, 43 sont de nationalité française, avec un niveau d'études secondaires (filères techniques et professionnelles), 41 d'entre eux disposent d'un logement fixe et occupent une activité professionnelle. Une précarité financière est relevée pour la majorité (29 sur 52).

- Données anamnestiques :

Ainsi que nous l'avons mentionné, pour la plupart des dossiers l'histoire familiale des sujets est peu ou pas renseignée. Nous relevons que 35 des sujets sur 52 ont été élevés par les deux parents. Le milieu familial d'origine se caractérise par une bonne entente pour la moitié d'entre eux alors que pour l'autre moitié il se caractérise par la répétition de conflits et de disputes intrafamiliales (événements marquants, problématiques alcoolique), ruptures et de séparations. Pour la majorité des sujets :

- le parcours scolaire est décrit comme chaotique en raison d'absentéisme, d'illettrisme et du faible niveau scolaire entraînant un désinvestissement de la sphère scolaire, des ruptures scolaires et/ou des arrêts volontaires.
- le parcours professionnel est marqué par des ruptures liées à des périodes d'instabilité, d'inactivité, de réorientation et/ou de reprise d'étude.

Les débuts de la vie sexuelle et affective sont caractérisés pour la moitié des sujets par des relations hétérosexuelles et qualifiées de satisfaisantes. Pour l'autre moitié, les dossiers ne sont pas renseignés.

Concernant la famille actuelle, 43 des sujets vivent en couple au moment des faits, 9 sont séparés ou divorcés et 39 ont un ou plusieurs enfants. Pour 38 des sujets, la relation conjugale est qualifiée de conflictuelle de part la manifestation de disputes et de violences répétées de l'auteur sur la victime, et pour 6 sont mentionnées des relations extraconjugales. Sur les 52 sujets, 37 des sujets font état de violences physiques envers leur conjoint, 19 signalent des violences sexuelles et 25 évoquent des violences psychologiques. Au sein du couple, la manifestation de violences n'est pas unilatérale puisque 14 des sujets rapportent avoir été victimes de violences physiques de la part de leur conjoint, pour 12 d'entre eux, il s'agit de violences psychologiques et pour 4 des violences sexuelles.

- Caractéristique de la configuration conjugale du couple auteur/victime (auteurs) :

Nous avons relevé que pour la totalité des sujets, la configuration conjugale se caractérise par un couple hétérosexuel et que dans la majorité des cas (27 sur 52), la rencontre du couple se fait dans un contexte festif, le réseau socio-amical, voire le réseau familial. Les débuts de la relation sont présentés comme précipités pour 10 cas sur 52, ou encore comme difficiles en raison d'une relation refusée par la famille du partenaire (7 cas sur 52) ou passionnelle (7 cas sur 52). Dans de nombreux cas (25 cas sur 52), la dynamique relationnelle conjugale apparaît comme dysfonctionnelle. En effet, la relation s'inscrit dans un contexte amour/passion cependant les besoins et les désirs du couple ne sont pas rencontrés ou satisfaits dans la relation de couple. Ainsi que nous l'avons noté précédemment, du côté du sujet auteur de violences conjugales, le partenaire est vécu comme défaillant quant à son rôle de femme/mère au foyer (dénigrement des tâches éducatives, ménagères, administratives) et non conforme à ses désirs (refus de la parentalité). Du côté du sujet victime, le partenaire est vécu comme défaillant dans son rôle de chef de famille (dénigrement de son rôle, reproches de l'absence ou de faibles revenus) et non conforme à ses désirs (refus de parentalité).

Pour 39 des dossiers, la sphère conjugale révèle un contexte de jalousie/rerelations extra-conjugales et pour 43 un vécu d'insécurité au sein du couple. Chacun des partenaires se vit/dit oppressé, menacé, dénigré par le comportement de l'autre. Du côté des auteurs de violences conjugales, le partenaire est vécu comme potentiellement infidèle et devient un objet sadisé. Du côté des victimes de violences conjugales, le partenaire est vécu comme coercitif et impose une relation à prédominance narcissique. Tout cela semble contribuer à une dégradation de la relation conjugale caractérisée par des disputes et des conflits répétés.

Aussi, le lien conjugal apparaît relever d'une dynamique dans laquelle les positions victimant/victimé sont susceptibles de renversement. En effet, la relation conjugale est structurée sur le mode dominant/dominé dans laquelle alternent pouvoir et emprise exercés sur l'autre et soumission de l'autre. Ici, les partenaires s'arrogent le droit « d'être » (ex : violent sexuellement) et exigent que l'autre réponde au devoir « de » (ex : devoir conjugal).

Dans la majorité des cas (37 sur 52), des périodes de séparation à répétition sont relevées. Elles sont le plus souvent douloureuses pour les deux partenaires car elles réactivent des vécus de détresse ou des angoisses d'abandon, de perte et/ou de mort, et/ou refusées et sources de menaces, de chantage et/ou de violences de la part de qui la subit. Ainsi, malgré des éprouvés d'insatisfaction vis-à-vis de l'autre, d'une vision mutuellement négative de l'autre, la majorité des dossiers mettent en évidence la peur de perdre les liens qui unissent l'un à l'autre. La prise de distance vient menacer l'union, l'unité et l'identité même du couple. L'enveloppe de couple se révèle vitale.

Pourtant, le lien conjugal contribue à une co-excitation pulsionnelle qui déborde les sujets en lien. Cette co-excitation peut entraîner la manifestation de mouvements violents et la réactivation de tendances sadiques et masochistes au point de mettre en échec la fonction nourricière du couple. L'hyperexcitation ne permet plus au couple d'assurer sa fonction de contenance, de symbolisation, de confortation narcissique, de maintenance d'une relation au désir et laisse place au processus de déliaison, aux décharges agressives. Les disputes et les conflits répétés soutenus par cette dynamique constituent le mode d'entrée dans la violence conjugale. La destructivité vient organiser le couple et constitue le socle inconscient du couple.

- Description des actes des violences conjugales :

Les résultats mettent en évidence que les actes de violences conjugales relèvent d'une conjugalité en crise. Les violences sont régulières, attendues et polymorphes. Aussi, plusieurs temporalités sont instruites dans la description de ces actes : l'avant acte et le déroulement de l'acte.

- L'avant-acte :

La problématique de la mise en acte des violences dépend de facteurs contextuels vulnérants et précipitants.

Les facteurs vulnérants avancés concernent l'histoire de vie des deux partenaires et dans celles-là les vulnérabilités individuelles psychiques (périodes ou évènements particuliers, tentatives de suicide, dépression, vécu d'abandon) et situationnelles (dégradation relationnelle du couple liée à des jalousies, l'absence de relation sexuelle, extra-conjugalité, séparation ou intention de séparation du couple en réponse à un contexte de violence). A cela s'ajoutent les facteurs précipitants exogènes, tels que la consommation de substances psychoactives (alcool), les pressions du milieu environnant (stress, menace, harcèlement) venant signifier le moment de l'acte comme un seuil en instance d'être atteint.

Par ailleurs, s'agissant de la mise en récit/écrit des actes de violences nous relevons que du côté des professionnels, l'avant acte est présenté à partir de la mise en avant de facteurs déclenchants tels que la consommation de substances psychoactive, un contexte de dégradation relationnelle, de menaces ou de disputes. Quant au déroulement de l'acte, il est caractérisé par sa matérialité et factualité : la description rendant compte de la réaction de la victime telles que la résistance ou les réactions de défense de cette dernière, ou encore la place des enfants. Ainsi, pour les professionnels, la forme que prend la restitution écrite se présente comme une tentative de (se) représenter/figurer l'évènement. Alors que du côté des auteurs, l'avant acte et le déroulement de l'acte sont signifiés selon les dimensions sensorielle et/ou corporelle. Les auteurs font ainsi état de leur état émotionnel (vécu de jalousie, de terreur, dépersonnalisation...) et comportemental (menace suicidaire, tentative de suicide, violence). Ici, l'architecture qui soutient le récit, et par conséquent le sentiment d'existence, est subordonné au ressenti.

Ces constats nous amènent à considérer que la prise en compte de ces deux modalités de mises en récit de l'acte - matérialité/factualité et sensorialité/corporéité – est essentielle pour la compréhension du processus de violence conjugale.

- Le déroulement de l'acte :

Dans la plupart des dossiers quelle que soit la nature du chef d'inculpation, nous relevons que l'acte se déroule au domicile conjugal, la chambre du couple, le soir ou la nuit (24 cas sur 52). Ici, la violence conjugale se manifeste dans l'espace dans lequel est vécu, mis à l'épreuve le « conjugo », l'intimité du couple. Dans la majorité des dossiers, l'acte violent se présente comme impulsif, un moyen de régulation des conflits conjugaux.

Les modalités des disputes relatées traduisent la nécessité pour l'auteur d'une évacuation d'un trop-plein d'excitation caractérisé par des angoisses de perte/mort (18 sur 52), des vécus de dépersonnalisation (7 cas sur 52) ou de colère (6 cas sur 52). Ce qui est vécu, passivement, devient invasif, persécutif et semble créer un cycle d'insécurité, de réactivité, et de contrainte à un mode continu de défense par décharges massives. Ainsi pour la majorité des dossiers (44 sur 52), nous repérons que la mise en acte de violences physiques (avec ou sans armes) est sous-tendue par la recherche d'atteintes du corps notamment le visage ou la tête. Le corps du partenaire devient lieu privilégié d'exercice de la violence, les traces laissées sur le corps tiennent lieu d'un marquage de territoire, signe du lien à l'autre ou de l'empreinte de soi sur l'autre. Ces violences accompagnées de menaces et d'humiliations pour 17 des cas et/ou de violences sexuelles pour 16 des cas. Lorsque la violence sexuelle est agie, elle participe à un acte de soumission obligé, d'appropriation du corps de l'autre. La sexualité mise en acte comme une punition avilissante répond à un désir de pouvoir et non pas à un désir sexuel.

En somme, l'acte s'inscrit dans une mise en série de violences - verbales, physiques, sexuelles, psychologiques - destructrices débordantes au sein du couple. Le couple auteur/victime de violences conjugales se présente comme condamné à des réponses comportementales face à la menace que constituent l'emprise (subie/agie) et la séparation inélaborable. La répétition d'agirs violents, soutenue par l'alternance des processus de possession et de dépossession de l'autre, se montre fondée sur l'exercice d'un pouvoir permanent, sans limite sur l'autre et sans interdit. Les ressorts cliniques qui sous-tendent ces agirs témoignent du sadisme, de l'emprise sur l'autre/victime pour mieux le contrôler mais aussi du masochisme, de l'assujettissement à l'autre/auteur en tant qu'objet fétiche.

L'état de tensions corporelles qui se déchargent à travers le corps agresseur/agressé témoigne du nécessaire accrochage à la sensorialité, de l'enfermement du couple auteur/victime dans des perceptions intérieures, dans une sensorialité interne qui s'alimente d'elle-même et devient auto-sensorialité, repoussant les limites du réel extérieur. L'acte agissant comme une défense face des angoisses archaïques catalysées dans le lien de couple. Ces angoisses archaïques d'indifférenciation par perte des limites et/ou de dévoration par l'autre, dont il faut alors se défendre en l'attaquant. Les attaques destructrices agies dans la violence conjugale aboutissent à la mise en jeu compulsive de son corps (corps agresseur) et celui d'autrui (corps agressé).

Le corps victime s'apparente à un objet de pouvoir et fait office d'effractions physiques, sexuelles et/ou verbales, signes de l'emprunte de soi sur l'autre. Le marquage de la possession de l'autre se présente comme si corps et sujet, sujet et couple tendaient à être équivalents.

4.3. Analyse des entretiens de recherche

Pour ne pas exclure du dispositif de recherche la rencontre clinique avec des personnes auteurs et/ou victimes de violences conjugales, nous avons rencontré 8 personnes victimes et 2 personnes auteurs. A partir d'entretiens de recherche, l'objectif visait à repérer comment celles-ci témoignent de leurs parcours de vie, de leurs expériences de violences conjugales qu'elle soit agie ou subie, et de comprendre le sens qu'elles leur donnent. Par ailleurs, nous avons également rencontré 9 professionnels de formations et de fonctions différents afin de repérer et d'analyser les modalités de prise en charge des situations de violences conjugales. Tel que nous l'avons détaillé dans la méthodologie de la recherche, ces entretiens ont été soumis à une analyse qualitative clinique.

4.3.1. Les entretiens avec les personnes victimes de violences conjugales

4.3.1.1. Présentation des personnes victimes rencontrées

Nous avons rencontré huit personnes victimes de violences conjugales. Ce sont des femmes âgées de 29 ans à 75 ans, suivies par les services de médecine légale du Centre Hospitalier de Toulouse, du Service de Consultation de Prévention de la Violence (CPV), de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé de l'hôpital de Moissac (82) ou de l'Association Vivre Autrement ses Conflits. Six d'entre elles sont de nationalité française, deux de nationalité étrangère (anglaise et marocaine). Toutes disposent du Baccalauréat et certaines témoignent d'un niveau d'études supérieur allant jusqu'au doctorat. Au moment où nous les rencontrons la moitié de ces femmes est sans emploi, trois sont en activité professionnelle et une retraitée.

4.3.1.2. Le parcours de vie

- Parcours scolaire et professionnel

Le récit du parcours scolaire laisse apparaître soit un désintérêt pour la scolarité, un repli sur soi résultant d'un contexte familial carencé (insécure sur les plans éducatif et affectif) et/ou violent (violences intrafamiliales répétées) soit d'un surinvestissement scolaire garant d'un étayage narcissique « *j'ai été mal (...) je me suis raccrochée à mes études* » ou sociale « *j'avais plein d'amis j'avais plus de liberté j'avais des petits coups de foudre* ».

L'école constitue une ressource psychique et sociale mais également un espace dans lequel s'actualisent les vulnérabilités individuelles et familiales. Toutefois, toutes ces femmes font état d'une poursuite d'études (au-delà du baccalauréat pour certaines) et de l'intérêt à occuper une activité professionnelle.

Le travail est perçu comme une source de valorisation et de satisfaction personnelle « *c'est valorisant aussi pour moi* » mais également comme un espace de prise de distance d'une vie conjugale oppressante « *je me défoulais au travail ; C'était aussi une façon à moi de souffler ; ça me permettait de ne pas m'effondrer* ». Si l'investissement professionnel participe au soutien identitaire de ces femmes, il peut susciter un sentiment d'abandon du côté des conjoints entraînant des tensions et conflits au sein du couple « *il dénigrerait beaucoup mon travail, il disait que je travaillais toujours trop (...) parce que je m'occupe pas de lui ; Et moi je peux pas vivre avec une torche-cul, donc tu vas quitter ton travail et tu vas être ma secrétaire ; j' préfère que tu fasses que tu travailles pas, plutôt qu'tu fasses quelque chose qui m'déplaie* ».

- Situation familiale actuelle

Sur la totalité des femmes rencontrées, sept d'entre elles sont séparées de leur conjoint auteur des violences conjugales et une est encore mariée et vit avec son conjoint. Toutes ont un ou plusieurs enfants issus de leur dernière relation (sauf pour l'une d'entre-elles). Les relations mère/enfants sont qualifiées en terme de soutien psychologique face à la relation conjugale violente. Certaines se montrent préoccupées par les conséquences sanitaires du contexte de violence vécu par leurs enfants. La vie familiale apparaît peu satisfaisante sujette à un sentiment de solitude dans la gestion des tâches quotidiennes notamment concernant l'éducation des enfants (santé, scolarité, loisirs, intendance et soins quotidiens des enfants).

Selon leurs dires, l'entourage familial (parents, fratrie, grands-parents, cousins) se révèle proche comme un véritable soutien financier et/ou affectif ou distant/inexistant en raison d'une distance géographique ou d'une rupture des liens. Dans tous les cas, c'est la situation conjugale des personnes victimes qui renforce ou rompt les liens familiaux « *avec mon frère il y avait un obstacle à notre relation avec mon mari justement ; Heureusement que j'avais mes parents, que j'ai toujours pu compter sur ma famille et mes parents ; Moi j'essaye de pas trop le dire à ma mère parce qu'après ça lui donne du souci* ».

- Famille d'origine

Pour la majorité de ces femmes, la famille d'origine apparaît insécure et/ou maltraitante. En effet, toutes relatent des relations parentales conflictuelles « *ma mère était plus ou moins soumise je pense à mon père ; y'avait beaucoup de problème de couple entre eux parce que ma mère elle partait souvent le week-end, elle nous abandonnait ; J'ai toujours entendu ma mère dire que les hommes étaient tous des salops* ».

J'ai toujours entendu mes parents se disputer » ou encore un climat de violences intrafamiliales physiques « *ma mère me frappait beaucoup que ça soit dehors ou à la maison (...). La plupart des fois où elle m'a frappé c'était à cause du ménage* » ou psychologiques caractérisées par un vécu abandonnique, de rejet ou d'humiliation « *C'était quand on allait au toilette, elle nous demandait qu'est-ce qu'on allait faire, elle nous donnait le papier de toilette en correspondance ; des choses qui m'ont beaucoup marquées quand j'étais petite, c'est que tout était toujours axé autour de mon frère (...). j'étais dans les bras de mon père j'étais bien et on s'est dit avec mon père « on va aller faire câlin avec eux » donc on s'est approché de ma mère et mon frère pour faire un câlin à quatre, c'est super un câlin à quatre : papa, maman et puis les deux enfants et ma mère et mon frère nous ont repoussé, tout simplement ; On est très indépendant à compter vraiment essentiellement que sur nous-mêmes donc à être notre propre repère* ».

- Relations et activités sociales

Si les relations sociales notamment amicales sont particulièrement investies par la majorité des personnes victimes « *il y a elle, d'ailleurs que j'ai appelé le soir où ça s'est très mal passé avec mon mari (...) très présents et très importants. Et puis avec eux, je suis moi, que ça leur plaise ou pas ; ceux qui me connaissent depuis longtemps quoi ; j'ai une seule amie du collège qui m'a dit « ah mais quand tu m'as raconté ça, c'est normal que tu aies porté plainte* », toutes évoquent un sentiment de rejet, de solitude ou des relations distendues en raison de leur situation de violences conjugales répétées « *des amis qui vous lâchent au fur et à mesure on se retrouve seule après ; chaque fois que j'avais une amie à la maison, il voulait pas trop, donc en fait, j'ai pas beaucoup d'amis ; D'ailleurs dans mes amitiés quand je vois qu'on me donne pas non plus, je... beh en fait moi je veux du cinquante/ cinquante, s'il y a pas de cinquante/ cinquante je donne moins.*

Les activités sociales rapportées par ces femmes sont liées à l'éducation de leur(s) enfant(s), à la fonction maternelle « *partager un moment au ski avec mes enfants ; je m'occupe beaucoup des enfants ; Beh déjà quatre enfants* » ou bien à la recherche d'un épanouissement personnel « *je vais faire de la gym douce, avec des personnes, c'est jamais les mêmes groupes* » ; « *j'aime bien regarder des films, des séries, lire des livres ; aller courir, c'est ma façon de, pff, c'est mon moment à moi ; le pôle je le fais essentiellement à la maison, je vais peut-être essayer de le faire à l'extérieur* ».

Dans tous les cas, ces activités éveillent un sentiment de jalousie de la part de leur conjoint « *J'avais arrêté, parce que ça coûtait cher, pour monsieur ça coûtait cher la gym et ça n'apportait rien ; il disait chaque fois « on n'a pas de tunes* » ; *ce qui l'ennuie que j'aille danser, puisqu'il est devenu très très jaloux ; j'ai arrêté à un moment donné pareil à cause de cette personne qui dénigrerait beaucoup ce que je faisais* ».

Le dénigrement répété que certaines évoquent avoir subi les contraints à un repli/désintérêt social « *cette personne qui dénigrait beaucoup ce que je faisais et qui me mettait le moral à zéro donc je ne faisais plus rien ; je me suis remise à faire beaucoup, beaucoup de choses, donc c'était aussi ma façon à moi de me rebeller contre la personne avec qui j'étais mais de n'avoir aucun goût* ».

- Vie sentimentale et conjugale

De manière générale, le récit de la vie sentimentale met en exergue les empêchements à la vie affective ou sexuelle. Telles qu'elles sont restituées, les expériences affectives passées sont peu investies, décevantes et participent peu à une homéostasie psychique. Les réponses défensives caractérisées par l'évitement ou l'inhibition témoignent selon nous de la difficulté pour ces femmes à contenir les angoisses suscitées par un « faire-lien » qui fait défaut. Aussi, leur discours se montrent figés dans un éternel présent aux prises avec un hors-sens de ce qui les a précipité et maintenu dans une dynamique conjugale violente. En effet, pour la plupart d'entre elles, ce qui fait lien s'égare de ce qu'elles disent rechercher ou vouloir échapper « *je vais surtout parler de mon mari hein parce que, justement avant lui je n'avais pas expérimenté grand-chose ; moi je suis attiré que par l'humour et que par la gentillesse et la générosité, la tolérance et l'ouverture d'esprit, chose qu'il n'a jamais été ; il m'a servi de pansement* » ; « *j'apprécie de la discussion, être deux associés, quelque chose qui peut se construire par la discussion, envie commune* » ; « *le couple c'est de la tendresse, de l'estime, entendre des choses gentilles* » ; « *un couple avec de la confiance de l'un à l'autre, ne pas douter, être fidèle* » ; « *un respect de l'autre* » ; « *respecter la liberté des autres, ma liberté* » ; « *j'aimerais bien avoir un homme que j'aime* ».

4.3.1.3. La dynamique et la violence conjugales

A propos de la vie sentimentale et conjugale actuelle, il semble que ce couple se soit organisé autour du traumatisme en faisant l'impasse sur le principe de plaisir, de façon à éviter la rencontre avec l'autre vécue comme mortifère de part et d'autre. Toutes les personnes rencontrées font état d'un lien destructeur auquel elles n'ont pas su précocement s'opposer. Elles relatent une relation conjugale dans laquelle le lien avec le partenaire violent subsiste en dépit des sévices souvent majeurs en raison des différents « appareillages d'emprise » « *Je ne peux jamais prendre la porte sans demander ; on s'est marié, il m'a choisi les témoins* » ; « *mon mari a failli m'étrangler, il a fait une crise de, de jalousie ; Il a fait une scène en rentrant mais épouvantable* » ; « *il perdait pas le Nord, le jeudi il me ramenait des bouquets de fleurs comme ça, immenses, pour en mettre plein la vue à la femme de ménage ; cet homme-là qui avait juste le don de m'embobiner, de me raconter n'importe quoi, de me faire perdre la notion de réalité* ».

Le maintien (illusoire) d'un lien d'amour ou la volonté de le sauver, la crainte de l'abandon et/ou du manque, la séparation impensable, la mise en avant des affects, un rapport d'emprise sont les raisons récurrentes qui les empêchent de rompre avec le conjoint violent « *Il a ce côté hyper destructeur, mais il a aussi ce côté très rassurant ; A force de vivre avec lui, et vivre, et tout ce qu'il m'a imposé, à un moment donné je pouvais pas me séparer de lui. C'était impossible que je me sépare de lui ; j'étais complètement sur son emprise et que je l'aimais et voilà et donc je m'asseyais sur tout ce que je vivais, sur les moments de colère ; Comme je ne suis pas du tout rancunière, j'ai presque oublié tout ce qu'il m'a fait ; dès que je l'ai connu c'était quelqu'un de gentil, sympa, serviable ; il passait son temps à m'quitter, tout l'temps. Ça m'en déchiré le cœur* ».

En arrière-plan du récit de la violence subie, nous relevons des états d'aboulie, d'accablement et d'inertie pour se défendre face à une douleur psychique consécutive aux atteintes, humiliations et rabaissements dont elles se disent victimes « *non mais tu t'es vu, tu ne ressembles plus à rien, tu es maigre comme un coucou, mais vas te faire greffer des nichons ; je n'avais pas aussi une place de femme aimée puisque j'étais plus là pour faire tout ce qu'il y avait à faire ; il ne faisait que de me dénigrer ; il me prélevait tous les mois, une pension, c'était à prendre ou à laisser ; donc moi j'existais pas en fait ; j'étais sa chose* ».

Toutes se décrivent comme dominées, abimées, bafouées, en situation de passivité vis-à-vis de leur partenaire. Passivité qu'elles renversent cependant dans la description de leur conjoint : le dénigrement de ce dernier « *C'est quelqu'un qui sortait beaucoup, c'était la personne qui sortait. Des fois je me dis comment t'as pu accepter tout ça ? il sortait, moi je ne sortais pas parce que je bossais ; c'était affreux, après à la fin, on mangeait du pain « imbouffable », mais alors vraiment si il avait pu le trouver pour les cochons ou autre ; il est tellement manipulateur qu'il est arrivé tel un homme cassé, il est brisé partout lui » ; C'est compliqué parce que... bon déjà c'est un alcoolique... alcoolique et puis je pense qu'il a un problème psychologique aussi ; mon mari, n'avait plus de boulot, fumait du cannabis, pff, un truc incroyable ; il a vraiment un gros trouble de la personnalité », les sentiments négatifs à son égard se présentent comme une alternative à la mise en mots des éprouvés liés aux vécus traumatiques du lien conjugal, une tentative de quitter le rôle de victime pour devenir « bourreau ».*

L'ensemble des personnes victimes rencontrées fait état d'une dégradation relationnelle progressive « *Mais où ça a été l'enfer, c'est quand il a pris réellement sa vraie retraite ; Après le mariage y'a quelque chose qui s'est passé ; après j'ai eu l'enfant, ça c'est un peu enchaîné ; depuis qu'on est à * la situation se dégrade* » tout en signalant une conflictualité conjugale manifeste dès le début de la relation « *il ne me plaisait pas au début ; ça allait trop vite ; ça collait pas ; un mariage pas voulu* » ; *je me suis déjà rendue compte de certaines agressivités ; il commençait à vouloir avoir une certaine emprise pareil* ».

La dysharmonie conjugale et sa souffrance liées aux vécus d'un partenaire défaillant/manquant, d'une relation fusionnelle, indifférenciée, annihilant l'altérité semblent paradoxalement être ce qui fait tenir le lien *« je me rends compte maintenant ; maintenant que j'analyse ; le plus terrible dans ces cas-là, c'est de réaliser ; on se rend compte »*.

La vie sexuelle apparaît également source de souffrances, peu épanouissante en raison de « failles » dans le couple telles que les relations extra-conjugales, la violence, le vide affectif et verbal *« 16 maitresses par mois, des histoires d'il y a deux ans, fin de personnes avec qui il est depuis 12 ans ; il m'a trompé avec quelqu'un ; j'ai découvert qu'il avait énormément de maitresses »*.

Le récit de la vie conjugale signale l'absence ou la mise en échec d'investissements mutuels, d'identifications communes ainsi que d'une vision négative du rôle du conjoint au sein du couple et de la famille. Pour l'ensemble de ces femmes, les besoins internes, relationnels et domestiques tels que la sécurité affective, l'échange, et le soutien éducatif ne sont pas assurés par le conjoint *« c'était moi qui gérais tout ; je m'occupe des courses, je m'occupe du ménage, je m'occupe euh, de payer les factures, je m'occupe d'aller balader le chien » ; il s'en occupait pas de ses enfants (...) il fallait assurer le matin, il fallait assurer le soir, ça devenait compliqué, surtout avec deux enfants ; Après entre m'occuper de mes enfants et de ma maison, j'ai des fois du mal à tout gérer »*. Cela entraînent ainsi un ressentiment entre les conjoints et un éloignement des vraies possibilités d'élaboration de chacun devant le sentiment de manque vécu : *« je ne le contrarie jamais parce que j'avais peur de faire éclater une crise de colère ; j'ai pas répondu (...) j'ai tout accepté ; je fermais ma gueule (...) pour qu'il soit content » ; « je voulais communiquer et là il y'a une fermeture directe, une fuite de sa part » ; « c'est moi qui lançais les crises ; j'arrivais de façon très agressive »*.

Le vivre ensemble fait défaut en raison d'une impossibilité à organiser la cohésion du couple autour de nécessaires compromis et renoncements. En effet, la manière dont les conjoints « investissent » le couple semble valoriser leur autonomie propre, nier ou annihiler celle de l'autre *« je n'avais plus le droit d'aller à la gym car ça coûtait trop cher » ; « par rapport à l'éducation des enfants parce que du coup j'avais pas le droit de parole non plus » ; « je le laissais faire ce qu'il voulait ; je lui montrais un petit peu ce que lui voulait voir ; ses besoins devaient passer en premier, avant les miens ; pour moi, ce n'était même pas une question d'avoir le choix ou pas » ; « je m'asseyais sur tout ce que je vivais ; il me privait toujours de façon subtile »*. Les récits de la vie conjugale révèlent ainsi une dynamique interne caractérisée par une forte sexuation des rôles domestiques et relationnels, une forte fusion et une forte clôture. La répartition des rôles conjugaux, fonctionnels et relationnels s'organise sur un mode rigide et différenciée du pouvoir, de distinction des sphères d'activité et de repli sur soi.

Cependant la privation d'autonomie pour l'un « *je n'avais pas d'argent* » ; « *il me surveillait tout le temps* » ; « *je n'avais pas le droit d'aller à la gym* », le trop d'autonomie pour l'autre « *il faisait comme il voulait* », le repli sur soi, l'isolement social et/ou la rigidité de la différenciation des rôles et du pouvoir organisent le lien conjugal de manière négative puisqu'ils participent et soutiennent également la dynamique conflictuelle et violente.

Pour la majorité des personnes victimes rencontrées, la violence conjugale rapportée s'installe, le plus souvent progressivement avec une augmentation en fréquence et en intensité « *Depuis la première année ça n'allait pas (...) au début de la relation de couple. Je me rendais pas compte mais et puis je me disais ça va changer, c'est pas normal ; Il pétait les plombs (...) je ne disais rien mais c'était violent (...) il a toujours été comme ça ; Je savais quand je le rencontré qu'il était un peu sanguin ; Avant le mariage je me suis déjà rendue compte de certaines agressivités* ». Elles font état de violences sévères et répétées, impulsives et amplifiées parfois par de la consommation de substances psychoactives « *C'était pas répété comme maintenant ; J'avais plus du tout de poitrine par exemple ce qui n'allait pas du tout à mon conjoint donc euh ça a été déclencheur ; Je vais vous parler avant cinq ans, et après cinq ans (...) mon mari a failli m'étrangler ; Et là ça a été, l'escalade progressive (...) mais où ça a été l'enfer, c'est quand il a pris réellement sa vraie retraite* » ; « *Il est devenu très très jaloux mais ça c'est l'alcool qui fait que aussi ; Ces moments de violences (...) par exemple, je m'étais autorisé à aller faire du jogging (...) des moments d'indépendance ; Parce que l'alcool majeure (...) il était hyper agressif. Physiquement. Quand il ne buvait pas, c'était des humiliations* ».

Telle qu'elle est relatée, la violence subie essentiellement physique et psychologique (humiliations, intimidation, coercition et menaces, culpabilisations...) renvoie à la notion de pouvoir et de contrôle du partenaire sur l'autre, à un vécu d'emprise. Elle serait un moyen pour leur partenaire d'affirmer son pouvoir et son contrôle sur elles-mêmes « *Cette feuille-là vous aimez bien qu'elle soit là moi je l'a mets là-bas, c'était des choses aussi bête ; On a eu de gros problèmes dans la maison (...) je voulais qu'on déménage et il ne voulait pas ; On savait jamais comment ça allait être, ça pouvait être super comme l'enfer* ».

Ces comportements d'emprise induisent des attaques narcissiques, qui progressivement « vident » les sujets de tout élan vital, de toute capacité décisionnaire « *J'ai toujours trouvé que ce n'était pas normal, que c'était injuste, mais je, mais, en fait euh à chaque fois il m'a fait comprendre que c'était mon ressenti qui n'était pas vrai ; c'était tout le temps « la dernière fois » ; il savait ce qui allait engendrer les conflits ; c'est toute une emprise dans le sens que on pense que c'est nous qui est pas bien* ».

Ils convertissent la proximité à l'autre en promiscuité persécutrice et violent ainsi l'espace intime en portant atteinte à l'intégrité du moi *Je commençais à devenir complètement cinglée (...) la volonté de me détruire, de continuer avec quelqu'un qui me détruisait (...) j'ai fini à l'hôpital à cause de crises d'angoisse, de l'alcool alors que je bois pas.*

Pour la plupart de ces femmes, la violence conjugale s'inscrit dans un contexte de maltraitances familiales. En effet, les enfants sont exposés à la violence du couple ou la subissent « *Il était à côté de moi, à six ans, en train de dire « papa arrête, papa arrête ; elle a attrapé le téléphone, elle a appelé la gendarmerie et elle a dit : « Venez vite mon père est en train de frapper ma mère » ; « mon fils aîné m'avait déjà séparé des coups de son père. Il l'a toujours rabaissé ; Mais c'était oui il y avait des gifles et c'était aussi surtout contrôle mental de jamais savoir comment il allait être ».*

On peut comprendre en quoi l'exposition répétée de l'enfant à de la violence conjugale et son désir de venir en aide aux parents peuvent aboutir à une confusion des frontières intergénérationnelles et un renversement des fonctions au sein de la famille.

De manière générale, les sujets rencontrés semblent plus à l'aise pour décrire ce qui a produit la décharge impulsive au sein du couple que pour aborder ce qui est sortie d'une scène de couple, régulée par la parole, pour créer une dynamique de violences conjugales. Pour ces sujets, le recours à l'humour s'avère nécessaire et laisse entrevoir une tentative de se mettre à distance de leur récit, qui en même temps leur appartient et leur est étranger ou éloigné. Ces modalités renseignent sur la manière dont ces sujets ont assumé et assument leur situation de « victimes ».

Ainsi, le vécu qu'elles expriment, relié à des qualifications affectives telles que la rage ou la colère, révèle une détresse psychologique soutenue par des sentiments de peur et de doute et/ou de culpabilité « *Je ne me sentais jamais en confiance ; J'avais peur ; J'étais mortifiée ; Il y avait beaucoup d'anxiété, de difficultés à dormir (...) j'ai fait plusieurs crises d'angoisses » ; *Aujourd'hui encore je me dis c'est de ma faute ; C'était à cause de moi j'ai culpabilisé, au point que la douleur j'ai jamais arrivé à cette douleur ; Je me sens responsable parce que je me dis mais en fait j'ai pourri la vie de mes enfants »* les contraignant pour la plupart à « s'habituer » à vivre dans un état d'alerte, d'inertie et d'aboulie « *Ça commence avec des coups, et quand je disais non, il devenait encore plus en colère, alors je me suis dit qu'il fallait que je me tais ; Je commence à accepter les violences et c'est devenu quelque chose de normal au point que si ça passe deux jours sans qu'il me frappe, je m'inquiète » ; « On a qu'une seule envie c'est de lui faire plaisir pour que ça s'arrête ; petit à petit je commence à accepter les violences et c'est devenu quelque chose de normal au point que si ça passe deux jours sans qu'il me frappe, je m'inquiète ; J'ai passé vingt ans à réagir en fonction de ces humeurs ; Pour avoir la paix je ne disais rien » ;**

Je ne sais pas comment faire. J'étais incapable de partir, de prendre mes valises, de prendre mes enfants, et de partir ; La peur qu'il recommence et la peur de me séparer de lui ; Il fallait que je trouve la force parce que je savais qu'il allait me frapper ; A force de vivre avec lui, et vivre, et tout ce qu'il m'a imposé, à un moment donné je pouvais pas me séparer de lui ».

Pour la majorité des sujets, la prise de conscience de l'impact des violences conjugales et la demande d'aide semblent tardives *« J'ai toujours trouvé que ce n'était pas normal, que c'était injuste mais à chaque fois il m'a fait comprendre que c'était mon ressenti qui n'était pas vrai ; Il me faisait passer pour une folle (...) à force je me posais des questions ; Je savais depuis l'début que je vivais quelque chose d'anormal. Quelque chose qu'il prenait pas conscience de moi, qu'il se foutait qu'il se fichait de moi ».*

Cependant, toutes décrivent des périodes de séparation *« combien de fois je suis partie de la maison et je suis allée pas loin hein, mais fallait que je m'en aille de ce contexte »* et/ou des réactions destinées à se protéger physiquement et/ou psychiquement et/ou à réagir face à un défaut ou une non-acquisition du sentiment de soi. Qu'il s'agisse d'évitement, de passivité de part l'acceptation des demandes coercitives du partenaire, de provocation du partenaire, d'affirmation de soi dans d'autres domaines, ces modes de défense se montrent peu efficaces et voués à l'échec *« J'essayais de le repousser c'était pas du tout possible de toute façon donc euh, et euh je me soumettais ; Il a fini par le faire, c'est la seule fois ; Il m'a retourné complètement la tête comme à l'accoutumé, à me faire croire que j'allais être libre, que voilà si il buvait beaucoup c'était d'ma faute » ; « Il ne m'a jamais frappé, je l'ai fait à sa place, je me suis frappé devant lui (...) il en souriait. » ; « Je me retrouvais du travail, je voyais plein d'amis, j'étais bien une vengeance contre lui. C'était aussi une façon à moi de souffler ».*

La moitié de ces personnes signalent le rôle soutenant de l'entourage proche. Celui-ci est présenté comme une ressource en termes d'écoute et de soutien et/ou comme facilitant la rupture avec le partenaire violent *« je pouvais appeler ma cousine, elle m'écoutait (...) mon frère aussi voilà ; Ils n'auraient pas été là, je crois que je n'aurais pas fait ce parcours là ; J'suis allée dans une maison où un copain m'a abrité ; Quand il s'est passé cette crise de violence quoi, j'ai un truc qui s'est passé dans ma tête (...) donc j'ai été à la gendarmerie, une amie m'a accompagné ; A partir du moment où j'avais rencontré la première avocate (...) fallait que ça se termine quoi point barre j'avais pas d'autre issue ».*

Un étayage externe se révèle indispensable pour aider les victimes à se sentir capables (de tenter) d'explorer et de comprendre quelque chose de ce qu'elles ont subi et se dégager de l'emprise encore active dans laquelle elles se perçoivent maintenues et des conséquences sur leur existence.

A propos de l'imputation des faits de violences conjugales, le récit des sujets révèle une tentative de dégagement de l'expérience victimale (qu'elle ait été traumatique ou non). Les modalités de reconnaissance de celle-ci s'apparentent à un processus de restauration psychique. En effet, la majorité d'entre eux évoque un soulagement dès lors qu'ils se sont senti écoutés et compris par les professionnels qui les ont pris en charge. Pour autant, la majorité relate une expérience vécue comme un hors sens dans lequel la question de l'imputation se pose de manière paradoxale « *des fois je comprends pas ; Je n'ai pas compris ce qui s'est passé pour qu'il change, je n'ai rien fait* ». Toutes les victimes assignent la responsabilité des violences conjugales à leur conjoint mais la rationalise en soulignant le caractère ou le comportement pathologique ou encore les carences de l'histoire personnelle de ce dernier.

Certains font également état d'un sentiment de culpabilité confusionnant les positions de victimant et de victimé « *Ça me fait de la peine quoi (...) ça fait un moment qu'on a vécu ensemble, c'est le père de mes enfants, voilà c'est pas facile ; Il a ce côté hyper destructeur, mais il a aussi ce côté très rassurant (...) J'arrive à le plaindre, et aujourd'hui encore ; Il s'est endormi en garde à vue, moi j'ai pas pu dormir, j'étais punie plus que lui* ».

La violence subie, comme toute expérience critique, constitue un temps plus ou moins long de perte de différenciation, d'autonomie, des repères internes... Il ne va alors pas de soi de faire la part des choses entre ce qui revient à soi et à l'autre, quand les gestes et les paroles des protagonistes se sont enchaînés les uns aux autres et les comportements de l'agresseur se sont littéralement nourris des réactions de l'agressé : de fait, tout agressé a participé, même à son corps défendant, au déroulement de l'évènement. En outre, avoir été le motif ou le mobile d'un acte violent interroge de fait ce que l'on est, ce que l'on a bien pu faire ou montrer de soi-même pour avoir ainsi pu l'« inspirer » ; car comment ne pas se sentir impliqué dans sa survenue quand quelque chose de nous-mêmes, pour un autre, a pu le motiver et l'amener à passer outre la loi.

4.3.1.4. Les vécus de la prise en charge

La totalité des victimes bénéficie d'une prise en charge psychologique depuis les révélations des violences conjugales auprès des professionnels du champ judiciaire et/ou médical.

Elles témoignent d'un besoin de se réapproprier leur expérience victimale par la recherche de la reconnaissance de leur situation de victime et des motifs/motivations inhérents à une position de victimé/victimant « *Je comprends le mécanisme de l'emprise. Et je sais que j'y suis encore sous l'emprise, et je ne sais pas comment en sortir. Et puis, vraiment le premier rendez-vous a été très très aidant pour moi ; Une des personnes qui m'a dit à la PLAF « mais vous savez, vous dites que vous avez pas subi de violences physiques, ça c'est des violences physiques » et je lui ai dit « je suis contente que vous me le disiez parce que je m'en doutais ».*

Leur vécu signale des situations de grande vulnérabilité psychique, sociale et familiale et d'un besoin régressif de maternage et de protection primaire « *On aurait dit des mamans qui s'occupaient d'un petit enfant, elles ont été formidables, alors une écoute, une attention, euh vraiment elles ont été formidables ; Un psychiatre qui vraiment m'a porté à bout de bras (...) y'a une relation de confiance avec le psychiatre ; Pour l'instant je ne peux pas arrêter de venir ; Avec elle c'est comment vous dire, j'ai l'impression que c'est un échange c'est une discussion ».*

Confrontée à l'attente d'un avenir juridique et/ou au poids d'un passé traumatique, l'accompagnement socio-judiciaire participe à la reconnaissance interpersonnelle. Ce dernier semble les soutenir face à des angoisses de dépendance. Si nous repérons la nécessité d'une intervention restauratrice, leur besoin, leur attente, reste générale comme si il leur été impossible d'éprouver leur désir. Ces données signalent que la prise en charge ne peut se faire exclusivement l'objet d'un parcours établi à l'avance. Aussi la conception générale de l'atteinte victimaire ou d'une procédure institutionnelle la concernant demeure problématique. Face aux sentiments d'incompréhension qui dominent, la sollicitation de l'aptitude de ces sujets à se faire comprendre et à comprendre est fondamentale.

Dans le même sens, il est important de soulever un élément phare de la clinique de la passation relevé par l'ensemble des chercheurs ayant mené les entretiens auprès des victimes. Le cadre de la rencontre a été pour l'ensemble des entretiens, difficile à maintenir, notamment dû aux discours logorrhéiques des victimes, leur déversement émotionnel/pulsionnel, et la difficulté pour les chercheurs d'interrompre cela. Les effets de la rencontre intersubjective sont vécus parfois comme négatifs, les chercheurs ayant la perception d'être comme « pris à partie » dans une affaire de couple. Il est parfois difficile de maintenir une position neutre et bienveillante, le chercheur ayant l'impression de devoir prendre position (du côté de la victime) à l'écoute de son discours. Les rencontres avec les victimes conduisent globalement à aller vers un regard dichotomique sur la situation de violences conjugales : d'un côté la victime et de l'autre l'auteur, le chercheur pris dans le discours de victimisation de la victime choisi alors son camp.

4.3.2. Les entretiens avec les personnes auteurs de violences conjugales

4.3.2.1. Présentation des personnes auteurs rencontrées

Nous avons rencontré deux personnes auteurs de violences conjugales. Ce sont des hommes âgés de 44 ans à 52 ans, suivis par l'Association Vivre Autrement ses Conflits. Tous deux sont de nationalité française et font état d'un niveau d'études supérieur. Au moment où nous les rencontrons, ces deux participants exercent une activité professionnelle. A leur demande, ils bénéficient d'une prise en charge thérapeutique pour des faits de violence conjugale répétés. La participation à cette recherche relève pour eux d'une occasion non seulement de témoigner de leur expérience afin de contribuer à la réflexion sur l'amélioration des dispositifs de prise en charge des auteurs de violence conjugale mais également de s'exprimer sur leur vécu. Les entretiens riches de détails, confirment un désir de se raconter et de comprendre les débordements pulsionnels agressifs auxquels ils se sont vus confrontés dans leurs relations avec les autres.

4.3.2.2. Le parcours de vie

- Parcours scolaire et professionnel

Le récit de la scolarité s'énonce du point de vue de l'effort consenti malgré l'indifférence manifestée par l'environnement familial « *ça se passait bien (...) mais j'avais pas l'impression qu'on s'occupait de moi* ». Au-delà de la souffrance éprouvée, ils semblent avoir trouvé dans le contexte scolaire un espace de (re)construction psychique propice à leur développement.

Dans cette logique, le parcours et l'implication professionnels révèlent la nécessité pour eux de créer les conditions de saisir des étayages multiples, des modes de revalorisation narcissique. Cette exigence s'articule à la recherche d'une reconnaissance de leurs capacités à porter des responsabilités et à engager des initiatives dans leur activité professionnelle « *je recherche beaucoup de reconnaissance (...) j'étais pas reconnu et donc impuissant face à des situations où on me demandait d'être là quoi* ». Le travail constitue une véritable mise à l'épreuve de soi et de ce qu'elle engage dans le rapport à l'autrui. Aussi, ce domaine est bien identifié comme générant des souffrances s'il s'avère moins gratifiant, moins soutenant « *ça m'est arrivé que ma colère, que ma colère, que j'ai eu des excès de, de, verbal (...) je m'en voulais parce que ce n'était pas* ».

- Situation familiale actuelle

Actuellement, ces hommes sont séparés de leur conjointe victime de violences conjugales.

Ils se montrent préoccupés par leur rôle de père ainsi que par les conséquences sanitaires sur leur enfant d'un contexte familial violent « *ça se passe bien, il a l'air bien ... il a l'air heureux, il a l'air content (...)* Il travaille bien à l'école, il est sage (...) *il est comme moi il parle pas* » introduisant les enjeux de filiation et de transmission « *faut pas qu'il soit comme moi (...)* je lui ai dit (en parlant de son fils) *si un jour tu dois dire à ton père que c'est un gros dégueulasse, beh tu dis à ton père que c'est un gros dégueulasse (...)* il doit se débarrasser de ce qui ne lui appartient pas ».

Selon leurs dires, l'entourage familial (parents, fratrie, grands-parents) est alternativement absent et distant. Il se présente comme une enveloppe défaillante, souffrante, qui ne filtre ni ne module la douleur psychique. Le délitement des liens familiaux constitue une entrave au sentiment d'appartenance « *alors des contacts pas trop... néant (...)* je suis le vilain petit canard ». La solitude tout comme l'isolement signalent chez eux une difficulté à transiter vers une nouvelle organisation familiale. Comme si subsistait une sorte de fixation émotionnelle autour de la perte tenant le passé présent « *les problématiques qu'on peut rencontrer à un moment donné, je pense qu'un jour elles vous rattrapent* ».

- Famille d'origine

Concernant la famille d'origine, chacun des sujets évoque des relations distantes, inactives « *je suis un peu l'extraterrestre de la famille (...)*. Ça reste ma famille mais c'est vrai qu'on a jamais été pas très proche » ; « *avec ma famille très peu de dialogue... on se disait rien* ». L'un rapporte un contexte familial « *conflictuel* » dit-il, dans lequel il est régulièrement témoin des propos offensants de la mère à l'endroit du père « *ma mère avait le verbe haut, le verbe piquant envers mon père* » mais également de la violence du père à l'égard de sa mère « *ma mère au sol et mon père lui donnait des coups de pied et euh moi et ma petite sœur s'interposaient pour que les coups cessent* ». De même, l'autre relate une violence intrafamiliale « *mon père était très autoritaire (...)* y avait des coups de ceinture voilà... pour faire régner l'ordre » ainsi qu'un délitement des liens familiaux après le divorce du couple parental « *qu'on a pas eu d'explications de tout façon on a pas à en avoir des explications c'est, c'est leur couple (...), au début c'est vrai qu'on le voyait de temps en temps (le père) il nous prenait les weekends les vacances et tout ça. Puis après il a commencé à plus trop le faire* ».

Pour l'un comme pour l'autre, l'expérience familiale forme un ensemble d'aléas, d'émotions, de conceptions, de représentations intériorisées qui organisent les orientations vitales, les choix personnels, le sens de l'existence. Nous y reviendrons plus loin.

De manière consensuelle, ils avancent avoir créé des espaces de fonctionnement « *quelque part ça m'a manqué (...) j'ai essayé de construire ma personnalité comme ça* », assumé les épreuves d'une famille en situation « extrême » instauratrice de rejet, d'indifférence, d'inaffectivité « *les câlins de mon père, j'ai pas de souvenir de ça tiens (...) des « je t'aime » de mes parents non plus, des « on est fier de toi » non plus* » et de violence « *j'ai jamais vécu ça comme de la violence ou quelque chose comme ça mais bon... ça existait* ».

- Relations et activités sociales

Les relations et les activités sociales sont limitées en raison d'un sentiment de solitude et d'une centration sur l'activité professionnelle « *à part le boulot (...) j'ai pas envie de faire grand chose seul (...) des loisirs j'en ai peu (...) je suis assez branché théâtre* » ; *c'est vrai qu'au niveau vie sociale et tout ça j'ai euh ... j'ai rien quoi.* Le lien social paraît fragilisé par des préoccupations narcissiques identitaires « *j'ai toujours eu du mal à trouver ma place dans un groupe (...) j'ai toujours été en position de retrait (...) c'est peu difficile on va dire (...) j'en souffrais pas particulièrement à cette époque là mais là du coup j'ai moins de monde autour de moi* » et/ou par les antécédents de violence « *mes relations s'étiolaient je dirais (...) (à propos d'une amie témoin des violences conjugales) je lui ai fait comprendre que je n'avais pas envie d'entendre ça, que c'étaient ses positions, qu'on a plus rien à faire ensemble (...) parce que c'est quelque part me nier dans ce que je suis quoi* ». Pour ces deux sujets, les objets sociaux ne procurent pas ou peu les sécurités de base promotrices de bénéfices psychiques intra et intersubjectifs « *j'ai l'impression d'être un... d'être un peu transparent par rapport à ça* ».

- Vie sentimentale et conjugale

Pour l'un comme pour l'autre, leur récit met en évidence en quoi le choix amoureux est assujéti à une recherche et/ou une confirmation narcissiques venant assurer un équilibre psychique individuel « *je me laissais on va dire euh... diriger (...) Je vais plutôt suivre que proposer des, prendre l'initiative et proposer donc certaines choses (...) dans mes relations sentimentales... je retrouve ce, ce point commun de ma personnalité* ». Pour autant, les éléments psychiques intervenant dans le choix d'un partenaire sexuel occasionnel diffèrent de ceux influençant la constitution du lien conjugal « *les deux relations importantes pour moi (...) elles (ses ex-compagnes) ont des points communs par rapport au fait qu'elles ont perdu leur père (...) Alors je sais pas est-ce que je les ai cherchées pour ça ou pas* » ; « *j'avais un mode de fonctionnement avec mes compagnes un peu toujours le même je créais des situations (...) où j'allais dégrader la relation (...) qui pourtant s'avérait être bien* ».

Ceux-là semblent découler :

- des traces laissées par les expériences personnelles et familiales « à l'AVAC j'ai compris que j'avais aussi vécu de la violence (...) «c'est un flash qui m'est revenu quelques années après (...) d'une certaine façon j'ai voulu me protéger de ces visions (...), je me suis caché des choses à moi-même. Par rapport à certaines blessures »
- des effets de réorganisation de la personnalité induites par la vie conjugale et la gestion de l'ambivalence succédant à une période d'idéalisation du couple « au début c'était très bien (...) on a commencé à avoir des soucis financiers (...) des conflits essentiellement par rapport à, aux enfants (...) c'est plus le même amour que quand, passionnel ».

Selon le vécu expérientiel de ces deux sujets, le couple s'annonce comme vecteur d'angoisses et la relation sentimentale/conjugale dénuée d'éprouvés gratifiants. Les attentes insatisfaites, les désaccords, les conflits fréquents provoquent en eux préoccupations et souffrances psychiques impactant la dynamique relationnelle.

Enfin, nous relevons que la question de la sexualité apparaît de façon périphérique dans le récit de la vie sentimentale/conjugale. Manifestement source d'insatisfaction, cette aire, généralement étayée à la fois de la réalité interne et de la réalité externe « on va dire que... au niveau euh relations sexuelles euh... c'était plus compliqué » s'avère difficilement accessible et suscite évitement et/ou inhibition de la pensée.

4.3.2.3. La dynamique et la violence conjugales

De manière quasi similaire, ces deux sujets se décrivent comme sidérés par le caractère impulsif des débuts de la violence. Alors que l'un l'interprète comme une marque affective « cette gifle qu'est partie, ça m'a cloué sur place (...) ça s'est répété plusieurs fois par contre pendant notre relation (...) je sais pas pourquoi, chaque fois j'avais ma main qui partait (...) je comprenais rien de ce qui se passait (...) Et elle ça lui a permis de savoir que je tenais à elle en fait » l'autre la traduit comme une rage narcissique « des réponses qu'elle voulait pas me donner. Et je pense justement que oui, qu'à ce moment-là j'ai l'impression de pas exister puisqu'elle veut pas me donner ces réponses, peut-être qu'inconsciemment je lui disais « oui regarde ! je trouve que tu me regardes pas, je trouve que tu me désires pas » ».

De leurs relations conjugales, ils évoquent des débuts passionnés, des mutations chaotiques « très » conflictuelles avec des femmes auxquelles ils se perçoivent « très » attachés et en demande « je crois que j'avais peur qu'elle parte ». Ils retracent une installation insidieuse de la violence surgissant à mesure que les mots ne peuvent être énoncés ou ne suffisent pas pour représenter un mal-être et une souffrance relationnels « extrêmes » « je lui ai pas assez parlé, je ... de de de mes doutes, de mes peurs, de tout ça oui, je lui ai pas assez parlé ouais ».

Une violence polymorphe, sous forme :

- de harcèlement psychologique « *j'ai eu un comportement avec elle qu'était pas forcément...si, ça s'appelle de la violence aussi (...) des fois je la sentais pas bien, un peu renfermée (...) mais j'étais peut-être même intrusif et même violent dans le fait de lui imposer de me livrer quelque chose qu'elle avait peut-être pas envie (...) et je me rappelle que physiquement j'allais la chercher* ».
- de menaces et d'humiliations « *je lui faisais des menaces pour la faire réagir pour la faire bouger (...) des humiliations que je lui faisais subir et tout ça* ».
- d'atteintes physiques « *parce qu'après j'ai eu d'autres actes de violence qui ont été plus fort dans l'acte physique* ».

C'est avec leurs dernières compagnes que la violence semble à son paroxysme. Leur discours signale une violence :

- invasive, débordante et immaîtrisable « *à un moment donné, j'ai pété les câbles parce que justement j'avais accumulé des choses qu'à un moment donné j'aurais pas dû accumuler. Et j'ai pété les câbles mais grave, c'est-à-dire que je l'ai vraiment agressé physiquement violemment* »
- provoquant la confusion ou l'effacement des places de victimant/victimé « *elle était à la fois en présence de son agresseur et de la personne qu'elle aimait... pour elle c'était très compliqué et, en écho, pour moi aussi. Je ne savais plus comment me positionner* ».
- accentuée par une consommation accrue d'alcool pour l'un d'entre eux « *et ça montait ça montait (...) puis après je picolais tout ça (...) je sais, j'ai plus trop de souvenirs, mais euh oui ça criait euh, oui puis y a eu des coups je... Des claques, des...* ».
- répétée et entretenue du fait de l'ambivalence des affects « *il y a eu des moments et voilà où, des moments d'extrême violence avec des coups (...) parce que je sais que c'est, elle était tout pour moi* » ; « *elle aussi était dans cette dynamique (...) j'étais à la fois celui qu'elle aimait et à la fois celui qui avait potentiellement voulu la tuer* ».

Ils se perçoivent démunis psychiquement face à la destructivité véhiculée et à la compulsion de répétition « *suite à cette agression que j'avais eu sur elle, j'étais complètement perdu et en fait (...) ce qui m'a fait assez peur c'est que j'ai pas su m'arrêter dans la foulée. C'est allé assez loin. J'ai failli la défigurer* » ; « *je suis parti dans ce, dans ce tourbillon là et... j'arrivais, j'arrivais pas à ressortir la, la... la tête de l'eau quoi de, de ressortir de là* ». Aussi, ces deux sujets situent ces agirs violents dans une répétition transgénérationnelle soutenue par une identification à la figure paternelle agressive « *j'essaie de comprendre ce qui peut expliquer dans mon parcours de vie, sans pour autant chercher à m'excuser, à excuser mon geste (...) les actes comme mon père sur ma mère* » ; « *j'ai pas encore trouvé le pourquoi du comment j'en suis arrivé là (...) à l'AVAC on m'a dit que mon père... c'était de la violence* ».

Dans leurs récits, l'agir violent conjugal se présente comme une affirmation subjective érigée contre des éprouvés de perte de contrôle « *elles (ses ex-compagnes) ont des caractères. Elles ont du caractère. Mais si j'ai pas de répondant devant, ça se passe en douceur (...) je relis mes problématiques d'agression avec une résistance en face de moi (...) Et peut-être que ça relève d'une certaine position de pouvoir (...) ces agressions arrivent aussi avec des personnes qui ont du caractère donc peut-être des positionnements de pouvoir qui essayent de s'installer et qui en fait arrivent à des situations qui sont préjudiciables* » ou encore de perte des limites de l'identité « *je pense justement que oui, que à ce moment-là j'ai l'impression de pas exister (...) ne plus savoir ce que j'étais (...) de pas avoir cette reconnaissance ... de père, de mari, de, d'amant, de tout ça* ».

Telle qu'elle est présentée, la répétition de violence renvoie à une mesure « ultime » de sauvegarde narcissique « *je pense que peut-être me trouvant en situation de faiblesse verbale ou etcetera c'est la main qui partait* ».

La recherche de sensorialité, de perception et/ou de motricité apparaît une des caractéristiques de la dynamique de la violence conjugale. D'une part, parce que ces sujets disent réagir à une coïncidence perceptive entre un événement apparemment anodin et les représentations internes réveillées par celui-ci ; Et d'autre part parce que ces agirs prennent la forme d'une violence amoureuse, de la passion, de l'emportement « *c'était très, très particulier comme ambiance (...) c'est des coups, des coups, puis après des fois on fait l'amour dans la cuisine, c'était mieux parce que là j'avais l'impression qu'elle avait vraiment envie (...) là on est amoureux* », des formes extrêmes d'attachement, de dépossession/possession de soi et l'autre « *on s'est aperçu que dans l'échange, elle avait cassé deux verres, elle s'était entaillée la main, c'était dans l'échange et non pas une tentative de se faire du mal (...) souffrir de gifles répétée, c'était un partage. J'avais vraiment l'impression qu'on se grandissait l'un et l'autre, en se rencontrant (...) hormis ces passages, il y avait toujours une curiosité de l'autre, un désir d'amener l'autre (...) ça ressemble un peu à du fusionnel aussi* ».

Cette dynamique contribue à organiser ces comportements destructeurs en une violence pathologique « *j'ai pété les plombs plus rien ne pouvait m'arrêter* » ; *C'est ça le problème. C'est que moi j'ai continué... j'ai continué (...) une fois je m'en suis pris à elle toute la journée (...) des mots, des coups, des coups, des mots* ». Au point que la relation ne peut se penser et se vivre autrement que dans un rapport de violence « *pour plus que ça arrive ne plus avoir de relation (...) je me sens pas bien du tout, je pense que tant que je n'ai pas réglé mon problème de compréhension de qui je suis et d'évitement de ces problématiques de violence, je me mets, et je mets surtout les autres à l'abri* ».

La manière dont ils se réapproprient leurs actes mais aussi leur histoire témoignent non seulement des enjeux de filiation et de repérage de la place de chacun dans l'espace conjugal-familial « *moi aussi j'ai été un enfant battu (...) mon fils a été témoin auditif (...) mon fils a été victime d'une certaine façon de mes propres violences (...) j'ai tenté ce truc, improbable, de lui mettre une gifle (...) mais je sais pas pourquoi, mais il a fallu que j'aille plus loin* » ; « *mon fils, il est un peu comme moi... il parle pas (...) j'aimerais savoir, si lui il souffre de quelque chose* » mais également d'une alternance des positions victimé/victimant « *j'en ai pris un peu plein la gueule moi aussi par elle, parce que elle-même elle a été une enfant avec une enfance difficile (...) ça lui arrivait de me taper physiquement (...) des fois elle me rabaisait aussi* » ; « *des fois je n'existais pas, j'étais transparent pour elle (...) j'avais envie d'être aimé, désiré* ».

Ils s'interrogent mutuellement à propos des ressentis de leurs victimes « *je peux comprendre qu'elle ne veut plus voir* ». L'un questionne leurs possibilités de reconstruction et de réparation « *comment peut-elle se reconstruire sans qu'à un moment donné, il y ait une reconnaissance pleine et entière de ma responsabilité dans l'agression que j'avais eu sur elle (...)* Je me pose aussi cette question, est-ce que moi en tant que, entre guillemets, bourreau, je peux me permettre d'aller aider ma victime (...) l'idée c'était que la victime se reconstruise » alors que l'autre entrevoit « la résignation » de sa dernière compagne comme un consentement à la violence et aux effets qu'elle produit « *il faut être deux, quelque part... elle criait elle pleurait, oui elle avait mal et, voilà mais elle était là quand même pour... quelque part.. Pour que ça continue (...) elle savait très bien qu'à la prochaine engueulade ça allait recommencer (...) elle est quand même restée là* ».

4.3.2.4. Les vécus de la prise en charge

L'un comme l'autre bénéficie d'une prise en charge psychologique depuis la procédure judiciaire engagée suite au dépôt de plainte de leur ex-compagne.

Si l'intervention de l'autorité parvient temporairement à suspendre la violence conjugale, elle ne parvient pas d'emblée à prévenir la répétition. Les deux sujets font état d'un parcours judiciaire caractérisé par des faits de violence conjugale mais aussi de violence sexuelle pour l'un « *j'ai procédé à un acte d'agression sexuelle sur une euh... une amie de mon fils* » et de conduite en état d'ivresse pour l'autre « *je me suis fait choppé à l'alcoolémie* ». Pour eux, la loi semble avoir un rôle rédempteur et de tiers séparateur permettant ainsi aux auteurs de prendre conscience qu'ils ont commis un acte transgressif et « grave » « *la première fois avec la garde à vue et tout, ça m'a pas servi de leçon donc j'ai rien compris et après oui* » ; « *il me fallait ça pour remettre les pieds sur terre (...) se rendre compte de la réalité des choses* ».

En rappelant l'interdit de la violence, la loi vient ainsi faire fonction de régulation entre l'auteur et son environnement. Les deux sujets mentionnent toutefois, l'exigence d'un soutien psychologique visant à soutenir les modes de régulation dans la relation à l'autre et étayer un travail de reconnaissance des interdits *« on donne pas la possibilité aux auteurs d'accéder à une compréhension de ce qu'ils font subir aux autres et ce qu'ils vivent aussi (...) parce que quand on est là-dedans pour en sortir... bonjour ! »*.

Ainsi que nous l'avons évoqué précédemment, ils reconnaissent la violence conjugale comme le prolongement d'une union amoureuse mal équilibrée, désaxée, dysharmonique construite sur une dépendance pathogène pouvant prendre la forme d'une relation d'emprise. C'est pourquoi, la prise en charge thérapeutique groupale est vécue telle un soulagement d'une souffrance aux effets destructeurs *« c'est une formule qui me va bien (le groupe de parole) »* ; *« je remonte la pente tout doucement (...) certaines blessures que j'essaie de cicatriser petit à petit donc ça va mieux »*.

Ce soulagement procède d'un travail réflexif, inscrit dans une temporalité longue, leur permettant de se voir dans leur globalité, d'approcher leurs vulnérabilités, d'identifier leurs angoisses (peurs de l'altérité, de perdre l'autre, de l'abandon et du manque de l'autre...) *« quelque part ça fait du bien d'être entendu, d'être écouté, d'exister (...) j'avance bien (...) c'est intéressant, c'est très productif (...) maintenant il faudrait que j'arrête de boire un peu... arrêter de fumer »* mais toujours menacé par la *« peur que ça se reproduise »* ; *« de retomber dans cette routine »*.

Leur récit met en exergue la complexité de l'intervention clinique thérapeutique qui ne peut viser que l'éradication du comportement violent. Pour l'un comme pour l'autre, la prise en charge implique l'introspection d'un vécu traumatique actuel en le reliant à leur histoire, en le connectant à des moments, à des vécus significatifs du passé qui prennent alors la valeur « d'avant-coups traumatiques ». Effectivement, tels que ces sujets en témoignent, la prise en charge s'avère un processus long, difficile, douloureux qui s'inscrit dans le temps et passe par plusieurs phases. De manière comparable, ils expriment des vécus de :

- solitude/abandon en matière d'accompagnement psycho-social *« il y a très peu d'associations qui viennent en aide aux hommes, très peu (...) où, vers qui aller ? »*.

Ceux-là sont majorés par la méconnaissance des dispositifs et partenaires disponibles pour les auteurs de violence conjugale *« dans les tribunaux quand on vous condamne à quelque chose, à un suivi psychologique, et beh faire connaître les structures accueillantes ce serait bien (...) on ne m'a jamais parlé de l'AVAC »*.

- passivité liée à l'absence d'une orientation initiée par un tiers « *à part la justice après y a rien eu d'autre, y a pas eu non plus de propositions (...) moi j'ai pas été informé en tout cas* » ou encore au cadre d'une thérapie sous main de justice « *c'était le CPIP qui l'imposait c'était obligatoire donc j'y allais et c'est tout (...) et à partir de novembre 2013, c'est libre choix* ».
- stigmatisation résultant de la représentation genrée de la violence conjugale « *on peut mettre des gens dans une case (...) il faut plus mettre en lumière cette problématique de la violence faite aux femmes qui sont victimes ou cette violence de genre (...) il n'y a pas que les femmes qui sont victimes, il a y aussi des hommes (...) il faut faire évoluer les mentalités (...) malheureusement, j'en suis victime* ».

Ils évoquent par ailleurs les difficultés à investir dans la continuité un cadre thérapeutique en raison du sentiment d'incompétence de certains thérapeutes « *j'ai l'impression qu'on travaille dans le vide, j'ai préféré partir, voir un autre psy... et comme ça changer de temps en temps parce que j'y trouvais pas matière* » et du danger interne que peut représenter l'asymétrie d'une relation thérapeutique duelle « *c'est bien de parler avec des gens qui sont dans la même problématique que nous (...) le travail de psy en individuel c'est compliqué* » ; « *avec des personnes qui sont dans l'objectivité, qui ne vont pas juger* ».

Les bénéfices de la situation thérapeutique groupale sont largement explicités. Le groupe de parole, auxquels ils participent depuis plusieurs années, est repéré comme un espace d'écoute et de parole libre, venant amoindrir leur position défensive et leur sentiment de stigmatisation. Selon leurs dires, la réalité des autres semble les inciter à se décentrer, à relativiser leur propre histoire, à davantage d'ouverture stimulant dès lors l'activité relationnelle comme être à l'aise avec les autres, parler de soi et de ses émotions « *le groupe de parole a l'avantage de faire parler des gens qui ont d'autres histoires (...) j'ai ouvert les yeux sur beaucoup de choses de ma personnalité (...) j'ai plus en confiance en moi* ».

De même qu'ils avancent que la mise en mouvement de la fonction élaborative trouve un autre intérêt dans la rencontre thérapeutique duelle en ce qu'elle permet « *d'aller au fond des choses* » remarque l'un d'entre eux « *des fois on aimerait bien approfondir un sujet* » ; « *avec le psy en individuel on avance plus vite, c'est pour ça que j'ai les deux* » et parce qu'elle est exemptée des contraintes et de la logique du groupe « *ça peut être aussi compliqué (le groupe de parole) tout le monde n'a pas forcément les mêmes niveaux, on peut pas dire intellectuels, mais bon on va dire si le groupe n'est pas homogène* ».

Ces espaces thérapeutiques, individuel et groupal, leur permettant d'accéder à leurs émotions et leur expression, font progressivement émerger un sentiment de responsabilité « *même si il y a un cadre, un environnement, on ne peut pas mettre la responsabilité sur l'autre (...) j'accepte les conséquences de ce qui s'est passé* ». En plus d'un renouage des liens et de la mise en sens du processus qui précède et suit la violence agie, ces espaces suscitent peu à peu le passage d'un discours exclusivement sur soi à un discours sur un événement où il est question d'altérités.

4.3.3. Les entretiens avec les professionnels

4.3.3.1. Présentation des professionnels rencontrés

Nous avons rencontré neuf professionnels dans le cadre d'entretiens cliniques de recherche. Parmi eux, huit exercent au sein de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de Rangueil à Toulouse et un au sein du Service médico-psychologique régional (SMPR) de Toulouse. Huit appartiennent au champ sanitaire (5 sont médecins légistes et 3 sont psychologues) et un au champ juridique (juriste). On relève que sept d'entre eux ont plus de 10 ans d'expérience dans le champ de la prise en charge des victimes et/ou auteurs de violences conjugales. Pour la majorité, le choix de l'exercice est lié à des motivations et choix personnels d'exercer auprès de cette population. Enfin, le panel rencontré est composé pour une large majorité de professionnels prenant en charge des victimes, et de façon plus marginale des auteurs. Tous s'insèrent dans un dispositif de pratique en équipe pluridisciplinaire.

4.3.3.2. Représentations des professionnels autour des notions d'auteur et victime de violences conjugales

Présentées dans la majeure partie des cas comme termes opposés renvoyant à des places facilement identifiables, les notions d'auteur et victime renvoient à une catégorisation bien établie chez les professionnels, avec des caractéristiques associées de façon récurrente. De façon plus marginale mais bien présente, un glissement semble s'opérer chez certains dans l'appréhension qu'ils ont du phénomène, dans le sens d'une remise en question de cette conceptualisation dichotome des rapports auteur/victime dans les violences conjugales.

- Caractéristiques des auteurs

Du fait de la spécificité du panel (i.e. prise en charge majoritairement à destination des victimes), les caractéristiques énoncées concernant les auteurs s'étaient moins sur l'expérience professionnelle que sur des représentations colorées du témoignage des personnes identifiées par les professionnels comme victimes.

Chez ces professionnels, on relève principalement l'évocation des dimensions psychosociale (environnement familial, précarité) et psychopathologique (addictions, pathologie mentale), quelques-unes sont liées à des dimensions socioculturelles.

Les professionnels justifiant d'une réelle expérience auprès de cette population tendent à nuancer le propos : *« moi je vois plus d'auteurs que de victimes en expertise, la majorité des auteurs ce n'est pas des malades mentaux »*, précisant toutefois *« avec parfois quand même une personnalité particulière, vulnérable, beaucoup d'addictions, d'alcool »*.

Aux détours des entretiens, émergent aussi des mises en sens s'appuyant sur le parcours de vie des auteurs *« je vais pas retrouver des profils mais je vais retrouver des similitudes dans les histoires de vie. »*. La question de la présence de maltraitances au sein du nexus familial, de situations de violences vécues durant l'enfance ou dans le parcours de vie antérieur est évoquée comme potentialité : *« humiliation (de la victime) souvent en écho avec une autre humiliation quand ils étaient enfant dont ils n'ont pas pu se débarrasser ; quelques fois certains (...) rejouent des choses qu'ils n'ont pas pu résilier de leur enfance. »*. De façon consensuelle, les professionnels s'accordent pour dire que *« l'acte commis par quelqu'un est en lien avec sa propre problématique »* et qu'il relève plus de l'appropriation et de la métabolisation psychique des événements de vie par le sujet, qu'intrinsèquement des faits eux-mêmes. L'accent est mis sur l'impossibilité de prendre pour repère ces caractéristiques comme relevant d'un déterminisme existentiel à même d'expliquer ce qui oriente le parcours des auteurs de violences conjugales.

De façon univoque, le terme d'auteur est spontanément rattaché au genre masculin, parfois dans sa dimension paroxystique : *« autoritaires »* et *« machos »*.

Parallèlement à l'hétérogénéité des caractéristiques précédemment relevées, on relève chez les professionnels des propositions de catégorisations concernant les auteurs. A noter en premier lieu la spécificité du type de violence : le distinguo est fait entre les auteurs de violence « conjecturale », dans le sens d'une opportunité situationnelle (destruction matérielle, bagarre), et « structurelle », en tant que mode de rapport à l'autre, les auteurs de violences conjugales étant identifiés comme relevant de cette dernière. Cette perspective, que nous reprendrons plus loin, ouvre sur la nécessité de penser, au-delà de la prise en compte de l'histoire de vie, ce qui se joue pour l'auteur du côté de la dynamique conjugale avec la mise en avant de la complexité de la position auteur-victime.

Certains professionnels présentent parfois les auteurs à partir d'un discours centré sur le parcours de vie et conjugal de la victime.

A noter enfin que la spécificité des missions des professionnels interrogés (prise en charge victime, prise en charge auteur ou prise en charge mixte) a un impact significatif sur les représentations concernant les auteurs.

Du côté des professionnels prenant en charge les victimes on sent poindre des thématiques sensiblement plus à consonance négative (impression de dévoiement ou d'instrumentalisation de la prise en charge, crainte face aux auteurs, incurabilité) témoignant par là même des représentations autour des difficultés inhérentes à la prise en charge de personnes judiciarisées. Dans le même temps, il est constant de relever dans le discours des professionnels le rappel du devoir de la stricte observance de la neutralité, et plus spécialement chez ceux ayant une mission de prise en charge mixte auteur/victime.

Nous ne relevons pas d'effets de genre dans les représentations des auteurs pour les professionnels.

- Caractéristiques des victimes :

Si les professionnels concernés mentionnent spontanément ne prendre en charge que des femmes victimes de violences conjugales, il est tout aussi constant de relever que la plupart d'entre eux n'exclut pas que des hommes puissent aussi être victimes. Cependant, du fait de leur inexpérience sur ce dernier point, nous ne pourrions pas bénéficier d'éclairage concernant cette situation, marginale mais réelle.

L'hétérogénéité des caractéristiques relevées ne permet pas de mettre en avant un profil particulier. Il n'y aurait pas d'éléments intrinsèquement significatifs concernant l'âge, le milieu socioculturel et le parcours de vie (scolaire, professionnel, familial, conjugal) des victimes. Au contraire, les professionnels invitent à penser au-delà des représentations sociales liant précarité et statut de victime.

Ils insistent sur la nécessité de penser ces violences y compris dans les milieux favorisés, y compris chez les sujets âgés, ces deux populations bénéficiant d'une visibilité moindre du fait - peut-être - de la pression sociétale empêchant la mise à jour de telles situations dans certains milieux. Selon les professionnels, il n'y a donc pas de typologie associée aux victimes de violences conjugales.

Toutefois, ils repèrent dans leur parcours de vie un vécu antérieur d'une position de victime, et relèvent « *souvent des répétitions* ». Ce vécu est principalement associé à des expériences de violences antérieures. Elles concernent :

- des antécédents de violences conjugales subis dans le couple actuel,
- des violences conjugales itératives avec partenaires multiples « *On observe souvent des femmes qui ont été déjà agressées il y a 15 ans ou 10 ans avec un premier couple, qui sont à nouveau agressées dans un deuxième couple, troisième couple* »,
- des violences intrafamiliales vécus dans l'enfance « *y'en a qui ont vécu des violences dans l'enfance par leurs parents* »,
- des antécédents de violences subis en dehors du couple et/ou de la famille « *Son viol n'a pas été reconnu parce que évidemment quand elle est, quand elle se, elle a 14 ans elle a un copain qui l'amène voir d'autres copains et se fait violer par trois jeunes gens à mon avis quand même jeunes adultes semble-t-il* ».

Les professionnels relèvent dans leur parcours « *des choses absolument épouvantables* » induisant un effet de frayage, « lit » d'une potentialité d'exposition à des violences futures, en l'espèce conjugale, du fait de l'émergence d' « *un facteur de vulnérabilité* » suite à la traversée de ces événements de vie. Ils distinguent aussi deux grandes tendances :

- Les violences ponctuelles : renvoient à un épisode unique dans lequel auteur et victime sont clairement identifiés. Il s'agit d'un phénomène aigu, le plus souvent dans un contexte de séparation compte tenu du caractère déterminé de la victime et de sa posture de revendication.
- Les violences chroniques : renvoient à un contexte de « conjugopathie » dans lequel la violence est itérative et la dynamique conjugale dysfonctionnelle. Celui-ci ne débouche pas sur une séparation compte tenu de la tendance à la résignation de la victime.

Corrélativement, les professionnels identifient deux profils de victimes, repérables par leur modalité d'investissement de la prise en charge. Il se dégage que les motifs qui sous tendent la démarche diffèrent d'une personne à l'autre, « *toutes les personnes victimes de violences conjugales viennent pas chercher la même chose* ».

Ainsi la demande, plus ou moins explicite, plus ou moins identifiable, est un indicateur de deux types de situations :

- Situation A : la victime est dans une démarche judiciaire avec dépôt de plainte et établissement d'un certificat médical. La demande est claire et identifiée avec une ferme volonté de déprise de la situation conjugale.

- Situation B : la demande est peu claire ou pas formulée. La démarche de consultations n'est pas accompagnée d'une démarche judiciaire.

Dans la majorité des cas la situation B est corrélée avec une situation de violences conjugales chroniques, ou conjugopathie, marquée par des effets de « swing » relationnel (investissement puis arrêt brusque de la prise en charge) qui mettent à mal la continuité et l'efficacité des soins.

La situation A concerne plutôt, mais pas exclusivement, les phénomènes aigus de violence.

D'autres aspects semblent essentiels à prendre en compte dans le profil des victimes : le temps d'exposition aux violences, la chronicité et enfin le degré des violences subies. La majoration de ces dimensions étant identifiée comme des facteurs déstructurants pour la victime, rendant la déprise de la situation de violence plus complexe.

- Caractéristiques du couple auteur/victime de violences conjugales

Il s'agira de rappeler en préalable à toutes observations ultérieures que les représentations des professionnels sont fondées sur une expérience et/ou une pratique clinique au mieux mixte (prise en charge des auteurs et des victimes), mais dans la majorité des cas spécialisée (prise en charge victime ou auteur). Ainsi, aucun ne fait état d'une prise en charge conjointe des deux partenaires du fait notamment de l'absence de dispositifs le permettant, nous y reviendrons plus tard.

La réponse des professionnels à la question de définir les violences conjugales procède d'un consensus. Tous repèrent des éléments de violences physiques et psychiques, dans le cadre du couple, « *au sens large que ce soit marié, pacé en fin conjoint, partenaire, concubin, petit-ami* ».

Protéiformes et polymorphes, elles s'exercent aussi sur des aspects économiques, culturels et religieux. Enfin, les violences sexuelles, plus rarement évoquées, sont bien présentes et indiquées comme particulièrement délétères pour la victime au-delà de toutes les autres manifestations de violence. Le terme de « *viol conjugal* » est posé mais fait l'objet de représentations très disparates à raison du genre du professionnel. Cette forme de violence, plus insidieuse, mais assez fréquente, motive peu de dépôts de plainte chez les victimes. Une explication peut être à chercher du côté de la particularité de la situation, criminalisant un acte réputé usuel de la conjugalité, et renvoyant les victimes à des difficultés de qualification de l'acte : « *Mais alors qu'est-ce que c'est un viol ?* ».

De façon plus anecdotique, mais non moins significative, certains professionnels évoquent des violences de la post-conjugalité, qui, au-delà de la dissolution du couple, perdurent notamment lors de l'exercice du droit de garde des enfants du couple.

Ainsi, la sémantique employée, unitaire, de violences conjugales semble « *trop générique parce que regroupant trop de situations différentes derrière ; il faut d'abord définir le mot violence, d'ailleurs, il faut définir les deux mots* » et ne définit que partiellement la réalité de leur pratique. Les professionnels mettent en avant une diversité de caractéristiques qui dépendent de la dynamique conjugale. Ainsi, il s'agit plus de modalités de situation de violences que de caractéristiques au sens propre, liées aux dynamiques individuelles et relationnelles au sein du couple.

Concernant l'advenue du phénomène : de façon générale, la situation de violences conjugales semble être motivée par un élément déclencheur que l'on peut identifier comme un changement de situation au sein du couple, qu'il intervienne chez l'auteur ou la victime, modifiant la géométrie relationnelle. Souvent l'expression d'une volonté de rupture, ou une séparation. Aussi, les violences seraient le dénouement d'une situation de tension poussée à son paroxysme et ne peuvent être entendues comme un événement isolé, « *quand on écoute les victimes, souvent y'a des violences physiques, mais avant y'a toujours eu quelque chose. Y'a toujours eu des épisodes de discussions violentes, de choses bordel-line ils ont failli en arriver aux mains etc.. et puis ils finissent par en arriver aux mains* ». Les violences venant inscrire dans le réel une problématique sous jacente installée. Cet élément déclencheur ouvre sur une modalité conjugale marquée par une fixité de la situation de violence, associée au processus de répétition des violences conjugales constaté par les professionnels.

A noter que la durée de l'expérience professionnelle semble avoir un impact sur l'appréhension du phénomène par les principaux acteurs de la prise en charge. Des professionnels plus aguerris demeurent plus prudents sur la répartition des rôles auteur/victime. Leur regard, plus nuancé, invite à penser l'ambiguïté que peuvent parfois recouvrir certaines situations : « *le distingue auteur/victime dans les violences en général mais y compris dans les violences conjugales est parfois complexe à faire ; l'agresseur dans sa vie a pu avoir plusieurs positions de vulnérant ou de vulnéré* ». Ainsi, aux termes d'auteur/victime, qui relèveraient plus d'une réalité matérielle de la violence, avec la « *fonction sociale* » qui est associée à chacun de ces pôles, seront préférés les termes vulnérant/vulnéré, plus à même de saisir les dynamiques psychiques qui sous tendent les rapports des partenaires.

Les professionnels semblent avoir plus de facilités à définir les modalités du « faire couple » pour étayer leur compréhension des violences conjugales (nature de la relation, position auteur, position victime). L'importance de la prise en compte de la dynamique du couple fait ici consensus et est sans cesse mise en avant « *je pense qu'il y a une vraie dynamique de couple, une vraie problématique de couple derrière ça* ».

Ainsi, la dynamique relationnelle est mise en avant comme la scène où s'actualisent et interagissent les dynamiques psychiques individuelles de l'auteur et de la victime souvent toutes deux empreints de marqueurs de vulnérabilités au cours de leur parcours de vie. Des caractéristiques observées et rapportées par les professionnels « *Il y a vraiment visiblement un contexte de conjugopathie avec des violences chroniques réitérées, de façon sous-jacente un problème qui est conjugal plus qu'un grand méchant et une pauvre victime* ».

Cette prise en compte de la dynamique conjugale suppose alors aussi de considérer l'interaction voire la résonance des espaces intersubjectifs et intrapsychiques dans le couple « *se mettre en couple c'est accepter un fonctionnement totalement différent du sien euh c'est-à-dire quelqu'un qui va en permanence euh venir en contradiction de ses propres positions de son propre narcissisme, de son propre fonctionnement et qu'il va falloir accepter* ». Si deux individus trouvent matière à faire couple sur une mise en résonance de leurs singularités respectives, « *sur une rencontre de vulnérabilité constructive* », dans le cadre d'une conjugopathie débouchant sur des violences conjugales. Il semblerait que la mise en relation réactive des problématiques individuelles dans un espace intersubjectif, débouchant sur une « *rencontre de vulnérabilité de destruction* ». Au-delà, sans pouvoir parler d'une véritable prédictibilité dans cet assemblage relationnel, les professionnels repèrent « *des modes de polarité ou de couple qui fait que telle vulnérabilité vulnérée va rencontrer telle vulnérabilité vulnérante* ».

Cette appréhension du phénomène permet de dénouer l'approche manichéenne des polarités auteur et victime, et d'envisager le couple construit sur la base de soubassements psychiques individuels, au sein duquel la mise en écho des vulnérabilités des partenaires peut provoquer une bascule de la conjugalité vers la conjugopathie, et au-delà vers les violences conjugales. En ce sens, les violences conjugales relèveraient d'une façon d'être à l'autre autant du côté de l'auteur, que de la victime. Les situations de violences chroniques n'aboutissant pas à une séparation sont pour les professionnels la parfaite illustration de cette dimension de mise en relation pathologique des partenaires. Les professionnels parlent de « *trajectoire* », pensant les moments durant lesquels ils rencontrent auteur ou victime comme « *des points sur la trajectoire* », des moments d'« *acmé des choses* ». Ils invitent à considérer « *l'engrenage* » sous-jacent, marqué par la difficile déprise de la situation pour les deux partenaires.

Cette violence itérative est caractérisée par sa fixité, mais aussi par le constat de l'aggravation de son intensité au fil du temps.

La violence fonctionnerait comme une modalité résolutoire devant les difficultés d'accordage ou de maintien du lien entre les partenaires, pouvant déboucher dans l'après-coup sur une phase de « lune de miel » entre les partenaires, (repentance de l'auteur, retour de la victime). Toujours inefficace quant à son but, la violence continuerait de croître et de s'aggraver au fil de la relation. Les violences conjugales sont donc considérées par les professionnels comme inscrites dans un processus : une dynamique de couple qui dysfonctionne et amène celle des violences devenant le mode de fonctionnement conjugal « *c'est quelque chose dans lequel y'a un début, un continuum et alors la fin je sais pas ; il y a vraiment quelque chose qui se joue finalement au niveau du couple auteur/victime et de la dynamique du couple, de leur mode de vie conjugal* ».

4.3.3.3. Caractéristiques des parcours de prise en charge des auteurs et des victimes de violences conjugales.

Pour les mêmes motifs qu'évoqués précédemment (i.e. spécificité de la prise en charge des professionnels rencontrés), le propos sera plus dense concernant la prise en charge des victimes.

- Prise en charge des auteurs

Néanmoins, concernant la prise en charge des auteurs, nous notons que les professionnels concernés axent particulièrement leur propos sur trois points : la demande, l'adhésion à la prise en charge, et les perspectives d'évolution méliorative au décours de cette dernière. L'abord de la prise en charge est investi différemment par les auteurs du fait d'abord des motifs qui l'y conduisent. La demande peut ainsi être motivée par une prise de conscience chez l'auteur comme le rapportent certains professionnels : « *Ceux qui prennent rendez-vous à la consultation de prévention ce sont déjà des personnes qui ont conscience que leurs actes ou en tout cas ce qu'ils vivent n'est pas normal ou en tout cas que cela vient leur porter préjudice dans leur vie* ». Il ressort que cette situation reste assez anecdotique dans le volume des consultations mais présente des perspectives d'évolution plus favorables.

D'autres motifs, plutôt à valence négative, sont évoqués, et pour lesquels la demande est en fait entendue comme une tentative d'instrumentalisation de la prise en charge : « *Les auteurs finalement on les voit plutôt soit parce qu'ils viennent pour se couvrir entre guillemets pour dire « moi aussi j'ai fait le dépôt plainte, etcetera moi aussi j'ai été griffé ici* ». L'adhésion à la prise en charge peut être aussi grevée par le fait qu'il y ait « *une demande spécifique de la part du parquet* », reléguant la possibilité de voir émerger la demande de l'auteur au second plan.

Concernant les perspectives d'évolution, les professionnels demeurent assez pessimistes : « *Avec l'expérience, on sait très bien que malheureusement ces auteurs, dans la quasi-totalité des cas, ne changent pas. Les seuls cas où on a vu des changements c'est quand les auteurs reconnaissent que eux-mêmes ont un problème, vont faire une démarche de prise en charge psychologique ce qui est exceptionnel* ». Là encore la prise de conscience demeure centrale pour penser une évolution positive à long terme.

Ils invitent aussi à penser qu'à partir de la conception des violences conjugales comme dynamique de couple, il y aurait une efficience certaine à dépasser une prise en charge dichotomisée auteur/victime, pour aller vers une prise en charge de l'entité couple, afin de permettre une mise en sens plus fidèle de ce qui se joue singulièrement dans l'alliance pathogène des deux partenaires. Nous y reviendrons plus loin.

Les professionnels prenant en charge des auteurs sont aussi ceux qui insistent le plus sur le délicat usage des mots d'auteur et victime, dénonçant la difficulté de poser ces mots qui vont à l'encontre d'un devoir de neutralité, relevant que, dans certains cas, plus ambigu, nommer « auteur » ou « victime » c'est déjà proposer une lecture de l'histoire. Cette interrogation est particulièrement présente chez les médecins légistes : « *alors après qui est l'auteur, qui est la victime, est-ce que c'est celui qui est plus touché, est-ce que c'est celui qui est... Enfin c'est toujours difficile, je trouve que c'est parfois finalement on sait plus qui est l'auteur, qui est la victime* ».

- *Prise en charge des victimes*

L'accompagnement des victimes de violences conjugales s'articule essentiellement autour de trois pôles distinctifs à raison de leur mission :

- mission de constat / évaluation
- mission thérapeutique
- mission de conseil

Cette polarisation des pratiques est reprise par les professionnels qui soulignent la nécessaire stricte observance de la mission qui leur est dévolue et à la fois la complexité parfois de s'y tenir face à la demande des victimes.

Concernant les modalités de prise en charge, les consultations (somatiques, psychologiques, sociales) représentent un pan important de l'accompagnement décrit par les professionnels.

Plus en détail, les évaluations et les bilans représentent le type d'accompagnement quasi exclusif pour les professionnels du champ médico-légal (constatations des blessures et rédaction d'un certificat). Au-delà, c'est souvent le premier mode d'entrée des victimes dans le dispositif de prise en charge, soit à la suite d'un dépôt de plainte et via réquisition judiciaire, soit par présentation spontanée, ne souhaitant pas porter plainte mais voulant conserver une trace « *au cas où* ». Il est évoqué que le type de demande motivant la consultation (judiciaire ou non) colore l'exercice de leur mission. Le temps de la consultation chez le médecin légiste, celui d'« *un éclairage technique en toute neutralité* », est aussi dans le dispositif le premier moyen pour comprendre et évaluer les besoins de la personne accueillie : « *Cela reprend vraiment des items sur chaque domaine de la vie donc que ce soit le côté professionnel que ce soit le côté sanitaire, le côté social, le côté familial, etc. et après en fonction on va orienter la personne* ». L'accent est aussi porté sur le fait que « *Les gens ont des besoins thérapeutiques qui varient dans la prise en charge* », dans le sens d'une nécessaire adaptation du design du suivi à raison des particularités du sujet. A ces titres, ce premier contact semble particulièrement important et au-delà parfois déterminant dans la poursuite du suivi.

Concernant les durées de prise en charge, elles sont très diverses suivant les professionnels et les personnes accompagnées. Nous notons qu'il s'agit aussi d'un aspect spécifique au service dans lequel exercent la majorité des professionnels rencontrés. La durée des prises en charge soulève aussi la question des ruptures dans le suivi, de l'initiative des victimes. La pratique éclaire les difficultés autour du maintien d'un lien thérapeutique ou de conseil avec la victime, notamment dans les situations de violences chroniques que nous avons développées plus haut.

Concernant l'objectif de la prise en charge, tous les professionnels pointent la séparation d'avec l'auteur comme le but à atteindre. De façon plus isolée, certains évoquent l'idée de penser une prise en charge systémique, qui plutôt que de défaire le couple pathogène, tenterait de le réhabiliter. Majoritairement, les moyens et outils décrits par les professionnels ont trait aux activités de consultation et à la réalisation d'entretien. Spécifiques et hétérogènes, ils répondent aux objectifs et aux missions professionnelles. Les moyens et outils des prises en charge sont perçus par les professionnels comme des ressources dans leurs pratiques. Toutefois, ils sont aussi l'objet de certaines limites à la réalisation optimale de l'accompagnement des victimes de violences conjugales particulièrement en ce qui concerne les moyens institutionnels à disposition, un sujet qui sera développé un peu plus loin.

Nous repérons aussi que les professionnels mettent en avant l'importance de la relation et de la dimension humaine dans l'accompagnement, notamment avec la question de la confiance et d'une bonne alliance thérapeutique. Cet aspect est parlé comme étant parfois difficile à mettre en place dans le cadre de certaines missions et particulièrement pour les médecins légistes « *La relation, réellement, le médecin il l'a pas. Y'a pas trop de liens* ». Ils l'attribuent à la spécificité de leur mission, et à la temporalité de son exercice : « *Accompagnement, zéro. Pour la simple et bonne raison qu'ici on est un service de constatation de coups et blessures, qu'on est là pour fixer des ITT (Incapacité Totale de Travail), pour faire des certificats et, on n'a pas le temps, d'accompagner les gens, donc y'a pas d'accompagnement. Y'a aucune empathie, y'a pas de, y'a aucune empathie en fait* ». Cette dimension relationnelle, cette fois-ci chez les professionnels pratiquants des accompagnements thérapeutiques et de conseils (psychologues et juriste) est non seulement présente, au-delà nécessaire, mais érigée au rang d'outil qui favorise et l'engagement et la poursuite d'un suivi.

Pour parler de leurs prises en charge, les professionnels font état de la place importante du travail de partenariat avec le champ judiciaire et médical. L'accent est moins porté sur l'existence d'un travail de collaboration avec des structures et professionnels sur un axe plus socio-éducatif malgré la nécessité verbalisée d'une prise en charge globale adaptée aux besoins des victimes. Nous verrons aussi plus loin que si le travail en partenariat et de mise en réseau a, selon les professionnels, un rôle essentiel, il est aussi mis en avant comme limité.

A noter aussi que, la principale demande émanant de la justice, cette dernière représente le partenaire incontournable des professionnels rencontrés dans la prise en charge des victimes. Certains professionnels mettent d'ailleurs en avant une mission professionnelle en adéquation, en cohérence avec cette demande ce qui pose la question de la demande de la victime : « *C'est un avis technique qui apporte un éclairage à la justice ; c'est-à-dire que la mission que nous impose le procureur « vous devez faire ça », normalement on doit se limiter à ça* ». Cet aspect sera aussi discuté plus spécifiquement dans la partie suivante en lien avec les difficultés et limites rencontrées dans la prise en charge des victimes.

Tous les professionnels décrivent une mission d'orientation et d'information auprès des victimes soutenant de fait un travail de partenariat indispensable. Ainsi, ils insistent à la fois sur la nécessité de s'en tenir strictement au cadre dévolu par leur fonction, tout en soulignant l'importance de permettre aussi des passages de relais, des mises en lien, dans une perspective d'engagement et de continuité d'un suivi.

Enfin, les professionnels parlent de leurs accompagnements à partir d'une incontournable inscription dans une prise en charge inter et intra pluridisciplinaire ce qui revêt pour eux un caractère indispensable à l'efficacité de leur pratique et donc pour la prise en charge optimale des victimes : *« c'est souvent l'alliance entre la restauration sociale, la sanction juridique si elle est intelligente et l'accompagnement thérapeutique qui va créer du lien, alors selon le lieu, selon le moment c'est l'une qui va être plus importante que l'autre mais à mon avis les trois, il faut l'alliance des trois ».*

4.3.3.4. Expériences et vécus de la prise en charge

- Difficultés et limites identifiées

De manière générale, le cadre d'intervention des professionnels se situe au croisement des pratiques judiciaires et sanitaires. Pour les médecins légistes en particulier, leur mission répond essentiellement à une commande judiciaire : expertiser une victime sur réquisitoire pour servir l'instruction. Ainsi, ils interviennent à un moment précis de la procédure judiciaire, dans un contexte strict de constatation, sur une très courte durée et sur des aspects techniques de leur profession.

Le cadre d'intervention restreint à la mission médico-légale donne lieu chez les médecins légistes à un sentiment de frustration *« dans ces contextes-là, c'est difficile voire impossible d'amorcer quelque chose (...) c'est pas satisfaisant (...) les gens comprennent pas qu'ici on n'est pas un service de soins, on est un service de consultation, de constatation de coups et blessures, donc on a rien pour soigner, on n'a pas de fil pour faire des points de suture, on est là pour constater les choses, c'est tout (...) nous on est obligés d'aller vite pour pouvoir faire ce qu'on nous demande, donc y'a pas d'empathie, y'a pas de contact humain (...) un sentiment de travail inachevé ».* Ce sentiment de frustration se retrouve globalement chez une grande partie des professionnels qui doivent se restreindre à la mission de l'institution : celle de l'évaluation et/ou de l'orientation. De cette manière, ce sont les limites institutionnelles qui sont pointées par les professionnels. Ils soulèvent des décalages entre les demandes des patients/institutions judiciaires et la capacité de l'institution à pouvoir y répondre ainsi qu'une difficulté à se positionner entre les deux domaines : *« on est plus là pour rendre service au parquet que directement à la victime, faut arriver à concilier les deux ».*

Aussi, ils évoquent parmi les contraintes institutionnelles, les difficultés liées au travail pluridisciplinaire et de réseau. Ils font part d'un manque de communication au sein de l'institution, souvent expliqué par la diversité des missions professionnelles, ainsi que d'un manque de temps d'échange formels et de réflexion commune.

Dans le même sens, certains professionnels font état d'un manque matériel qui affecte l'accompagnement qu'ils offrent aux patients. Ils font en majorité part d'un manque de temps et d'outils pour répondre à leur mission ainsi que d'un manque de formation.

Par ailleurs, les professionnels font état de la nécessité de considérer dans leur pratique, une prise de distance affective et émotionnelle face au public rencontré : *« pour faire ce métier, il faut arriver à faire la part des choses et à ne pas s'impliquer affectivement sur les gens qu'on voit, sinon on arrête vite (...) y'a des situations qui sont absolument épouvantables, y'a des choses qui sont extrêmement choquantes (...) faut être capable de passer des journées complètes avec des gens qui pleurent toute la journée, ça ce n'est pas toujours évident »*. Certains évoquent la difficulté affective et émotionnelle que représente l'accueil de personnes en situation de violences conjugales : *« il faut trouver ce juste milieu quand on est saisi par des situations comme ça (...) il y a eu des situations pour lesquelles je suis repartie chez moi en me disant j'espère que le week-end va bien se passer »*. L'implication affective peut aller pour certains jusqu'à l'*« épuisement psychique (...) quand vous êtes à la 8^{ème} violence conjugale de la journée »*.

En outre, les professionnels relèvent des spécificités dans la prise en charge des victimes de violences conjugales. Le décalage existant entre la demande et l'offre de soins est d'autant plus prégnant auprès de cette population. Les professionnels soulèvent la difficulté de repérer la demande des victimes souvent orientées dans le service de soins par des tiers (autorités judiciaires, famille, proches, médecin traitant, associations).

Par ailleurs, la demande n'est pas verbalisée de manière claire ou est en décalage avec le professionnel rencontré (ex : besoin de logement exprimé au médecin légiste qui ne peut que constater les blessures) : *« Je pense que l'institution entre guillemets manque de souplesse et de... pour répondre à ça justement. C'est-à-dire qu'en gros tout roule quand tout est dans le rail voilà quoi, c'est-à-dire que la demande elle est claire (...) Dès que le contexte est complexe, un peu flou, la demande pas claire, visiblement la personne est pas dans une dynamique de s'extraire de ça, là du coup ça devient bien plus compliqué »*. La difficile appréhension de la demande est là aussi augmentée par des particularités institutionnelles : ils relèvent un manque de réactivité dans la prise en charge, avec cette idée que *« la personne est fuyante, on sent très bien qu'elle va nous échapper, là la limite »*. La difficile mobilisation, dans l'ici et maintenant de la situation de crise, de moyens de suivis pluridisciplinaires augmente la volatilité de cette population, *« il y a un décalage parce qu'on n'a pas la souplesse et la communication entre professionnels suffisante pour pouvoir être réactif dans ce cadre-là qui malheureusement a l'air enfin visiblement d'être le cadre principal »*.

Dans le domaine des violences conjugales, les professionnels soulèvent également un manque important de partenaires et de connaissance des réseaux disponibles pour les victimes : *« je pense d'abord qu'il n'y a pas assez de partenariats... enfin en tout cas moi j'ai pas assez de connaissance du réseau justement pour orienter les victimes »*. Cet écueil les met en difficulté pour mener à bien leur accompagnement et répondre à une prise en charge globale et adaptée aux besoins des victimes : *« la prise en charge globale d'une femme victime de violences conjugales en reprenant bien les choses une par une avec un peu de neutralité derrière c'est pas fait »*. Pour autant, les professionnels souhaiteraient tendre vers une prise en charge globale des victimes de violences conjugales, voire réorganiser les parcours de soins : *« je pense qu'on a des bases, on a l'intervention au sein du service avec plusieurs intervenants qu'il faut maintenir, mais je pense que ça pourrait être développé...en tout cas un petit peu mieux organiser le parcours des victimes »*. Dans le même sens, certains professionnels remettent en question la dichotomie des prises en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales ce qui permettrait de pouvoir travailler autour de la dynamique conjugale. Nous repérons que celle-ci bien que mise en avant par les professionnels pour expliquer les violences conjugales est en revanche parfois absente de leur discours concernant le travail de prise en charge amenant donc la question de sa prise en compte dans les dispositifs d'accompagnement.

Les limites décrites ci-dessus, essentiellement institutionnelles, font écho aux difficultés éprouvées par les professionnels dans la prise en charge des victimes de violences conjugales et interagissent avec la complexité déjà inhérente à cette problématique. Ainsi, les professionnels évoquent la discontinuité du parcours de prise en charge des victimes empreints très souvent de ruptures, de la difficulté à solliciter les victimes, à créer une prise de conscience de la dangerosité de leur situation : *« Souvent, les victimes les plus graves demandent le moins donc il faut aller les chercher ; on a vraiment l'impression qu'elles sont dans une demande justement de faire quelque chose et pourtant elles font rien puisqu'elles portent pas plaintes ; Il y a des échecs de procédure »*.

Cette question de l'adhésion est au cœur de l'accompagnement et ne semble pas être optimisée par les écueils professionnels et institutionnels cités : *« c'est difficile voir impossible d'amorcer quelque chose quoi enfin ça me semble un peu compliqué[...] j'ai l'impression qu'il y a comme de façon un peu inconsciente une idée [...] on entend souvent des phrases du type « bon toute façon elle, c'est mort quoi, enfin elle, elle va jamais revenir de toute façon, elle va revenir mais elle va retourner avec lui » [...] voilà ça plus derrière peut-être une institution qui rend difficile la communication et l'orientation donc je dirais la difficulté principale ça me semble être celle-ci quoi »*.

Le cadre matériel de l'accueil, de la rencontre et le manque de temps sont aussi mis en avant comme restreignant les possibilités relationnelles et l'amorce d'une alliance thérapeutique, une alliance qui semble pourtant nécessaire à une possible sortie de la situation de violences : *« vous regardez où est-ce qu'elle est la sortie, y'a pas de sortie, y'a pas de porte, y'a pas de fenêtre y'a rien.*

Donc c'est pas agréable pour travailler ici, ni d'y être reçu ; la qualité de l'accueil des victimes n'est pas au rendez-vous. Vous avez vu la salle d'attente est pas conviviale enfin je veux dire, on a pas envie de revenir ; On est obligé d'aller vite pour pouvoir faire ce qu'on nous demande, donc y'a pas d'empathie, y'a pas de contact humain avec, avec nous en tous cas [...] je pense pas qu'elles attendent ça mais on a pas le choix ».

- Ressources et facilités identifiées

De manière générale, les professionnels identifient l'expérience professionnelle comme ressource dans l'exercice de leur fonction. Pour la majorité, ils exercent auprès de la population de victimes de violences conjugales depuis plus de 10 ans. Ils conçoivent leurs expériences professionnelles comme perpétuelle source de formation et d'acquisition de compétences : *« Avec l'expérience j'ai l'habitude (...) On progresse, toujours ».*

Par ailleurs, lorsqu'ils sont existants et opérants, le travail de pluridisciplinarité et de réseau sont perçus par les professionnels comme réelle ressource pour mener à bien leurs missions. Ainsi réside un paradoxe autour de la pluridisciplinarité et du travail et réseau partenariat, qui est saisi à la fois comme principale limite en même temps qu'une ressource essentielle aux professionnels.

Les professionnels sont sensibles à l'évolution de la personne rencontrée, c'est pour eux un moteur de prise en charge. Repérer les effets d'une évolution dans le parcours des victimes atteste d'une réussite de prise en charge, que ce soit en termes d'autonomisation, de verbalisation, de reprise d'équilibre, une adhésion aux prises en charges proposées, et une alliance thérapeutique confirmée. Si les professionnels sont nombreux à souligner que les victimes se retrouvent souvent dans des parcours de soins marqués de ruptures, avec une difficulté pour elles à adhérer et à s'investir dans les démarches, ils évoquent également qu'elles ont un intérêt toujours renouvelé dans l'étayage narcissique et social que peut offrir le parcours de prise en charge : *« un des avantages pour la victime c'est qu'elle soit informée et rassurée (...) ils ont l'impression, qu'on les a écoutés, qu'on s'est occupé d'eux (...) c'est un cercle vertueux, les gens sont vraiment contents de la prise en charge parce qu'ils se sentent aidés, ils ont un temps ici où ils pourront être écoutés ».*

Pour plusieurs professionnels, cet étayage permet de « matérialiser le statut de victime », leur faire éprouver une reconnaissance sur un plan juridique et social « *avoir une reconnaissance du statut de victime par l'expert, qui va l'écrire, qui a des éléments de stress, d'anxiété, qu'elle soit victime, etcetera, ça peut avoir un intérêt après pour l'indemnisation* ». Même si la question de la reconnaissance du statut de victime est évoquée, elle n'en est pas plus parlée par les professionnels ni sur un plan physique et psychique ni quant à son sens et ses répercussions dans la prise en charge.

Pour autant que de nombreux questionnements portent sur l'efficacité de l'institution dans la prise en charge des personnes hors cadre, ou hors protocole, les professionnels reconnaissent que l'institution est efficace lorsqu'elle se trouve face à une demande qualifiée d'optimale, c'est-à-dire s'inscrivant dans le processus normé de prise en charge : plainte, réquisition, évaluation médicale, retour au parquet, suivi thérapeutique et social amorcés en parallèle.

4.3.4. Synthèse des entretiens

- Les personnes victimes de violence conjugale

Les entretiens menés dans le cadre de cette recherche auprès de 8 personnes victimes de violences conjugales, âgées de 29 à 75 ans, auront permis de dégager des pôles de sens autour de trois grands axes.

En premier lieu, **l'investigation du parcours de vie** met en évidence des aspects contrastés dans le vécu des sujets, tantôt comme éléments ressources, tantôt comme éléments de vulnérabilités, dans les cadres scolaire et professionnel, familial, social et conjugal. Ainsi, le travail est perçu comme une source de valorisation, mais aussi d'émancipation de la sphère conjugale et participe au soutien identitaire de ces femmes. Cet investissement professionnel est aussi pointé par les femmes comme source de tension dans le couple et objet de dénigrement par le conjoint. Pour la majorité de ces femmes, la famille d'origine apparaît insécure et/ou maltraitante, Des relations parentales conflictuelles sont relatées dans tous les cas. L'évoqué de la situation familiale actuelle laisse un large empan à la question des conséquences sanitaires pour les enfants, exposés à la violence du couple, ou la subissant directement.

Dans le même temps, les relations mère/enfant sont qualifiées par les victimes en termes de soutien psychologique face à ce contexte, la vie familiale quotidienne apparaissant peu satisfaisante et marquée par un profond sentiment de solitude. L'entourage familial et les relations amicales peuvent aussi être identifiés comme éléments ressources, sur les plans financiers et/ou affectifs. Dans tous les cas, la situation conjugale impacte significativement les liens familiaux et amicaux, les renforçant ou les menant à la rupture. Sur ce dernier point, plusieurs facteurs sont identifiés comme déclencheurs : un vécu d'iniquité et de défiance dans les relations chez la personne victime, la prise de distance de l'entourage face à la répétition des violences, ou encore l'isolement de la victime opéré par le partenaire violent. Du reste, les activités sociales rapportées sont parlées comme l'objet de dénigrement répétés les contraignant à un repli/désintérêt social. Il est constant de noter que le parcours de vie et les relations interpersonnelles sont rapportés comme sources de vécus abandonnique, de rejet ou d'humiliation. Plus spécifiquement les expériences affectives, sentimentales et conjugales, participent peu à une homéostasie psychique, et confronte les femmes à un vécu d'angoisse.

L'intérêt porté à ce que nous qualifierons **de dynamique de la violence conjugale** permet dans un second temps de penser le couple comme organisé autour du traumatisme.

Les récits de la vie conjugale révèlent aussi une dynamique interne caractérisée par une forte sexualisation des rôles domestiques et relationnels.

Le couple semble uni par un lien destructeur, qui pour autant qu'il a pu être identifié comme tel par la victime, précocement dans la relation, a perduré. La dégradation relationnelle est progressive et on repère qu'elle est consécutive à des événements de vie marquants (retraite, mariage, naissance d'un enfant, déménagement). La violence conjugale, physique et psychologique, s'installe le plus souvent peu à peu avec une augmentation en fréquence et en intensité, les violences peuvent être sévères et répétées, la consommation de substances psychoactives les amplifiant. La rupture d'avec le conjoint violent apparaît empêchée par différents « appareillages d'emprise », une crainte de l'abandon, et un éprouvé important de culpabilité. Enfin, paradoxalement, la dysharmonie conjugale, le déséquilibre dans l'investissement des partenaires et les souffrances afférentes semblent même être ce qui fait tenir le lien.

Sur un plan psychique, de par le jeu progressif, récurrent et insidieux de la disqualification des affects et des dénigrement physiques, les personnes victimes font état d'un éprouvé de réification, d'annihilation, pouvant aller jusqu'à une dégradation sévère de la santé psychique de la personne victime (angoisses massives, comportements à risque, dépersonnalisation). Ces attaques narcissiques vident progressivement le sujet de tout élan vital, induisant un éprouvé de bouleversement des repères, un remaniement en profondeur du rapport au monde, en forme de reconfiguration psychique de la personne victime, favorisant ainsi une disposition mentale à concilier tous les paradoxes situationnels et relationnels, faisant le lit de la situation d'emprise, et participant consécutivement de l'impossibilité d'envisager une séparation.

Pour la majorité des sujets, la prise de conscience de l'impact des violences conjugales et la demande d'aide semblent tardives. Dès lors s'initie un parcours de déprise de la situation de violence marqué par des séparations itératives, un étayage externe se révélant indispensable pour aider les victimes à se sentir capables, par l'entremise de l'entourage proche et/ou de professionnels.

Pourtant, lorsqu'elle est mise en place, **la prise en charge** est investie par les personnes victimes dans une perspective de mise en sens de leur vécu et d'un besoin de se réapproprier leur expérience victimale. A noter également l'importance de la reconnaissance de leur statut de victime, en lien avec les dénigrement et les disqualifications antérieures du conjoint, dans le sens d'un besoin d'étayage identitaire et statutaire.

Leur vécu signale des situations de grande vulnérabilité psychique, sociale et familiale et d'un besoin régressif de maternage et de protection primaire, spécificités qui se retrouvent dans les attentes exprimées vis-à-vis des professionnels. Si nous repérons la nécessité d'une intervention restauratrice, leur besoin, leur attente, reste générale comme si il leur été impossible d'éprouver leur désir. Ces données signalent que la prise en charge ne peut faire exclusivement l'objet d'un parcours établi à l'avance. Aussi, la conception générale de l'atteinte victimaire ou d'une procédure institutionnelle la concernant demeure problématique. Face aux sentiments d'incompréhension qui dominent, la sollicitation de l'aptitude à se faire comprendre et à comprendre de ces sujets dans de bonnes conditions est fondamentale.

- Les personnes auteurs de violence conjugale

En miroir de l'investigation du récit des personnes victimes, l'analyse du discours des personnes auteurs de violences conjugales s'organise autour de trois pôles : parcours de vie, dynamique et violence conjugales, et enfin vécu de la prise en charge.

Concernant **le parcours de vie**, il est pertinent de relever que les sphères scolaires et professionnelles sont fortement investies en parallèle de l'indifférence manifestée par l'environnement familial. Ainsi, leur parcours et leur implication révèlent la nécessité pour eux de créer les conditions de saisir des étayages multiples comme autant de modes de revalorisation narcissique. En écho au discours des personnes victimes, on relève chez les auteurs des préoccupations autour des conséquences sanitaires de la violence pour les enfants du couple et plus spécifiquement concernant leur place et rôle de père. Ils viennent interroger ce dernier aspect dans une perspective transgénérationnelle, questionnant par là même le rapport à leur propre père, et le désir de voir leur enfant se défaire de cet héritage violent. Dans la même veine, la famille d'origine est caractérisée dans tous les cas comme peu sécurisée, marquée par une dynamique conflictuelle au sein du couple des parents, vectrice d'une violence intrafamiliale dont ils ont été eux même victimes. Dans l'actuel, l'entourage familial est signalé comme absent ou distant, constitue une entrave au sentiment d'appartenance, et induit un sentiment de solitude et de rejet, grevant à son tour les potentialités d'investir une nouvelle organisation familiale. Par ailleurs cette fixation émotionnelle autour de la perte se retrouve aussi de façon constante dans le discours des personnes victimes.

De façon générale, les relations interpersonnelles semblent fragilisées par des préoccupations narcissiques identitaires et/ ou par les antécédents de violence. On retrouve cette spécificité de façon paroxystique dans l'investissement du lien conjugal. Le couple semble ainsi réactiver des problématiques en lien avec des expériences précoces, vecteur d'angoisses, et marqué par une insatisfaction relationnelle et sexuelle.

Concernant **la dynamique et la violence conjugales**, les sujets se disent sidérés par le caractère impulsif des débuts de la violence, les tentatives de mises en sens la place soit du côté d'une marque affective à l'endroit de la victime, soit comme un sursaut narcissique face à une situation éprouvée comme sans issue. La relation conjugale est marquée par un délitement progressif des liens, par l'entremise de mutations chaotiques très conflictuelles, majorées par un attachement très fort à leur partenaire et une peur de l'abandon corrélative. Ainsi, la violence s'installe de façon insidieuse comme recours devant une difficile élaboration discursive de la souffrance psychique ressentie dans le cadre de la relation. La violence est polymorphe, psychologique (harcèlement, menace, humiliations) et physique. Elle est identifiée comme résultante d'une perte de contrôle, la consommation d'alcool majorant cette dynamique. Elle est dénoncée comme initiant une certaine confusion dans la place de chacun, flou des positions que l'on retrouve aussi dans le discours des personnes victimes, en forme de chassés croisés des positions de victimant et victimé. Ils se perçoivent démunis psychiquement face à la destructivité véhiculée et à la compulsion de répétition et rapportent des éprouvés de perte de limites de l'identité. On identifie dans le discours que la dynamique procéderait d'une coïncidence perceptive entre un événement du quotidien apparemment anodin et les représentations internes réveillées par celui-ci. Dans tous les cas, ces agirs sont éprouvés comme des formes extrêmes d'attachement, dans un mouvement de dépossession/possession de soi et de l'autre. Progressivement, la violence devient le pivot organisateur du couple et de la rencontre de l'altérité.

Le vécu de la prise en charge est à appréhender en regard de ces particularités. Dans un premier temps, il faudra retenir que l'intervention de l'autorité pour autant qu'elle suspend temporairement les violences ne parvient pas d'emblée à en prévenir la répétition. Ainsi, pour autant que la loi leur permet de penser leur acte comme transgressif, et vient réguler les relations à leur environnement, il apparaît cardinal d'y associer un soutien psychologique afin d'étayer et de pérenniser cette prise de conscience.

Concernant les modalités de prise en charge, les personnes auteurs identifient le travail thérapeutique groupal comme étayant et minorant leur sentiment de stigmatisation par la mise en jeu d'un espace d'écoute permettant à la fois la décentration de leur dynamique propre tout en permettant l'expérience d'une ouverture relationnelle. Pour autant, le travail thérapeutique individuel est mis en avant comme permettant l'introspection d'un vécu traumatique actuel en le reliant à leur histoire. Ainsi, ces deux types de prise en charge sont identifiés comme complémentaires en tant qu'ils procèdent d'une mise à jour progressive des émotions, vers l'émergence d'un sentiment de responsabilité et la prise en compte de l'altérité. Aussi, il est pertinent de relever l'importance de la temporalité quel que soit le mode de prise en charge, l'expérience thérapeutique étant parlée comme un processus long et douloureux, soumis à des fluctuations, des phases.

- Les professionnels intervenant auprès des auteurs/victimes de violence conjugale

Les notions d'auteur et victime renvoient généralement à une catégorisation bien établie chez les professionnels, avec des caractéristiques associées à chacun de façon récurrente.

Concernant **les personnes auteurs**, les professionnels mettent en avant des caractéristiques psychosociales (environnement familial, précarité) et psychopathologique (addictions, pathologie mentale, personnalité vulnérable). Le parcours de vie est identifié comme un indicateur important et un facteur de potentialité: maltraitements au sein du nexus familial, situations de violences antérieures. En écho à ce que les auteurs rapportent, la violence semble plus relever de l'appropriation et de la métabolisation psychique des événements de vie par le sujet, qu'intrinsèquement des faits eux-mêmes. Enfin, la violence serait, chez ces personnes, de type structurel, à comprendre comme un mode de rapport à l'altérité.

Concernant **les personnes victimes**, tous les professionnels invitent à penser au-delà des représentations sociales liant précarité et statut de victime. Il n'y aurait pas de typologie associée. Cependant il est constant de repérer dans le parcours de vie un vécu antérieur d'une position de victime (violences conjugales itératives avec partenaires multiples, violences intrafamiliales vécues durant l'enfance, violences subies en dehors du couple ou de la famille). Ces expériences passées induisent un effet de frayage, et font le lit d'une potentialité d'exposition à des violences futures.

Les professionnels identifient deux grands types de situation à corrélés à deux profils victimaires, d'une part les violences ponctuelles, épisode unique intervenant souvent au moment de la séparation, les personnes victimes ayant alors une demande claire et identifiée, assortie d'une ferme volonté de déprise de la situation conjugale, et d'autre part, les violences chroniques, dans un contexte de conjugopathie avec violences itératives et une dynamique conjugale dysfonctionnelle, la victime, résignée, ne parvient pas ou difficilement à adresser une demande aux professionnels. Ce dernier profil situationnel met particulièrement les professionnels en difficulté dans le cadre de la prise en charge (arrêt brusque de la prise en charge, retour au domicile conjugal etc.). Enfin il apparaît essentiel de prendre en compte le temps d'exposition, la chronicité et enfin le degré des violences subies pour mieux évaluer la situation.

Concernant **le couple auteur/victime**, il ressort des entretiens que la définition des violences conjugales fait consensus : protéiformes et polymorphes, elles s'exercent aussi sur des aspects économiques, culturels et religieux. Enfin, les violences sexuelles, plus rarement évoquées, sont bien présentes et indiquées comme particulièrement délétères pour la victime au-delà de toutes les autres manifestations de violence. A noter aussi, des violences de la post-conjugalité, qui, au-delà de la dissolution du couple, perdurent notamment lors de l'exercice du droit de garde des enfants du couple.

De façon générale, et comme on le relève dans les propos des personnes victimes, la situation de violences conjugales semble motivée par un élément déclencheur appuyé sur un changement de situation au sein du couple, qui modifiant la géométrie relationnelle, active des tensions. Ainsi l'importance de la prise en compte de ce qui relève de la dynamique du couple fait consensus, la scène conjugale réactualisant en écho les problématiques individuelles de l'auteur et de la victime de part la résonance des espaces intersubjectifs et intrapsychiques dans le couple. Un couple construit sur un soubassement psychique individuel meuble, au sein duquel la mise en écho des vulnérabilités des partenaires va provoquer une bascule de la conjugalité vers la conjugopathie, et au-delà vers les violences conjugales. En ce sens, les violences conjugales relèveraient d'une façon d'être à l'autre autant du côté de l'auteur, que de la victime, en forme de mise en relation pathologique des partenaires. Certains professionnels préféreront ainsi rompre la dichotomie sémantique auteur/victime en lui préférant les termes vulnérant/vulnéré. Marquées par leur fixité et grevées du constat de l'aggravation de leur intensité au fil du temps, ces violences chroniques assurent véritablement une modalité du faire lien conjugal.

Compte tenu de ces caractéristiques, les professionnels invitent à penser qu'il y aurait une efficience certaine à dépasser **une prise en charge** dichotomisée auteur/victime, pour aller vers une prise en charge globale de l'entité couple et ce afin de permettre une mise en sens plus fidèle de ce qui se joue singulièrement dans l'alliance pathogène des deux partenaires. Concernant les auteurs, l'abord de la prise en charge est investi différemment du fait des motifs de la demande (injonction judiciaire, instrumentalisation de la démarche ou réelle prise de conscience) et est déterminant pour penser une évolution positive à long terme. L'expérience de la prise en charge des victimes met en lumière les difficultés inhérentes au morcellement des missions et la polarisation des pratiques entre les différents intervenants (évaluative, thérapeutique, de conseil) empêchant une réelle prise en charge globale, dans la continuité. De la même façon que pour les auteurs, il ressort que le type de demande motivant la consultation colore l'exercice de leur mission. La nécessaire adaptation du design de prise en charge à raison des besoins de la personne est mise en avant comme un critère cardinal. Concernant les objectifs poursuivis, la séparation d'avec l'auteur arrive au premier plan. Le travail en équipe pluridisciplinaire est mis en avant comme un véritable atout, au-delà, les partenariats avec les champs judiciaire et médical paraissent incontournables.

La prise en charge s'avère parfois entravée par les contraintes institutionnelles et les difficultés en lien avec un travail d'équipe (manque de communication, de temps d'échanges formels et d'espaces de réflexion commune), mais aussi logistique (manque de temps et d'espace d'accueil du public). Son efficience est souvent aussi mise à mal par un manque de réactivité en situation de crise, et les difficultés à mobiliser dans l'ici et maintenant une équipe pour une prise en charge globale. Les professionnels soulèvent enfin un manque de partenaires et de connaissances des réseaux disponibles pour venir en relai soutenir les victimes (associations etc). Toutefois, si les professionnels sont nombreux à souligner que les victimes se retrouvent souvent dans des parcours de soins marqués de ruptures, avec une difficulté pour elles à adhérer et à s'investir dans les démarches, ils évoquent également qu'elles ont un intérêt toujours renouvelé dans l'étayage narcissique et social que peut offrir le parcours de prise en charge.

Aussi, pour autant que de nombreux questionnements portent sur l'efficience de l'institution dans la prise en charge des personnes hors cadre, ou hors protocole, les professionnels reconnaissent que l'institution est efficace lorsqu'elle se trouve face à une demande qualifiée d'optimale, c'est-à-dire s'inscrivant dans le processus normé de prise en charge : plainte, réquisition, évaluation médicale, retour au parquet, suivi thérapeutique et social amorcés en parallèle.

4.3.5. Retour aux objectifs de recherche

Cette recherche s'est donnée pour objectifs :

- D'établir une typologie des dynamiques de violences conjugales qu'elles qu'en soient ses formes et manifestation et dans lesquelles peuvent s'actualiser les homicides conjugaux.
- D'évaluer l'efficacité des dispositifs de prise en charge du point de vue de l'auteur, de la victime et du couple auteur/victime de violences conjugales.

Les résultats mis en évidence vont dans le sens de ces objectifs. En effet, l'analyse croisée des résultats de cette recherche montre qu'il n'y a pas de profil type d'auteurs et/ou de victimes de violence conjugale mais plutôt des configurations situationnelles et relationnelles spécifiques au couple auteur/victime. C'est l'un des résultats majeurs.

Tel que nous l'avons souligné, la violence conjugale se présente, en effet, comme la manifestation d'une situation de crise particulière dans laquelle se confrontent deux formes de vulnérabilité psychique et sociale. Aussi, ces résultats confirment le fait que l'agir violent conjugal doit être pensé dans une perspective dynamique articulant la trajectoire de vie, le fonctionnement psycho(patho)logique, le mode de construction, l'expérience et les mouvements du lien conjugal. Ces éléments doivent être pensés du point de vue du couple auteur/victime.

Les entretiens de recherche réalisés, tout comme la lecture des dossiers médico-psycho-judiciaires, nous ont permis de constater que l'identité du couple auteur/victime de violences conjugales n'est pas une donnée stable mais relève de l'histoire de chacun des partenaires, du couple et des échanges avec l'environnement social. C'est donc une identité mouvante dont la dynamique résulte sur des mouvements de progression, de régression et de rupture eux-mêmes produits par la réalité psychique et événementielle des partenaires. Cette co-construction subjective, relevant des répercussions de l'expérience affective relationnelle de chacun des partenaires, infléchit les positions psychiques et œuvre à la possibilité ou l'impossibilité de répondre de soi au sein du couple. Dès lors, l'agencement conjugal s'inscrit dans une temporalité qui initialise des mouvements relationnels, des modes de résolution des conflits et d'évitement de l'anxiété à travers des dynamiques psychiques/conjugales singulières. Dans cette logique, les faits de brutalité disposent d'une histoire interne relative à une composition conjugale.

Les résultats de la présente étude soulignent que la violence conjugale s'exprime de manière aiguë ou chronique, polymorphe (violences psychologique, verbale, sexuelle) dans un continuum avéré ou masqué (d'où la notion de cycle) mais toujours au sein d'une conjugalité en crise.

De ce fait, compte tenu de leur intrication et de leur diversité, il s'avère épineux, et même inapproprié, d'isoler des spécificités des situations de violence conjugale. Plusieurs temporalités doivent être instruites dans la compréhension de ces actes.

Plus précisément, ces résultats viennent figurer que la problématique des violences - ici conjugales - dépend à la fois de circonstances contextuelles, vulnérantes et précipitantes. Les circonstances vulnérantes avancées concernent les histoires de vie des deux partenaires, et dans celles-là, les agents de vulnérabilité individuelle psychique (*ex. périodes ou évènements particuliers, tentatives de suicide, dépression, vécu d'abandon*) et situationnelle (*ex. dégradation relationnelle, jalousies, absence de relation sexuelle, extra-conjugalité, séparation ou intention de séparation du couple en réponse à un contexte de violence*). A cela, s'adjoignent des circonstances précipitantes exogènes, tels que la consommation de substances psychoactives (*consommation d'alcool principalement et de cannabis*), les pressions du milieu environnant (*ex. stress, menaces, harcèlement...*).

Cependant, la violence conjugale n'apparaît pas comme la conséquence de la présence ou de l'absence de tel ou tel facteur pas plus qu'elle n'est le résultat de la somme de ces facteurs. Incontestablement, elle résulte d'un mouvement conjugal dans lequel s'actualise sous différentes formes une relation violente. Ce postulat est désormais confirmé par les données relevées dans les dossiers médico-psycho-judiciaires et le récit des personnes auteurs/victimes mais aussi par celui des professionnels de terrain à propos de la dynamique et de la violence conjugale.

D'autres résultats fondamentaux qui nous paraissent fortement impacter l'analyse des caractéristiques sociales, anamnestiques, psychopathologiques, somatiques, familiales et environnementales, des dynamiques conjugales et des violences conjugales, concernent :

- l'impossibilité de reconstituer la trajectoire complète des personnes victimes. Ce défaut d'informations a suscité un manque de compréhension pour une analyse qui tienne compte de la manière dont ces sujets se soutiennent d'une position d'auteur ou de victime de violences conjugales.
- l'hétérogénéité des sources des discours contenus dans les dossiers pénaux des auteurs (professionnels, famille, voisin) relatifs aux modalités et la dynamique de la violence conjugale. Sans possibilités de les distinguer, nous avons souvent renoncé à certaines données dans un souci de rigueur méthodologique.

A cela, s'ajoutent :

- le difficile accès aux terrains et à la population de recherche visée. Les rencontres avec les professionnels, les personnes (auteurs, victimes), l'accès aux dossiers judiciaires sont soumis aux contraintes des demandes d'autorisation pour rentrer dans établissements et pour obtenir l'aval éthique des institutions hospitalières. Notre recherche s'appuie donc sur un réseau de professionnels et d'institutions avec qui nous avons créé des liens de confiance au fil de nos travaux. Cependant, cela ne suffit pas à garantir un bon déroulement du recueil de données. Ceci nous oblige en temps réel, à anticiper, voire à modifier certains points d'organisation et de planification de la recherche, caractéristiques propres à la démarche dans une recherche-action.

- la défection de certaines équipes à la participation à cette recherche, pour certaines initialement partenaires de la recherche. Là encore, cette réalité nous a conduits à renoncer à certaines modalités d'investigation telles que la rencontre avec davantage de personnes auteurs de violences conjugales mais également avec des couples pris en charge pour cette problématique.

Si la construction d'une typologie a été rendu obsolète du fait de ces limites méthodologiques, cette recherche nous a permis de mettre évidence les caractéristiques anamnestiques, sociales, psychopathologiques et somatiques des victimes et des auteurs de violence conjugale, les circonstances vulnérantes de leurs parcours de vie émergentes dans la dynamique violente conjugale, ainsi que le caractère complexe et processuel de la violence conjugale.

Par ailleurs, au regard des résultats issus des analyses des entretiens professionnels, nous avons dégagé les intérêts, les ressources et les besoins des professionnels en matière de prise en charge. Tels que le souhait de dépasser une prise en charge dichotomisée auteur/victime, les difficultés liées au morcellement des missions et à la polarisation des pratiques professionnelles, le manque de temps, d'échange et de communication dans des espaces de réflexion communs avec les partenaires, etc. Nous avons également identifiés les modalités, les moyens et les actions mis en place pour répondre à ces problématiques comme la prise en compte de ce qui relève de la dynamique conjugale, l'adaptation des professionnels aux motifs de la demande des auteurs/victimes (*ex. injonction judiciaire, démarche personnelle*), l'évaluation, le conseil et le travail clinique thérapeutique.

Enfin, nous avons repéré comment les auteurs et les victimes de violence conjugale se situent par rapport à leur prise en charge : les victimes investissent les prises en charge dans une perspective de mise en sens de leur vécu et d'un besoin de se (ré)approprier leur expérience victimale. Les auteurs, quant à eux, identifient une complémentarité des prises en charge individuelle et de groupe. Cette complémentarité soutient une meilleure prise en compte de l'altérité, un sentiment de responsabilisation ou encore une mise à jour progressive de leurs émotions. Les victimes comme les auteurs soulignent le poids de la temporalité quel que soit le mode de prise en charge, l'expérience thérapeutique étant décrite et vécue comme un processus long et complexe soumis à des fluctuations.

Cette introduction à la discussion nous conduit à proposer certaines pistes de réflexion en matière de prise en charge, d'information et de prévention des situations de violences conjugales.

5. DISCUSSION ET PRECONISATIONS DE LA RECHERCHE

De nombreux axes de réflexions peuvent être préconisés à la suite de cette recherche. Ces axes reposent sur l'ensemble du tissu social et font appel à tous les professionnels qui croisent le parcours des victimes ou des auteurs de violences conjugales. Ces préconisations vont dans le sens d'une mise en œuvre d'une politique globale et cohérente de lutte contre les violences conjugales agissant à plusieurs niveaux qu'il s'agisse de l'éducation des jeunes, de la sensibilisation du grand public, de la formation des professionnels à l'évaluation de ces situations, de la protection et de l'accompagnement des victimes y compris les enfants, et, bien sûr, des actions de prise en charge des auteurs violents au sein du couple. Cependant, aucune de ces préconisations n'a de sens pris isolément. La cohérence, la pertinence et l'efficacité de ces recommandations résultent de leur mise en synergie.

5.1. Relancer le débat scientifique sur la définition de la violence conjugale pour sortir de l'ambiguïté d'une désignation genrée

L'absence de consensus et l'infiltration de représentations morales, sociales, idéologiques dans la caractérisation des violences conjugales sont l'un des principaux constats de cette recherche.

Les violences conjugales sont un phénomène social. En France, une femme sur dix est victime de violence. Nous ne pouvons pas le nier, la propension des femmes victimes de violences conjugales est supérieure à celle des hommes.

Ce constat participe incontestablement à faire réagir les mouvements féministes qui se sont aujourd'hui emparés de ce terme pour le définir telle une violence genrée. Les discours promulguent la protection des femmes « naturellement » victimes et la sanction des hommes « naturellement » violents, et contribuent à entretenir une image confuse et genrée de cette problématique. Dit autrement, la définition de l'objet d'étude « violence conjugale » nous fait rentrer dans le champ des représentations sociales souvent imprégnées de positions idéologiques. Que désigne-t-on par violences conjugales ? Est-ce le comportement d'un auteur sur une victime ? Est-ce une relation entre conjoints ? Est-ce l'un et l'autre ? Ces actes relèvent-ils d'une pathologie ? S'agit-il d'un problème sociétal résultant d'une société patriarcale dans laquelle les femmes subissent traditionnellement le pouvoir des hommes ?

Autant de questions auxquelles nous nous sommes heurtés au cours de nos rencontres avec les différents acteurs professionnels de terrain. Autant de réponses sont concevables mais qui ne sont pas sans conséquences puisque de celles-ci découlent les modes d'appréhension et de prise en charge de la violence conjugale. Tout au long de cette recherche, nous avons été frappés du caractère non consensuel, confus, dissonant, idéologique des positionnements des acteurs sociaux conduisant d'une part à l'émission des interventions issues des divers champs et d'autre part aux cloisonnements et clivages des pratiques professionnelles.

Dans la pratique, une manière de réduire la complexité de la définition est de se limiter à un diagnostic de situation, d'en tracer les contours par ses aspects juridiques, car ceux-ci dominent la question et hiérarchisent les niveaux d'intervention. Cette démarcation, fondamentale, distribue les rôles, en reconnaissant une personne comme l'auteur de faits qui le désignent comme violent et une autre comme ayant subi des actes de violence dans la plainte qu'elle porte. Pour remplir cette mission, déterminer qui est victime et qui est l'auteur, la justice est nécessairement réductrice (par l'unique prise en compte de la réalité matérielle des faits) en même temps qu'elle organise et cloisonne les interventions. Il n'est pas question ici de remettre en cause l'aspect éthique que comporte la situation de violences conjugales et le bien-fondé d'une protection des victimes confrontées à cette situation insoutenable.

Nous souhaitons souligner, en quoi il est capital pour les autres professionnels intervenant auprès des auteurs et des victimes de se dégager d'une position manichéenne éloignée de la réalité psychique et interpersonnelle dans laquelle le couple est engagé. Effectivement, les résultats de cette étude montrent qu'une victime n'est pas que victime, de même qu'un auteur ne peut pas être réduit à ses actes. Nous y revenons plus loin. Ceci suppose que l'accompagnement et de la prise en charge, ne se restreignent pas à une conception de la violence conjugale telle une violence de genre reposant sur les inégalités sexuées et sur la domination masculine.

Une connaissance plus fine de cette problématique montre qu'il y a des femmes et des hommes parmi les victimes et les auteurs. Dès lors, la violence - ici conjugale - n'est pas un attribut du genre (Harrati et Vavassori, 2015 ; Harrati et Villerbu, 2010), comme en témoignent les dossiers pénaux consultés pour la recherche. Nous dirons alors que la violence conjugale est avant tout une « violence situationnelle de couple ». Il ressort que les violences conjugales sont des pratiques investies de sens, elles suscitent à la fois réprobation et contestation, ce qui constitue un objet d'analyse en soi (Bonnet, 2016).

Sur cet aspect, la recherche pluridisciplinaire, peut apporter des pistes de réflexion et des perspectives prometteuses pour optimiser la lecture complexe des violences conjugales. C'est pourquoi, afin de maintenir un haut niveau de réflexion et de contribuer à la déconstruction/reconstruction de l'objet « violences conjugales », nous recommandons la relance d'un débat scientifique sur la définition des violences conjugales et sur les incidences d'une conception genrée, asymétrique et unidirectionnelle de l'agir violent.

5.2. L'intervention de la loi comme fonction de tiers « séparateur »

5.2.1. Savoir distinguer temps judiciaire et temps psychique du côté des victimes

Ainsi, que nous l'avons mis en exergue dans la partie résultats, le rappel à la loi, que ce soit pour l'auteur comme pour la victime de violence conjugale, est le point de passage obligé de toute prise en charge véritable. Il constitue un préalable indispensable à la prise de conscience de l'auteur des violences et à la reconstruction de la victime. Pour mieux prévenir la récurrence, il est pertinent que le rappel des obligations de la loi et du caractère intolérable de la violence soit réaffirmé par un tiers. La loi intervient comme un tiers séparateur en permettant à l'auteur de reconnaître le caractère délictueux de son acte et à la victime de reconnaître la nécessité d'une intervention protectrice. C'est seulement à l'issue d'un jugement juridique qu'une personne portant plainte peut passer du statut de plaignant à celui de victime et prétendre assimiler ces deux statuts est impossible, littéralement parlant.

En effet, cela reviendrait à nier la procédure pénale qui est fondée – *en vertu de la présomption d'innocence* – sur l'apport de preuves de la responsabilité d'un présumé coupable. C'est donc seulement par la suite que l'on reconnaît effectivement au plaignant un statut de victime juridique. Toutefois, les témoignages des personnes victimes rencontrées dans le cadre cette recherche confirment notre hypothèse selon laquelle se désigner, ou accepter d'être désigné, comme victime ne résulte pas seulement d'un appel à la justice mais manifeste un certain rapport aux faits de violence subis et à la souffrance qui en découle (Vavassori et Harrati, 2015). Etre victime dépasse l'acceptation de subir un préjudice et renvoie plutôt à se vivre comme tel ou à accepter d'être considéré ainsi. Nous reprenons ce point plus loin.

Temps judiciaire et temps psychique sont donc à distinguer et à respecter. Sur le plan judiciaire, de nombreuses améliorations sont intervenues. Le législateur a en effet pris en compte l'absolue nécessité de prévenir les violences commises au sein du couple en faisant du lien affectif entre l'auteur et la victime une circonstance aggravante des faits de violence.

Le législateur a également eu le souci d'éviter la répétition des violences en instaurant, d'une part, l'éviction pénale du conjoint violent du domicile du couple et, d'autre part, des peines minimales s'appliquant aux violences conjugales en cas de récidive (loi du 10 août 2007). Depuis, la victime peut révéler les faits auprès de tout parquet ou de tout service enquêteur par courrier ou en se présentant, en déposant une plainte, en consignnant ses déclarations sur une main courante ou un procès-verbal de renseignement judiciaire ou en exerçant les poursuites elle-même.

La victime est censée rencontrer en première instance les forces de l'ordre. Cette rencontre doit faire l'objet d'un accueil favorisant l'écoute de la souffrance physique et psychique. Plusieurs des personnes victimes rencontrées ont évoqué leur hésitation à se présenter aux services de police de gendarmerie crainte de « *ne pas être entendues, ne pas avoir de droits* », de devoir prouver les propos avancés. Ce vécu confirme l'intérêt d'un accompagnement soutenu de la victime dans ses démarches. Il convient de renforcer la présence d'un réseau de prise en charge (secteur social et associatif, police, gendarmerie, médecins, avocats, interprète...) pour permettre aux victimes de sortir du silence et de mener au bout leurs démarches pour ne pas banaliser un épisode aigüe de violence ou se défaire de son engrenage.

5.2.1. Systématiser une prise en charge socio-éducative et médico-psychologique pour l'ensemble des auteurs de violence

Du côté des auteurs, là encore il convient de maintenir l'important travail de soutien, d'accompagnement juridique et psychologique mené par les associations et à la mobilisation des forces de police et de gendarmerie. A ce propos, la notion légale d'obligation de soins - *supposant la mise en évidence un rapport entre le comportement d'un auteur, l'infraction commise, et les troubles psychiques qui sont donc à soigner* - est porteuse de beaucoup d'ambiguïtés et n'implique pas de fait de soigner les auteurs de violences. En effet, l'application de la mesure ne préjuge en rien du travail thérapeutique effectué ou non, dès lors que l'intéressé remet à l'autorité judiciaire des certificats attestant de sa présence à des consultations « psy ». Si certains des auteurs présentent des personnalités pathologiques susceptibles de relever d'un abord thérapeutique spécifique, ce n'est pas le cas cependant pour la grande majorité.

Pourtant, ainsi que le relèvent les résultats de la recherche, la relation conjugale et les agirs violents qui en découlent, résonnent de manière angoissante avec d'autres expériences plus anciennes. En particulier des expériences traumatiques ou ayant donné lieu à des points de fixation au cours du développement à même d'engendrer des régressions et des ruptures.

En conséquence, l'orientation vers du soin devrait s'adresser à tout auteur d'infraction sans discrimination entre ceux qui présenteraient des troubles psychiques relevant de soins, et les autres. De fait, nous soutenons la nécessité :

- De développer les enquêtes sociales rapides, spécifiques aux situations de violences conjugales et susceptibles d'aider les décisions des magistrats visant à éclairer le magistrat sur l'orientation pénale et l'obligation de soins la plus adaptée en fonction du comportement de l'auteur de violences et de l'ensemble de la situation familiale. Elle préconiserait les dispositions propres à la protection de la victime et des enfants. Cette enquête spécifique serait réalisée par une association socio-judiciaire ou un SPIP, interface pertinente avec les dispositifs de prise en charge vers lesquels les auteurs seraient orientés.

- D'initier et de systématiser une prise en charge socio-éducative et médico-psychologique pour l'ensemble des auteurs de violence. Responsabiliser l'auteur de violence conjugale, le rendre acteur de sa prise en charge et de son évolution, entre étayage et visée d'autonomisation, demandant de la part du professionnel d'accepter de perdre une certaine maîtrise de la relation et d'admettre la part active psychiquement que les auteurs prennent dans leurs parcours et qui devient un des enjeux de l'accompagnement.

C'est en interrogeant la dynamique du parcours de vie et par une attention portée à l'économie psychique et relationnel propre à chacun des auteurs que l'accompagnement peut ou doit être adapté.

5.3. Prendre en compte l'expression polymorphe des vulnérabilités psychique et sociale des personnes auteurs et victimes de violence conjugale

Plus que la mise en évidence d'une typologie particulière des auteurs et des victimes de violence conjugale, l'ensemble des résultats de l'étude signale l'expression polymorphe de la vulnérabilité psychique et sociale dans leur parcours de vie.

L'étude du parcours de vie nous a permis de repérer une ou plusieurs circonstances qui précèdent voire participent à la mise en acte de la violence au sein du couple. Nous préférons parler de circonstances que de facteurs ou de causes, car ces événements agissent comme le révélateur d'un malaise plus que comme l'origine de la violence. Ces circonstances et leur intensité diverses et variées (*ex. déménagement, découverte de maladie physique, perte du travail, révélation d'un secret, décès d'un proche,*) créent de la rupture dans les trajectoires de vie et interviennent en configurant certaines caractéristiques de la souffrance psychique et sociale.

Nous l'avons observé, que ce soit du côté des personnes victimes ou auteurs, l'agitation et la turbulence, inévitables face aux événements douloureux voire traumatiques, subsistent telle une tension de base venant favoriser l'émergence de nouveaux désordres dont la violence conjugale. L'expression de difficultés psychologiques et/ou de la souffrance psychique ne relève pas toujours ou exclusivement de la maladie mentale et du champ psychopathologique, elle est souvent en rapport avec une vulnérabilité particulière liée à l'ébranlement de soi.

L'enjeu de cette recherche-action, du fait de son positionnement épistémologique et de ses résultats, consiste à sensibiliser les professionnels et les acteurs sociaux à la nécessité de prendre en compte la subjectivité des auteurs et des victimes de violence conjugale dans le cadre d'un dispositif de santé, d'accompagnement, de suivi ou d'insertion. Cette approche passe par une démarche d'observation et d'analyse, qui se trouve le plus souvent court-circuitée au profit d'une logique de la prescription. Nous soutenons que cette démarche ne peut se réduire à un inventaire des modalités d'un comportement mais doit se penser comme une situation à chaque fois singulière impliquant une solution singulière.

De notre point de vue, cette perspective suppose une analyse de l'histoire de vie et des différents parcours (scolaire, familial, professionnel, social, sentimental...) en y intégrant l'incertain et le transitoire. Ainsi que nous l'avons souligné, généralement les auteurs comme les victimes cumulent un ensemble de problématiques, psychologiques et sociales, ont des parcours chaotiques, font appel à des moyens éparpillés, à des prises en charge multiples et souvent cloisonnées (intervenants sociaux, médicaux, emploi/formation, insertion). Indéniablement, ces parcours s'avèrent coûteux en moyens financiers et humains. Cette dispersion a également des effets du côté des sujets, en majorant leur vécu d'échec et leur crainte de la réalité sociale. La plupart du temps, les prises en charge (évaluation, accompagnement, soutien, suivi) sont pensées en fonction des structures parcours de vie en lien avec un espace social, situationnel donné. Un parcours, même incertain, marqué par des ruptures peut faire l'objet d'une analyse riche d'enseignements à condition de repérer les moments significatifs, ce qui se répète, ce qui est agie de manière analogique (Harrati & Vavassori, 2015) ou ce qui est nouveau, etc.

Certains parcours de vie sont donc incertains et la prise en charge loin de les « sécuriser ». C'est pourquoi, ils doivent être travaillés en fonction de l'incertitude caractéristique des environnements sociétaux actuels (par exemple, nomadisme, errance, pluri-appartenance) et de la problématique identitaire contemporaine (l'individu incertain, selon Ehrenberg (1995)).

Le paradigme de la prise en charge ou de l'accompagnement conjugal « le jamais terminé d'un trajet » avec « une sorte de présent hypertrophié » (Boutinet, 2002). Ce « présent hypertrophié » est marqué par l'histoire de vie, les difficultés rencontrées et les aides reçues concernant les différents domaines d'existence (par exemple, scolaire, professionnel, social, familial...). Au-delà d'une approche causaliste de l'histoire passée, nous soutenons l'intérêt de l'investigation des parcours de vie afin d'y repérer et d'analyser ce qui dans des ruptures ou des événements vécus fait lien et paraît significatif par et pour le sujet.

Toutefois, il semble utile de préciser que la vulnérabilité étant le lot de tout être humain, il convient de ne pas en faire une étiquette stigmatisante (par exemple, « délinquant », « alcoolique », « victime ») pour une population, par ailleurs tout à fait hétérogène tel que le souligne à juste titre les professionnels, mais de comprendre comment cette vulnérabilité dans un contexte social donné peut « s'aménager ». Ainsi, les résultats de cette recherche nous permettent de soutenir que l'accompagnement et la prise en charge des vulnérabilités psychologique/psychique et/ou sociale des auteurs/victimes incitent à :

- repérer les trajectoires d'impasses ou de ruptures dans lesquelles basculent ceux qui ne peuvent tenir face aux accidents de la vie ou aux catastrophes familiales ou résister au déclassement faute de ressources psychiques/psychologiques et environnementales (familiales et de réseaux sociaux) suffisantes et/ou satisfaisantes.
- tenir compte du retentissement des environnements traumatiques sur les perturbations psychiques et les ruptures.

Si l'on admet qu'au fondement de toute situation de violence - ici conjugale -, il y a un malaise actif ou une souffrance psychique agissante et non réductible, alors on peut admettre la possibilité que celle-là puisse se manifester autrement que sous la forme d'un agir violent agi et/ou subi (Harrati et al., 2007).

5.4. Parcours de vie et trajectoire pénale et/ou sanitaire : une reconstitution nécessaire et préalable

L'un des constats essentiels de cette étude réside dans l'impossibilité de reconstituer la trajectoire complète des victimes ou des auteurs à travers la seule lecture des dossiers judiciaires ou de prise en charge. Les informations concernant le parcours de vie et les différentes étapes du parcours médico-psychologique et/ou socio-judiciaire sont dispersées entre de nombreux acteurs et de nombreux services et rendent le suivi longitudinal de ces personnes irréalisable.

Une grande masse d'informations précieuses disparaît et nécessite un perpétuel recommencement d'enquête ou d'entretiens par les différents professionnels. Ce défaut d'informations peut susciter un manque de lisibilité d'un compte-rendu d'un professionnel à un autre, ce qui n'est ni valorisant pour le travail que les professionnels effectuent individuellement, ni constructif pour une analyse qui tienne compte du lien acte-auteur et auteur-victime. Ces informations sont d'autant plus manquantes qu'elles sont des indicateurs précieux qui peuvent nous renseigner sur la dynamique violente et conjugale, construction, qui s'origine dans une dialectique entre deux parcours de vie. Effectivement, l'analyse des dossiers pénaux nous a permis ainsi de repérer les éléments opérants et ceux non exploités durant la trajectoire d'exécution de peine des auteurs. Lors de la phase de dépouillement, nous avons uniquement eu accès, aux données relatives à la phase post-sentencielle. Peu d'éléments renseignent la période pré-sentencielle. Pourtant ces données sont susceptibles d'éclairer précisément la trajectoire de l'auteur et de l'acte infractionnel en dehors de la nature du délit.

Nous faisons le constat que les informations concernant les différentes périodes du parcours de vie - passé, présent, futur -sont dispersées entre de nombreux acteurs. Il est extrêmement difficile de retracer le parcours d'un même individu dans sa totalité et sa temporalité sans devoir s'adresser à différents services, au sein desquels la personne prise en charge semble divisée. Il est évident que beaucoup d'informations se perdent au regard des différents cadres et objectifs successifs dans la constitution des dossiers. Les seules pièces qui semblent rester accessibles sur la durée sont les expertises médico-psychologiques et/ou les enquêtes sociales quand elles sont requises et présentes dans le dossier.

Toujours concernant l'analyse des dossiers, à partir des dossiers de médico-psychologiques des victimes, n'ayant accès qu'à des bribes de parcours, il est difficile d'appréhender ce que les professionnels signifient à propos des informations apportées et ce sur quoi ils étayent leur évaluation (diagnostic, pronostic, décisions). Il est globalement malaisé de savoir de quelle(s) prise(s) en charge les personnes victimes ont réellement bénéficié notamment lorsqu'il est fait mention de la problématique violence conjugale. Il ne s'agit pas ici d'apprécier leur efficacité mais leur effectivité, dans le sens de comprendre ce qui a été entrepris et à l'initiative de qui, afin de témoigner d'une évolution quelle quel soit.

Par exemple, dans le cadre d'une obligation de soins, les dossiers comprennent seulement les attestations de présence sans aucune précision sur le suivi psychiatrique et/ou psychologique en SMPR. Compte tenu du fait que la justice retient comme facteur exclusif la démarche de la PPSMJ, il nous paraît primordial de repérer la nature et les modalités de l'engagement de cette dernière, devenue au regard de sa démarche de patient, et le travail réel effectué par elle et le praticien du soin. Souvent se pose la même question pour l'auteur et pour le praticien du soin : Que faut-il soigner ou traiter ? Un comportement ? Une pathologie ? Une infraction ? Un passé ou une tendance délinquant ? Une souffrance quelconque ?

Si nous sommes ici sensibles aux manques, c'est sûrement en raison d'une difficulté à lire et organiser de façon cohérente les données qui apparaissent. En d'autres termes, une énumération d'évènements, d'incidents n'offre pas de sens de lecture ou de qualification pour les professionnels si nous ne savons pas comment la personne auteur/victime de violence conjugale elle-même les a vécus et comment ce vécu a évolué dans le temps. Le fait de ne pouvoir recueillir que des bribes d'histoire aboutit à des évaluations partielles voire partiales car un élément présent (surtout quand il persiste d'une pièce de dossier à une autre) attire plus d'attention qu'un élément manquant.

Ces résultats nous permettent de mettre en relief les manques d'informations (ou les pertes), auxquels il est important de remédier notamment en ce qui concerne l'investigation du parcours de vie et la prise en compte de la temporalité (ou du facteur temps). Ils nous invitent également à questionner les rapports qu'entretiennent les professionnels avec les écrits. Ce manque dans les contenus des dossiers n'est pas le reflet de la qualité des échanges et des analyses des professionnels. Nous pensons qu'il vient souligner toute la difficulté d'une restitution écrite du travail de construction et de co-construction professionnelle, limitant ainsi la constitution « d'une mémoire » de la prise en charge ou du suivi médico-psychologique et/ou socio-judiciaire.

Ce résultat questionne les enjeux de l'écrit des professionnels, écrit visant à transmettre des informations relatives à la situation des personnes auteurs/victimes - *ici de violence conjugale* -, à formuler un avis et des préconisations et d'aider à la décision. Au-delà de la responsabilité professionnelle inhérente au contenu des écrits et d'une éventuelle crainte des professionnels d'être évalués sur la qualité de leurs dires, l'implication de plusieurs paramètres conjoncturels est à prendre en compte. En effet, les entretiens menés avec les professionnels nous conduisent à penser que ces derniers seraient pris dans une triangulation où interagissent les dimensions médiatiques, socio-politique, éthique et clinique venant limiter l'investissement de l'écrit.

L'inhibition générée par ce contexte, ne permet pas de restituer la complexité de ces situations conjugales souffrantes, de répondre aux attentes d'une évaluation efficiente. Ces constats sont également liés à une dimension plus intime : l'éthique du professionnel. Ils se questionnent sur le sens de leurs pratiques, sur les enjeux, la rigueur, le risque et l'implication requis pour répondre à leurs missions, autour d'actions qui maintiennent au centre du dispositif la dimension singulière, subjective et les intérêts des personnes qu'ils rencontrent. Les professionnels se perçoivent comme quelques fois désarmés, pris dans des logiques de gestion sécuritaire et/ou de flux au détriment de la qualité de leur travail : non efficacité du travail pluridisciplinaire, perte de repères cadrant, de cohésion, de sérénité, diminution de la communication et, d'organisation de leur travail. Ils pressentent leurs activités professionnelles comme régies par l'immédiateté de l'action, laissant peu ou pas de place à « *l'empathie* » tel que l'a affirmé l'un d'entre eux, aux échanges d'informations, à la coordination des pratiques et à la réflexion, et faisant ainsi émerger un sentiment de cloisonnement et d'isolement professionnels.

Ces données témoignent d'un enjeu éthique et moral, d'un conflit de valeurs qui sous-tendent les pratiques professionnelles. Elles soulignent aussi la recherche d'un équilibre entre les paradoxes et ambivalences des missions, les possibilités et responsabilités des professionnels, les intérêts des personnes prises en charge, de la collectivité et de l'institution. Cette recherche d'équilibre peut renvoyer à plusieurs questions : ces personnes, auteurs et/ou victimes de violence conjugale, sont-elles sujet (acteur) ou objet (spectateur) de leur évaluation et de leur prise en charge ? Comment éviter d'induire une normalisation de celles-ci ? Comment maintenir le respect de la personne, de son projet, favoriser sa participation à la définition d'objectifs la concernant ?

5.5. Soutenir et renforcer une approche pluridisciplinaire et interinstitutionnelle de la violence conjugale

Compte tenu de l'expression polymorphe des problématiques des personnes auteurs/victimes de violence conjugale, toute la difficulté réside alors dans la possibilité de repérer comment des difficultés actuelles, des conflits intrapsychiques et interpersonnels rencontrés dans un domaine (par exemple, famille, parents, etc.) peuvent se déplacer et se manifester dans d'autres (par exemple, le couple et la conjugalité) ?

Les résultats de ces études montrent en quoi la réalité externe peut se révéler un moyen d'expression de la souffrance sociale/psychique.

Cette externalisation de la vie psychique donne une forme au mal-être en expérimentant son actualisation dans l'interrelation avec le monde extérieur (Aubert & Scelles, 2007). Les difficultés psycho(patho)logiques ou sociales semblent mobiliser l'environnement (par exemple, familial, sociétal) comme lieu d'expression d'une conflictualité interne, notamment, dans un contexte social s'offrant comme un cadre d'opportunités nécessaire ou facilitant son actualisation. Toute la difficulté réside alors dans la possibilité de repérer comment des difficultés actuelles, des conflits intrapsychiques et interpersonnels rencontrés dans un domaine (par exemple, famille, parents, etc.) peuvent se déplacer et se manifester dans d'autres (par exemple, le couple et la conjugalité) ? Ce questionnement témoigne de l'exigence d'un élargissement du regard clinique afin de recueillir les signes de souffrance des personnes auteurs et victimes là où elles les déposent. Ce point de vue implique :

- d'accepter que la réalité psychique et la dynamique des liens sociaux puissent se trouver sinistrées dans des scénarios de crises ou de dérives et puissent s'exprimer en différents lieux du social tel le domaine conjugal.
- que les cliniciens et leurs institutions puissent ne pas être les seuls intervenants auprès des sujets en situation de détresse parfois extrêmes.

Dans cette perspective les résultats de cette recherche :

- montrent la nécessité de penser « une prise en charge globale » de la violence conjugale : c'est-à-dire pour la victime, pour l'auteur, pour les co-victimes (les enfants du couple notamment) mais aussi pour le couple lui-même.
- contribuent à promouvoir l'intérêt d'un décloisonnement des différents savoirs et pratiques professionnelles (par exemple, psychologie, psychiatrie, sociologie...éducateurs, travailleurs sociaux...) face aux enjeux de la prise en charge de ces situations dont le champ d'application est certes délimité socialement et politiquement.

Cette prise en charge globale sous-entend que les systèmes d'aides et les professionnels qui interviennent auprès de ces populations travaillent en réseau. En effet, seule une démarche pluridisciplinaire et concertée peut garantir une cohérence entre les prises en charge de la victime, des co-victimes et de l'auteur des violences. Cette pluridisciplinarité semble bien présente mais elle reste trop clivée. En effet, les différents professionnels ne semblent pas suffisamment communiquer entre eux. Il serait alors pertinent de réaliser des protocoles pour une mise en réseau de l'ensemble des professionnels concernés par les faits de violences conjugales.

L'amélioration de la circulation des informations entre les différents services permettrait ainsi aux acteurs des violences (victime, auteur, enfant) d'éviter de répéter à chaque fois leur histoire. Pour tous les acteurs de la scène des violences : hommes, femmes et enfants, il importe qu'il existe des lieux et des temps de travail sur la dimension psychologique. Que chacun puisse avoir des espaces de parole et d'élaboration autour de ce qu'ils ont vécu dans la scène de violence. Par ailleurs, la multiplicité des problématiques rencontrées par un seul et même professionnel requiert la mobilisation d'autres professionnels de différents champs (par exemple, santé, médico-social, emploi, formation) et nécessite une meilleure efficacité des relations pluridisciplinaires et interinstitutionnelles.

Plusieurs tribunaux spécialisés ont déjà tenté de mutualiser les différents services et ont intégré dans leur façon de faire diverses modalités de suivi de l'information entre les partenaires afin d'assurer une plus grande fluidité des renseignements qui peuvent avoir un impact sur le déroulement des procédures, la sécurité des victimes, etc.

Si le travail partenarial est recherché et tend à se développer, il n'est pas toujours évident de le mobiliser et surtout de l'articuler. La question de la coordination des actions est déjà facilitée par des rencontres pluri-partenaires et des habitudes de travail qui se développent, localement, de façon plus ou moins formalisées en fonction des rencontres voire des affinités entre professionnels. Cependant chaque professionnel est attaché à ses propres prérogatives et définit ses objectifs selon son champ d'intervention (santé, emploi, formation) si bien que leurs discours peuvent se superposer et dans certains cas s'opposer. La souffrance psychique et sociale oblige à une remise en cause d'un mode de rapport à la vérité, où seule une science serait en capacité de dire les problématiques qui en découlent.

5.6. Concevoir et prendre en compte la modalité circulaire et dynamique de la violence conjugale

Alors que la société et la loi introduisent une ligne de démarcation entre l'auteur et la victime, favorisant ainsi une logique linéaire visant à protéger les victimes et à s'intéresser à la psychologie des auteurs, les résultats de cette recherche invitent à penser la modalité circulaire et dynamique de violence conjugale, à comprendre l'enchevêtrement des liens qui unissent l'auteurs et la victime (y compris les enfants témoins) dans une intersubjectivité souffrante.

Dès lors, la prise en charge doit interroger les dynamiques subjectives et intersubjectives agissantes du point de vue du couple auteur/victime afin de repérer de quelle manière se forme et se met en acte une conjugalité violente. Aussi, la prise en charge thérapeutique du couple auteur/victime de violence conjugale suppose d'explorer le lien entre histoire personnelle et vécus de la violence agie et/ou subie (fragilité ou résistance), car des similitudes peuvent être relevées. Cette mise en lien, lorsqu'elle peut être faite, permet qu'un sens soit donné à leurs modalités de résonance et d'éprouvés (processus défensifs, impulsions créatrices...). Il s'agit d'une mise en mots qui vise l'appropriation de la confrontation à la violence, et la remobilisation de ressources psychiques propres et originales (Strachwitz, 2002). La mise en récit par ces sujets de la violence conjugale et de leur histoire peut/doit nous informer sur comment le couple auteur et victime de violence conjugale organise-t-il et régule-t-il ses états conflictuels ? Comment donne-t-il du sens à une position d'auteur et/ou de victime au regard de la norme dans son contexte ? Quelles sont les vulnérabilités émergentes et/ou engendrées réactivées par la conjugalité eu égard aux parcours de vie ?

C'est pourquoi, d'un point de vue clinique les dispositifs thérapeutiques doivent encourager la parole, l'échange, la mise en mots offrant la possibilité au couple auteur/victime de comprendre leur position victimant/victimé, de la relier à des événements de vie et de mentaliser « psychologiquement » leur problématique. A cet égard, l'objectif du travail thérapeutique auprès de ces sujets est de contribuer à endiguer l'ébranlement et le chaos du soi au sien du couple, de retrouver un sentiment d'intégrité pérenne, mais aussi de les inciter à se dégager progressivement d'une position d'auteur agissant et/ou de victime subissant. Cet objectif requiert la mise en œuvre d'une prise en charge plurielle et articulée soutenant l'auteur, la victime, la ou les co-victime(s) mais aussi le couple.

5.7. Promouvoir et soutenir une prise en charge plurielle et articulée de la violence conjugale

5.7.1. Du point de vue du couple

De manière assez paradoxale, la prise en charge du couple paraît relativement inexistante alors qu'il importerait d'imaginer tout un travail avec le couple en premier lieu ou à un moment donné du dispositif. Cela fait si cruellement défaut que dans les discours des professionnels ce mot « couple » est pratiquement inexistant alors qu'il est au cœur du lien « pathologique » de la violence.

Ainsi, l'accompagnement des différents acteurs des violences conjugales (auteur, victime, enfant) se doit d'être pluriel (juridique, social, professionnel et psychologique) et surtout non clivé. Il apparaît fondamental de mettre au travail, en articulation et en parallèle les différents lieux et services afin que :

- les auteurs abandonnent cette modalité de lien à l'autre et donc ne récidivent pas avec d'autres « victimes »,
- les victimes puissent s'inscrire progressivement et assurément dans une démarche d'autonomie psychique et matérielle et s'extraient d'un lien de dépendance à l'autre,
- les enfants pris dans la violence conjugale puissent se positionner hors du champ d'une identification soit à une position d'auteur agissant soit à celle de victime subissant.

Tout cela suscite du temps et surtout des moyens financiers qui encouragent l'efficacité d'une prise en charge sur tous ces registres mais aussi pour plus de lieux d'accueil, plus de professionnels présents et formés à la complexité des situations « violence conjugale ».

La médiation familiale peut être préconisée lorsque le recours à la violence n'est pas structurel mais contextuel, de type réactif face à une situation vécue comme insupportable, enfin si la compétence des médiateurs est incontestable.

Le cadre proposé est neutre mais fermé, les personnes sont invitées à parler d'elles sans blâmer l'autre et doivent trouver un compromis leur permettant de fonctionner ensemble. De plus, la mise en place de la médiation familiale stoppe les contentieux judiciaires. Il est possible de déceler ici une pratique moins coûteuse et socialement cachée.

5.7.2. Du point de vue de la victime

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les victimes ont d'abord recours aux services de police ou de gendarmerie. De cette première rencontre, ces dernières évoquent le sentiment d'avoir été mal comprises, mal orientées, mal accompagnées. Certaines d'entre elles expriment le malaise ressenti à devoir « prouver » les faits de violence notamment à propos des violences psychologiques et/ou verbales.

Il en ressort l'intérêt d'ajuster l'accueil des victimes aux besoins d'écoute et d'étayage dans les premiers temps de la révélation des faits dont elles se disent victimes.

La réflexion sur le dispositif d'accueil par les professionnels des services de police ou gendarmerie pourrait ainsi viser :

- une meilleure intégration des dimensions psychosociales dans le processus judiciaire : la présence de psychologues et/ou de travailleurs sociaux dans les commissariats et les unités de gendarmerie permettrait d'offrir à la victime un accompagnement adéquat dans cette démarche envers la Justice et de s'informer de la présence éventuelle de mineurs au domicile.
- l'amélioration de la prise de plainte pour faciliter le travail des intervenants sociaux ou des associations qui prennent le relais.

La littérature témoigne d'exemples concrets de collaboration entre services, sur le terrain, qui ont permis une amélioration de la détection des violences intrafamiliales (Harrati et Vavassori, 2015). C'est pourquoi, il convient de généraliser la présence d'intervenants sociaux dans les commissariats et dans les brigades de gendarmerie afin de contribuer à humaniser le parcours des victimes de violence conjugale dans leur démarche de dépôt de plainte et de rendre le traitement de celle-ci plus efficace. Nous soutenons que la présence d'intervenants sociaux dans les commissariats est un marqueur de la prise de conscience de la nécessité d'accompagner les victimes dans leurs démarches. Elle est le signe d'une évolution du rôle assigné aux forces de police et de gendarmerie dans le dispositif.

Ce temps de la révélation de la violence conjugale est aussi un temps d'information des possibilités qui s'offrent, ou s'offriront, aux victimes. C'est l'occasion pour elles de rompre l'isolement, de repérer leurs droits et les recours accessibles.

Les informations de base doivent alors répondre aux besoins primordiaux matériels (ex. hébergement, ressources, protection des enfants, possibilités d'insertion, réinsertion professionnelle...). Renforcer les dispositifs d'accueil spécifique pour répondre aux besoins variés des victimes de violences apparaît donc capital notamment par l'adaptation de l'offre d'hébergement spécialisé et la facilitation d'accès au logement autonome que ce soit dans l'urgence ou de façon plus pérenne.

Ces hébergements spécifiques existent en France et, portés par des équipes pluridisciplinaires et impliquées, ils permettent aux femmes qui y sont accueillies d'initier un véritable parcours de reconstruction. Comme le signale les professionnels rencontrés, le nombre de sites d'hébergement dédié est insuffisant au regard des besoins. Ceci peut entraver le travail de prévention et d'insertion des personnes se trouvant dans une situation de violences conjugales.

Par ailleurs, les victimes se heurtent à une multitude de problèmes relatifs à leur santé, leur sécurité, leur situation financière et le bien-être de leurs enfants. Aussi, les refuges spécialisés (généralement pour femmes) sont donc mieux équipés pour résoudre ces problèmes, car en plus d'offrir un hébergement sûr, ils apportent un soutien psychologique aux victimes, ils contribuent à les aider à surmonter l'expérience traumatisante vécue. Dans ce contexte il semble important de mettre en place une gestion différente de ces lieux (lieux spécifiques d'hébergement d'urgence, d'insertion, etc.) ou d'accroître leur nombre pour faire le choix d'une mixité des personnes accueillies.

Le besoin d'établissements à échelle humaine est également important. Le travail personnel de chaque personne ayant vécu des situations de violences conjugales demande à être pris en charge dans un environnement contenant. Il est urgent d'orienter les financements vers les associations, plus particulièrement celles qui mettent à la disposition des victimes de violences des hébergements spécifiques leur permettant un parcours vers l'autonomie.

Parallèlement à cela, le dispositif de prise en charge doit tenir compte des conséquences psychologiques des violences subies qui s'inscrivent indéniablement dans un parcours de vie. Il s'agit ici de suivre concrètement le parcours de la victime d'événement(s) traumatique(s), du traumatisme initial jusqu'au stade ultime de sa reconstruction, en lui évitant autant que faire se peut d'être survictimisée, c'est-à-dire secondairement maltraitée par l'incompréhension des proches, des professionnels et des institutions qui sont chargées de l'aider.

Cette conception d'une trajectoire dont on identifierait la progression, les ruptures et les répétitions s'accorde tout à fait avec la place considérable que la recherche contemporaine sur les personnes victimes donne à la sémiologie victimaire. Mais cette recherche, préoccupée par l'idée d'une prise en charge adaptée au traumatisme – à l'aide d'un *protocole de réponses « adéquates »* – laisse peu de place à l'identité personnelle, singulière des sujets victimes. Certes, on peut connaître à l'avance les modalités de l'atteinte identitaire (ex. peur, culpabilité, perte de l'estime de soi et d'autonomie, isolement, stress, troubles de l'orientation, de la concentration, du souvenir...) mais c'est seulement au moment de la rencontre effective avec le sujet (victime) qu'il est possible d'accéder à son identité personnelle. De plus, il convient de ne pas confondre les signes victimaires avec la personne victime, pas plus qu'on ne peut assimiler son identité à une somme de facultés psychiques.

On peut admettre que, d'une part la prise en charge de personnes victimes ne peut pas faire exclusivement l'objet d'un parcours établi à l'avance, et que d'autre part, une conception générale de l'atteinte victimaire ou d'une procédure institutionnelle la concernant demeure problématique. Aussi, nous proposons de considérer comme objectif clinique la reconstruction discursive de ce parcours, avec le sujet plaignant, de telle sorte qu'il puisse être raconté et adressé à un tiers, étranger à la situation restituée.

La situation d'emprise, qui peut caractériser la violence conjugale et dans lesquelles la plupart des victimes se vivent peut expliquer pourquoi certaines d'entre elles, bien que violentées, ne déposent pas plainte et/ou que d'autres retournent vivre avec leur agresseur. Il en résulte un comportement souvent déroutant de la victime pour les professionnels ou encore de l'entourage proche des victimes. Ainsi que le relève un rapport de la délégation aux droits des femmes du Conseil économique, social et environnemental (2014) *« les praticiens peuvent être déstabilisés par des comportements et des attitudes paradoxaux des victimes (conduites à risques, dépendance à l'agresseur, intolérance au stress et à la douleur du fait de la mémoire traumatique) qu'ils ne comprennent pas, ou pire interprètent à mauvais escient, faute de connaissances. Ils pourront avoir des réactions culpabilisantes et moralisatrices déplacées »*. D'où l'importance de la formation des magistrats, des avocats et de l'ensemble des auxiliaires de justice et des professionnels de la médecine pour qu'ils apprennent à appréhender le comportement des victimes. Nous y revenons plus loin.

Face au sentiment d'incompréhension qui domine, nous suggérons de solliciter l'aptitude à se faire comprendre des personnes rencontrées dans ces conditions. C'est l'investissement de la parole dans l'entretien qui a ici une importance toute particulière. En effet, cette implication subjective n'est-elle pas une condition nécessaire à la restauration psychique du sujet victimé ?

Ceci pose la question de l'offre de soins.

Si de nombreuses prises en charges psychothérapeutiques sont efficaces et des outils de soins existent, il n'existe pas en France à proprement parler de centres spécialisés dans la prise en charge spécifique des conséquences traumatiques des violences intrafamiliales.

La mise en place de cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP), actives dans chaque département, pour les victimes ou proches des victimes se révèle tout à fait pertinente. Le rôle des professionnels de santé doit viser le diagnostic des traumatismes majeurs liés aux violences et le repérage d'éventuelles victimes en vue de les mettre en relation avec le réseau d'écoute et d'initier une demande d'aide.

5.7.3. Du point de vue des auteurs

L'un des principaux résultats de la recherche concerne le vécu de stigmatisation des auteurs de violences conjugales tout au long de leur parcours judiciaire mais aussi de soin.

Dès lors, nous soutenons l'intérêt d'une approche qui consiste à ne pas réduire l'auteur de violence conjugale à son acte mais le considérant d'un point de vue psychologique en reconnaissant sa souffrance et sa vulnérabilité. Les témoignages des auteurs rencontrés signalent un vécu de « maltraitance » de la part d'une société qui n'offre pas les mêmes moyens de prise en charges pour les auteurs et pour les victimes (ex. places d'hébergement insuffisantes pour les hommes auteurs de violences conjugales) : les premiers étant lésés car coupables. Ces vécus peuvent conduire certains d'entre eux à se conforter ou s'enfermer dans une position de victimé dans une société où tout serait fait pour les femmes victimes et rien pour eux, hommes et auteurs.

Un soutien social et psychologique se révéler indispensable avec des personnalités fragiles, des personnes honteuses de leurs actes, humiliés quand ils sont contraints de vivre dans une situation précaire, après que leurs comportements les aient conduits à être « interdits de séjour » chez eux. C'est dire l'avantage d'une prise en compte des auteurs de violences, à la fois dans un renforcement des sanctions à leur encontre mais aussi dans leur prise en charge médico-psychologique et socio-judiciaire. En effet, apporter à ces hommes uniquement une réponse juridique et ne pas leur offrir d'espaces de soutiens et de soins consiste à maintenir la dimension violente en eux et sa transmission.

Aussi, développer des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des auteurs de violences conjugales, permet assurément de prévenir les phénomènes de répétition au sein du couple et de la famille. Ici encore, il convient d'évaluer, au cas par cas, pour ensuite orienter vers une prise en charge, elle aussi, au cas par cas. Il peut s'agir de thérapie individuelle (notamment quand le délai judiciaire est très court) et/ou de techniques de groupe.

A ce propos, les résultats de la recherche indiquent que les techniques de groupe se révèlent un outil privilégié pour la prise en charge des sujets violents parce qu'elles favorisent l'écoute mutuelle, permettent de sortir d'une problématique égocentrique, d'écouter la différence. Lorsque les auteurs s'y inscrivent, ces groupes de parole visent à enrayer le cercle vicieux du déni. Ils se distinguent ainsi des stages de responsabilisation, institué par la loi de 2014, et conçus comme une sanction alternative se traduisant pour les auteurs de violences par des travaux d'intérêt général, des stages de citoyenneté, des amendes.

Comme nous l'avons discuté précédemment, si le rappel à la loi retentit comme un rappel à la réalité, il paraît insuffisant ou du moins il n'endigüe pas la violence. C'est pourquoi, nous proposons d'attribuer un caractère obligatoire à une prise en charge psycho-éducativo-sociale facilitant et optimisant un ensemble de réflexions sur les relations homme-femme, les affects et leur régulation, les liens à l'autre et les conduites de dépendance, la souffrance des victimes y compris des enfants, et dans laquelle les résistances à un tel accompagnement ferait partie intégrante du dispositif clinique, thérapeutique. Cette prise en charge se présente comme une première sensibilisation avec comme enjeu la création d'un contexte pouvant, chez certains auteurs, susciter une demande de travail plus approfondi, individuellement et/ou avec leur partenaire (si cela est pertinent). La systématisation des enquêtes sociales rapides spécifiques aux violences intrafamiliales permettrait alors d'éclairer la décision du magistrat avant l'orientation pénale.

Ainsi, la prise en charge des auteurs de violence conjugale doit relever à la fois comme un travail de soin et comme une mesure de prévention de la récidive.

Pour éviter la récidive, nombres de professionnels se demandent si l'application de sentences plus sévères serait la solution. A ce propos, Vanneste (2016) affirme que « *les taux de récidive observés ne peuvent en aucune manière illustrer un quelconque succès des réactions judiciaires les plus lourdes (...) les taux de récidives les plus élevés sont généralement rencontrés en cas d'emprisonnement* ». Aussi, face à l'échec de l'endurcissement des sanctions pour prévenir la récidive, certains programmes mettent l'accent sur l'aide et le travail, sur la motivation positive au changement plutôt que sur la menace de punition et la confrontation.

Toutefois, les résultats de cette recherche mettent en évidence qu'une approche individualisée, méritent également réflexion quant aux perspectives futures à développer pour une politique criminelle plus efficace en la matière. Le recours à une technique de groupe, à laquelle pourrait s'adjoindre un suivi individuel, permettrait de faire évoluer le sujet (dans une logique psychothérapique) et donc de prévenir toute récidive dans une logique sociale de prévention.

Enfin, tenir compte du fonctionnement psychique/psychologique du sujet, de son parcours de vie et des événements qui y ont pris sens, des modalités de son acte et du rapport qu'il entretient avec celui-ci, se révèle pertinent dans la perspective (psychocriminologique) d'une mise au travail du rapport sujet/acte (Harrati & Vavassori, 2015). Le positionnement du sujet vis-à-vis de son acte est aussi sous-tendu par l'élaboration des sentiments de responsabilité ou de culpabilité, voire encore des modalités de reconnaissance de l'acte (totale, partielle ou absente) (Balier & col., 1997).

5.7.4. Considérer les enfants du couple auteur/victime de violence conjugale comme des co-victimes

Ainsi que nous l'avons relevé, notamment à travers la lecture des dossiers judiciaires et médico-psychologiques des auteurs/victimes, les enfants exposés aux scènes de violences conjugales constituent des victimes à part entière. Il convient de ne pas minimiser l'impact de la violence sur le développement des enfants qui y sont exposés, à court, moyen et long-terme. Les effets dévastateurs de la violence conjugale affectent souvent toute la famille et le traitement judiciaire de ces violences doit prendre en considération la complexité de ces situations.

Certains des dossiers étudiés signalent que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent être confrontés de manière brutale à la mortalité soit en tant que victime directe (*dans le cas d'un meurtre en même temps qu'un homicide conjugal*) soit en tant que témoin de scènes de crime.

Si toute situation d'exposition à la violence conjugale n'implique pas forcément une prise en charge de l'enfant, pour autant une évaluation de la situation dans le cadre de violences conjugales devrait être systématique. De cette dernière découlent les éventuelles réponses à apporter à l'enfant, et notamment la possibilité d'une prise en charge adaptée à la gravité de la situation et son impact sur l'enfant. La prise en charge thérapeutique fait partie des différentes réponses qui seraient à élaborer sur cette problématique.

Il conviendrait de recommander l'engagement d'une réflexion sur les modalités d'organisation d'une telle prise en charge pour les enfants exposés aux violences conjugales, ainsi que sur son contenu tel que le préconise l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (2008).

Il est nécessaire de former les professionnels sur l'accueil de personnes victimes de violences conjugales et le dépistage de l'existence de telles situations, les violences non visibles étant difficiles à voir et à prouver. La vigilance est certes d'abord l'affaire des professionnels. Mais tels que l'ont témoigné les professionnels rencontrés dans le cadre de cette recherche, le rôle que peut jouer l'entourage (*ex. amis, voisins, membres de la famille, collègues, enseignants*) pour rompre le silence qui entoure la violence est essentiel. D'où l'intérêt de soutenir aussi les actions d'information et de prévention de la violence conjugale auprès du grand public. Nous y reviendrons plus loin.

5.8. Poursuivre l'effort de formation et encourager la supervision des professionnels

Les résultats de la recherche et les préconisations discutées jusque-là soulignent l'importance de mettre en place des formations soutenues et continues des professionnels de la justice, du social, de la santé et de l'éducation pour une prise en charge précoce, optimale et adaptée des désorganisations liées aux violences conjugales.

Les entretiens réalisés avec les professionnels laissent entendre l'inquiétude que leur inspirent l'inflation législative et la multiplication des outils procéduraux visant à la protection des victimes de violences. Ils regrettent le manque de temps indispensable pour s'initier et s'appropriier les nouveaux outils mis à leur disposition par la législation et la réglementation. Parallèlement, ces professionnels expriment le souhait d'accéder à une information actualisée et efficace sur les nouvelles procédures.

La sensibilisation et la formation de l'ensemble des professionnels (ex. magistrats, auxiliaires de justice, parmi lesquels les avocats jouent un rôle déterminant, travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs...) conditionnent l'acquisition d'une culture commune de lutte contre les violences sur laquelle reposer la mise en œuvre des dispositifs. L'étayage de la formation continue des professionnels pourrait, par exemple, concerner :

- la connaissance des dispositifs de prise en charge des victimes et des auteurs afin de mieux orienter ;
- la dynamique des violences au sein du couple et leurs incidences ;
- l'évaluation et la prise en charge des violences intrafamiliales ;
- les conséquences psychotraumatiques de la violence au sein du couple ;
- les enjeux thérapeutiques de la prise en charge des victimes et des auteurs de violence conjugale.

Si les formations existent déjà, il convient de réfléchir aux modalités organisationnelles permettant aux professionnels de prendre du temps pour se consacrer à l'offre de formation continue. Plusieurs des professionnels rencontrés nous ont dit renoncer à la formation faute de temps et de surcharge de travail.

Par ailleurs, la mise en place de groupes d'analyse de pratique ou de supervision pour les professionnels intervenants auprès des auteurs et des victimes s'avère indispensable. Ces espaces permettraient « la présence » d'un tiers dans la relation d'accompagnement ou de suivi et assurerait une prise de distance émotionnelle ou affective nécessaire pour mener à bien sa mission. En effet, trop peu de distance avec la situation de violence conjugale peut engendrer une violence supplémentaire par identification. Les professionnels en viennent à faire « à la place de » enfermant la personne dans un rôle de victimisation et de passivation pouvant être insupportable.

5.9. De l'information à la prévention des violences conjugales

Nous l'avons évoqué, les violences conjugales concernent aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, les violences des femmes à l'égard des hommes restent un tabou : « un homme est indigne de l'être s'il se laisse battre par sa femme » disait l'un des professionnels rencontrés.

Dès lors, les préconisations en rapport avec ces faits sociétaux sont aussi relatives aux représentations sociales et peuvent se matérialiser sous la forme de cycles de formation dans les collèges et lycées.

L'information sur les violences conjugales doit être vue comme un des axes de prévention. Les différentes institutions qui rencontrent le couple lors d'événements « officiels » (ex. mariage, pacs, naissance...) pourraient transmettre une brochure sur la définition des violences conjugales et sur les conséquences de l'isolement du couple lorsque ces situations sont avérées, ainsi qu'un numéro d'appel.

En complément, un numéro vert pour les auteurs et les victimes de violences conjugales encourage la lutte contre l'exclusion des personnes aux prises avec ces difficultés et jouerait un rôle d'informateur sur les démarches à effectuer pour demander de l'aide si nécessaire.

L'intérêt d'une prévention précoce (pré-sententielle) permettrait de déceler les violences conjugales le plus précocement possible, d'éviter que la spirale de la violence ne s'enclenche avant que la violence agie et/ou subie n'affecte les structures profondes du couple.

Pour prévenir les violences conjugales et/ou favoriser le dévoilement précoce, disons à court-terme, la diffusion de divers messages sociaux d'information semble pertinente. La teneur du message est délicate puisqu'elle doit à la fois s'adresser aux victimes, aux auteurs mais aussi à l'entourage du couple et au grand public.

A l'égard des auteurs, il convient de développer des messages complémentaires permettant d'une part de souligner les conséquences marquées de la violence ainsi que son caractère inadmissible et d'autre part, de leur proposer des solutions de prises en charge pour les aider à stopper les violences. Pour les victimes, ces messages doivent prendre en compte leurs difficultés à dénoncer les violences en raison d'un vécu subjectif de culpabilité, de honte, du désir de préserver le couple et la famille.

Concernant l'entourage et la famille du couple, les messages véhiculés doivent leur permettre de prendre conscience de leur devoir d'ingérence s'ils ont connaissance d'une situation de violence conjugale. La famille, l'entourage (*ex. amis, voisins*) ont souvent un rôle crucial car, extérieurs au couple, ils sont en mesure de comprendre ce qui se déroule et de dénoncer les faits.

A l'égard du grand public, ces messages sociaux doivent permettre de sensibiliser chacun sur l'existence et la réalité de ces phénomènes de violence afin de mieux les prévenir ou les repérer.

Pour prévenir les violences conjugales, à moyen terme, Coutanceau (2006) propose « *des programmes éducatifs originaux, auprès des adolescents autour de l'image de l'homme, de la femme, du couple, du mode relationnel de la vie à deux et intégrant l'expression des droits fondamentaux de la personne humaine* ».

Mener un travail éducatif sur les relations entre les hommes et les femmes, notamment lors des cours d'éducation sexuelle dans les collèges et les lycées avec des échanges sur la vie affective et les relations de couple, permettrait en effet, de sensibiliser les jeunes à ces phénomènes de violences conjugales.

Une vigilance renforcée lors d'événements ou périodes à risque permet également de prévenir, sinon déceler précocement les violences conjugales. A cet effet, notre lecture des dossiers médico-psychologiques signale que la grossesse est l'un des moments où le risque de voir survenir les violences conjugales est significatif. Il est donc fortement conseillé aux professionnels de santé, appelés à intervenir dès le suivi de la grossesse, d'être particulièrement vigilants. Une formation aux risques ainsi qu'aux symptômes associés à la violence conjugale dans cette période de vulnérabilité semble assurément indiquée pour l'ensemble de ces professionnels.

Par ailleurs, le dernier plan périnatalité préconise une prise en charge globale de la mère et de l'enfant dès la grossesse, comprenant non seulement un suivi médical, mais incluant également une attention portée à des aspects sociaux, psychologiques et affectifs. Il convient donc de recommander aux pouvoirs publics de valoriser et de concrétiser les propositions faites par les réseaux périnatalité intégrant des questions relatives au dépistage des violences conjugales.

Suivant cette même logique, il serait souhaitable que l'entretien prévu au quatrième mois de grossesse puisse être un moment clé pour repérer les situations à risque et informer la future mère de ses droits et des possibilités d'accompagnement dont elle peut bénéficier tel que le préconise l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (2008).

A ce propos, les entretiens d'évaluation sont un des moyens pouvant être mis en œuvre pour dépister la présence ou non de violences dans le foyer (Morbois et Casalis, 1996). Le dépistage contribue à réduire la durée de tolérance à la violence, le nombre de récidives, l'aggravation des risques, les répercussions profondes sur la personnalité de la victime (*ex. image de soi, santé mentale, équilibre psychique*). Ces entretiens contribuent aussi à mieux repérer le harcèlement moral conjugal, la violence quotidienne, insidieuse, par conséquent celle qui est le plus difficile à identifier et à réprimer.

Au cours de ces entretiens, plusieurs aspects sont à considérer, notamment le fait que de nombreuses victimes redoutent la dénonciation de la violence de leur conjoint et les conséquences qui en découlent (*ex. placement des enfants dans des structures d'aide à l'enfance, séparation et vécu de solitude...*).

Les personnes victimes rencontrées dans le cadre de cette recherche nous ont confié leur crainte que les intervenants ne comprennent pas leurs décisions personnelles, qu'ils exercent des pressions pour qu'elles quittent leur conjoint les incitent à mettre en œuvre une procédure de divorce, leur fassent des reproches sur leur acceptation de la situation ou encore engagent des actions contre le conjoint violent. Toutes ces raisons peuvent conduire les victimes à tolérer et/ou occulter la violence de leur conjoint. Dans ces moments particuliers de méfiance, de dénégation voire de déni, il est primordial d'encourager la prise de parole en ayant recours à des techniques d'entretien sur la base de questions claires et simples. Lorsque le déroulement de l'entretien conduit à suspecter de façon de plus en plus vive la présence de violence dans le couple il faut vérifier auprès de la victime le bien-fondé de cette hypothèse. Pour le faire, il est tout à fait impératif de privilégier l'entretien individuel. Si les violences sont avérées, l'entretien doit aboutir sur une proposition d'accompagnement et de prise en charge.

Il apparaît ainsi indispensable d'améliorer le repérage, la prise en charge et l'orientation par tous les professionnels :

- en renforçant le partenariat entre structures de santé et associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences,
- en favorisant la mise en place de permanences assurées par les associations spécialisées au sein de structures de santé et en assurant le financement,
- en contribuant à former et sensibiliser les professionnels à l'évaluation et l'accompagnement de la violence conjugale.

6. CONCLUSION

Cette recherche visait l'étude de la violence conjugale en l'envisageant dans une perspective dynamique, c'est-à-dire en la considérant liée à la trajectoire de vie du couple auteur/victime de violences conjugales. Il s'agissait de mieux identifier le phénomène dans sa globalité et sa complexité afin d'aboutir à des préconisations adaptées à la réalité des terrains et des sujets concernés. Un des intérêts majeurs de la démarche de recherche réside dans la triangulation du recueil de données et d'analyses restituant à la fois la complexité de notre questionnement et la singularité des problématiques individuelles.

Le croisement des regards ouvre sur la mise en évidence de l'expression polymorphe de la vulnérabilité psychique et sociale du couple auteur/victime de violence conjugale. Toutefois, l'insuffisance des données recueillies (liée aux limites énoncées dans les parties « méthodologie de la recherche » et « résultats ») nous a conduit à renoncer à l'élaboration d'une typologie. Bien que les professionnels avec lesquels nous avons collaboré aient été ouverts et aidants, les institutions n'ont pas facilité l'accès au terrain. Confrontés à la difficulté de rencontrer des personnes victimes et/ou auteurs de violences conjugales, nous n'avons pu répondre aux ambitions méthodologiques premières. La réticence des institutions à autoriser les chercheurs à rencontrer les personnes victimes est en partie liée à la crainte d'une entrave au travail thérapeutique. Dans ce contexte, le maintien de la prise en charge prévaut sur la participation des patients à la recherche. La possibilité de rencontrer, elle aussi a été entravée d'une part par l'impossibilité d'accéder au milieu pénitentiaire et d'autre part par la difficulté à sensibiliser ce public à ce type de recherche et cela même en passant par le milieu associatif. Pour les personnes auteurs, le témoignage de leur expérience semble perçu comme une situation susceptible de réactiver un vécu stigmatisant.

Pour autant, les nombreux résultats soulignés et discutés éclairent la compréhension des situations de violence conjugale et débouchent sur des préconisations concrètes sur les plans social, sanitaire et judiciaire. Le travail de co-construction méthodologique indispensable pour ce type d'étude et les résultats de la recherche, montrent combien il est important de considérer la réalité clinique et sociale de ces couples pour ajuster leur accompagnement et leur prise en charge.

7. BIBLIOGRAPHIE

- Alberoni, F. (1993). *Le choc amoureux*. Paris : Pocket.
- Alby, S. (1990). *Theorizing Patriarchy*. Cambridge : Basil Blackwell.
- Ansara, D. et M. Hindin. (2010). Exploring gender differences in the patterns of intimate partner violence in Canada: A latent class approach. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 64, 849-854.
- Apiaf (Association pour les initiatives autonomes des femmes). (2004). La longue marche contre les violences conjugales : malgré les avancées, un combat toujours nécessaire. Un entretien libre avec deux représentantes de l'Apiaf. *Empan*, 53(1), 102-105.
- Appel, A. E. et G. W. Holden. (1998). The Co-Occurrence of Spouse and Physical Child Abuse: A Review and Appraisal. *Journal of Family Psychology*, 12(4), 578-599.
- Arnault, P. (2009). Quelques réflexions à propos des groupes de parole pour les hommes auteurs de violences conjugales. *Empan*, 73(1), 90-97.
- Assoun, P-L. (2009). Le lien sexuel, l'inconscient en couple. *Dialogue*, 183, pp. 25-34.
- Aubert, A.-E., & Scelles, R. (2007). *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*. Ramonville Saint-Agne: Erès.
- Autret, G. (2009). *Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir*. *Empan*, 73(1), 98-102.
- Balier, C. (1997). Analyse psychopathologique des comportements violents : A propos du parricide. In F. Marty (Ed.), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence* (pp. 79-93). Ramonville Saint-Agne : Erès.
- Bécar, F. (2009). Remaniements psychiques du couple et répétition traumatique. Le passage de la fusion à l'altérité. *Le Divan Familial*, 23(2), 45-58.
- Belsky, J. (1981). Abus et négligence envers les enfants : application d'un modèle écologique. In Bouchard, C. (eds). *Dimension écologique de l'abus et de la négligence faite aux enfants*, Acte du colloque Laboratoire de recherche en écologie humaine, Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Blassel, J.-M. (2004). Clinique conjugale psychanalytique et transfert. *Dialogue*, 166, pp. 15-25.
- Bonnet, F. (2015). Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains. *Revue française de sociologie*, 56(2), 357-383.
- Bouchat-Trezzini, A. (2009). La violence n'a pas de sexe. Pour une lecture psychodynamique des conflits de couple. *Le divan familial*, 23(2), 87-97.
- Bourassa, C. (2006). L'exposition à la violence conjugale psychologique et verbale et son effet sur le comportement des adolescents. *Journal International de Victimologie*, 13(5), 1.

Bourrat-Guéguen, A. (2010). Vers l'instauration d'un dispositif efficace de lutte contre les violences au sein du couple ? À propos de la loi du 9 juillet 2010. *La semaine juridique édition générale*, 30, 1496-1499.

Bousquet, C., Voile, R (2010). *La lutte contre les violences faites aux femmes (rapport du CSTS)*.

Boutinet, J.P. (2002). Questionnement anthropologique autour de l'accompagnement. *Éducation permanente*, 153, 241-250.

Brady, H. E., & Collier, D. (2004). *Rethinking social inquiry: Diverse tools, shared standards*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield.

Camacho, K., M. K. Ehrensaft et P. Cohen. (2012). Exposure to intimate partner violence, peer relations, and risk for internalizing behaviors: A prospective longitudinal study. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(1), 125-141.

Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale*. Québec : Presse Universitaire du Québec.

Chang, K. L., E. Y. Brownridge, D. Y. T. Fong et A. Tiwari. (2011). Child maltreatment polyvictimization: Rates and short-term effects on adjustment in a representative Hong Kong sample. *Psychology of Violence*, 1(1), 4-15.

Christen, M., Heim, C., Silvestre, M. (2005). *Vivre sans violence ? Dans les couples, les institutions, les écoles*. Toulouse : Eres.

Conseil économique, social et environnemental. *Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses*. Rapport de recherche publié en novembre 2014.

Coutanceau, R. (2006). *Auteurs de violences au sein du couple : Prise en charge et prévention*. Paris : La documentation française.

Couturier, M. (2011). Les évolutions du droit français face aux violences conjugales. De la préservation de l'institution familiale à la protection des membres de la famille. *Dialogue*, 191(1), 67-78.

Damant, D. et F. Guay. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 42(2), 125-144.

Damant, D., V. Roy, M. Chbat, A. Bédard, C. Lebossé et D. Ouellet. (2014). A mutual aid group program for women who use violence. *Social Work with Groups*, 37(3).

Dankwort, J. (1992). Détourner la violence conjugale ? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents. In Welzer-Lang, D., Filiod, J.-P (eds). *Des hommes et du masculin*, Presses Universitaires de Lyon, 93-126.

De Butler, A. (2008). *Le couple et l'épreuve du temps, L'Odyssée du couple*. Toulouse : Erès.

De Neuter, P. & Bastien, D. (2009). *Clinique du couple*. Toulouse : Erès.

Etude des dynamiques violentes conjugales et de la trajectoire de vie du couple auteur/victime
de violence conjugale

- De Singly, F. (2005). *Le soi, le couple et la famille. La famille, un lieu essentiel de reconnaissance et de valorisation de l'identité personnelle*. Paris : Armand Colin.
- Debats, F. et al. (2009). Jour après jour avec des femmes victimes de violences conjugales. *Empan*, 73(1), 57-69.
- Delage, M. et al. (2012). Les violences conjugales, phénomène social, problème systémique. *Médecine et Hygiène*, 33(2), 105-121.
- Dowd, L. et P. A. Leisring. (2008). A framework for treating partner aggressive women. *Violence and Victims*, 23, 249-263.
- Duruz, N. (2005). Du coup de foudre à la crise conjugale. Quelques hypothèses de travail. *Thérapie Familiale*, 26(3), 299-313.
- Dutton, D.G. (1985). An ecologically nested theory of male violence toward intimates. In : Sherri Clarkson (éd.), *International Journal of Women's Studies*, 8(4), 404-413.
- Dutton, D.G. (2007). *The abusive personality: Violence and control in intimate relationships*. New York: The Guilford Press.
- Ehrenberg, A. (1995). *L'individu incertain*. Paris : Hachette.
- Eiguer, A. (1998). *Clinique psychanalytique du couple*. Paris, France : Dunod.
- Evans, S. E., C. Davies et D. DiLillo. (2008). Exposure to domestic violence : A meta- analysis of child and adolescent outcomes. *Aggression and Violent Behavior*, 13, 131-140.
- Fayolle, L. (2012). Auteurs de violence conjugale : Quelle prise en charge?. *Le Journal des psychologues*, 302.
- Frankel-Howard, D. (1989). *La violence familiale : examen des écrits théoriques et cliniques*. Santé et Bien-être social Canada, Ottawa.
- Freud, S. (1977). *La vie sexuelle*. Paris : PUF.
- Freud, S. (2010). *Psychologie de la vie amoureuse*. Paris : Payot.
- Frogneux, N. & De Neuter, P. (2009). *Violences et agressivités au sein du couple, Famille, couple, sexualité*. Academia Bruylant.
- Garcia, V. (2007). Le couple : un lieu pour se réparer ? *Le divan familial*, 2(18), 89-102.
- Garcia, V. (2009). À la recherche d'un sens à la violence dans un couple. *Le Divan familial*, 23(2), 127-142.
- Garcia, V. (2011). De quelques fonctions psychiques du couple. *Le Journal des psychologues*, 284, pp. 30.
- Gillioz, L., Depuy, J. et Ducret, V. (1997). *Domination et violence dans le couple*. Paris : Payot.

- Gondolf, E.W. (1985). *Men Who Batter : An Integrated Approach to Stopping Wife Abuse*. Homes Beach (Florida) : Learning Publications.
- Gondolf, E.W. (1988b). Who are those guys? Toward a behavioral typology of batterers. *Violence and Victims*, 3(3), 187-203.
- Grilhom, M.-J. et Grollier, M. (dir.). (2012). *Femmes victimes de violences conjugales. Une approche clinique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Hamberger, L.K., Hasting, J.E. (1986). Personality correlates of men who abuse their partners: a cross validation study. *Violence and Victims*, 1(4), 323-341.
- Harding, H. G., D. Morelen, K. Thomassin, L. Bradbury et A. Shaffer. (2013). Exposure to maternal- and paternal-perpetrated intimate partner violence, emotion regulation, and child outcomes. *Journal of Family Violence*, 28(1), 63-72.
- Harrati, S. (dir.). (2013). *Et si la victime n'existait pas ?* Paris : L'Harmattan.
- Harrati, S. Vavassori, D. & Villerbu, L. (2007). Sérialité et polymorphisme délinquantiel : vers un modèle d'étude psychocriminologique. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 3, 315-326.
- Harrati, S., & Vavassori, D. (2015). Etude clinique du parcours de vie et de la dynamique de la violence sexuelle des femmes. *Bulletin de Psychologie*, 68(4), 319-330.
- Harrati, S., & Villerbu, L.M. (2010). De la criminalité au féminin et en particulier en ce qui concerne les femmes auteures de violences dites sexuelles. In R. Cario, & B. Sayou (Ed.), *Tabous et réalité du crime au féminin* (pp. 87-118). Paris : L'Harmattan.
- Harrati, S., Berdoulat, E., Da Silva, S., Vavassori, D. (2015). Etude des modalités psychiques d'élaboration du conflit chez les femmes criminelles. *Revue québécoise de psychologie*. 36 (3), 81-101.
- Harrati, S., Vavassori, D., & Villerbu, L.M. (2009). *Délinquance et violence : clinique, psychopathologie et psychocriminologie*. Paris: A. Colin.
- Hefez, S. (2002). *La danse du couple*. Paris : Hachette Littérature.
- Hirigoyen, M-F. (2009). De la peur à la soumission. *Empan*, 73(1), 24-30.
- Holden, G. W. (2003). Children exposed to domestic violence and child abuse: Terminology and taxonomy. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 6(3), 151-160.
- Hugon, C. (2011). Les soins pénalement ordonnés : éducation ou soins ? *Le journal des psychologues*, 281(8), 59-63.
- IGA, IGPN, IGSJ, IGAS, (2008). *Rapport de l'évaluation du plan global 2005-2007 de lutte contre les violences faites aux femmes ; 10 mesures pour l'autonomie des femmes*.
- Jaspard, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris : La découverte.

Jaspard, M. (2007). L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) : historique et contexte, in N. Chetcuti et M. Jaspard (dir), *Violence envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière*, Paris : L'Harmattan, 25-39.

Jaspard, M. et l'équipe Enveff (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France). (2001). Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France. *Population & Sociétés*, 364.

Jaspard, M., Brown, E., Condon, S. & coll. (2002). *Les violences envers les femmes. Une enquête nationale, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Ministère délégué à la Parité et à l'Égalité professionnelle*. Paris : La Documentation française.

Johnson, M. P. (2008). *A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*, Boston, MA, Northeastern : University Press.

Johnson, M. P. (2013). Les types de violence familiale. In : *Violences envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, sous la dir. de M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 15-32.

Joye, S., Santinelli-Foltz, E. (2013). Le couple : une définition difficile, des réalités multiples. *Médiévales*, 65, pp. 5-18.

Kaufmann, J-C. (2014). *Sociologie du couple*. Paris : PUF.

Kitzmann, K. M., N. K. Gaylord, A. R. Holt et E. D. Kenny. (2003). Child witnesses to domestic violence : A meta-analytic review. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(2), 339-352.

Laing, L., C. Humphreys et K. Kavanah. (2013). *Social Work and Domestic Violence: Developing Critical and Reflexive Practice*. Thousand Oaks : Sage Publications.

Larouche, G. (1987). *Agir contre la violence*. Montréal : Les éditions de la pleine lune.

Larribau-Terneyre, V. (2009). Mariage – Organisation de la communauté conjugale et familiale – Principes directeurs du couple conjugal : réciprocité des devoirs entre époux. *Juris-Classeur Civil Code* – art. 212 à 215, fascicule n° 10, Paris : Lexis Nexis.

Lemaire, J.-G. (2007). Croire, se fier, se lier : la constitution du lien amoureux. *Dialogue* 178(4), 55-67.

Lemaire, J-G. (1998). *Les mots du couple*. Paris : Payot.

Lemaire, J-G. (2002). Le choix amoureux se transforme-t-il avec l'évolution culturelle ?. *Dialogue*, 155, pp. 68-79.

Lessard, G., D. Damant, L. Hamelin-Brabant, J. Pépin-Gagné et A. Chamberland. (2009). L'exposition à la violence conjugale. In *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, sous la dir. de M.-E. Clément et S. Dufour, Montréal, Québec, CEC, p. 79-97.

Levendosky, A. A., G. A. Bogat et C. Martinez-Torteya. (2013). PTSD symptoms in young children exposed to intimate partner violence. *Violence Against Women*, 19(2), 187-201.

- Lunberg, S.G. (1990). Domestic violence : a psychodynamic approach and implications for treatment. *Psychotherapy: Theory and Practice*, 27(2), 243-248.
- Lupri, E. et E. Grandin. (2004). *La violence à l'égard des hommes dans les relations intimes*. Ottawa : Agence de santé publique du Canada.
- Macleod, L. (1989). *Espoirs et déceptions dans le domaine des femmes battues : progrès, dilemmes et perspectives de prévention*, Santé et Bien-être social Canada, Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme, Ottawa.
- Manseur, Z. (2004). Entre projet de départ et soumission : la souffrance de la femme battue. *Pensée plurielle*, 8(2), 103-118.
- Mathieu, C., Bélanger, C. (2012). Déterminants conjugaux et personnels de la violence maritale féminine chez les couples où l'homme consulte pour violence. *Perspectives Psy*, 51(3), 286-300.
- Maxwell, J. A. (2010). Using Numbers in Qualitative Research. *Qualitative Inquiry*, 16(6), 475-482.
- Mayer, D. (1989). La protection pénale de la femme, in *Droit pénal contemporain. Mélanges en l'honneur d'André Vitu*, Paris : Cujas, 389-392.
- Miljkovitch, R. (2009). *Les Fondations du lien amoureux*. Paris : PUF.
- Mohr, L. B. (1982). *Explaining organizational behavior*. San Francisco: Jossey-Bass.
- Mokadem, A. (2009). La médiation pénale, une réponse aux violences conjugales. *Empan*, 73(1), 110-112.
- Morbois, C., & Casalis, M-F. (1996). *Repérage et dépistage des situations de Violence Conjugale, Premières mesures pour assurer la sécurité*. Rapport de Recherche.
- Nectoux, M. et al. (2010). Évaluation économique des violences conjugales en France. *Santé Publique*, 22(4), 405-416.
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2012). *La violence à l'encontre des femmes*. Récupéré sur le site de l'OMS : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/fr/>
- Organisation mondiale de la santé. 2013. *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*, Genève, Suisse, Organisation mondiale de la santé 2013.
- Pagelow, M.D. (1981). *Woman-Battering : Victims and Their Experiences*. Beverly Hills : Sage.
- Philippe, R. (1986). Pro-Gam. *Intervention auprès des hommes*, 65-68.
- Raffin, V. (2012). L'homicide conjugal : état des connaissances et projet de recherche en région PACA. *Etudes et travaux de l'ORDCS (Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux)* 3.
- Régina, C. (2011). *La violence des femmes. Histoire d'un tabou social*. Paris : Max Milo.
- Rich, A. (1979). *On Lies, Secrets and Silence: Selected Prose 1966-1978*. New York : W.W. Norton.

- Rinfret-Raynor, M., et Cantin, S. (1994). Violence conjugale rapportée par des femmes s'adressant aux services sociaux. In Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., (eds). *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaétan Morin, 3-22.
- Roy, N. & Garon, R. (2013). Étude comparative des logiciels d'aide à l'analyse de données qualitatives : de l'approche automatique à l'approche manuelle. *Recherches qualitatives*, 32(1), 154-180.
- Samdja E. (2013). Crise de couple, couple en crise, société contemporaine en crise. *Revue Internationale de Psychanalyse du Couple et de la Famille*, 13.
- Santiago Delefosse, M., & Rouan, G. (2001). *Les méthodes qualitatives en psychologie*. Paris: Dunod.
- Savoie-Zajc, L. (2000). L'analyse de données qualitatives : pratiques traditionnelle et assistée par le logiciel Nudist. *Recherches qualitatives*, 21, 99-123.
- Smadja, E. et Garcia, V. (2011). Introduction à une approche psychanalytique du couple. *Le journal des psychologues*, 284(1), 24-29.
- Solidarité Femmes. *Violences à l'encontre des femmes en Île-de-France : Situations et parcours de femmes victimes de violences conjugales*. Rapport de Recherche publié en 2013.
- Souffron, K. (2000). *Les violences conjugales*. Paris : Les Essentiels Milan.
- Stark, E. (2013). Une re-présentation des femmes battues. Contrôle coercitif et défense de la liberté. In *Violences envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, sous la direction de M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.- M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 33-52.
- Sternberg, K. J., L. P. Baradaran, C. B. Abbott, M. E. Lamb et E. Guterman. (2006a). Type of violence, age and gender differences in the effects of family violence on children's behavior problems : A meta-analysis. *Developmental Review*, 26(1), 89-112.
- Sternberg, K. J., M. E. Lamb, E. Guterman et C. B. Abbott. (2006b). Effects of early and later family violence on children's behavior problems and depression: A longitudinal, multi-informant perspective. *Child Abuse and Neglect*, 30(3), 283-306.
- Stoltenberg, J. (1989). *Refusing to be a Man: Essay on Sex and Justice*. Portland : Breitenbush Books.
- Strachwitz, M. (2002). Prendre en charge des victimes de harcèlement moral. *Thérapie Familiale*, 23(3), 251-268.
- Swan, S. C., L. J. Gambone, J. E. Caldwell, T. P. Sullivan et D. L. Snow. (2008). A review of research on women's use of violence with male intimate partners. *Violence and Victims*, 23, 301-314.
- Tesch, R. (1990). *Qualitative research: Analysis types and software tools*. New York: Falmer.
- Tolman, R.M., et Bennett, L.W. (1990). A review of quantitative research on men who batter. *Journal of Interpersonal Violence*, 5(1), 87-118.

Vavassori D., Harrati S. (2015). Lecture clinique du harcèlement au travail. *Psychothérapie*, 4(36), 241-249.

Villerbu, L.M. (2001). La psychopathie au risque de la clinique. Épistémologie et considérations psychopathologiques sur la question des représentations et de l'acte dans la psychopathie dite grave. *L'Évolution Psychiatrique*, 66(4), 678-690.

Villerbu, L.M. (2003). *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie*. Paris : L'Harmattan.

Villerbu, L.M., Moulin, V. (2008). Interaction victime/infracteur : un choix ?. In Senon, J-L., Lopez, G., Cario (Dir). *Psychocriminologie : clinique, prise en charge, expertise*. Paris : Dunod.

Vincent, J-D. (2006). *La biologie des passions*. Paris : Odile Jacob.

Viriot-Barrial, D. (2006). Commentaire de la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. *Recueil Dalloz*, 34, 2350-2357.

Walker, L. (1979). *The Battered Women*. New York: NY: Harper & Row.

Wolfe, D. A., C. V. Crooks, V. Lee, A. McIntyre-Smith et P. G. Jaffe. (2003). The effects of children's exposure to domestic violence : A meta-analysis and critique. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 6(3), 171-187.

Zemrak, Y. (2008). La répression des violences conjugales : contribution du juge pénal à la victoire de Lilith sur Ève. *Droit de la famille*, 18, 7-8.

ANNEXES



**ETUDE DES DYNAMIQUES VIOLENTES CONJUGALES ET DE LA
TRAJECTOIRE DE VIE DU COUPLE AUTEUR/VICTIME DE
VIOLENCE CONJUGALE**

ANNEXES AU RAPPORT FINAL

MAI 2017

Sous la responsabilité scientifique de :

- Sonia Harrati, Maître de conférences, HDR, en psychologie et psychopathologie, Université de Toulouse Jean-Jaurès, co-directrice du Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées, Laboratoire Cliniques Psychopathologique et Interculturelle.

Université de Toulouse Jean-Jaurès, Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées, Laboratoire de Cliniques Psychopathologique et Interculturelle

- David Vavassori, Maître de conférences, HDR, en psychologie et psychopathologie, Université de Toulouse Jean-Jaurès, co-directeur du Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées, Laboratoire Cliniques Psychopathologique et Interculturelle.

Ingénierie technique et scientifique :

Mathilde Coulanges, psychologue clinicienne, Doctorante en psychologie clinique, Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), chercheur associé au Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Collaborateurs scientifiques :

Sandra DaSilva, Psychologue clinicienne, Centre Hospitalier Gérard Marchant, Toulouse.

Marie Salanié, Psychologue clinicienne, chercheur associé au Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI) et au Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Marion Puech, Psychologue clinicienne, Fondation Bon Sauveur, Albi.

Yann Zoldan, Psychologue clinicien, Docteur en psychologie clinique, chercheur associé au Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Stagiaires étudiants :

Kathleen Beuvelet, doctorante en psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Charlotte Boulard, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès

Laura Manaa, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Michel Marques, Etudiant en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Manon Nihouarn, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Anne Pezet, Etudiante en master 2 de psychologie, Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Collaborateurs de terrain :

Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Rangueil, Toulouse.

Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Albi et Montauban.

Association Vivre Autrement ses Conflits, Toulouse.

SOMMAIRE

1. Tableau de données – Analyse qualitative dossiers pénaux.....	4
2. Guide d’entretien à destination des professionnels UMJ.....	9
3. Guide d’entretien à destination des professionnels SMPR.....	11
4. Formulaire de consentement à destination des professionnels.....	14
5. Guide d’entretien à destination des auteurs et victimes de violences conjugales.....	16
6. Formulaire de consentement à destination des auteurs et victimes de violences conjugales.....	20
7. Tableaux des données quantitatives (SPSS®) dossiers CPV.....	26
8. Tableaux des données quantitatives (SPSS®) des dossiers pénaux.....	49

1. TABLEAU DE DONNEES – ANALYSE QUALITATIVE DOSSIERS PENNAUX

NUMERO DE DOSSIER :

1. RELEVÉ DES FAITS		
A/ Identification des faits et des modalités opératoires des violences conjugales		
Qualification et description de l'acte (discours juridique, médico-psychologique)	DONNEES BRUTES	ELEMENTS D'ANALYSE
<ul style="list-style-type: none">- Nature des violences (typicité, variété, gravité...)- Modalités d'implication de l'auteur et de la victime- Caractéristiques spatio-temporelles : espace, fréquence, durée (actes, isolés, répétés, en continu, sur une courte période, évolution...)- Modalités de la mise en acte et de ses répétitions (caractéristiques particulières : objet(s), partie du corps...)		

<ul style="list-style-type: none"> - Qualification des violences par le sujet - Explication des violences par le sujet - Modalité d'attribution de la responsabilité (qui ? à propos de qui ? comment ?) - Modalité d'attribution de la culpabilité (qui ? à propos de qui ? comment ?) - Conséquences évoquées (qui ? pour qui ? lesquelles ?) 		
B/ Identification des faits et des modalités opératoire des violences autres		
<p>Qualification et description de l'acte (discours juridique, médico-psychologique, du sujet)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature des violences (typicité, variété, gravité...) - Modalités d'implication de l'auteur - Modalités d'implication de la victime - Caractéristiques spatio-temporelles : espace, fréquence, durée (actes, isolés, répétés, en continu, sur une courte période, évolution...) - Modalités de la mise en acte et de ses répétitions (caractéristiques particulières : objet(s), partie du corps...) 		
2. IDENTIFICATION DES CONFIGURATIONS/DYNAMIQUES CONJUGO-RELATIONNELLES		
C/ Repérage des caractéristiques typiques de configuration/situation conjugales et dynamique conju-go-relationnelles		

<ul style="list-style-type: none"> - Description du cadre conjugal (mode de vie, spécificités, particularités) - Modalités du choix du partenaire - Distribution des rôles et des tâches de chaque partenaire (modalités, fonction, effets, vécu du sujet) - Contexte relationnel - Modes de relations conjugales (aspects, figures relationnelles...) - Dynamiques relationnelles impactant la relation entre auteur et victime - Dynamiques relationnelles entourant l'auteur - Dynamiques relationnelles entourant la victime - Dynamiques relationnelles entourant le couple - Type de situations pouvant engendrer des comportements violents au sein du cadre conjugal - Type de situations pouvant engendrer des comportements violents hors du cadre conjugal (préciser si différences, particularités entre les deux cadres) - Mode de traitement des situations de violences conjugales 		
<p>3. VICTIME</p>		

<ul style="list-style-type: none"> - Discours concernant son histoire - Discours concernant sa situation/relation conjugale - Discours concernant les violences conjugales - Discours concernant les violences autres - Description de la victime par tous les discours (victime, auteur, professionnels...) présents dans le dossier 		
4. INFORMATION DETENTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Comportements en détention (incidents...) - Suivis médico-psychologiques - Activités autres (formation, diplôme, travail...) 		

2. GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES PROFESSIONNELS UMJ

Présentation du professionnel

(Codage : H/F)

- Quel est votre âge ?
- Quels sont votre formation et votre parcours professionnel?
- Pouvez-vous décrire le service dans lequel vous exercez ?
- Depuis combien d'années travaillez-vous dans ce service ?
- Depuis combien d'années travaillez-vous auprès des victimes/auteurs de violences conjugales ?
- Est-ce votre choix de travailler avec ce type de population ? Si oui, pourquoi ?

Mission du professionnel

- Quelle est votre mission au sein de cette structure ?
- Que pouvez-vous dire de votre pratique professionnelle ? (*type d'accompagnement proposé aux auteurs/victimes de violences conjugales, moyens/outils mis en œuvre, durée de la prise en charge...*)
- Dans votre pratique, quelle est la place du réseau/partenariat/pluridisciplinarité ?
- Comment votre pratique s'inscrit-elle dans le contexte judiciaire et législatif ?

Caractéristiques des auteurs/victimes de violences

- Que pouvez-vous dire des auteurs/victimes de violences conjugales ? (*sexe, moyenne d'âge, milieu social et culturel, professionnel, parcours familial...*)
- Que pouvez-vous dire du mode de vie conjugal des auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Quelle est la demande des personnes que vous accueillez ?
- Selon vous, existe-t-il un décalage entre leur demande et ce que propose votre institution ? Si oui, expliquez.
- Quelle définition donneriez-vous aux violences conjugales ?

Expérience et vécu de la mission

- Comment vivez-vous votre rôle/mission auprès des auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'accomplissement de cette mission ?
- Quelles sont les différentes ressources qui vous permettent de réaliser au mieux cette mission ?
- Quels sont les intérêts de votre mission pour vous ? Pour la personne suivie ?
- Quelles sont les limites de votre mission pour vous ? Pour la personne suivie ?
- Pour vous, qu'est-ce qu'une prise en charge qui a réussi ?

- Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?
- Pensez-vous qu'il y a une question que j'aurais dû vous poser que je ne vous ai pas demandé ?
- Qu'avez-vous pensé de l'entretien ?

3. GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES PROFESSIONNELS SMPR

Présentation du professionnel

(Codage : H/F)

- Quel est votre âge ?
- Quels sont votre formation et votre parcours professionnel?
- Pouvez-vous décrire le service dans lequel vous exercez ?
- Depuis combien d'années travaillez-vous dans ce service ?
- Depuis combien d'années travaillez-vous auprès des victimes/auteurs de violences conjugales ?
- Est-ce votre choix de travailler avec ce type de population ? Si oui, pourquoi ?

Mission du professionnel

- Quelle est votre mission au sein de cette structure ?
- Que pouvez-vous dire de votre pratique professionnelle ? *(type d'accompagnement proposé aux auteurs/victimes de violences conjugales, moyens/outils mis en œuvre, durée de la prise en charge...)*
- Dans votre pratique, quelle est la place du réseau/partenariat/pluridisciplinarité ?
- Comment votre pratique s'inscrit-elle dans le contexte judiciaire et législatif ?

Caractéristiques des auteurs/victimes de violences conjugales

- Dans quel cadre/contexte, prenez-vous en charge des auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Quelle définition donneriez-vous aux violences conjugales ?
- Que pouvez-vous dire des auteurs/victimes de violences conjugales ? *(sexe, moyenne d'âge, milieu social et culturel, professionnel, parcours familial...)*
- Que pouvez-vous dire du mode de vie conjugal des auteurs/victimes de violences conjugales ? *(Investiguer ici si le professionnel distingue des modalités de vie conjugale particulières au contexte de violence conjugale)*
- Que pouvez-vous dire de la nature/dynamique de la violence chez ces auteurs/victimes de violences conjugales ? *(Investiguer ici si le professionnel distingue des dynamiques de violences spécifiques à des contextes, des auteurs et/ou des victimes)*
- Quelles sont les attentes/demandes des auteurs/victimes de violences conjugales que vous prenez en charge ? *(Investiguer ici les modalités de la PEC : cadre, objectifs, pour qui, pourquoi, comment,...)*
- Quelles sont les modes de suivi ou de PEC proposés aux auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Est-ce la demande des personnes que vous prenez en charge est en cohérence avec le suivi proposé par votre institution ? *(Investiguer ici les écarts et les similitudes des attentes des auteurs/victimes de VS et de l'offre de suivi, de soin ou de PEC proposé par l'institution, le professionnel)*

Expérience et vécu eu suivi et/ou de la prise en charge des auteurs/victimes de violences conjugales

- Comment définiriez-vous la prise en charge/le suivi/le soin auprès des auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans cette prise en charge/ce suivi/le soin auprès des auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Quelles facilités rencontrez-vous dans cette prise en charge/ce suivi/le soin auprès des auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Quelles sont les différentes ressources qui vous permettent de réaliser au mieux la prise en charge/le suivi/le soin auprès des auteurs/victimes de violences conjugales ?
- Quels sont les intérêts de la prise en charge/du suivi/du soin auprès des auteurs/victimes de violences conjugales pour la personne suivie ? Pour vous ?
- Quelles sont les limites de la prise en charge/du suivi/du soin auprès des auteurs/victimes de violences conjugales pour la personne suivie ? Pour vous ?
- Comment définiriez-vous une prise en charge/un suivi réussi(e) ?
- Comment définiriez-vous une prise en charge/un suivi échoué(e) ?

Terminaison de l'entretien

- Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?
- Pensez-vous qu'il y a une question que j'aurais dû vous poser que je ne vous ai pas demandé ?
- Qu'avez-vous pensé de l'entretien ?

4. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Je soussigné déclare accepter, librement, et de façon éclairée de participer comme sujet à la recherche intitulée :

Construction d'une typologie des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie du couple auteur/victime de violences conjugales

Promoteur : Laboratoire Clinique Pathologique et Interculturelle - Université Toulouse le Mirail, 5 allée Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9.

Investigateur :

.....

Engagement du sujet : L'étude va consister à participer librement et de façon éclairée à un entretien enregistré.

Engagement de l'investigateur : En tant qu'investigateur, il s'engage à mener cette recherche selon les dispositions éthiques et déontologiques, à protéger l'intégrité physique, psychologique et sociale des participants tout au long de la recherche et à assurer la confidentialité des informations recueillies.

Liberté du sujet : Le consentement pour poursuivre l'évaluation peut être retiré à tout moment sans donner de raison et sans encourir aucune responsabilité ni conséquence. Les réponses aux questions ont un caractère facultatif et le défaut de réponse n'aura aucune conséquence pour le sujet.

Information du sujet : Le sujet a la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires concernant cette étude auprès de l'investigateur, et ce dans les limites des contraintes du plan de recherche.

Garantie de confidentialité des informations : Toutes les informations concernant le sujet seront conservées de façon anonyme et confidentielle. Le traitement informatique n'est pas nominatif, il n'entre pas de ce fait dans la loi Informatique et Liberté (le droit d'accès et de rectification n'est pas recevable). La transmission des informations concernant le sujet pour l'expertise ou pour la publication scientifique sera elle aussi anonyme.

Fait à, le

Signatures :

Le participant.

L'investigateur.

5. GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES AUTEURS ET VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

PRESENTATION DE LA PERSONNE

(Codage : H/F)

Les renseignements généraux :

- Quel est votre âge ?
- Quel est votre lieu de vie ?
- Quelle est votre nationalité ?

Le parcours scolaire et professionnel :

- Quel est votre niveau scolaire ?
- Exercez-vous une profession ? Si oui laquelle ?
- Que pouvez-vous dire de vos loisirs et occupations ?

Le parcours familial/amical :

- Que pouvez-vous de votre situation familiale ?
- Que pouvez-vous dire de vos relations familiales ? (*actuelle/origine*)
- Y'a t-il eu des évènements marquants dans votre histoire familiale ?
- Que pouvez-vous dire de vos relations amicales ?

Le parcours sentimental / conjugal :

- Que pouvez-vous dire de vos relations sentimentales ? (*vie sentimentale et sexuelle actuelle et passée, être attentif au mode d'entrée choisi pour parler de ses relations sentimentales et investiguer dans ce sens*).
- Que pouvez-vous dire de votre/vos partenaires ? (*Investiguer les modalités du choix du ou des partenaires*)
- Que pouvez-vous dire de vos expériences de vie en couple (*actuelles et passées, être attentif à comment le sujet décrit le cadre conjugal et investiguer dans ce sens afin de repérer spécificités, particularités et répétitions éventuelles*) ?
- Que pouvez-vous dire de la manière dont s'organisait votre vie de couple (*investigation de la manière dont se distribuent les rôles et les tâches de chacun, quelles sont les modalités de ces rôles et tâches, vécu du sujet quant cette distribution, leur fonction, leurs effets, éventuellement vécu du conjoint selon le sujet quant cette distribution, leur fonction, leurs effets*) ?
- Que pouvez-vous dire de votre implication dans le couple ?
- Selon vous, comment gérez-vous les situations de conflits/crises ? Y-a-t-il des particularités selon les situations ? Vos expériences ? (*Investiguer ici tout ce qui « ne constitue pas en soi » de la violence*).
- Comment concevez-vous la vie de couple dans l'idéal ? Comment vous situez-vous par rapport à cet idéal ?

Le parcours médico-psychologique :

- Que pouvez-vous dire de votre santé ? (*somatique, psychologique, antécédents, suivis, hospitalisations, traitements...*)

Le parcours socio-éducatif :

- Avez-vous déjà bénéficié d'autres types de suivi? (*actuel ou passé, conseil général, mesures de protection, de placement, informations préoccupantes, signalements, enquêtes sociales, suivis éducatifs et/ou judiciaires*) + élargir à la famille actuelle (*enfants, conjoint*)

Le parcours juridique :

- Avez-vous déjà eu à faire avec la justice ? Si oui, quand, pourquoi, comment ? (*filière pénale (situation pénale au moment des faits judiciairisés, nature du chef d'inculpation principal), nature de la peine (emprisonnement ferme et/ou avec sursis, sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, obligations spécifiques au suivi socio-judiciaire), antécédents judiciaires (primo délinquant, réitération, récidive) et mesures libératoire*).

Problématique de la violence et prise en charge :

- Quelle est la raison qui vous a amené à consulter dans ce service ? (*Ce mode d'entrée permet de repérer comment le sujet spécifie et présente les violences conjugales dont il est victime*).

- Que pouvez-vous dire des violences pour lesquelles vous avez consulté ce service ? (*Investiguer le contexte des violences conjugales pour permettre une description détaillée des faits de violences : nature et description de la violence (mode opératoire), modalités d'implication de l'auteur et du sujet victime, fréquence, périodicité, caractéristiques spatio-temporelles*).

- Quel était votre ressenti à ce moment là ?

- Sur le moment, comment réagissiez-vous ?

- Pensez-vous que ces violences coïncident avec un moment particulier de votre vie ?

- *Si violence répétée* : a quel moment ces violences ont-elles débutées ?

- Avez-vous envisagé de vous séparer de votre conjoint ? (*Investiguer afin de repérer la manière dont le sujet explique le fait d'avoir voulu se séparer ou non*)

- Comment expliquez-vous la violence au sein de votre couple ? (*Investiguer dans le sens d'identifier si une situation est susceptible d'engendrer des comportements violents dans le cadre conjugal mais également en dehors*).

- Pensez-vous que ces situations de violences ont eu des conséquences ? (*Physique, psychologique, social, familial.....*). En quoi ? Sur qui ?

- Que pouvez-vous dire à propos de la prise en charge dont vous avez bénéficié ici ? (*professionnels rencontrés, durée, type de prise en charge, orientations*)

- Avez-vous repéré des effets de cette prise en charge ? (*Investiguer en quoi, où, comment ? investiguer afin de repérer ce qui résiste à la prise en charge*)
- Avez-vous déjà rencontré d'autres professionnels/associations pour cette problématique ? Lesquels et dans quel contexte ?
- Si oui, que pouvez-vous dire des effets de ces rencontres ? (*Investiguer les effets ? investiguer afin de repérer ce qui résiste à la prise en charge*).
- Quel est votre vécu par rapport à (aux) la prise(s) en charge qui vous est (ont été) proposée(s) ? (*difficultés, ressources, besoins, attentes, demandes...*)

TERMINAISON DE L'ENTRETIEN

- Avez-vous quelque chose à rajouter ?
- Pensez-vous qu'il y a une question que j'aurais dû vous poser et que je n'ai pas demandé ?
- Qu'avez-vous pensé de l'entretien ?

6. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT A DESTINATION DES AUTEURS ET VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



Université
de Toulouse



FORMULAIRE D'INFORMATION DESTINÉ AUX PARTICIPANTS À LA RECHERCHE

Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche. Le présent document vous renseigne sur les modalités de ce projet de recherche. S'il y a des mots ou des paragraphes que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions. Pour participer à ce projet de recherche, vous devrez signer le consentement à la fin de ce document et nous vous en remettrons une copie signée et datée.

Titre du projet

Construction d'une typologie des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie du couple auteur/victime de violences conjugales.

Personne responsable du projet

Sonia Harrati, Maître de conférences en Psychopathologie Université Toulouse Jean Jaurès – Laboratoire LCPI Axe 1- 5 allée Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 09.

Financement du projet de recherche

L'équipe de chercheurs responsable de ce projet a reçu des fonds de l'organisme subventionnaire – Mission de Recherche Droit et Justice- pour mener à bien ce projet de recherche. Les fonds reçus couvrent les frais liés à ce projet de recherche.

Objectifs du projet

L'objectif général de cette recherche vise à mieux comprendre les situations de violences conjugales à partir du parcours de vie des auteurs et victimes de violences conjugales et du mode de fonctionnement conjugal.

Raison et nature de la participation

Votre participation à ce projet est requise pour un entretien d'environ 1 heure. Cet entretien portera sur votre parcours de vie et sur la place des violences conjugales dans ce dernier. L'entretien sera enregistré sur bande audio de manière à retranscrire l'objectivité de votre témoignage.

Avantages pouvant découler de la participation

Votre participation à ce projet de recherche contribuera à mieux identifier vos besoins s'agissant de la problématique de violences conjugales que vous rencontrez, de ses effets et conséquences, et par conséquent à l'avancement des connaissances entourant la prise en charge des auteurs et victimes de violences conjugales.

Inconvénients et risques pouvant découler de la participation

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est le fait de donner de votre temps. Vous pourrez demander de prendre une pause ou de poursuivre l'entretien à un autre moment. Il se pourrait, lors des entretiens, que le fait de parler de votre expérience vous amène à vivre une situation difficile. Dans ce cas, vous aurez la possibilité d'interrompre temporairement et/ou définitivement votre participation.

Droit de retrait sans préjudice de la participation

Il est entendu que votre participation à ce projet de recherche est tout à fait volontaire et que vous restez libre, à tout moment, de mettre fin à votre participation sans avoir à motiver votre décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Toutefois, il sera impossible de détruire les données jusque là recueillies puisqu'aucune information permettant d'identifier les répondant n'a été recueillie.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Durant votre participation à ce projet de recherche, le chercheur responsable ainsi que son équipe recueilleront et consigneront dans un dossier de recherche les renseignements vous concernant. Seuls les renseignements nécessaires à la bonne conduite du projet de recherche seront recueillis. Ils peuvent comprendre les informations suivantes : nom, sexe, date de naissance, origine culturelle, enregistrements audio des entretiens.

Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels dans les limites prévues par la loi. Afin de préserver votre identité, et la confidentialité de ces renseignements, vous ne serez identifié(e) que par un numéro de code. La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par le chercheur responsable du projet de recherche.

Le chercheur principal de l'étude utilisera les données à des fins de recherche dans le but de répondre aux objectifs scientifiques du projet de recherche décrits dans ce formulaire d'information et de consentement.

Les données du projet de recherche pourront être publiées dans des revues scientifiques ou partagées avec d'autres personnes lors de discussions scientifiques.

Aucune publication ou communication scientifique ne renfermera d'information permettant de vous identifier. Dans le cas contraire, votre permission vous sera demandée au préalable.

Les données recueillies seront conservées, sous clé, pour une période n'excédant pas 5 ans. Après cette période, les données seront détruites. Aucun renseignement permettant

d'identifier les personnes qui ont participé à l'étude n'apparaîtra dans aucune documentation.

Résultats de la recherche et publication

Vous serez informés des résultats de la recherche et des publications qui en découleront, le cas échéant. Nous préserverons l'anonymat des personnes ayant participé à l'étude.

Etudes ultérieures

Il se peut que les résultats obtenus à la suite de cette étude donnent lieu à une autre recherche. Dans cette éventualité, autorisez-vous les responsables de ce projet à vous contacter à nouveau et à vous demander si vous souhaitez participer à cette nouvelle recherche ?

Surveillance des aspects éthiques de la recherche en psychologie

Vous pouvez parler de tout problème éthique concernant les conditions dans lesquelles se déroule votre participation à ce projet avec le responsable du projet ou expliquer vos préoccupations à Mme Sonia Harrati par l'intermédiaire des chercheurs de l'équipe ou des professionnels de l'institution.

Initiales du participant : _____

Date: _____

Signature du chercheur de l'étude : _____



Université
de Toulouse



UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès



EA 4591
LABORATOIRE CLINIQUE
PSYCHOPATHOLOGIQUE ET INTERCULTURELLE



Centre de Criminologie et Sciences
Humaines de Midi-Pyrénées



MISSION DE RECHERCHE
DROIT & JUSTICE

CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRÉ

Je soussigné, Nom _____ Prénom _____ déclare avoir lu et/ou compris le présent formulaire et j'en ai reçu un exemplaire.

J'ai bien pris connaissance de l'objectif de l'étude, des bénéfices attendus. Je comprends la nature et le motif de ma participation au projet. J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu, à ma satisfaction.

Ce formulaire a été établi conformément à la déontologie et l'éthique de la recherche en psychologie.

Par la présente, j'accepte librement de participer à la recherche intitulée « Construction d'une typologie des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie du couple auteur/victime de violences conjugales » dont le responsable scientifique du projet est Sonia Harrati, Maître de conférences en Psychopathologie (Université Toulouse Jean Jaurès).

J'ai bien noté que le présent consentement ne décharge pas le responsable scientifique et le chercheur associé de leurs responsabilités et je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Ma participation est volontaire. Je connais la possibilité qui m'est réservée à tout moment d'interrompre ma participation sans en fournir la raison et sans que cela ne me porte préjudice, ni que cela porte atteinte aux soins qui continueront à m'être prodigués.

J'ai bien noté que j'ai le droit d'être informé des résultats globaux de cette recherche selon les modalités qui ont été précisées dans la note d'information.

Les données de cette étude resteront strictement confidentielles. Je n'autorise leur consultation que par les personnes qui collaborent à la recherche, désignées par l'investigateur.

En application de la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, modifiée par les lois n° 94- 548 du 1er Juillet 1994, n° 2002-303 du 4 mars 2002, et 2004-801 du 6 août 2004, j'accepte que les données enregistrées à l'occasion de cette étude, puissent faire l'objet d'un traitement par l'équipe de recherche.

J'ai bénéficié d'un temps de réflexion suffisant entre ces informations et le présent consentement.

Fait à _____, le _____ 2015

Nom et Prénom du participant : _____

Signature du participant : _____



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DES CHERCHEURS DE L'ÉTUDE

Déclaration du responsable scientifique de l'étude

Je soussigné, HARRATI Sonia, chercheur principal de l'étude, déclare que les chercheurs collaborateurs ainsi que mon équipe de recherche sommes responsables du déroulement du présent projet de recherche. Nous nous engageons à respecter les obligations énoncées dans ce document et également à vous informer de tout élément qui serait susceptible de modifier la nature de votre consentement.

Fait à Toulouse, 10/11/2015

Signature du responsable scientifique de l'étude :

Déclaration du responsable de l'obtention du consentement par les chercheurs collaborateurs

Je soussigné, Nom _____ Prénom _____ chercheur collaborateur certifie avoir expliqué au participant intéressé les termes du présent formulaire, avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard et lui avoir clairement indiqué qu'il ou qu'elle reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus.

Je m'engage à garantir le respect des objectifs de l'étude et à respecter la confidentialité.

Fait à _____, le _____ 2015 Signature du chercheur collaborateur de l'étude : _____

7. TABLEAUX DES DONNEES QUANTITATIVES (SPSS®) DOSSIERS CPV

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	homme	12	11.4	11.4	11.4
	femme	93	88.6	88.6	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 1 : Genre

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	<20	2	1.9	1.9	1.9
	20-29	21	20	20	21.9
	30-39	35	33.2	33.2	55.1
	40-49	26	24.8	24.8	79.9
	50-59	17	16.2	16.2	96.1
	>60	1	1	1	97.1
	NR	3	2.9	2.9	100
	Total	105	100%		

Tableau 1A : Tranche d'âge

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	1	1.0	1.0	1.0
	Française	9	8.6	8.6	9.5
	Etrangère	14	13.3	13.3	22.9
	Non renseigné	81	77.1	77.1	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 2 : Nationalité

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Sdf	1	1.0	1.0	1.0
logement fixe	46	43.8	43.8	44.8
logement itinérant	8	7.6	7.6	52.4
chez un tiers	12	11.4	11.4	63.8
non renseigné	38	36.2	36.2	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 3 : mode de vie – habitation

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Oui	66	62.9	62.9	62.9
non renseigné	38	36.2	36.2	99.0
Non	1	1.0	1.0	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 4 : Violence toujours en cours

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Conjoint	27	25.7	25.7	25.7
Concubin	27	25.7	25.7	51.4
petit ami	3	2.9	2.9	54.3
ex-conjoint	11	10.5	10.5	64.8
ex-concubin	26	24.8	24.8	89.5
ex-petit ami	11	10.5	10.5	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 5 : L'auteur des violences conjugales

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Physique	23	21.9	21.9	21.9
Psychique	12	11.4	11.4	33.3
Sexuelle	2	1.9	1.9	35.2
Mixtes	63	60.0	60.0	95.2
Non renseigné	5	4.8	4.8	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 6 : Nature des violences subies

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Proches	7	6.7	6.7	6.7
Famille	43	41.0	41.0	47.6
Autre	3	2.9	2.9	50.5
Non renseigné	48	45.7	45.7	96.2
Non	4	3.8	3.8	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 7 : L'environnement informé de la situation des violences conjugales

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Conjugale	20	19.0	19.0	19.0
maltraitance familiale	12	11.4	11.4	30.5
violences autre cadre	2	1.9	1.9	32.4
non renseigné	45	42.9	42.9	75.2
Aucun	26	24.8	24.8	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 8 : Antécédents de violences vécues

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide prise d'alcool	11	10.5	10.5	10.5
prise de drogues	6	5.7	5.7	16.2
problématique de santé mentale	13	12.4	12.4	28.6
Autres	9	8.6	8.6	37.1
non renseigné	66	62.9	62.9	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 9 : Motif allégué des violences

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide première fois	5	4.8	4.8	4.8
Répétition	79	75.2	75.2	80.0
Récidive	2	1.9	1.9	81.9
non renseigné	19	18.1	18.1	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 10 : Répétition de la violence conjugale

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide police gendarmerie	18	17.1	17.1	17.1
médecin traitant	1	1.0	1.0	18.1
service hospitalier	2	1.9	1.9	20.0
Umj	56	53.3	53.3	73.3
association	4	3.8	3.8	77.1
démarche personnelle	6	5.7	5.7	82.9
Autre	11	10.5	10.5	93.3
non renseigné	7	6.7	6.7	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 11 : Mode d'entrée des victimes

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide séparation totale	68	64.8	64.8	64.8
maintien vie commune	4	3.8	3.8	68.6
pas de changement	7	6.7	6.7	75.2
non renseigné	25	23.8	23.8	99.0
Aucune	1	1.0	1.0	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 12 : Attentes relationnelles de la victime

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide en couple	60	57.1	57.1	57.1
séparé ou divorcé	42	40.0	40.0	97.1
non renseigné	3	2.9	2.9	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 13 : Situation familiale de la famille actuelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Conflictuel	52	49.5	49.5	49.5
non renseigné	53	50.5	50.5	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 14 : Climat familial famille actuelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Oui	6	5.7	5.7	5.7
non renseigné	15	14.3	14.3	20.0
Non	84	80.0	80.0	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 15 : Grossesse en cours

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide oui à charge	73	69.5	69.5	69.5
oui garde alternée	3	2.9	2.9	72.4
oui garde par tiers	1	1.0	1.0	73.3
non renseigné	1	1.0	1.0	74.3
Aucun	27	25.7	25.7	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 16 : Enfants Famille Actuelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide bonne entente	4	3.8	3.8	3.8
conflictuelle	1	1.0	1.0	4.8
non renseigné	73	69.5	69.5	74.3
Aucun	27	25.7	25.7	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 17 : Nature des relations avec les enfants de la famille actuelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide sujet témoin de violences intraconjugales	85	81.0	81.0	81.0
non renseigné	6	5.7	5.7	86.7
Aucune	14	13.3	13.3	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 18 : Violences physiques famille actuelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide sujet victime de violences intraconjugales	75	71.4	71.4	71.4
non renseigné	7	6.7	6.7	78.1
Aucune	23	21.9	21.9	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 19: Violences psychologiques famille actuelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide sujet victime de violences intraconjugales	13	12.4	12.4	12.4
non renseigné	11	10.5	10.5	22.9
Aucune	81	77.1	77.1	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 20 : Violences sexuelles famille actuelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide substances psychoactives licites	14	13.3	13.3	13.3
substances psychoactives illicites	1	1.0	1.0	14.3
Polyconsommation	1	1.0	1.0	15.2
non renseigné	86	81.9	81.9	97.1
Aucune	3	2.9	2.9	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 21 : Consommation de substances toxiques

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Oui	6	5.7	5.7	5.7
non renseigné	92	87.6	87.6	93.3
Non	7	6.7	6.7	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 22 : Migration

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide en couple	49	46.7	46.7	46.7
Célibataire	1	1.0	1.0	47.6
séparé divorcé	10	9.5	9.5	57.1
non renseigné	45	42.9	42.9	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 23 : Situation familiale antérieure

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide bonne entente	2	1.9	1.9	1.9
Conflictuel	17	16.2	16.2	18.1
non renseigné	86	81.9	81.9	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 24 : Climat familial antérieur

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide oui à charge	59	56.2	56.2	56.2
oui garde par tiers	2	1.9	1.9	58.1
non renseigné	6	5.7	5.7	63.8
Aucun	38	36.2	36.2	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 25 : Enfants antérieur

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide discontinue	1	1.0	1.0	1.0
conflictuelle	1	1.0	1.0	1.9
non renseigné	67	63.8	63.8	65.7
Aucun	36	34.3	34.3	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 26 : Nature de relation avec enfants antérieurs

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	sujet victime de violences intraconjugales	21	20.0	20.0	20.0
	non renseigné	65	61.9	61.9	81.9
	Aucune	19	18.1	18.1	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 27 : Violences physiques antérieures

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	sujet victime de violences intraconjugales	22	21.0	21.0	21.0
	non renseigné	66	62.9	62.9	83.8
	Aucun	17	16.2	16.2	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 28 : Violences psychologiques antérieures

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	sujet témoin de violences	1	1.0	1.0	1.0
	sujet victime de violences intraconjugales	6	5.7	5.7	6.7
	non renseigné	68	64.8	64.8	71.4
	Aucun	30	28.6	28.6	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 29 : Violences sexuelles antérieures

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	hétérosexuelle	7	6.7	6.7	6.7
	non renseigné	97	92.4	92.4	99.0
	Aucune	1	1.0	1.0	100.0
Total		105	100.0	100.0	

Tableau 30 : Nature des relations sexuelles actuelles

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	satisfaisante	2	1.9	1.9	1.9
	Contrainte	2	1.9	1.9	3.8
	non renseigné	100	95.2	95.2	99.0
	Aucune	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 31: Qualité des relations sexuelles actuelles

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	partenaire unique	6	5.7	5.7	5.7
	partenaires multiples	1	1.0	1.0	6.7
	non renseigné	97	92.4	92.4	99.0
	Aucune	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 32 : Pratiques sexuelles

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Parents	30	28.6	28.6	28.6
	père ou mère	8	7.6	7.6	36.2
	autre membre de la famille	3	2.9	2.9	39.0
	non renseigné	63	60.0	60.0	99.0
	Aucun	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 33: Figures éducatives familiale d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	inférieur ou égal à 4	22	21.0	21.0	21.0
	supérieur à 4	4	3.8	3.8	24.8
	Nombre non indiqué	1	1.0	1.0	25.7
	non renseigné	77	73.3	73.3	99.0
	Aucun	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 34 : Fratrie famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	séparation volontaire	1	1.0	1.0	1.0
	évènement particulier	6	5.7	5.7	6.7
	Rupture (motif non précisé)	5	4.8	4.8	11.4
	non renseigné	79	75.2	75.2	86.7
	Aucune	14	13.3	13.3	100.0
Total	105	100.0	100.0		

Tableau 35 : Rupture avec la famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Maladie	1	1.0	1.0	1.0
	Autres	1	1.0	1.0	1.9
	Mort inconnue	5	4.8	4.8	6.7
	non renseigné	89	84.8	84.8	91.4
	Non	9	8.6	8.6	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 36 : Décès figure éducative 1

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	mort naturelle	1	1.0	1.0	1.0
	Maladie	1	1.0	1.0	1.9
	Autres	1	1.0	1.0	2.9
	Mort inconnue	4	3.8	3.8	6.7
	non renseigné	89	84.8	84.8	91.4
	Non	9	8.6	8.6	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 37 : Décès figure éducative 2

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	3	2.9	2.9	2.9
	non renseigné	100	95.2	95.2	98.1
	Non	2	1.9	1.9	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 38 : Migration Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	bonne entente	7	6.7	6.7	6.7
	Conflictuel	17	16.2	16.2	22.9
	Détaché	1	1.0	1.0	23.8
	non renseigné	80	76.2	76.2	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 39 : Climat familial famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	sujet témoin de violences	6	5.7	5.7	5.7
	sujet victime de violence des parents	6	5.7	5.7	11.4
	sujet victime de violence par fratrie	1	1.0	1.0	12.4
	non renseigné	86	81.9	81.9	94.3
	Aucun	6	5.7	5.7	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 40 : Violences physique famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	sujet témoin de violences	5	4.8	4.8	4.8
	sujet victime de violences par parents	6	5.7	5.7	10.5
	sujet victime de violence par fratrie	1	1.0	1.0	11.4
	non renseigné	85	81.0	81.0	92.4
	Aucun	8	7.6	7.6	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 41: Violences psychologiques famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	sujet victime de violences des parents	3	2.9	2.9	2.9
	sujet victime de violences fratrie	1	1.0	1.0	3.8
	non renseigné	90	85.7	85.7	89.5
	Aucun	11	10.5	10.5	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 42 : Violences sexuelles famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	53	50.5	50.5	50.5
	non renseigné	35	33.3	33.3	83.8
	Non	17	16.2	16.2	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 43 : Indépendance financière

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	21	20.0	20.0	20.0
	non renseigné	71	67.6	67.6	87.6
	Non	13	12.4	12.4	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 44 : Information préoccupante

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Levées	3	2.9	2.9	2.9
	Actuelles	7	6.7	6.7	9.5
	Envisagée	1	1.0	1.0	10.5
	non renseigné	66	62.9	62.9	73.3
	Aucune	28	26.7	26.7	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 45: Mesure de protection sur enfants

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Actuelles	4	3.8	3.8	3.8
	non renseigné	72	68.6	68.6	72.4
	Aucune	29	27.6	27.6	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 46 : Mesure de placement sur enfants

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Oui	35	33.3	33.3	33.3
non renseigné	66	62.9	62.9	96.2
Non	4	3.8	3.8	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 47 : Suivi social

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Primaire	1	1.0	1.0	1.0
Secondaire	7	6.7	6.7	7.6
Supérieur	20	19.0	19.0	26.7
Formation	9	8.6	8.6	35.2
non renseigné	68	64.8	64.8	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 48 : Niveau scolaire

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Générale	11	10.5	10.5	10.5
technologique	23	21.9	21.9	32.4
professionnelle				
Adaptée	1	1.0	1.0	33.3
non renseigné	70	66.7	66.7	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 49 : Filière

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Général	14	13.3	13.3	13.3
professionnalisant	19	18.1	18.1	31.4
en cours	2	1.9	1.9	33.3
non renseigné	68	64.8	64.8	98.1
Aucun	2	1.9	1.9	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 60 : Diplômes

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide non renseigné	105	100.0	100.0	100.0

Tableau 61 : Redoublement

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Insatisfaisante	1	1.0	1.0	1.0
non renseigné	104	99.0	99.0	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 62 : Qualité de la scolarité

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Déménagement	1	1.0	1.0	1.0
arrêt forcé	1	1.0	1.0	1.9
non renseigné	103	98.1	98.1	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 63: Ruptures

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide cadre supérieur	8	7.6	7.6	7.6
cadre moyen	7	6.7	6.7	14.3
employé	28	26.7	26.7	41.0
ouvrier	3	2.9	2.9	43.8
retraité	1	1.0	1.0	44.8
étudiant	4	3.8	3.8	48.6
autre	1	1.0	1.0	49.5
non renseigné	24	22.9	22.9	72.4
aucune	29	27.6	27.6	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 64 : Activité professionnelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide licenciement	1	1.0	1.0	1.0
évènement	7	6.7	6.7	7.6
autre	3	2.9	2.9	10.5
non renseigné	94	89.5	89.5	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 65 : Période d'inactivité

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide non renseigné	105	100.0	100.0	100.0

Tableau 66 : Activité bénévole association

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide occasionnelle	1	1.0	1.0	1.0
régulière	1	1.0	1.0	1.9
non renseigné	103	98.1	98.1	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 67 : Activité sportive

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide occasionnelle	1	1.0	1.0	1.0
régulière	1	1.0	1.0	1.9
non renseigné	103	98.1	98.1	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 68 : Activité artistique

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide non renseigné	105	100.0	100.0	100.0

Tableau 69 : Pratique jeux vidéos

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide non renseigné	105	100.0	100.0	100.0

Tableau 70 : Pratique jeux argent

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide substance psychoactive licite	9	8.6	8.6	8.6
substance psychoactive illicite	1	1.0	1.0	9.5
polyconsommation	1	1.0	1.0	10.5
non renseigné	94	89.5	89.5	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 71 : Conduite addictive

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide inférieur à 2	2	1.9	1.9	1.9
supérieur à 2	2	1.9	1.9	3.8
non renseigné	101	96.2	96.2	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 72 : Tentative de suicide

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Oui	5	4.8	4.8	4.8
non renseigné	99	94.3	94.3	99.0
aucune	1	1.0	1.0	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 73 : Hospitalisation

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	29	27.6	27.6	27.6
	non renseigné	69	65.7	65.7	93.3
	Non	7	6.7	6.7	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 74 : Suivi psychologique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	19	18.1	18.1	18.1
	non renseigné	80	76.2	76.2	94.3
	Non	6	5.7	5.7	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 75 : Suivi psychiatrique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	psychotique	2	1.9	1.9	1.9
	humeur	17	16.2	16.2	18.1
	anxieux	8	7.6	7.6	25.7
	TCA	7	6.7	6.7	32.4
	sommeil	6	5.7	5.7	38.1
	somatoforme	5	4.8	4.8	42.9
	non renseigné	59	56.2	56.2	99.0
	aucun	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 76 : Nature des troubles

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	anxiolytiques	16	15.2	15.2	15.2
	autre	6	5.7	5.7	21.0
	non renseigné	82	78.1	78.1	99.0
	aucun	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 77 : Traitement

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	24	22.9	22.9	22.9
	non renseigné	77	73.3	73.3	96.2
	Non	4	3.8	3.8	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 78: Maladie chronique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	physique	2	1.9	1.9	1.9
	non renseigné	100	95.2	95.2	97.1
	aucun	3	2.9	2.9	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 79 : Handicap

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	30	28.6	28.6	28.6
	non renseigné	74	70.5	70.5	99.0
	Non	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 80 : suivi médical

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	psychologique	9	8.6	8.6	8.6
	psychiatrique	3	2.9	2.9	11.4
	psychologique et psychiatrique	8	7.6	7.6	19.0
	enquête sociale	2	1.9	1.9	21.0
	bilan de la famille IOE	2	1.9	1.9	22.9
	Autres	4	3.8	3.8	26.7
	non renseigné	77	73.3	73.3	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 81 : Nature des expertises

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	trouble du sommeil	1	1.0	1.0	1.0
	trouble cardiaque	1	1.0	1.0	1.9
	longue maladie	6	5.7	5.7	7.6
	Autre	4	3.8	3.8	11.4
	non renseigné	92	87.6	87.6	99.0
	Aucun	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 82 : Données de l'expertise

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	pathologique	2	1.9	1.9	1.9
	non renseigné	100	95.3	95.3	97.1
	non pathologique	3	2.9	2.9	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 83 : Disposition de la personnalité expertise

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	obsessionnelle	1	1.0	1.0	1.0
	trouble dissociatif	1	1.0	1.0	1.9
	non renseigné	102	97.1	97.1	99.0
	Aucun	1	1.0	1.0	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 84 : Trouble de la personnalité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	dépressif	15	14.3	14.3	14.3
	non renseigné	88	83.8	83.8	98.1
	Aucun	2	1.9	1.9	100.0
	Total	105	100.0	100.0	

Tableau 85 : Trouble de l'humeur

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide				
Conseillée	59	56.2	56.2	56.2
nécessaire obligatoire	26	24.8	24.8	81.0
Démarche spontanée	2	1.9	1.9	82.9
non renseigné	17	16.2	16.2	99.0
Aucune	1	1.0	1.0	100.0
Total	105	100.0	100.0	

Tableau 86 : Prise en charge

8. TABLEAUX DES DONNEES QUANTITATIVES (SPSS®) DES DOSSIERS PENaux

Données sociodémographiques

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Française	43	82.7	82.7	82.7
	Etrangère	9	17.3	17.3	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 87 : Nationalité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	SDF	2	3.8	3.8	3.8
	Logement fixe	41	78.8	78.8	82.7
	Logement itinérant	3	5.8	5.8	88.5
	Chez un tiers	6	11.5	11.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 88 : Logement

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Jamais scolarisé	1	1.9	1.9	1.9
	Primaire	4	7.7	7.7	9.6
	Secondaire	41	78.8	78.8	88.5
	Supérieur	2	3.8	3.8	92.3
	Formation	4	7.7	7.7	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 89 : Scolarité-Niveau

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Aucune	2	3.8	3.8	3.8
Générale	11	21.2	21.2	25.0
Technologique professionnelle	37	71.2	71.2	96.2
Adaptée	1	1.9	1.9	98.1
Spécialisée	1	1.9	1.9	100.0
Total	52	100.0	100.0	

Tableau 90 : Filière

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide NR	23	44.2	44.2	44.2
Aucun	11	21.2	21.2	65.4
Inférieur à 2	15	28.8	28.8	94.2
Supérieur à 2	3	5.8	5.8	100.0
Total	52	100.0	100.0	

Tableau 91 : Redoublement

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide NR	11	21.2	21.2	21.2
Aucune	14	26.9	26.9	48.1
Déménagement	2	3.8	3.8	51.9
Exclusion	1	1.9	1.9	53.8
Placement en établissement spécialisé	2	3.8	3.8	57.7
Arrêt volontaire	17	32.7	32.7	90.4
Arrêt forcé	5	9.6	9.6	100.0
Total	52	100.0	100.0	

Tableau 92 : Ruptures scolaires

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Aucun	20	38.5	38.5	38.5
	Général	4	7.7	7.7	46.2
	Professionalisant	28	53.8	53.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 93 : Diplôme

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Aucune	11	21.2	21.2	21.2
	Artisans, industriels, commerçants, chef entreprise	4	7.7	7.7	28.8
	Cadres moyens	3	5.8	5.8	34.6
	Employés	10	19.2	19.2	53.8
	Ouvriers	22	42.3	42.3	96.2
	Retraités	1	1.9	1.9	98.1
	Etudiants	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 94 : Activité professionnelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	3	5.8	5.8	5.8
	Régulier	17	32.7	32.7	38.5
	Ruptures	27	51.9	51.9	90.4
	Autres	5	9.6	9.6	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 95 : Parcours professionnel

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	11	21.2	21.2	21.2
	Aucun	13	25.0	25.0	46.2
	Oui	28	53.8	53.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 96 : Difficultés financières FA

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Marié	21	40.4	40.4	40.4
	Pacs	3	5.8	5.8	46.2
	Union libre	7	13.5	13.5	59.6
	Concubinage	13	25.0	25.0	84.6
	Ex	8	15.4	15.4	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 97 : Lien victime auteur

Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Parents	35	67.3	67.3	67.3
	Père ou mère	13	25.0	25.0	92.3
	Autre membre famille	1	1.9	1.9	94.2
	Famille recomposée	3	5.8	5.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 98 : Figure éducative Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Enfant unique	1	1.9	1.9	1.9
	Inférieur à 4	22	42.3	42.3	44.2
	Supérieur à 4	29	55.8	55.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 99 : Fratrie

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	2	3.8	3.8	3.8
	Aucune	28	53.8	53.8	57.7
	Séparation contrainte, imposée	12	23.1	23.1	80.8
	Evènements particuliers	10	19.2	19.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 100 : Rupture Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	7	13.5	13.5	13.5
	Aucun	24	46.2	46.2	59.6
	Mort naturelle	3	5.8	5.8	65.4
	Maladie	11	21.2	21.2	86.5
	Autres	7	13.5	13.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 101 : Décès Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	24	46.2	46.2	46.2
	Aucun	8	15.4	15.4	61.5
	Oui	20	38.5	38.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 102 : Antécédents médicaux Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	22	42.3	42.3	42.3
	Aucun	23	44.2	44.2	86.5
	Traitement et/ou pathologie mentale	4	7.7	7.7	94.2
	TS	1	1.9	1.9	96.2
	Hospitalisation	1	1.9	1.9	98.1
	Suivi, consultations	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 103 : Antécédents Psychologiques et/ou psychiatrique Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	21	40.4	40.4	40.4
	Aucune	10	19.2	19.2	59.6
	Substances psychoactives licites	19	36.5	36.5	96.2
	Substances psychoactives illicites	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 104 : Conduites addictives Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	18	34.6	34.6	34.6
	Aucun	27	51.9	51.9	86.5
	Atteinte aux personnes	3	5.8	5.8	92.3
	Autres	4	7.7	7.7	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 105 : Antécédents Judiciaires Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	3	5.8	5.8	5.8
	Bonne entente	25	48.1	48.1	53.8
	Conflictuel	19	36.5	36.5	90.4
	Détaché	5	9.6	9.6	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 106 : Climat familial Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	13	25.0	25.0	25.0
	Aucune	18	34.6	34.6	59.6
	Couple	6	11.5	11.5	71.2
	Fratrie	6	11.5	11.5	82.7
	Couple et fratrie	8	15.4	15.4	98.1
	Tiers	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 107 : Violences Physiques Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	15	28.8	28.8	28.8
	Aucune	32	61.5	61.5	90.4
	Parents	3	5.8	5.8	96.2
	Fratric	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 108 : Violences Physiques Sujet/Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	17	32.7	32.7	32.7
	Aucune	24	46.2	46.2	78.8
	Couple	1	1.9	1.9	80.8
	Fratric	4	7.7	7.7	88.5
	Couple et fratrie	6	11.5	11.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 109 : Violences psychologiques Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	18	34.6	34.6	34.6
	Aucune	32	61.5	61.5	96.2
	Parents	1	1.9	1.9	98.1
	Fratric	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 110 : Violences psychologique Sujet/Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	19	36.5	36.5	36.5
	Aucune	28	53.8	53.8	90.4
	Fratrie	2	3.8	3.8	94.2
	Couple et fratrie	1	1.9	1.9	96.2
	Tiers	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 111 : Violences Sexuelles Famille d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	17	32.7	32.7	32.7
	Aucune	32	61.5	61.5	94.2
	Fratrie	3	5.8	5.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 112 : Violences sexuelles Sujet/Famille d'origine

Relations antérieures

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	26	50.0	50.0	50.0
	Satisfaisante	21	40.4	40.4	90.4
	Insatisfaisante	3	5.8	5.8	96.2
	Contrainte	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 113 : Qualité des premières relations

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	4	7.7	7.7	7.7
	En couple	26	50.0	50.0	57.7
	Célibataire	14	26.9	26.9	84.6
	Séparé ou divorcé	8	15.4	15.4	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 114 : Nature de la situation conjugale antérieure

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	9	17.3	17.3	17.3
	Bonne entente	7	13.5	13.5	30.8
	Disputes	15	28.8	28.8	59.6
	Relations extraconjugales	6	11.5	11.5	71.2
	Détachées	3	5.8	5.8	76.9
	Aucune	12	23.1	23.1	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 115 : Nature des relations conjugales antérieure

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	18	34.6	34.6	34.6
	Oui	12	23.1	23.1	57.7
	Non	22	42.3	42.3	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 116 : Violences physiques

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	22	42.3	42.3	42.3
	Oui	7	13.5	13.5	55.8
	Non	23	44.2	44.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 117 : Violences psychologiques

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	21	40.4	40.4	40.4
	Oui	2	3.8	3.8	44.2
	Non	29	55.8	55.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 118 : Violences sexuelles

Famille actuelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	En couple	43	82.7	82.7	82.7
	Célibataire	1	1.9	1.9	84.6
	Séparé ou divorcé	8	15.4	15.4	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 119 : Situation familiale actuelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	3	5.8	5.8	5.8
	Bonne entente	3	5.8	5.8	11.5
	Disputes	38	73.1	73.1	84.6
	Relations extraconjugales	6	11.5	11.5	96.2
	Aucune	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 120 : Nature des relations conjugales

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	3	5.8	5.8	5.8
	Oui	37	71.2	71.2	76.9
	Non	12	23.1	23.1	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 121 : Violences physique des Auteurs sur les victimes

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	8	15.4	15.4	15.4
	Oui	14	26.9	26.9	42.3
	Non	30	57.7	57.7	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 122 : Violences physiques des Victimes sur les Auteurs

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	15	28.8	28.8	28.8
	Oui	25	48.1	48.1	76.9
	Non	12	23.1	23.1	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 123 : Violences psychologiques des Auteurs sur les victimes

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	16	30.8	30.8	30.8
	Oui	12	23.1	23.1	53.8
	Non	24	46.2	46.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 124 : Violences psychologiques des Victimes sur les auteurs

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	10	19.2	19.2	19.2
	Oui	19	36.5	36.5	55.8
	Non	23	44.2	44.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 125 : Violences sexuelles des Auteurs sur les victimes

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	13	25.0	25.0	25.0
	Oui	4	7.7	7.7	32.7
	Non	35	67.3	67.3	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 126 : Violences sexuelles des Victimes sur les auteurs

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Aucun	13	25.0	25.0	25.0
	Inférieur ou égal à 3	33	63.5	63.5	88.5
	Supérieur à 3	6	11.5	11.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 127 : Nombre d'enfants

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	2	3.8	3.8	3.8
	Aucun	9	17.3	17.3	21.2
	Oui à charge	33	63.5	63.5	84.6
	Oui garde par tiers	7	13.5	13.5	98.1
	Abandon	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 128 : Enfants

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	14	26.9	26.9	26.9
	Bonne entente	16	30.8	30.8	57.7
	Conflictuelle	14	26.9	26.9	84.6
	Détachée	3	5.8	5.8	90.4
	Aucune	5	9.6	9.6	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 129 : Nature des relations famille actuelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	10	19.2	19.2	19.2
	Oui	9	17.3	17.3	36.5
	Non	33	63.5	63.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 130 : Violences physiques sujet/famille actuelle (hors couple)

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	12	23.1	23.1	23.1
	Oui	6	11.5	11.5	34.6
	Non	34	65.4	65.4	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 135 : Violences psychologiques sujet/famille actuelle (hors couple)

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	13	25.0	25.0	25.0
	Oui	3	5.8	5.8	30.8
	Non	36	69.2	69.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 136 : Violences sexuelles sujet/famille actuelle (hors couple)

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	17	32.7	32.7	32.7
	Satisfaisante	16	30.8	30.8	63.5
	Insatisfaisante	14	26.9	26.9	90.4
	Contrainte	5	9.6	9.6	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 137 : Qualité des relations sexuelles actuelles

Antécédents psychologiques et psychiatriques

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	12	23.1	23.5	23.5
	Aucune	28	53.8	54.9	78.4
	Moins de 2	5	9.6	9.8	88.2
	Plus de 2	6	11.5	11.8	100.0
	Total	51	98.1	100.0	
Manquante	Système manquant	1	1.9		
Total		52	100.0		

Tableau 138 : Tentative de Suicide

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	9	17.3	17.3	17.3
	Non	32	61.5	61.5	78.8
	Oui	11	21.2	21.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 139 : Hospitalisation

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	15	28.8	28.8	28.8
	Oui	5	9.6	9.6	38.5
	Non	32	61.5	61.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 140 : Suivi psychologique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	6	11.5	11.5	11.5
	Oui	17	32.7	32.7	44.2
	Non	29	55.8	55.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 141 : Suivi psychiatrique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	15	28.8	28.8	28.8
	Oui	9	17.3	17.3	46.2
	Non	28	53.8	53.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 142 : Episode de décompensation

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	13	25.0	25.0	25.0
	Aucun	21	40.4	40.4	65.4
	Troubles de l'humeur	10	19.2	19.2	84.6
	Troubles anxieux	1	1.9	1.9	86.5
	Troubles du sommeil	4	7.7	7.7	94.2
	Troubles liés à une substance	1	1.9	1.9	96.2
	Troubles du comportement	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 143 : Nature des troubles

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	12	23.1	23.1	23.1
	Aucun	23	44.2	44.2	67.3
	Anxiolytique, somnifère, antidépresseur	16	30.8	30.8	98.1
	Substitution	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 144 : Traitement

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	6	11.5	11.5	11.5
	Aucune	12	23.1	23.1	34.6
	Substances psychoactives licites	24	46.2	46.2	80.8
	Substances psychoactives illicites	6	11.5	11.5	92.3
	Polyconsommation	4	7.7	7.7	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 145 : Consommation de substance psychoactives

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	10	19.2	19.2	19.2
	Non	37	71.2	71.2	90.4
	Oui	5	9.6	9.6	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 146 : Cure de désintoxication

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	9	17.3	17.3	17.3
	Aucune	34	65.4	65.4	82.7
	Oui	9	17.3	17.3	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 147 : Maladie chronique

Données Judiciaires

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	2	3.8	3.8	3.8
	Aucun	30	57.7	57.7	61.5
	Récidive	4	7.7	7.7	69.2
	Réitération	16	30.8	30.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 148 : Antécédents judiciaire

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	4	7.7	7.7	7.7
	Aucune	22	42.3	42.3	50.0
	Amende	1	1.9	1.9	51.9
	Prison avec sursis	19	36.5	36.5	88.5
	Prison ferme	6	11.5	11.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 149 : Antécédents judiciaires-peine prononcée

Données expertales

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	22	42.3	42.3	42.3
	Aucun	20	38.5	38.5	80.8
	Trouble sexuel	2	3.8	3.8	84.6
	Trouble du sommeil	4	7.7	7.7	92.3
	Longue maladie, maladie chronique	3	5.8	5.8	98.1
	Autre	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 150: Données expertises-Diagnostic somatique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Expertise psychologique	1	1.9	1.9	1.9
	Expertise psychiatrique	1	1.9	1.9	3.8
	Expertises psychologique et psychiatrique	49	94.2	94.2	98.1
	Enquête sociale/ de personnalité	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 151 : Nature des Expertises

Données expertales judiciaire

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide NR	4	7.7	7.7	7.7
RC à perpétuité	2	3.8	3.8	11.5
RC max 30 ans	3	5.8	5.8	17.3
RC max 20 ans	3	5.8	5.8	23.1
RC max 15 ans	16	30.8	30.8	53.8
Emprisonnement de 4 mois à 3 ans	3	5.8	5.8	59.6
Emprisonnement de 4 ans à 10 ans	21	40.4	40.4	100.0
Total	52	100.0	100.0	

Tableau 152 : Nature de la Peine

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide NR	17	32.7	32.7	32.7
Aucun	10	19.2	19.2	51.9
Suivi socio-judiciaire	15	28.8	28.8	80.8
Obligation de soin	3	5.8	5.8	86.5
SME	6	11.5	11.5	98.1
Inscription FIJAIS	1	1.9	1.9	100.0
Total	52	100.0	100.0	

Tableau 153 : Modalité d'Application de la peine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	6	11.5	11.5	11.5
	Non	42	80.8	80.8	92.3
	Alinéa 2	2	3.8	3.8	96.2
	Alinéa 1 et 2	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 154 : Responsabilité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	2	3.8	3.8	3.8
	Aucune	9	17.3	17.3	21.2
	Partielle	19	36.5	36.5	57.7
	Totale	22	42.3	42.3	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 155 : Diagnostic criminologique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	7	13.5	13.5	13.5
	Aucune	10	19.2	19.2	32.7
	Partielle	16	30.8	30.8	63.5
	Totale	19	36.5	36.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 156 : Culpabilité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	5	9.6	9.6	9.6
	Aucun	21	40.4	40.4	50.0
	Criminologique	5	9.6	9.6	59.6
	Psychiatrique	17	32.7	32.7	92.3
	Indifférenciée	4	7.7	7.7	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 157 : Diagnostic de dangerosité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	12	23.1	23.1	23.1
	Aucune	8	15.4	15.4	38.5
	Partielle	14	26.9	26.9	65.4
	Totale	18	34.6	34.6	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 158 : Responsabilité

Données expertales psychologiques

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	8	15.4	15.4	15.4
	Non pathologique	42	80.8	80.8	96.2
	Pathologique	2	3.8	3.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 159 : Données expertises psychologiques - Disposition de la personnalité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	11	21.2	21.2	21.2
	Aucun	23	44.2	44.2	65.4
	Histrionique, hystérique	4	7.7	7.7	73.1
	Limite	5	9.6	9.6	82.7
	Narcissique	3	5.8	5.8	88.5
	Obsessionnelle	3	5.8	5.8	94.2
	Paranoïaque	2	3.8	3.8	98.1
	Psychopathie	1	1.9	1.9	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 160 : Données expertises psychologiques - Troubles de la personnalité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	20	38.5	38.5	38.5
	Aucun	20	38.5	38.5	76.9
	Trouble dépressif	12	23.1	23.1	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 161 : Données expertises psychologiques-troubles de l'humeur

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	20	38.5	38.5	38.5
	Aucun	18	34.6	34.6	73.1
	Impulsivité	4	7.7	7.7	80.8
	Agressivité	10	19.2	19.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 162 : Données expertises psychologiques-troubles du comportement

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	7	13.5	13.5	13.5
	Normale	23	44.2	44.2	57.7
	Moyenne	14	26.9	26.9	84.6
	Faible	5	9.6	9.6	94.2
	Supérieure	3	5.8	5.8	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 163 : Données expertises psychologiques-Intelligence

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	10	19.2	19.2	19.2
	Non nécessaire	6	11.5	11.5	30.8
	Conseillée	18	34.6	34.6	65.4
	Nécessaire/obligatoire	18	34.6	34.6	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 164 : Données expertises psychologiques-prises en charge

Données expertales psychiatriques

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	2	3.8	3.8	3.8
	Aucune pathologie	46	88.5	88.5	92.3
	Pathologie	4	7.7	7.7	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 165 : Diagnostic psychiatrique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	5	9.6	9.6	9.6
	Préservé	40	76.9	76.9	86.5
	Aboli	1	1.9	1.9	88.5
	Altéré	6	11.5	11.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 166 : Données expertises psychiatriques – discernement

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	5	9.6	9.6	9.6
	Aucun	32	61.5	61.5	71.2
	Oui	8	15.4	15.4	86.5
	Partielle	7	13.5	13.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 167 : Données expertises psychiatriques-lien anomalie psychique/faits

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	2	3.8	3.8	3.8
	Oui	50	96.2	96.2	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 168 : Données expertises psychiatriques - accessibilité sanction

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	26	50.0	50.0	50.0
	Non	6	11.5	11.5	61.5
	Oui	14	26.9	26.9	88.5
	Difficile/réservé	6	11.5	11.5	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 169 : Données expertises psychiatriques-curabilité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NR	12	23.1	23.1	23.1
	Non	2	3.8	3.8	26.9
	Oui	30	57.7	57.7	84.6
	Difficile/réservé	8	15.4	15.4	100.0
	Total	52	100.0	100.0	

Tableau 170 : Données expertises psychiatriques - réadaptation

RESUME

Cette recherche propose d'étudier la dynamique de la violence conjugale en l'envisageant dans une perspective dynamique au regard de la trajectoire de vie du couple auteur/victime de violences conjugales et de ses vulnérabilités psychiques et sociales. En partenariat avec les professionnels concernés par cette réalité, elle vise à offrir une fine compréhension de ces situations afin d'optimiser la prise en charge des auteurs et des victimes, et de mieux cibler les aspects préventifs. Cette recherche se donne ainsi pour principe de tenir compte des réalités du phénomène en question et des réalités de terrain (ressources, besoins, demandes) pour faire émerger des préconisations adaptées à celles-ci. Elle se donne plus précisément pour objectifs l'étude des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales ; des modalités de prise en charge des victimes et auteurs de violences conjugales ; des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales.

Pour cela, elle s'appuie sur l'analyse :

- de 105 dossiers de victimes de violences conjugales ayant été suivies par l'Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Rangueil-Toulouse,
- de 52 dossiers pénaux d'auteurs de violences conjugales ayant été jugés par les Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Montauban et Albi.
- de 9 entretiens de recherche réalisés auprès de professionnels prenant en charge les auteurs et/ou victime de violence conjugales, 8 auprès de victimes de violences conjugales et enfin 2 auprès d'auteurs de violences.

Les données ont fait l'objet de deux modes de traitement : une analyse statistique quantitative des dossiers des personnes victimes ou auteurs de violences conjugales et une analyse qualitative des dossiers pénaux et des entretiens semi-directifs. Ces résultats ont été soumis à une interprétation par une lecture clinique et psychocriminologique

Les résultats montrent qu'il n'y a pas de profil type d'auteurs et/ou de victimes de violence conjugale mais plutôt des configurations situationnelles et relationnelles spécifiques au couple auteur/victime dans lesquelles s'actualisent les agents de vulnérabilité individuelle psychique *et* sociales des partenaires. La discussion de la recherche débouche sur diverses préconisations. Celles-ci reposent sur l'ensemble du tissu social et font appel à tous les professionnels qui croisent le parcours des victimes ou des auteurs de violences conjugales.
